

TABLE DES MATIÈRES

SUITE PRINTEMPS 2012

5

Commission Ménard	5
LA TRIBUNE : Alain Rayes veut «encadrer» les manifestations - Publié le dimanche 24 novembre 2013 à 10h25	5
LE DROIT : Des manifestations en dents de scie lors de la crise étudiante - Publié le vendredi 22 novembre 2013 à 11h12	5
Éloges au Cégep	5
CYBERPRESSE : Commission Ménard: douloureux souvenirs de Victoriaville - Publié le jeudi 21 novembre 2013 à 07h24	5
LE DEVOIR : Printemps érable: une étudiante blessée pourrait bientôt poursuivre la SQ - Mercredi 20 novembre 2013 16h37 	6
Un haut niveau de violence	6
LE DEVOIR : Commission Ménard - Une hirondelle a fait le printemps - Mercredi 20 novembre 2013	6
Vos réactions - 7 commentaires	7
LE SOLEIL : Une étudiante de l'Université Laval blessée à Victoriaville témoigne - Publié le Mardi 19 novembre 2013 à 19h50	7
LE DEVOIR : Commission Ménard - Plaidoyer en faveur de la liberté de travail des médias - Mardi 19 novembre 2013	7
Changement de ton	7
Renversé par un cheval	8
Vos réactions - 1 commentaire	8
CYBERPRESSE / LE DEVOIR : Commission Ménard - La SQ avait sous-estimé le risque à Victoriaville - Publié le mardi 19 novembre 2013 à 11h48 Mis à jour le mardi 19 novembre 2013 à 18h16 / Mardi 19 novembre 2013 15h41	8
Vos réactions [Le Devoir] - 6 commentaires	8
LA TRIBUNE : Commission Ménard: le SPS n'a pas admis ses erreurs, déplore le REMDUS - Publié le mardi 19 novembre 2013 à 15h12	9
LE DEVOIR : Commission Ménard - La collaboration est «de plus en plus grande» - Lundi 18 novembre 2013 15h30	9
CYBERPRESSE : La commission Ménard demande une prolongation de mandat - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 15h18 Mis à jour le lundi 18 novembre 2013 à 19h17	9
LA TRIBUNE : Ce sont des casseurs qui ont causé le grabuge à Sherbrooke, dit Labbé - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 12h02	10
Arrestation surprise	10
LE DEVOIR : Commission Ménard - Le SPVM doit encore s'expliquer sur ses arrestations de masse - Vendredi 25 octobre 2013 	10
Relations cordiales avec les étudiants	11
Vos réactions - 3 commentaires	11
TVANOUVELLES : Commission spéciale sur le printemps 2012 : Une bonne formation pour la police? - Première publication jeudi 24 octobre 2013 à 18h17	11
CYBERPRESSE : Commission Ménard: la loi spéciale a amplifié la violence, selon le SPVM - Publié le jeudi 24 octobre 2013 à 17h30 Mis à jour le jeudi 24 octobre 2013 à 20h24	11
TVANOUVELLES : Commission sur le printemps érable : «On est encore les coupables» - Première publication mercredi 23 octobre 2013 à 14h00	12
«Une présence policière spectaculaire»	12
LA TRIBUNE : «Les policiers agissaient comme si nous étions en guerre» - Publié le mercredi 23 octobre 2013 à 12h09	12
LE SOLEIL : Printemps 2012: la fatigue des policiers de Québec inquiétait leurs chefs - Publié le mercredi 23 octobre 2013 à 05h00 Mis à jour le mercredi 23 octobre 2013 à 07h40	12
TVANOUVELLES : Commission spéciale sur le printemps 2012 : Des reporters dénoncent la brutalité policière - Première publication mardi 22 octobre 2013 à 14h55 Mise à jour : mardi 22 octobre 2013 à 19h30	13
LE DEVOIR : Commission Ménard - Manifester peut inclure le blocage de ponts, dit Amnistie : Selon l'organisation, trop de pouvoir est donné à la police - Mardi 22 octobre 2013 	13
Déontologie insuffisante	13
Vos réactions - 16 commentaires	14
TVANOUVELLES : Printemps 2012 : Un restaurateur raconte son arrestation lors d'une manifestation - Première publication lundi 21 octobre 2013 à 20h19	14
CYBERPRESSE : La Commission Ménard aurait besoin de plus de temps - Publié le lundi 21 octobre 2013 à 08h43 Mis à jour le lundi 21 octobre 2013 à 17h54	14
Témoignage d'un restaurateur	14
THE GAZETTE : More witnesses coming forward, the head of the Maple Spring probe says - Monday, October 21, 2013	15
LE SOLEIL : Printemps érable: un manifestant de Québec veut dénoncer «la répression» - Publié le jeudi 10 octobre 2013 à 05h00 Mis à jour le jeudi 10 octobre 2013 à 09h48	15
LE QUOTIDIEN : Editorial : Le printemps continue!, par Myriam Ségal - Publié le mardi 01 octobre 2013 à 10h29	16
LE DEVOIR : Chronique : Restons polis, par Jean-François Nadeau - Lundi 30 septembre 2013	16
Vos réactions - 12 commentaires	16
LE NOUVELLISTE : Trente-trois balles de plastique ont été tirées à Victoriaville - Publié le vendredi 27 septembre 2013 à 09h30	17
La CSEEP, une «mauvaise blague»	18
LA PRESSE : Émeute de Victoriaville: le travail policier sous la loupe - Mis à jour le vendredi 27 septembre 2013 à 09h11	18
LE DEVOIR : Commission sur le printemps érable - La SQ ne remet pas en question ses interventions - Vendredi 27 septembre 2013	18
Un groupe crée sa propre commission	18
Agir en amont	19
Première semaine	19
Vos réactions - 11 commentaires	19
TVANOUVELLES : Émeutes de Victoriaville : La SQ surprise par la violence - Première publication 26 septembre 2013 à 19h23 Mise à jour : 26 septembre 2013 à 20h56	19
Réplique «impressionnante»	19
Apprentissage	19
TVANOUVELLES : Manifestations à Victoriaville en 2012 : Le directeur général de la SQ salue le travail des policiers - Première publication jeudi 26 septembre 2013 à 17h21	20
LA TRIBUNE : Commission Ménard: retour sur l'émeute de Victoriaville - Mis à jour le jeudi 26 septembre 2013 à 16h26	20
LE DEVOIR / LE NOUVELLISTE / CYBERPRESSE : Commission Ménard: le patron de la SQ revient sur l'émeute de Victoriaville - La commission est une «mauvaise blague», clame un groupe de pression / Commission Ménard: retour sur l'émeute de Victoriaville - Jeudi 26 septembre 2013 19h13 / Mis à jour le vendredi 27 septembre 2013 à 09h30 / Publié le jeudi 26 septembre 2013 à 16h07 Mis à jour le jeudi 26 septembre 2013 à 18h56	20
La CSEEP, une «mauvaise blague»	21



CYBERPRESSE : Les policiers sont humains, dit Marc Parent - Publié le jeudi 26 septembre 2013 à 09h46	21
Pour la sécurité des citoyens, et des manifestants.....	21
La démocratie étudiante.....	21
THE GAZETTE : SQ caught off-guard at Victoriaville riot: director general Mario Laprise – Thursday, September 26, 2013	22
LE DEVOIR : Chronique : Commission Ménard - En écoutant bien..., par Josée Boileau – Jeudi 26 septembre 2013	22
Vos réactions - 8 commentaires.....	23
LE DEVOIR : Le travail de la police a été exceptionnel, dit le chef du SPVM : Mais Marc Parent admet qu'il y a pu avoir des «erreurs humaines» dans les interventions – Jeudi 26 septembre 2013 	23
Conditions difficiles.....	23
Vos réactions - 20 commentaires.....	23
TVANOUVELLES : Commission Ménard : Marc Parent défend le travail des agents SPVM - Première publication mercredi 25 septembre 2013 à 19h30	23
La souricière	23
Garder la confiance.....	23
LA PRESSE / JOURNALMÉTRO : Crise étudiante: travail «remarquable», dit Parent - Publié le mercredi 25 septembre 2013 à 14h19 Mis à jour le mercredi 25 septembre 2013 à 19h52 / Mise à jour: Mercredi 25 septembre 2013 19:03.....	23
LE DEVOIR : Le vote de grève devra être électronique et mieux encadré, dit la Fédération des cégeps - Mercredi 25 septembre 2013 11h49 	24
Vos réactions - 7 commentaires.....	24
LA PRESSE.CA : Printemps 2012: la démocratie étudiante remise en cause - Publié le mercredi 25 septembre 2013 à 11h38.....	25
THE GAZETTE : Student protests: Montreal police chief Marc Parent defends department's action – Wednesday, September 25, 2013.....	25
LE DEVOIR : Lettre - Printemps érable : les absents ont toujours tort, par Michel Gourd - L'Ascension de Patapédia, Le 24 septembre 2013 – Mercredi 25 septembre 2013	26
Vos réactions - 5 commentaires.....	26
LE DROIT : Éditorial : Un trio disparate, par Pierre Jury - Publié le mardi 24 septembre 2013 à 05h31	26
LE DEVOIR : Le gouvernement et la police étaient complices, selon Desjardins – Mardi 24 septembre 2013.....	27
Police et menaces.....	27
La commission, un exercice utile ?	27
Vos réactions - 58 commentaires.....	27
TVANOUVELLES : Commission Ménard : La Fraternité des policiers dénonce les travaux biaisés - Première publication lundi 23 septembre 2013 à 21h03	27
JOURNALMÉTRO : Commission Ménard: Desjardins témoigne - Mise à jour: Lundi 23 septembre 2013 20:35	28
Un lien de confiance fragile	28
LA TRIBUNE / LE DROIT / LE SOLEIL : Commission sur le Printemps érable: Martine Desjardins témoigne - Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 13h32 / Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 11h48 / Publié le lundi 23 septembre 2013 à 11h21	28
TVANOUVELLES : Commission Ménard sur le printemps érable : Martine Desjardins avait reçu des menaces de mort - Première publication lundi 23 septembre 2013 à 11h18 Mise à jour : lundi 23 septembre 2013 à 18h12	29
«Impensable» de fournir l'itinéraire	29
Débordements policiers.....	29
Crise de confiance envers les corps policiers	29
LA PRESSE.CA : L'inaction de Québec a créé le chaos, selon Martine Desjardins - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 11h16 Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 15h58	29
LA PRESSE : Chronique : Pauvre commission Ménard, par Yves Boisvert - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 07h59	29
LE SOLEIL : Commission d'examen du printemps érable: Québec sous les projecteurs - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 05h00 Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 10h02	30
Travail critiqué.....	30
>> Manifestations à Québec ayant mené à des arrestations de masse.....	31
THE GAZETTE : Hearings begin into Quebec's rowdy 2012 student protests – Monday, September 23, 2013.....	31
TVANOUVELLES : Commission sur le printemps érable : Les audiences débutent lundi - Première publication dimanche 22 septembre 2013 à 13h14	32
LA PRESSE.CA : Commission Ménard: les audiences débutent lundi - Publié le dimanche 22 septembre 2013 à 07h36	32
JOURNALMÉTRO : Crise étudiante: la Commission Ménard débute lundi - Mise à jour: Dimanche 22 septembre 2013 9:49	32
THE GAZETTE : Ménard inquiry into student protests set to open hearings – Thursday, September 19, 2013	32
LE DEVOIR : La commission sur le printemps 2012 nie avoir des difficultés – Samedi 31 août 2013.....	33
Pas de procès.....	33
Vos réactions - 1 commentaire	33
LE DEVOIR : Robert Poëti demande à Marois de mettre un terme à la commission Ménard – Vendredi 30 août 2013 13h38	34
Vos réactions - 27 commentaires.....	34
LA PRESSE.CA : Printemps 2012: Serge Ménard veut rassurer - Publié le vendredi 30 août 2013 à 13h24.....	34
TVANOUVELLES : Commission Ménard : Les libéraux exigent l'arrêt des travaux - Première publication vendredi 30 août 2013 à 10h32 Mise à jour : vendredi 30 août 2013 à 12h29	34
LE DEVOIR : La commission Ménard bat de l'aile : Les protagonistes du printemps érable résistent aux appels du pied des commissaires – Vendredi 30 août 2013 	34
Exercice contesté.....	35
Pas d'enquête élargie	35
Vos réactions - 23 commentaires.....	35
LE DEVOIR : Conflit étudiant - La commission se prolongera à des fins électoralistes, prédit la CAQ – Jeudi 1 août 2013	35
De la « petite politique »	35
Vos réactions - 12 commentaires.....	35
LA PRESSE.CA : Commission Ménard: un prolongement à des fins électoralistes, selon la CAQ - Publié le mercredi 31 juillet 2013 à 16h30.....	36
JOURNALMÉTRO : Commission Ménard: la CAQ y voit un outil électoral - Mise à jour: Mercredi 31 juillet 2013 16:23	37
LE DEVOIR : Conflit étudiant - Commission Ménard: les audiences sont reportées – Mercredi 31 juillet 2013	37
Des témoins difficiles à rejoindre.....	37
Boycottage.....	38
Vos réactions - 22 commentaires.....	38
LA PRESSE.CA : Les juristes progressistes boycottent la commission d'examen - Publié le mercredi 05 juin 2013 à 17h25 Mis à jour le mercredi 05 juin 2013 à 18h00	38

LA PRESSE.CA : Débat du jour : Printemps érable: une commission utile ? - Publié le mardi 04 juin 2013 à 16h57 Mis à jour le mardi 18 juin 2013 à 18h49	38
DÉPENSE INDÉCENTE, par Francine Laplante, femmes d'Affaires	38
COMPRENDRE UNE CRISE PARFAITE par Jean Baillargeon, Expert-conseil en communication stratégique et en gestion d'enjeux	38
APOLITIQUE ET PUBLIQUE , par Jana Havrankova	38
MAUVAISE ALLOCATION DE RESSOURCES, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal, il s'exprime à titre personnel.	38
LA COULEUVRE, par Pierre Simard, Professeur à l'ÉNAP à Québec et fellow senior de l'Institut Fraser	39
PERTE DE TEMPS, par Stéphane Lévesque, Enseignant en français au secondaire à L'Assomption	39
UN CIRQUE, Adrien Pouliot, Chef du Parti conservateur du Québec et président et chef de direction de Draco Capital	39
SE DONNER BONNE CONSCIENCE, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires	39
Commentaires (3)	39
LE SOLEIL : Éditorial : Toujours une patente, par Brigitte Breton - Publié le mardi 04 juin 2013 à 05h00.....	39
LE SOLEIL : Chronique : À go, on tape sur les flics, par Gilbert Lavoie - Publié le mardi 04 juin 2013 à 05h00.....	40
THE GAZETTE : Editorial: Commission on student protests is pointless - Tuesday, June 4, 2013	40
LE DEVOIR : Printemps érable - Ménard invite les policiers à venir se «vider le cœur» à huis clos - Mais seuls les dirigeants des corps policiers acceptent de collaborer aux travaux de la commission spéciale - Mardi 4 juin 2013	41
Examiner les techniques	41
Pas question de collaborer.....	41
Vos réactions - 38 commentaires.....	41
LA PRESSE.CA : Printemps érable: nouveaux appels au boycott de la commission d'enquête - Publié le mardi 04 juin 2013 à 00h00 Mis à jour le mardi 04 juin 2013 à 05h12	41
Un mandat «mal compris».....	41
LE DEVOIR : Printemps érable: la commission Ménard entend rester apolitique - Lundi 3 juin 2013 14h49.....	42
Vos réactions - 30 commentaires.....	42
TVANOUVELLES : Commission spéciale sur le printemps érable : «Pas de jugement», promet Serge Ménard - Première publication lundi 3 juin 2013 à 10h51 Mise à jour : lundi 3 juin 2013 à 15h08.....	42
Tirer des leçons.....	42
Les policiers invités à témoigner	42
LA PRESSE.CA : Serge Ménard se défend de faire le procès des policiers ou des étudiants - Publié le lundi 03 juin 2013 à 10h35 Mis à jour le lundi 03 juin 2013 à 14h53	42
LE SOLEIL : Interventions policières et déontologie: des caméras pour montrer «toute la vérité» - Publié le samedi 01 juin 2013 à 05h00	43
L'argent, un problème	43
Lehrer déçu des péquistes.....	43
LE NOUVELLISTE : Opinion : Quelle brutalité policière?, par Anne-Sylvie Duquette, Saint-Boniface - Mis à jour le vendredi 31 mai 2013 à 09h29	43
LE SOLEIL : Les policiers appellent au boycottage de la commission Ménard - Publié le jeudi 30 mai 2013 à 12h52 Mis à jour le jeudi 30 mai 2013 à 17h39.....	44
LE SOLEIL : La crise du printemps 2012 «mérite un examen», réitère Marois - Publié le vendredi 17 mai 2013 à 05h00 Mis à jour le vendredi 17 mai 2013 à 08h28	44
«Commission bidon»	44
Audiences à huis clos	44
LA PRESSE; Chronique : Le mépris des institutions, par Yves Boisvert - Publié le mardi 14 mai 2013 à 12h29 Mis à jour le mardi 28 mai 2013 à 12h49	45
Commentaires (27)	45
LA PRESSE.CA : Printemps étudiant: les commissaires sont silencieux - Publié le mardi 14 mai 2013 à 07h09	45
LE DEVOIR : Le PLQ va boycotter la commission Ménard - Mardi 14 mai 2013	45
Vos réactions - 3 commentaires.....	45
LE DEVOIR : Une «mascarade de haut calibre»: le PLQ va aussi bouder la commission Ménard - Lundi 13 mai 2013 17h45	45
Huis clos.....	46
Vos réactions - 9 commentaires.....	46
LA PRESSE.CA : Débat : Votre opinion : Un mandat trop timide, par Guillaume Faucher, étudiant à la maîtrise en science politique à l'UQAM - Publié le lundi 13 mai 2013 à 16h25 Mis à jour le mardi 14 mai 2013 à 06h00.....	47
LE SOLEIL : Printemps érable: la commission fait sourciller les policiers - Publié le samedi 11 mai 2013 à 05h00.....	47
LE DEVOIR : Éditorial : Printemps étudiant - Mandat à éclaircir, par Josée Boileau - Samedi 11 mai 2013	47
Vos réactions - 11 commentaires.....	48
LE DEVOIR : Chronique : Les patentes, par Michel David - Samedi 11 mai 2013	48
Vos réactions - 18 commentaires.....	48
LE DEVOIR : Libre opinion : Bonne fête des Mères, Madame Marois! - Loin de nous satisfaire, la création d'une commission d'examen a largement attisé notre colère. Le libellé du mandat démontre votre volonté de «noyer le poisson», par Laurence Lagouarde - Pour Mères en colère et solidaires, un groupe affinitaire actif qui a vu le jour lors du printemps érable et qui réunit 1564 mères de partout au Québec - Samedi 11 mai 2013	48
Répression renforcée.....	49
Vos réactions - 52 commentaires.....	49
LE DEVOIR : Printemps 2012 - Les policiers refusent l'enquête de Québec - Samedi 11 mai 2013	49
À Montréal aussi.....	49
Vos réactions - 20 commentaires.....	49
LE DEVOIR : Crise étudiante - L'opposition se moque de la commission d'examen - Vendredi 10 mai 2013	49
Huis clos dénoncé	49
Vos réactions - 30 commentaires.....	50
LA PRESSE.CA : Crise étudiante: l'opposition se moque de la commission d'examen du PQ - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 16h38.....	50
TVANOUVELLES : Manifestations étudiantes : Bergeron défend sa commission spéciale - Première publication jeudi 9 mai 2013 à 11h43 Mise à jour : jeudi 9 mai 2013 à 19h07	50
Échanges musclés au Salon bleu	51
LE SOLEIL / LA VOIX DE L'EST / LE DROIT : Chronique : Le font-ils exprès?, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 Mis à jour le jeudi 09 mai 2013 à 09h01 / Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 / Publié le jeudi 09 mai 2013 à 10h45	51
LE SOLEIL : Volée de bois vert pour la commission sur le printemps érable - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 Mis à jour le jeudi 09 mai 2013 à 08h43.....	51

«Patentes à gosses».....	52
Des doutes.....	52
LE DEVOIR : Printemps érable - Enquête à huis clos sur les débordements policiers – Jeudi 9 mai 2013	52
À Consulter	52
Le PQ pointe le PLQ	52
«Patente à gosse».....	52
Ex-leaders étudiants déçus	53
Vos réactions - 35 commentaires.....	53
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Les manifestations du printemps érable scrutées à la loupe – Mise à jour le mercredi 8 mai 2013 à 21 h 09	
HAE	53
Les réactions des étudiants.....	53
Réactions politiques.....	53
« Outrée ».....	53
En complément.....	53
Les commentaires (468).....	53
LE DEVOIR : Printemps étudiant: une commission se penchera sur le travail des policiers – Mercredi 8 mai 2013 20h26	53
À Consulter	54
Déjà un coupable?	54
Commissionnaires désignés	54
Vos réactions - 34 commentaires.....	54
LA PRESSE.CA : Une commission spéciale sur les manifs du printemps érable - Publié le mercredi 08 mai 2013 à 19h45 Mis à jour le	
mercredi 08 mai 2013 à 20h56	54
LA TRIBUNE : Une commission sur la crise étudiante du printemps 2012 - Publié le mercredi 08 mai 2013 à 18h02	55
TVANOUVELLES : Manifestations étudiantes : Il y aura une commission spéciale - Première publication mercredi 8 mai 2013 à 15h17 Mise	
à jour : mercredi 8 mai 2013 à 17h16.....	55
Ménard et Carboneau.....	55
Large mandat.....	56
Les partis d'opposition fulminent.....	56
Plus de 3000 arrestations?.....	56
TVANOUVELLES : «Printemps érable» et police : Plusieurs associations veulent une enquête - Première publication 29 avril 2013 à 13h25	
Mise à jour : 29 avril 2013 à 14h35	56
Enquête publique réclamée	56
TVANOUVELLES : Interventions policières lors de la crise étudiante : Vigile devant les bureaux de Pauline Marois - Première publication	
mardi 19 mars 2013 à 17h25	56

Commission Ménard

LA TRIBUNE : Alain Rayes veut «encadrer» les manifestations - Publié le dimanche 24 novembre 2013 à 10h25



Archives La Tribune, Yanick Poisson

Le maire de Victoriaville, Alain Rayes
 Yanick Poisson, La Tribune
 (VICTORIAVILLE) Appelé à témoigner à la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, le maire de Victoriaville, Alain Rayes, a suggéré que l'on encadre le droit de manifester afin de s'assurer de la sécurité de la population.
 « Ça prend un encadrement minimum, il faudrait notamment s'assurer que les axes routiers principaux demeurent disponibles. Si un travailleur se trouvant dans un bâtiment au coeur de la

manifestation est victime d'un arrêt cardiaque, il faut que les ambulanciers puissent faire leur travail rapidement », a signifié l' élu lorsqu'interrogé par le commissaire Bernard Grenier.
 Selon le maire Rayes, il est de la responsabilité des policiers, mais aussi des organisateurs des manifestations de s'assurer que les règles de sécurité élémentaires sont respectées, même lorsque l'émotion est à fleur de peau.

LE DROIT : Des manifestations en dents de scie lors de la crise étudiante - Publié le vendredi 22 novembre 2013 à 11h12



Archives, LeDroit

Louis-Denis Ebacher, Le Droit
 Le conflit étudiant du printemps 2012 en Outaouais a épuisé les policiers de Gatineau, mêlés jour après jour à des manifestations intenses et qualifiées à l'occasion de « violentes » par leur chef, Mario Harel.
 Le directeur de la police de Gatineau a témoigné jeudi devant la commission Ménard, mandatée pour faire la lumière sur les événements.
 Mario Harel a résumé le printemps en trois phases : « avant », « pendant », et « après » les injonctions de la cour forçant les manifestants à laisser entrer les « carrés verts » au Cégep de l'Outaouais et à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).
 Du 8 mars au 2 avril, explique le directeur Harel, les choses étaient « plutôt paisibles ». Les 38 manifestations de « faible intensité », encadrées par les policiers, se sont bien déroulées. « Les manifestants collaboraient avec les policiers. Même que nous avons reçu plusieurs commentaires

positifs sur notre travail. Le conseil de greve du cegep nous a meme fait des éloges. »
 Puis, du 3 au 13 avril, le conflit s'est radicalisé, toujours selon le numéro un de la police de Gatineau. « Les manifestations spontanées ont commencé. Des blocages occasionnels de commerces, de bureaux de député, et même de l'autoroute 5. On compte dans cette période 35 manifestations, dont 8 avec agitation élevée, méfaits, vandalisme et graffitis. »
 Vient ensuite l'injonction demandée par des étudiants afin de forcer l'UQO à offrir ses cours, ce à quoi l'institution s'est opposée.
 Le couvercle a sauté les 16, 17, 18 et 19 avril. Cette semaine a marqué l'Outaouais par des manifestations et des confrontations entre les étudiants et les forces de l'ordre. « Cela a augmenté les tensions, a analysé M. Harel. Des policiers ont été entourés. Certains ont reçu des projectiles, de la peinture et du crachat. »
 Plus question de fournir leurs itinéraires aux policiers, les étudiants ont entrepris de se barricader dans le pavillon Taché de l'UQO. Des policiers ont confiné des manifestants sur la promenade du Lac-des-Fées, près du pavillon Lucien-Braut. Une autre manifestation s'est terminée dans la cafétéria du même pavillon, quand des dizaines de contestataires ont été arrêtés, après avoir refusé de sortir sous les ordres de l'unité de contrôle de foule. L'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec (SQ) est même intervenue en renfort.
 Vers le mois de mai, les manifestations se sont poursuivies, perdant en intensité. Des marches sporadiques de quelques dizaines de personnes ont eu lieu dans les rues de Gatineau.

Éloges au Cégep

Aussi appelé à témoigner hier à Montréal, le directeur général du Cégep de l'Outaouais, Frédéric Poulin, a quant à lui reçu des éloges des commissaires pour avoir choisi, au contraire de l'UQO, de ne pas exiger l'intervention des forces policières lors des manifestations. Les manifestants pouvaient pénétrer dans l'institution et les cours étaient systématiquement suspendus.
 « Les corps policiers étaient au courant et à l'aise avec la position que nous avons prise », a-t-il dit, accompagné du président du conseil d'administration, Normand Sylvestre.
Avec Daniel LeBlanc, LeDroit

CYBERPRESSE : Commission Ménard: douloureux souvenirs de Victoriaville - Publié le jeudi 21 novembre 2013 à 07h24



Photo Martin Chamberland, La Presse
 Victime de deux commotions cérébrales et d'une fracture d'un os de l'oreille qui lui a fait perdre

L'ouïe d'un côté, M. Allard (à droite) a passé dix jours à l'hôpital.
 Louise Leduc, La Presse
 Loin de porter secours à Alexandre Allard, grièvement blessé lors de la manifestation étudiante de Victoriaville, le 6 mai 2012, les policiers ont bloqué l'accès aux ambulanciers et lancé une ultime bombe lacrymogène en direction de ses amis.
 La commission sur la crise étudiante a entendu hier les témoignages d'Alexandre Allard, étudiant en histoire, et de son ami Joé Habel, étudiant en génie physique.
 Ils ont raconté que la manifestation durait depuis 30 minutes quand les choses ont dégénéré. Les barrières de sécurité ont cédé, les gaz lacrymogènes ont fusé et, surtout, un projectile a atteint

Alexandre Allard. Pendant un bref moment, il s'est retrouvé en arrêt respiratoire.
 Victime de deux commotions cérébrales et d'une fracture d'un os de l'oreille qui lui a fait perdre l'ouïe d'un côté, M. Allard a passé dix jours à l'hôpital. Il a aussi souffert d'aphasie et de pertes de mémoire. «Encore aujourd'hui, j'ai quelques problèmes cérébraux.»
 Pour Joé Habel, aucun doute possible: c'est une balle de plastique qui a été tirée et elle venait du côté des policiers. Selon lui, rien ne justifiait le recours à un tel projectile. La manifestation était encore bien jeune, et les gaz lacrymogènes réussissaient à épuiser les manifestants.
 M. Habel a dit avoir été troublé de voir les policiers bloquer l'accès aux ambulanciers et lancer une bombe lacrymogène en direction du groupe qui se pressait autour de M. Allard.

M. Allard, lui, s'étonne d'avoir reçu deux visites d'autant qu'il était incapable de la relire ensuite. Les policiers lui ont demandé de signer le document qui est aujourd'hui considéré comme sa version officielle.

LE DEVOIR : Printemps érable: une étudiante blessée pourrait bientôt poursuivre la SQ – Mercredi 20 novembre 2013 16h37 |



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
La manifestation qui a tourné à l'émeute à Victoriaville le 4 mai 2012.
Lisa-Marie Gervais

L'une des blessés graves du printemps étudiant pourrait très bientôt déposer sa poursuite contre la Sûreté du Québec (SQ) et le procureur général du Québec. Lors de la manifestation qui a tourné à l'émeute à Victoriaville le 4 mai 2012, Dominique Laliberté, une étudiante de Québec, dit avoir été atteinte à la mâchoire par une balle de plastique tirée par un policier de la SQ.

Ses démarches, entamées depuis plusieurs mois avec le cabinet de l'avocat Jean-Pierre Ménard, pourraient donner lieu à un recours civil mais le processus n'est pas terminé, a indiqué l'un de ses avocats, Me Jean-François Leroux. Si elle aboutit, ce serait une première, a-t-il ajouté.

Témoignant mardi devant la Commission d'examen sur le printemps 2012, Mme Laliberté, qui se considère comme une manifestante pacifique plutôt «suiveuse de foule», a livré le récit de l'incident. Elle a expliqué qu'elle s'était éloignée de l'hôtel, où avait lieu un congrès du Parti libéral, car des

bombes lacrymogènes avaient été tirées et la tension montait d'un cran. Un projectile qui l'a alors atteint lui a fracturé la mâchoire à deux endroits et lui a fait perdre des dents. L'étudiante a été opérée et récupère tranquillement depuis. Elle en a pour des milliers de dollars et plusieurs années de traitements en orthodontie.

Dominique Laliberté a indiqué aux commissaires qu'elle avait été sous pression lors d'un interrogatoire mené par deux enquêteurs de la Sûreté du Québec. Ceux-ci tentaient de lui faire préciser sa position exacte, la SQ ayant déjà allégué que la jeune femme se trouvait trop loin pour avoir été touchée par un projectile policier.

Un haut niveau de violence

Plus tôt dans la journée, le directeur adjoint de la Sûreté du Québec, Marcel Savard, a décortiqué les opérations tactiques de son service de police devant la commission. Il reconnaît que la balle de plastique verte retrouvée près de la victime était celle utilisée par les policiers mais ne veut pas confirmer ou infirmer que c'est ce qui l'a atteint.

Selon lui, son équipe était bien préparée et avait bien évalué le niveau de risque, qui est passé de «moyen» la veille à «élevé» et qui s'est finalement avéré «extrême», dit-il. «Il n'y a pas eu du tout de désorganisation sur les lieux, il y a eu de la violence sur les lieux, du chaos mais la Sûreté du Québec n'était pas désorganisée». M. Savard qualifie le travail de ses troupes d'«excellent».

Il a par ailleurs insisté sur le haut niveau de violence de certains manifestants. En l'espace de quelques minutes, tout a dégénéré, a-t-il noté. «En 4 minutes, on met les clôtures à terre, on a un langage violent, [...] on a des projectiles pyrotechniques lancés vers l'hôtel et sur le toit», explique M. Savard. «Nos gens sont équipés, entraînés et formés mais ce ne sont pas des Robocop. Ce sont des êtres humains et un roulement à bille lancé avec ça, même avec une protection, ça peut tuer», a-t-il ajouté, en montrant un lance-pierres saisi le soir de la manifestation.

M. Savard a en outre reconnu que la SQ aura des améliorations à faire, notamment sur le plan de la communication et de son équipement.

LE DEVOIR : Commission Ménard - Une hirondelle a fait le printemps – Mercredi 20 novembre 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Une manifestation en marge du congrès du Parti libéral avait mal tourné en mai 2012.



Anaïs Barbeau-Lavalette, Née en 1979.

Anaïs Barbeau-Lavalette a réalisé plusieurs documentaires et signé deux longs métrages de fiction, *Le ring et Inch'Allah*, tous deux présentés et primés dans de nombreux festivals. Auteure d'un roman (*Je voudrais qu'on m'efface*) et de chroniques de voyage (*Embrasser Yasser Arafat*), elle a été nommée Artiste pour la Paix pour l'année 2012. Elle travaille actuellement à de nouveaux projets tout en accompagnant *Inch'Allah* à travers

le monde.

Dernier ouvrage paru : *Embrasser Yasser Arafat*, Marchand de feuilles, 2011

Le décor. C'est beige. Éclairé aux néons. À des milles de l'énergie volcanique du printemps érable, dont il est ici question. Trois corps figés derrière un bureau : Serge Ménard, président de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012, Claudette Carbonneau et Bernard Grenier, commissaires. Ils récoltent les témoignages. Comme tant de billes au collier d'une saison terminée.

Il est aujourd'hui question du 4 mai 2012. Victoriaville. S'y tient une manifestation en marge du congrès du Parti libéral. Qui tournera mal.

Le chasseur (visa le noir, tua le blanc). Marcel Savard, le directeur général adjoint de la Sûreté du Québec, se tient droit sur sa chaise. Moi, je ne vois que sa nuque blanche, au milieu du carré de ses épaules décorées. Marcel est en uniforme et il est bien préparé. Toute la matinée, armé de ses PowerPoint, il s'emploie à démontrer la bonne organisation du corps de police : à 18 h 05, tout allait bien. Malgré quelques corps noirs et masqués, armés de boucliers, qui progressivement avalaient le flanc gauche de la procession. À 18 h 29, le code alerte B est lancé. Dans les rues de Victo, ça pète, ça pue, ça flambe on tire.

Au milieu du chaos, on crie « il y a un blessé ! »

Les policiers sont dépassés. Devant cette foule incontrôlable, on saura bien leur pardonner : « Tous les chasseurs cherchent à tirer quand l'animal est arrêté », insiste Marcel. Or devant un tel chaos, comment éviter le pire...

Il y aura trois blessés graves.

L'hirondelle. Elle porte un nom parfait pour la situation. Comme au théâtre. Dominique Laliberté prend place. D'elle aussi, je ne vois que la nuque, frêle et offerte, sous ses cheveux courts. Elle est accompagnée de son avocat et ne parlera que très peu. Elle relate les faits, froidement. Elle avait remarqué les marcheurs noirs, noté leur rage. Et quand ça s'est embrasé, elle s'est éloignée de la masse enfumée. Au milieu d'un terrain vague, en retrait, elle a reçu un projectile. S'est écroulée. A perdu six dents. Double fracture de la mâchoire. On projette une vidéo du 4 mai où on l'aperçoit, inerte. « Oui, c'est moi, par terre. » Sa voix reste neutre, ses épaules basses. Mais de mon point de vue privilégié, sous les néons, je vois un frisson. Ce qu'il reste ici de vie. Un frisson évanescant. Un frisson en voie de disparition.

Et je me prends à douter que Mademoiselle Laliberté retournera un jour militer pour ses idées.

Le soir tombé, en pédalant loin du haut building gris où s'impriment les souvenirs d'une de nos plus grandes saisons, me valsent en tête les paroles de cette chanson d'enfant : « qu'est-ce qu'elle a donc fait, la petite hirondelle, on lui a donné, trois petits coups de bâton... ».

Vos réactions - 7 commentaires

Claude Gélinas - Abonné, 20 novembre 2013 09 h 55

Politique et Sécurité publique !

Pour quelle raison, en vertu du principe de précaution, la Sûreté du Québec n'a-t-elle pas conseillé au Premier ministre Jean Charest d'annuler le congrès du Parti libéral, une activité de provocation dans un contexte aussi explosif ? Et s'il avait refusé, la Sûreté du Québec aurait été bien avisée de rendre publique sa recommandation. Ce qui aurait démontré l'importance qu'elle accorde à la sécurité publique.

Michel Richard - Inscrit, 20 novembre 2013 11 h 59

Pour quelle raison, en vertu du principe de précaution, les leaders étudiants n'ont-ils pas annulé la manifestation à Victoriaville ?

Marjolaine Samson - Inscrite, 21 novembre 2013 13 h 26

À croire qu'il y avait vraiment un groupe d'organisateur! Quand bien même que les « leaders » n'auraient pas donné leur appui à une telle mani-

Et tranquillement je me déleste de la fadeur de cette journée-là et profondément j'espère. Que les idéaux restent intacts. Que l'écho des pas continué de nous résonner au coeur. Que toutes les hirondelles qui ont marché pacifiquement dans les rues du Québec au printemps 2012 restent fières. Et qu'elles sachent qu'ensemble elles ont participé à changer le monde.

festation, les gens se seraient déplacés quand même.

Le gouvernement a mis le feu aux poudres en décidant à la dernière minute de déplacer le congrès à Victoriaville.

Pierrette Boulianne - Abonnée, 20 novembre 2013 10 h 31

Émotion et espérance

Bravo pour ce reportage poétique et profond.

Dans notre monde superficiel, nous avons besoin des «petites hirondelles». Il ne faut pas les blesser.

Appel à tous ces beaux jeunes qui ont de l'idéal: continuez le combat pour changer ce monde.

Pierrette Boulianne,, Alma, Qc

Normand Murray - Inscrit, 20 novembre 2013 11 h 30

La vérité!

Peu importe l'issue de cette commission le tout était orchestré par un parti qui a laissé volontairement étirer le conflit à des fins purement électoralistes et comme on dit les ordres sont les ordres un point c'est tout. Allons nous voir té-

moigné le ministrable j'en doute fort et pourtant les principaux acteurs se sont eux après tout.

France Marcotte - Abonnée, 20 novembre 2013 17 h 52

Anaïs, à la fois douce et perçante

C'est si beau et si troublant cette image forte de l'hirondelle dans le chaos de la brutalité, de l'absurdité.

Michel Auger - Inscrit, 20 novembre 2013 19 h 37

Gardons espoir !

Merci pour ces mots... ils me font chaud au coeur !

"Que les idéaux restent intacts. Que l'écho des pas continue de nous résonner au coeur. Que toutes les hirondelles qui ont marché pacifiquement dans les rues du Québec au printemps 2012 restent fières. Et qu'elles sachent qu'ensemble elles ont participé à changer le monde."

Un vieux militant qui était fatigué, avant de vous lire.

LE SOLEIL : Une étudiante de l'Université Laval blessée à Victoriaville témoigne - Publié le Mardi 19 novembre 2013 à 19h50

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Lors de son témoignage devant la commission Ménard, l'étudiante de l'Université Laval gravement blessée au visage lors de la manifestation étudiante de Victoriaville au printemps 2012 a dit s'être sentie «sous pression» de fournir aux enquêteurs de la Sûreté du Québec des estimations précises sur le lieu où elle se trouvait lorsqu'elle aurait reçu un projectile à la mâchoire.

Dominique Laliberté était accompagnée de ses avocats mardi après-midi lors de son bref passage devant la Commission d'examen des événements du printemps 2012, puisqu'elle envisage toujours poursuivre le Procureur général du Québec et la Sûreté du Québec (SQ) dans le cadre d'un recours civil pour utilisation abusive de la force.

À la demande du commissaire Bernard Grenier, elle a calmement fait le récit des événements, racontant froidement comment un projectile avait fracturé sa mâchoire à deux endroits et entraîné la perte de six dents.

«Était-elle au courant de ce qui l'avait frappé? «Sur le coup, non», a-t-elle répondu, ajoutant que c'est par la suite qu'elle avait compris que c'était un bâton cinétique, «une balle de plastique verte avec deux lignes noires», puisque c'était le seul projectile qui se trouvait au sol à côté d'elle.

Après son hospitalisation, Dominique Laliberté a contacté la Sûreté du Québec pour donner sa version des faits. «Je pensais que la chose à faire, c'était appeler à la SQ pour faire un rapport», a relaté le témoin, sans toutefois avancer qu'il s'agissait d'une erreur. La jeune femme a

expliqué que les agents qui s'étaient déplacés chez elle insistaient pour qu'elle situe sur Google Maps l'endroit où elle se trouvait au moment des faits. L'étudiante, qui soutient être restée à l'écart de la zone d'affrontement, a aussi fourni une estimation des distances. «Je me suis sentie sous pression de donner des chiffres alors que je n'étais pas certaine», a-t-elle laissé tomber.

La commissaire Claudette Carbonneau a quant à elle voulu savoir si l'étudiante de Québec se définissait comme une militante radicale. «Ben non!», s'est exclamée M^{me} Laliberté en riant, se disant plutôt du type «suiveuse de foules».

Les audiences de la commission se terminent cette semaine.

LE DEVOIR : Commission Ménard - Plaidoyer en faveur de la liberté de travail des médias - Mardi 19 novembre 2013



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

C'est la première fois que la voix de la presse, par l'entremise du photographe du Devoir Jacques Nadeau, est entendue à la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

Lisa-Marie Gervais

Le photographe du Devoir Jacques Nadeau a livré lundi un plaidoyer pour le droit aux médias de faire leur travail librement devant la commission Ménard sur les événements du printemps 2012. Jusqu'ici, les témoignages

de policiers, d'étudiants et d'autres groupes de la société civile ont défilé, mais c'est la première fois que la voix de la presse est entendue. « Je ne me bats pas contre la police, mais il faut que je fasse mon travail. C'est ma responsabilité de témoigner aux gens de ce qui se passe. Plus ça va aller et plus [les policiers] vont nous empêcher l'accès à certains endroits », a déploré le photoreporter d'expérience.

Justement, en 35 ans de métier, Jacques Nadeau en a photographié, des manifestations. Pourtant, il a senti que, pendant celles de la grève étudiante, des contraintes encore plus grandes qu'à l'habitude ont nui au travail des médias. Surtout, après la grande manifestation du 22 mars 2012, où environ 200 000 personnes ont envahi les rues du centre-ville de Montréal. « À partir du 23 mars, ça devenait de plus en plus difficile pour nous de travailler », a-t-il dit aux commissaires, empathiques à son récit. « C'était plus agressif, c'était contrôlant. »

Changement de ton

M. Nadeau a aussi senti un changement de ton. « On était de la merde pour [les policiers]. Je ne peux pas accepter ça. J'ai travaillé partout, et même à New York, jamais je n'ai pu entendre des choses aussi vulgaires à l'endroit des médias. »

Arrestations et détentions momentanées de journalistes et de photographes, poivre de Cayenne en plein visage, appareils photo brisés... Au fur et à mesure des manifestations, la position de la police se durcissait à l'endroit des médias. « Il y a un autre photographe qui travaille à Montréal que j'ai vu à genoux devant les policiers. Ça m'a tellement touché. Détenir un photographe de presse, sans ses caméras parce qu'on ne veut pas qu'il filme ou prenne des images [...] ça m'apparaît un manque total de res-

pect », a soutenu le photjournaliste, auteur de Carré rouge, un recueil de photos sur les événements du printemps étudiant.

Renversé par un cheval

Il a également évoqué un incident plus personnel qui l'a profondément ébranlé, soit de se faire renverser par une policière à cheval. Une vidéo de cet incident a beaucoup circulé sur Internet. « Je l'ai vue deux fois et je n'ai pas été capable de la revoir une troisième. C'était la peur de ma vie », a dit le collègue.

Le Service de police de la Ville de Montréal ne s'est jamais excusé, malgré sa demande, pas plus qu'il n'a remboursé son appareil brisé. Quant à la cavalière qui l'a blessé, elle lui aurait dit : « Je n'ai pas fait exprès, mais je savais où j'allais. » « Interprétez ça comme vous voulez », a lancé Jacques Nadeau, qui croit pour sa part avoir été volontairement ciblé.

Les policiers devraient démontrer plus de respect à l'endroit des reporters, a-t-il insisté. Y compris les représentants des médias étudiants et des médias alternatifs, qui ont subi selon lui un plus mauvais traitement de la

part des policiers. « Ces médias-là ont le droit de vivre ! Ce n'est pas la police qui décide qui est média ou pas. »

Vos réactions - 1 commentaire

Arthur Desgagnés - Inscrit, 20 novembre 2013 15 h 27

La police a toujours raison

Ne vous attendez donc pas à ce qu'ils admettent avoir eu tort. Abattre un individu au taser est correct parce qu'il résistait à son arrestation. Les pauvres policiers (entendez "moumounes") ne sont pas pour risquer de se faire égratigner ou de devoir faire un effort physique, soit utiliser leurs bras et leur intelligence, ça pourrait devenir dangereux pour eux.

Aussi, que penser des poursuites stupides, parfois en pleine ville, au risque de tuer le fuyard ou les occupants de d'autres véhicules?

Et les enquêtes sur les fautes policières, une farce monumentale dans presque 100% des cas. Je condamne ces actes policiers trop nombreux hélas!

CYBERPRESSE / LE DEVOIR : Commission Ménard – La SQ avait sous-estimé le risque à Victoriaville – Publié le mardi 19 novembre 2013 à 11h48 | Mis à jour le mardi 19 novembre 2013 à 18h16 / Mardi 19 novembre 2013 15h41



Photo : Annik MH De Carufel Le Devoir
Serge Ménard dirige la Commission spéciale d'examen des événements du printemps.

La Presse canadienne

La Sûreté du Québec (SQ) a échoué à évaluer correctement le niveau de risque à la veille de l'émeute du 4 mai 2012 à Victoriaville.

Le directeur général adjoint de la SQ, Marcel Savard, a reconnu mardi devant la commission Ménard que la police provinciale avait sous-évalué le degré de dangerosité de la manifestation prévue en marge d'un conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ).

«Le niveau de menace, oui, il était élevé le matin (du 4 mai). La veille, il était moyen (à) et on a fait face à extrême», a-t-il résumé lorsque la commissaire Claudette Carboneau l'a interrogé sur le dispositif d'encadrement qui avait été prévu.

Car il n'aura pas fallu beaucoup de temps avant que les clôtures métalliques installées autour de l'hôtel Le Victorin ne sautent.

Quatre petites minutes auront suffi. La SQ aurait-elle dû ériger des barrières plus solides?

«Est-ce qu'une clôture de type "festive" juste installée avec ses ancrages, c'est le modèle qui va être retenu pour les prochaines? Non», a tranché Marcel Savard.

Il a ainsi confirmé les informations obtenues par La Presse Canadienne, non seulement en ce qui a trait aux ratés de la SQ sur le plan de la préparation, mais aussi en ce qui concerne les failles au chapitre du renseignement.

Selon une source proche des dossiers policiers, les équipes du renseignement criminel, à Montréal, disposaient de l'expertise pour reconnaître les mouvements des groupes extrémistes actifs dans la métropole qui se préparaient à aller faire du grabuge à Victoriaville.

Mais le canal de communication entre les responsables du renseignement de sécurité et ceux du renseignement criminel n'avait pas fonctionné adéquatement, a admis le directeur adjoint de la police provinciale.

La SQ en a cependant tiré des leçons, a-t-il poursuivi.

«Actuellement, c'est une piste importante d'amélioration sur laquelle la SQ travaille: c'est l'arrimage entre le renseignement de sécurité et le renseignement criminel.»

Lorsque le président de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 (CSEEP), Serge Ménard, lui a directement demandé si les policiers de la SQ étaient adéquatement préparés, il a longtemps hésité avant de préciser que ses agents étaient prêts et bien formés, mais qu'ils n'étaient «pas des Robocops».

Reste que le maintien de la paix et de la sécurité n'est pas uniquement du ressort des forces policières: il s'agit d'une responsabilité partagée entre manifestants et policiers, a fait valoir M. Savard.

Il a par ailleurs assuré que le recours aux armes intermédiaires d'impact à projectiles (AIIP) comme les fusils chargés de balles de plastique se faisait en deux temps: d'abord, le déploiement, puis l'utilisation.

La pertinence ou la nécessité de l'utiliser revient à l'agent sur le terrain, mais celui-ci doit suivre des règles strictes avant d'appuyer sur la gâchette, a rappelé le témoin.

Le témoignage de Marcel Savard se poursuit en après-midi. Il sera suivi de celui d'une jeune femme qui a été blessée lors des événements de Victoriaville.

Vos réactions [Le Devoir] - 6 commentaires

Jean Boucher - Inscrit, 19 novembre 2013 12 h 22

Des amateurs ?!*

« Deux jours avant la manifestation, la direction du renseignement de sécurité, à Québec, avait établi la menace à un niveau moyen avant de corriger le tir quelques heures plus tard et de faire passer le niveau à élevé. »

A Québec ! La direction du renseignement comprenait-elle des personnes proches du PLQ ?!*

Miguel Silva - Abonné, 19 novembre 2013 13 h 27

Ceux qui y était

Ceux qui y était savent que la SQ est la principale raison du dérrapage. Lorsque ce n'était que des policiers aux barricades, l'ambiance était bonenfant. Le moment où les "Robocops" de la SQ sont arrivés, les choses ont véritablement commencé à dérapier. Du gaz lacrymogène (oui, oui, du vrai, car à Victoriaville, contrairement à Montréal, c'est permis), des balles de caoutchouc et les coups de matraques pleuvaient sur la foule. La petite poignée de lanceurs de briques autant que la très grande majorité pacifiste, les gens ne savaient plus où se mettre et couraient dans tous les sens.

M. Ménard, le risque sous-estime n'est pas celui de la dégénérescence en émeute ou le manque de préparation, mais celui de présenter un niveau inouï de violence à une foule manifestant dans un contexte fortement politisé et espérer que la plèbe plie bagage et qu'on en parle plus. Les gens n'aiment pas se faire taper dessus parce que quelqu'un quelque part a brisé une vitre.

Lorsque vous entendrez le récit de la demoiselle qui s'est fait cassée la mâchoire par une balle en plastique, vous allez comprendre qu'elle était de ceux que vous devriez être en train de protéger plutôt que blesser gravement. Qui aura payé les milliers de dollars en chirurgie de reconstruction de sa mâchoire? Certainement pas vos "Robocops"! Ou l'autre balle qui a expulsé l'oeil de M. Valade : voulez-vous présenter vos excuses? Ah, non, j'oubliais : c'est de sa faute, car il était là.

Les règles "très stricte" d'utilisation de balles en caoutchouc devaient être un peu souples, car elles pleuvaient et au moins deux personnes pacifiques ont été très gravement blessées. Faire confiance à vos Robocops avec des armes sub-létales : Ça c'est du Risque!

Georges Hubert - Inscrit, 19 novembre 2013 14 h 07

Sous-estimé ?...

... ou ESTIMÉ en fonction des retombées politiques de leur parton ???

Pierre-Alain Cotnoir - Inscrit, 19 novembre 2013 15 h 03

Exagération trompeuse

Marcel Savard, directeur adjoint de la SQ, affirme que sur une foule estimée à 3000 personnes à Victoriaville, il y aurait eu plus de 1000 personnes extrêmement dangereuses et violentes. Ce haut officier de la SQ prend le public et les commissaires pour des idiots en affirmant une telle absurdité, il ment effrontément et devrait être destitué pour avoir tenu de tels propos.

Simon Chamberland - Inscrit, 19 novembre 2013 16 h 58

Et les mensonges M. Savard, les mensonges ?

Vos officiers ont camouflé, déformé ou détourné les faits dans les jours suivants Victoriaville et l'émission Enquête l'a révélé.

Malheureusement, avec la commission Mickey Mouse, personne ne posera de question sur vos mensonges.

Claude Gélinas - Abonné, 19 novembre 2013 18 h 35

Le congrès de la provocation !

Si le Parti libéral avait voulu éviter la casse il n'avait qu'à reporter son congrès. En maintenant son activité électorale il provoquait les étudiants alors qu'une accalmie aurait été bien nécessaire.

LA TRIBUNE : Commission Ménard: le SPS n'a pas admis ses erreurs, déplore le REMDUS - Publié le mardi 19 novembre 2013 à 15h12



Archives La Tribune
Gaétan Labbé

Claude Plante, La Tribune (Sherbrooke) L'état-major du Service de police de Sherbrooke (SPS) n'a pas fait changer d'idée les étudiants du REMDUS lors de son passage lundi devant la Commission Ménard sur les événements du Printemps érable.
« Il est important pour nous d'assurer la suite de cette période difficile, soutient Marie-Pier Bois-

vert, présidente du Regroupement des étudiants en maîtrise et doctorat de l'Université de Sherbrooke. C'est bien malheureux de voir comment le SPS a décidé de gérer la situation.»
«S'ils ne sont pas prêts à admettre qu'il y a eu des erreurs et des débordements de leur côté, comment peuvent-ils espérer réparer le lien de confiance qui s'est brisé entre eux et toute une partie de la population?»
Le directeur Gaétan Labbé et ses adjoints Danny O'Connell et Robert Pedneault ont témoigné lundi devant la Commission présidée par Serge Ménard. M. Labbé a défendu le travail de ses troupes. Il a d'ailleurs avancé que des casseurs s'étaient infiltrés dans les manifestations étudiantes.
Le directeur a dû s'expliquer concernant une arrestation surprise. Selon lui, elle ne concernait pas un étudiant, mais un suspect qui s'était infiltré dans la manifestation étudiante après avoir causé des voies de fait sur un citoyen dans le secteur du Cégep de Sherbrooke.

Marie-Pier Boisvert, Guillaume Bolduc et Sarah B. Lamarche ont témoigné devant cette même commission en octobre au nom du REMDUS. Ils avaient soutenu que les policiers agissaient comme s'ils étaient «en guerre». Le trio se plaignait que les policiers étaient froids à leur endroit malgré des tentatives de rapprochement.
Les étudiants ont tous trois réagi avec désillusion en écoutant les réponses de l'état-major lundi avant-midi, note-t-on dans un communiqué. « En 2012, on a assisté souvent à ce genre de manipulation "créative" des faits par les différentes autorités policières », affirme Sarah B. Lamarche, étudiante à la maîtrise en littérature. «C'est donc sans surprise mais avec beaucoup de déception que nous avons accueilli le témoignage des policiers, qui contenait certains mensonges flagrants. Nous allons prendre soin d'adresser une lettre détaillée aux commissaires pour les réfuter parce qu'il est impensable, pour nous, de laisser passer ça. »

LE DEVOIR : Commission Ménard – La collaboration est «de plus en plus grande» - Lundi 18 novembre 2013 15h30



Photo : Annik MH De Carufel Le Devoir
Serge Ménard

La Presse canadienne
Un peu moins d'un mois après avoir plaidé qu'il aurait besoin de davantage de temps pour mener à bien le mandat de la commission qu'il préside, Serge Ménard a assuré lundi que les travaux se déroulaient rondement.
Dans l'allocation d'ouverture de cette troisième semaine d'audiences publiques, celui qui dirige la

Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (CSEEP) a dit bénéficier «d'une collaboration de plus en plus grande de tous les milieux qui pouvaient nous aider».
Au total, 135 intervenants ont participé aux travaux de cette commission chargée de faire la lumière sur les événements du printemps étudiant de 2012.
Et même le point de vue de ceux qui ont boycotté l'exercice sera pris en considération, a signalé Serge Ménard.
Les commissaires se pencheront en effet sur les écrits d'acteurs et observateurs ayant refusé de témoigner devant M. Ménard et ses deux collègues, l'ancien juge Bernard Grenier et l'ex-leader syndicale Claudette Carbonneau.
Ils ont ainsi lu «avec un grand intérêt» l'ouvrage récemment publié par le principal porte-parole de la Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel Nadeau-Dubois, et en tiendront compte au moment de rédiger leur rapport.

Le rapport de la Ligue des droits et libertés, de l'Association des juristes progressistes et de l'Association pour une solidarité syndicale, rendu public en avril 2013, sera également étudié, a assuré M. Ménard.
La journée de lundi s'est amorcée avec un témoignage de trois policiers du Service de police de la ville de Sherbrooke.
En après-midi, le photjournaliste du Devoir Jacques Nadeau a livré un témoignage au cours duquel il a parlé des difficultés qu'il a éprouvées à cohabiter avec les agents du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) pendant le printemps étudiant.
M. Nadeau a été poivré à de nombreuses reprises dans l'exercice de ses fonctions et a été renversé par un cheval de la cavalerie du SPVM lors d'une manifestation en face d'un hôtel du Vieux-Montréal.
Le gouvernement de Pauline Marois a annoncé la création de la CSEEP en mai dernier. Son mandat est d'analyser le travail des forces de l'ordre pendant la crise étudiante.

CYBERPRESSE : La commission Ménard demande une prolongation de mandat - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 15h18 | Mis à jour le lundi 18 novembre 2013 à 19h17



PHOTO MARCO CAMPANOZZI,
ARCHIVES LA PRESSE

Au total, 135 intervenants ont participé aux travaux de cette commission chargée de faire la lumière sur les événements du printemps étudiant de 2012.

Mélanie Marquis, La Presse Canadienne, MONTRÉAL

Même s'il a assuré lundi que les travaux de la commission qu'il préside se déroulaient rondement, Serge Ménard persiste et signe: le temps

que lui a imparti le gouvernement Marois pour remplir son mandat est insuffisant.
Convaincu que la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (CSEEP) pourrait bénéficier de davantage de temps, il a donc officiellement interpellé le gouvernement du Québec pour demander une prolongation.
M. Ménard a fait parvenir la semaine dernière une requête écrite en ce sens au ministère de la Sécurité publique, a affirmé l'attaché de presse de la CSEEP, Jean Polloni.
Au bureau du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, on a confirmé la réception du document.
«Pour le moment, c'est en analyse. M. Ménard a encore jusqu'au 20 décembre pour compléter son mandat», a affirmé Audrey Gagnon, l'attachée de presse du ministre.
Selon l'échéancier fixé par Québec, le rapport final des commissaires doit être déposé le 20 décembre, soit un peu moins d'un mois après la conclusion de la troisième et dernière semaine d'audiences publiques, qui prendra fin ce jeudi. Serge Ménard a malgré tout tenu à spécifier dans son allocution d'ouverture que les travaux pro-

gressaient bien et que la CSEEP bénéficiait «d'une collaboration de plus en plus grande de tous les milieux».
Jusqu'à présent, 135 intervenants ont participé aux travaux de cette commission chargée de faire la lumière sur les événements du printemps étudiant de 2012.
Et le point de vue de ceux qui ont boycotté l'exercice sera pris en considération, a signalé l'ancien politicien.
Les commissaires se pencheront en effet sur les écrits d'acteurs et observateurs ayant refusé de témoigner devant M. Ménard et ses deux collègues, l'ancien juge Bernard Grenier et l'ex-leader syndicale Claudette Carbonneau.
«Comme souvent dans son histoire, l'ASSE a régulièrement eu recours au boycott. Elle n'a pas agi différemment avec nous. Par contre, des associations membres de la CLASSE ont collaboré», a indiqué M. Ménard.
«Et puis, son principal porte-parole pendant ces événements, M. Gabriel Nadeau-Dubois, a écrit un livre que nous avons lu avec grand intérêt et dont nous tiendrons compte dans notre rapport final», a-t-il ajouté.

Le rapport de la Ligue des droits et libertés, de l'Association des juristes progressistes et de l'Association pour une solidarité syndicale, rendu public en avril 2013, sera également étudié.

La journée de lundi s'est amorcée avec un témoignage de trois policiers du Service de police de la ville de Sherbrooke.

En après-midi, un photjournaliste du quotidien *Le Devoir*, Jacques Nadeau, a parlé des difficultés qu'il a éprouvées à cohabiter avec les agents du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) pendant le printemps étudiant.

M. Nadeau a été poivré à de nombreuses reprises dans l'exercice de ses fonctions et a été renversé par un cheval de la cavalerie du SPVM lors d'une manifestation en face d'un hôtel du Vieux-Montréal.

Les commissaires ont également entendu le récit de deux ambulanciers qui étaient à pied d'œuvre lors de l'émeute qui a éclaté le 4 mai 2012 à Victoriaville, alors que le Parti libéral du Québec (PLQ) était réuni en conseil national.

Pendant la plus explosive des manifestations du conflit étudiant, les agents de la Sûreté du Québec (SQ) ont largué 252 bombes lacrymogènes

et tiré 33 balles en plastique. Les affrontements entre les protestataires et les forces de l'ordre ont fait une dizaine de blessés au total dans les deux camps.

Lors de l'audience du 26 octobre, la commissaire Claudette Carbonneau avait cuisiné Mario Laprise, directeur général de la police provinciale, en lui soulignant que des coups avaient pu être tirés alors que l'opacité du nuage de gaz était telle qu'elle empêchait les ambulanciers de repérer leur véhicule, dont les gyrophares étaient pourtant allumés.

À l'issue de leur témoignage, Simon Perreault-Beauchesne et Charles-David Deroy ont confirmé que par moments, ils n'arrivaient plus à distinguer leur véhicule, mais ont affirmé n'avoir pas vu ou entendu de projectiles de plastique alors que des nuages de fumée enveloppaient une partie de la ville.

Mais selon Claudette Carbonneau, l'analyse de la séquence temporelle des événements porte à croire que cela aurait pu se produire.

Entre 19h et 19h30, au moment où les ambulanciers intervenaient et qu'éclataient les bombes lacrymogènes dans les rues de Victoriaville, des

balles de plastique ont été tirées, a réitéré la commissaire, rappelant que des normes d'utilisation strictes encadraient l'usage de ce type d'arme.

Il sera encore question de cette journée chaotique lors de la reprise des audiences, mardi. La commission entendra le directeur général adjoint de la SQ, Marcel Savard.

Son patron, Mario Laprise, a d'ores et déjà révélé que «la manifestation du 4 mai est considérée par la SQ comme l'une des plus violentes depuis la tenue du Sommet des Amériques en 2001» à Québec.

Le gouvernement de Pauline Marois a annoncé la création de la CSEEP en mai dernier.

Le Parti libéral du Québec a critiqué l'exercice à plus d'une reprise - à la fin septembre, l'opposition officielle a fait valoir dans un communiqué que la commission constituait «une attaque frontale contre des milliers de policiers du Québec qui avaient pour mandat de s'assurer de la protection de la population lors des manifestations du printemps 2012».

LA TRIBUNE : Ce sont des casseurs qui ont causé le grabuge à Sherbrooke, dit Labbé - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 12h02



Archives La Tribune, Frédéric Côté
Il y a eu 94 manifestations à Sherbrooke entre le 2 mars et le 4 septembre 2012.

René-Charles Quirion, La Tribune

(Sherbrooke) Ce sont des casseurs, qui se sont infiltrés dans les manifestations étudiantes, qui auraient principalement causé le grabuge à Sherbrooke lors des manifestations du printemps Érablé 2012.

Le directeur du Service de police de Sherbrooke Gaétan Labbé témoignait lundi à Montréal dans le cadre de la commission spéciale d'examen du printemps 2012. Danny McConnell et Robert Pedneault, deux membres de

l'état-major du SPS, accompagnaient le directeur Labbé devant le président Serge Ménard et les commissaires Me Bernard Gernier et Claudette Carbonneau.

Ce sont 94 manifestations qui se sont déroulées à Sherbrooke entre le 2 mars et le 4 septembre 2012, jour d'élections où le gouvernement libéral de Jean Charest a été défait.

«Commenter c'est facile, commander c'est plus difficile. Je souligne le travail policier qui a été effectué par notre service lors des manifestations du Printemps Érablé 2012», soutient le directeur du SPS, Gaétan Labbé.

«Nous pourrions dire que dans les trois quarts des manifestations, ça a bien fonctionné entre les étudiants et les policiers», explique Danny McConnell.

«Nous n'avons rien à cacher.»

Arrestation surprise

Le SPS a dû justifier ses agissements lors des manifestations du 30 avril 2012, où un manifestant a été arrêté de façon surprise et du 18 mai, où l'unité de contrôle de foule s'était dressé devant les manifestants sur la rue King Ouest et du 23 mai.

«Des décisions ont été prises en fonction de l'évolution de la situation. Nous n'avons rien à cacher concernant les événements qui se sont déroulés à Sherbrooke», a expliqué Gaétan Labbé qui a remis la liste de toutes les arrestations et leurs justifications lors de cette période.

Archives La Tribune
Gaétan Labbé



LE DEVOIR : Commission Ménard - Le SPVM doit encore s'expliquer sur ses arrestations de masse - Vendredi 25 octobre 2013 |



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a dû s'expliquer une fois de plus sur ses tactiques et surtout celle de la souricière dont ont découlé des arrestations de masse.

Lisa-Marie Gervais

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a dû s'expliquer une fois de plus sur ses tactiques et surtout celle de la souricière dont ont découlé des arrestations de masse. Invité à témoigner à la commission Ménard sur les événements du printemps 2012, le commandant du SPVM, Alain Simoneau, a laissé entendre que c'est la fatigue des policiers et le niveau de violence des manifestants, y compris celui des jours précédents, qui ont justifié de telles interventions.

M. Simoneau a fait allusion en particulier à la manifestation du 23 mai 2012, qui s'est soldée par l'arrestation de plus de 500 personnes au centre-ville de Montréal. Quelques jours auparavant, un incendie criminel avait été allumé pendant une manifestation, à l'angle de Saint-Denis et Ontario.

Selon M. Simoneau, il y avait une grande tension dans l'air alors que des policiers ont été invectivés et se sont fait lancer des boulons industriels et vandaliser leurs voitures. «La décision a été prise de faire une arrestation

en vertu [du règlement municipal] P-6. Parce que, naturellement, le niveau de violence utilisé [était élevé]. [...] Mais deux jours auparavant, on a encore un niveau de violence [élevé] », a-t-il dit, en commentant une vidéo de CUTV disponible sur YouTube.

On y voit des policiers qui ne laissent pas la chance aux gens de se disperser et des badauds, comme des personnes âgées, des mères avec des enfants et une femme en fauteuil roulant en plus des journalistes de CUTV, se faire encercler sans pouvoir sortir.

Relations cordiales avec les étudiants

M. Simoneau a rappelé que la grande majorité des manifestations étaient « tranquilles ». « Les fois que ça a débordé, on peut compter ça sur les

Vos réactions - 3 commentaires

François Dugal - Abonné, 25 octobre 2013 08 h 26

J'étais là

J'ai participé à la manifestation du 23 mai. La foule nombreuse n'était ni agitée, ni menaçante; il y avait juste beaucoup (trop?) de monde.

J'estime que la force employée de la police était grandement exagérée. Selon moi, une seule raison explique ce comportement: le profilage politique.

Pierre-Alain Cotnoir - Inscrit, 25 octobre 2013 09 h 26

Point de vue

M. Simoneau nous prend pour des enfants de choeur. À son affirmation qu'il fallait être présent lors des manifestations pour en comprendre la dynamique, je réponds qu'il aurait eu intérêt à sortir du confort de son point de vue du côté des forces de "l'ordre" (établi?) pour comprendre le point de vue des manifestants. S'il l'avait fait, il aurait pu faire trois constats: (1) que les propos et l'animosité des ses agents n'étaient pas exceptionnels; (2) que le manque de discernement des policiers était patent, s'en prenant à tous, journalistes, photographes de presse, passants, commerçants comme manifestants pacifiques ou survoltés (3) que des agents provocateurs étaient laissés à l'oeuvre sans se faire déranger

doigts d'une main étant donné le nombre de manifestations qu'il y a eu. »

Selon lui, il y avait quelque chose de très « cordial » dans la relation entre la police et la plupart des manifestants. « On n'était pas en situation de [supériorité]. Pour être là soir après soir... Je suis content du travail des policiers. Mais il est évident qu'il y a eu un lien de confiance, un lien de communication à établir. »

Sur les abus de langage des policiers, M. Simoneau ne croit qu'à des cas d'exception. « Il y a eu le [facteur] fatigue. Il ne faudrait pas généraliser les abus de langage. S'il y en a eu, ils l'ont été de façon unique », a-t-il dit.

par ses policiers. Alors, soit qu'il ne sache pas de quoi il parle, soit qu'il tente de couvrir les agissements d'une police au service d'un pouvoir dont on apprend de plus en plus qu'il était corrompu jusqu'à la moelle. Dans les deux cas, il n'est pas crédible.

Sylvain Auclair - Abonné, 25 octobre 2013 12 h 05

Si on croit M. Simoneau...

... des personnes auraient été arrêtées à cause de ce que d'autres personnes auraient fait les jours précédents? Cet aveu devrait à lui seul faire invalider les accusations, non?

TVANOUVELLES : Commission spéciale sur le printemps 2012 : Une bonne formation pour la police? - Première publication jeudi 24 octobre 2013 à 18h17



Crédit photo : archives Agence QMI

Par Agnès Chapsal | Agence QMI

Un professeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est interrogé jeudi sur la pertinence de l'actuelle formation des policiers québécois, à la suite de la présentation de son étude mesurant leur niveau éthique, dans le cadre des travaux de la commission Ménard sur les événements du printemps 2012.

Marc Alain, professeur au département de psychoéducation, a présenté une étude menée sur 736 finissants québécois de l'École nationale de police à partir de 2001, et ce, sur les six premières années de leur carrière, pour mesurer leur niveau d'éthique.

Selon cette étude, une forte majorité des répondants (65%) opte pour «réserver l'usage des armes et de la force à une catégorie très réduite d'événements», contre 35% qui avouent «spontanément recourir à un usage des armes et de la force dans une variété de situations».

Cinq à six ans après leur sortie d'école, il s'opère «un glissement éthique» selon le professeur.

La majorité des répondants va ensuite opter pour la seconde réponse.

«Le maintien d'un certain nombre d'acquis ne se fait pas», a commenté le M. Alain. Pour comprendre ce changement, le professeur s'est penché sur la formation des policiers au cégep. Il a conclu que selon les établissements, certains finissants correspondaient au stéréotype de celui qui «arrête les bandits dans la rue» et d'autres à celui qui «aide son prochain».

«On forme encore les policiers comme des techniciens professionnels, a fait remarquer le Pr Alain. Or, le quotidien des interventions policières au XXe siècle est fait essentiellement de gestion de crise. Je me pose la question pour savoir si on a le bon parcours», s'est-il interrogé.

CYBERPRESSE : Commission Ménard: la loi spéciale a amplifié la violence, selon le SPVM - Publié le jeudi 24 octobre 2013 à 17h30 | Mis à jour le jeudi 24 octobre 2013 à 20h24



PHOTO : HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

«J'ai vraiment senti le ton changer après l'adoption du projet de loi 78», a expliqué le commandant du Service de police de la Ville de Montréal, Alain Simoneau.

Hugo Pilon-Larose, La Presse

(Montréal) La loi spéciale qui encadrerait le mouvement de grève étudiant et les manifestations à Montréal, adoptée le 18 mai 2012 par l'ancien gouvernement libéral du premier ministre Jean Charest, a fait gonfler le nombre de citoyens qui participaient aux marches nocturnes, où les scènes de violence se sont multipliées.

C'est ce qu'a expliqué le commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Alain Simoneau, devant la Commission d'examen sur le printemps étudiant. C'est lui qui a été la voix des policiers dans plus de la moitié des manifestations, alors qu'il parlait à la foule à l'aide du camion muni de haut-parleurs.

«J'ai vraiment senti le ton changer après l'adoption du projet de loi 78. Il y avait beaucoup plus de monde dans les manifestations. Le camion-flûte a été pris à partie par les manifestants. Les soirs qui ont suivi ont terminé dans de grands débordements, alors que des feux ont été allumés dans les rues», a expliqué M. Simoneau au commissaire Serge Ménard.

«Il ne faudrait pas généraliser avec les abus de langage. S'il y en a eu, c'était assez unique et c'était dû à des facteurs humains. (...) Avoir un langage abusif ne cadre pas dans mes valeurs ni dans celles du service de police.»

Alain Simoneau, porte-parole du SPVM

Au début du mouvement de grève, le SPVM encadrerait les manifestations sans intervenir, a expliqué le commandant Simoneau. C'est lorsque les marches nocturnes ont débutées, ayant comme point de départ le parc

Émilie-Gamelin, situé près de l'Université du Québec à Montréal, que l'ambiance s'est dégradée. «Nous avons commencé à appliquer le règlement municipal P-6 après la grande manifestation du 22 mars. On demandait aux gens de respecter le sens de la circulation, de ne pas commettre de vandalisme et de ne pas poser d'actes criminels», a expliqué M. Simoneau. Même si les organisateurs des manifestations ne divulguaient pas leurs itinéraires aux forces policières, les marches étaient tolérées jusqu'à ce que des actes criminels soient commis. Lorsque l'ambiance devenait trop tendue, M. Simoneau donnait l'ordre aux gens de se disperser, à l'aide de son camion-flûte. Un message était aussi diffusé sur le compte Twitter du SPVM.

Questionné par le commissaire Serge Ménard pourquoi des personnes âgées, handicapées et des enfants ont été pris dans des souricières, M. Simoneau a répondu que ceux qui restaient après l'ordre de se disperser ne connaissaient les techniques d'intervention du SPVM. Mais au-delà de la violence, 95% des manifestations se sont déroulées paisiblement, a-t-il ajouté. «La très forte majorité des manifestations où j'ai été impliqué se passait bien et il n'y avait pas d'arrestations. (...) Il fallait être sur le terrain pour voir qu'il y avait quand même quelque chose de cordial qui se passait entre les manifestants et les policiers», a conclu M. Simoneau.

TVANOUVELLES : Commission sur le printemps érable : «On est encore les coupables» - Première publication mercredi 23 octobre 2013 à 14h00



Crédit photo : Archives Agence QMI
Serge Ménard

Par Agnès Chapsal | Agence QMI

Dans le cadre de la **commission Ménard** sur les événements du printemps 2012, trois étudiants de l'**Université de Sherbrooke** ont raconté mercredi comment la manifestation du 18 mai 2012 a dégénéré à Sherbrooke, rompant la confiance entre policiers et manifestants. «Il y avait des manifestations tous les jours avec les mêmes policiers et les mêmes manifestants, un certain respect s'était établi, mais le 18 mai, la confiance établie s'est brisée», a raconté **Guillaume Bolduc** avec des vidéos à l'appui. Le soir du 18 mai, une centaine de manifestants est partie du palais de justice de Sherbrooke.

Après une marche de près d'une heure, ils se sont retrouvés au centre-ville. Face aux policiers en ligne, le groupe s'est resserré en scandant: «On reste pacifiques», selon le récit de **Marie-Pier Boisvert**, présidente du **Regroupement des étudiantes de maîtrise, de diplôme et de doctorat** de l'Université de Sherbrooke. «Je pensais qu'il allait juste nous pousser avec leur bouclier, ils nous ont frappés», a poursuivi Mme Boisvert. Elle s'en est sortie avec un bleu, alors que Guillaume Bolduc a eu une côte fêlée. La police a aussi lancé plusieurs bombes assourdissantes pendant la manifestation. «Les policiers agissaient comme s'il s'agissait d'une guerre», a commenté **Sarah B. Lamarche**. «Les policiers représentaient la répression qui nous faisait sortir de nos gonds, mais ce n'était pas à eux que nous nous en prenions», a renchéri Marie-Pier Boisvert. Mme Lamarche a aussi soutenu que les événements du printemps 2012 avaient encore des répercussions aujourd'hui. «Ce n'est pas derrière nous tout cela, ce n'est pas réglé. Des gens sont encore en cour et aux prises avec des amendes. On est encore les

coupables», a conclu Sarah B. Lamarche qui attend obtenir réparation de la part de la commission. **«Une présence policière spectaculaire»**
Conseiller syndical à la **CSN, Léonide Ouellette** a organisé plus d'une centaine de manifestations depuis 2004. Que l'itinéraire soit communiqué à la police est pour lui «nécessaire. On va se promener dans la rue, il y a la sécurité à organiser, on discute et on négocie parfois plusieurs jours avec la police», a-t-il précisé. M. Ouellette a aussi remarqué que depuis dix ans, la présence policière lors des manifestations a augmenté «de façon significative». Cela devient de plus en plus «spectaculaire» surtout avec la présence de la garde montée, dont il a estimé qu'elle pouvait intimider et irriter les manifestants. Concernant les avis de dispersion, M. Ouellette a reconnu qu'ils étaient inaudibles pour la majorité des manifestants. «Il y aurait des améliorations à faire sur les avis de dispersion», a-t-il fait remarquer.

LA TRIBUNE : «Les policiers agissaient comme si nous étions en guerre» - Publié le mercredi 23 octobre 2013 à 12h09



Capture d'écran
Marie-Pier Boisvert, présidente du **REMDUS**, était accompagnée par **Sarah B. Lamarche** et **Guillaume Bolduc**, mercredi avant-midi, pour témoigner devant la **Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012**.

Claude Plante, La Tribune (Sherbrooke) «Les policiers agissaient comme si nous étions en guerre. Nous aurions aimé parler aux policiers, aux politiciens, mais au lieu on a parlé de nous. On a dit des choses incroyables sur les étudiants.» Des étudiants de la région sherbrookoise ont été entendus à la Commission Ménard, mercredi matin à Montréal. Marie-Pier Boisvert, présidente du Regroupement des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'UdeS (REMDUS), et deux autres étudiants impliqués dans les manifestations du Printemps érable, Sarah B. Lamarche et Guillaume Bolduc, ont témoigné devant les commissaires de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. «Ce qui s'est passé, c'est absurde. Nous avons une tête sur les épaules. Nous n'avions pas

mérité cela de la part des policiers», a déclaré Sarah B. Lamarche. «Si je porte encore le carré rouge, c'est que le dossier n'est pas encore réglé. Il y a encore des étudiants qui doivent payer des amendes et qui sont devant la cour.» Le trio a expliqué aux commissaires Claudette Carbonneau, Bernard Grenier et Serge Ménard comment se sont déroulées les manifestations à Sherbrooke en avril et en mai à Sherbrooke. Selon eux, le 18 mai, les manifestants ont senti un véritable changement dans l'attitude des policiers lors des manifestations qui ont eu lieu presque quotidiennement dans les rues sherbrookoises. C'est à cette date que l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi spéciale 78 qui vise à mettre un terme à la contestation étudiante.

LE SOLEIL : Printemps 2012: la fatigue des policiers de Québec inquiétait leurs chefs - Publié le mercredi 23 octobre 2013 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 23 octobre 2013 à 07h40



Photothèque Le Soleil

Le président de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (CSEEP), l'ancien ministre Serge Ménard, a voulu connaître les techniques utilisées pour distribuer les 571 constats d'infraction, et ce, notamment lors des arrestations de masse qui ont eu lieu à huit reprises sur le territoire de la ville de Québec.

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Les officiers du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) se sont inquiétés du niveau de fatigue de leurs troupes à la suite des nombreuses manifestations tenues dans la capitale nationale au printemps 2012. C'est ce qu'a révélé le directeur, Michel Desgagné, mardi

lorsqu'il a défendu le travail de son équipe devant les membres de la commission Ménard.

«Tous les événements se sont produits sans un seul blessé», s'est vanté M. Desgagné, qui a témoigné pendant plus d'une heure devant la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (CSEEP) à Montréal.

Le directeur du SPVQ a d'abord expliqué que le contexte à Québec était différent de celui de la métropole puisque les manifestations y ont été moins nombreuses et plus pacifiques. Néanmoins, celles-ci ont eu lieu pendant 59 soirées d'affilée, «ce qui a fini par avoir un impact sur les troupes», a-t-il reconnu, ajoutant que les officiers ont envisagé d'apporter des modifications aux horaires des policiers. Cette mesure n'a toutefois pas été appliquée puisque le conflit tirait à sa fin et que les perturbations se sont estompées.

Le président de la CSEEP, l'ancien ministre Serge Ménard, a voulu connaître les techniques utilisées pour distribuer les 571 constats d'infraction, et ce, notamment lors des arrestations de masse qui ont eu lieu à huit reprises sur le territoire de la ville. Michel Desgagné a soutenu que ses policiers avaient plusieurs fois encerclé des manifestants «lorsque les gens n'utilisaient pas de trajet ou lorsqu'ils ne répondaient pas aux consignes de sécurité». Il a assuré que les

«maillages étaient assez grandes» pour permettre à quiconque qui le souhaitait de sortir de l'étau des policiers. «Ceux qui restaient faisaient de la résistance passive», a évalué le directeur du SPVQ.

Une information contredite par la deuxième témoin entendue en après-midi, une étudiante à l'Université Laval, Rosie-Anne Vallières. «J'ai remarqué que des personnes auraient voulu quitter, mais qu'ils ne pouvaient pas le faire», a soutenu celle qui était à l'époque exécutante à l'association étudiante du Cégep de Sainte-Foy, expliquant que cela lui était arrivé lors de la manifestation du 27 avril 2012. Malgré ses critiques envers les policiers, M^{me} Vallières leur a attribué une note de 7 sur 10 pour le travail accompli au cours du printemps étudiant.

Par ailleurs, Michel Desgagné n'a pas pu fournir d'explications lorsque les commissaires l'ont questionné sur les plaintes reçues voulant que des manifestants aient été largués à Beauport après leur arrestation dans le centre-ville. Du bout des lèvres, il a toutefois reconnu qu'il ne s'agissait pas d'une situation idéale.

La CSEEP se penchera mercredi sur les événements survenus à Sherbrooke, mais cela ne signifie pas que le volet Québec est terminé, a assuré son porte-parole, Jean Pollini.

TVANOUVELLES : Commission spéciale sur le printemps 2012 : Des reporters dénoncent la brutalité policière - Première publication mardi 22 octobre 2013 à 14h55 | Mise à jour : mardi 22 octobre 2013 à 19h30



Credit photo : Archives Agence QMI

Par Agnès Chapsal | Agence QMI

Le cameraman William Ray et la journaliste Michelle Moore de la **Concordia University Television (CUTV)** ont raconté mardi les **agressions** commises par les **forces de l'ordre** envers les manifestants et les journalistes, dans le cadre de la commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

William Ray est revenu sur la manifestation de Victoriaville, début mai 2012, avec l'une de ses vidéos à l'appui, estimant que l'agressivité des agents de la Sûreté du Québec (SQ) avait contribué aux échauffourées entre les deux camps.

«Il a fallu 20 minutes avant que l'ambulance arrive», a déploré le cameraman, en racontant qu'un manifestant saignait par terre, inconscient après qu'il eut reçu un objet contondant en plastique dur dans le visage.

M. Ray n'a pas vu de manifestants lancer des objets sur la police, si ce n'est une pièce pyrotechnique. Il a précisé que certains manifestants portaient des masques en prévention des gaz lacrymogènes, mais sans préméditation de gestes violents.

La journaliste Michelle Moore a pour sa part raconté l'agression qu'a subie une de ses collègues lors de la manifestation du 7 juin en marge du Grand Prix de Formule 1.

«La manifestation était illégale, mais nous n'avions pas entendu l'ordre de dispersion. C'était une surprise de voir les agents anti-émeutes», a expliqué Mme Moore.

Elle et sa collègue s'étaient alors réfugiées sous le portique d'une boutique rue Sainte-Catherine, près de l'Université McGill. Elles ont été poursuivies par les agents, et l'un d'entre eux a frappé sa collègue. Elle s'en est sortie avec des commotions mineures et deux semaines d'arrêt de travail. Selon elle, sa collègue avait crié : «On est des membres de la presse, on est en direct», mais en vain.

Lors de 50e manifestation de nuit, la journaliste dit aussi avoir été témoin d'une «situation similaire». Une fille s'est fait plaquer par terre, le policier l'avait poussée sur un scooter.»

Beaucoup de situations comme celles qu'elle a décrites se seraient aussi produites en 2013, selon Mme Moore, comme le 1er mai lors d'une manifestation où elle a été prise en souricière

puis arrêtée pendant de longues heures sans accès à l'eau et aux toilettes.

«Les manifestations auxquelles j'ai participé ont été exemptes de violences policières et soumises à un encadrement policier exemplaire», a soutenu pour sa part Pierre Jasmin, professeur à l'UQAM et membre des mouvements pacifistes Artistes pour la paix et Pugwash, précisant qu'il n'avait participé qu'aux grandes manifestations.

Il a estimé de 0 à 2% les violences de la part des policiers et des manifestants dans les grandes mobilisations des «22» du mois. Il a néanmoins condamné le comportement de la matricule 728.

«Les policiers ne méritaient pas d'être pris dans le bras de fer entre des hommes politiques en fin de régime et de jeunes défenseurs du bien commun», a-t-il conclu.

Le chef du Service de police de la Ville de Québec, Michel Desgagné, a partagé ce point de vue lors des audiences en après-midi. «C'est malheureux pour nous. On ne se lève pas le matin comme policier en pensant que l'on prend son casque et son bâton pour aller les frapper».

Les audiences se sont terminées avec le témoignage de Rosie-Anne Vallières, coordonnatrice externe de l'Association des étudiants du Cégep de Sainte-Foy au moment des faits.

«Dans le cadre de leur travail, les policiers étaient assez professionnels, mais il y a eu des abus de pouvoir», a-t-elle conclu.

LE DEVOIR : Commission Ménard - Manifester peut inclure le blocage de ponts, dit Amnistie : Selon l'organisation, trop de pouvoir est donné à la police - Mardi 22 octobre 2013 |

Lisa-Marie Gervais

«Exiger dans un règlement de ne pas bloquer un pont ce serait une entrave à la liberté de manifester pacifiquement», a indiqué lundi matin Béatrice Vaugrante, présidente d'Amnistie internationale section Canada francophone, devant la commission Ménard sur les événements du printemps 2012.

Une manifestation, malheureusement oui, ça dérange, a rappelé Mme Vaugrante. Si elle encourage le dialogue entre les manifestants et les forces policières pour éviter de trop perturber, elle ne croit toutefois pas qu'il faille aller jusqu'à interdire le blocage de pont ou tout autre évé-

nement «inacceptable et qui dérange» par une loi.

En plus d'exiger une commission d'enquête publique et indépendante, l'organisation de défense des droits humains en a profité pour dénoncer les trop grandes restrictions du droit de manifester par les règlements ou la police. «500.1 ou le règlement P6 de la Ville de Montréal qui permettent ce genre d'arrestations massives [...] c'est une entrave, une restriction trop grave. On peut et on doit arrêter les personnes sur qui pèsent des soupçons raisonnables. Mais pas 500 personnes», a dit Mme Vaugrante.

Selon elle, la tactique de la souricière met en danger «la volonté d'un individu à vouloir manifester». Par crainte d'être arrêté au sein d'un groupe, de ne pas savoir si la manifestation est légale ou pas ou si elle est tolérée, par crainte des amendes trop salées ou des conditions de détention dans le cas d'une arrestation, bien des gens se retiendront de descendre dans les rues. «C'est un pouvoir très large donné à la police qui réfrène la volonté des gens de pouvoir s'exprimer pacifiquement», a soutenu Mme Vaugrante.

Déontologie insuffisante

Déposer des plaintes en déontologie policière n'est pas suffisant pour que les manifestants



puissent obtenir justice. D'abord parce que dans le cas des événements du printemps 2012, il convenait d'avoir une «approche systémique». «On n'est pas dans du cas par cas d'un policier ayant commis des actes répréhensibles. On est dans le cas de pratiques policières. Quel ordre a été donné, quel règlement a permis au policier d'agir de cette façon-là?»

Lors de son discours d'ouverture de cette deuxième semaine d'audiences, le président de la commission, Serge Ménard, a reconnu du bout

des lèvres qu'il serait impossible de remplir la mission confiée par le gouvernement Marois. Il a rappelé qu'il devait, en l'espace de quelques semaines, produire un rapport sur des heurts s'étant échelonnés sur une période de plusieurs mois dans plusieurs villes du Québec. Cela est bien peu comparativement aux 21 mois qu'aura duré la commission Morden, dont le mandat était de faire la lumière sur les trois journées d'émeute survenues dans les rues de Toronto

lors du Sommet du G20 en juin 2010, a suggéré M. Ménard.

Les trois commissaires ont semblé apprécier le témoignage des trois représentantes d'Amnistie internationale et entendent en tirer des leçons. La commissaire Claudette Charbonneau a salué le courage de l'organisation, indiquant que «soutenir que des choses doivent être tolérées même si elles dérangent, ça prend tout un courage».

Avec *La Presse canadienne*
[Vos réactions - 16 commentaires](#)

TVANOUVELLES : Printemps 2012 : Un restaurateur raconte son arrestation lors d'une manifestation - Première publication lundi 21 octobre 2013 à 20h19



Crédit photo : archives Agence QMI
 Serge Ménard, accompagné des commissaires Claudette Charbonneau et Bernard Grenier, lors d'une conférence de presse, le vendredi 30 août 2013

Par Ève Lévesque | Agence QMI
 Le restaurateur montréalais Dominique Dion a passé un mauvais quart d'heure, le soir du 19 mai 2012, lorsqu'il a été arrêté dans son propre commerce durant une manifestation contre la hausse des droits de scolarité.

M. Dion a fait le récit des événements, lundi, lors de son passage à la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, chargée d'analyser les circonstances des manifestations du printemps de l'année dernière, qui reprenait ses travaux pour une deuxième semaine.

Le restaurateur a raconté en détail les circonstances de cette soirée, lorsque des casseurs ont allumé un feu près de la rue Ontario, et que les manifestants cherchaient à se réfugier dans les commerces ouverts. M. Dion, qui portait un carré rouge à cette époque en appui au mouvement étudiant, avait vu son restaurant investi par des citoyens qui profitaient des terrasses.

Enregistrées par la caméra de surveillance située à l'entrée de son restaurant, les images montrent des gens entrer dans l'établissement, puis un policier saisir M. Dion de façon agressive et l'arrêter. Il a eu les mains attachées pendant quelques heures avec des tiges de plastique de type «tie-wrap».

M. Dion y est ensuite allé de deux recommandations. Premièrement, il a mis en doute la qualité du camion-flûte, utilisé afin d'émettre des avis de dispersion lors des rassemblements.

En second lieu, il a tenu à suggérer l'envoi de messages texte par diffusion cellulaire, ce qui permettrait de diffuser largement un message texte dans un périmètre géographique donné.

Selon lui, les manifestants présents sur la rue Saint-Denis le soir de son arrestation n'ont pas clairement entendu l'avis de dispersion, ce qui a contribué à ce que la situation s'envenime.

Des gens des médias et des manifestants seront entendus au cours de la semaine, ainsi que le directeur du service de police de la Ville de Québec, Michel Desgagnés, et l'inspecteur-chef au service du développement des innovations et des pratiques policières au Service de police de la ville de Montréal, Alain Simoneau.

CYBERPRESSE : La Commission Ménard aurait besoin de plus de temps - Publié le lundi 21 octobre 2013 à 08h43 | Mis à jour le lundi 21 octobre 2013 à 17h54



Archives

Mélanie Marquis, La Presse Canadienne Montréal

Serge Ménard se demande comment il pourra arriver à brosse un portrait complet des événements du printemps étudiant en si peu de temps. Ses deux collègues commissaires et lui devront vraisemblablement trouver le moyen de le faire, puisque Québec semble fermer la porte à toute possibilité de prolongation.

Le président de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 (CSEEP) a amorcé la deuxième semaine d'audiences publiques, lundi, en reconnaissant du bout des lèvres qu'il serait impossible de remplir la mission confiée par le gouvernement Marois.

Dans son discours d'ouverture, M. Ménard a rappelé que cette commission devait - en l'espace de quelques semaines seulement - produire un rapport sur des événements s'étant échelonnés sur une période de plusieurs mois dans de nombreuses villes du Québec.

«On compare parfois le travail qui nous a été confié à celui qu'a accompli la Commission Morden, qui a enquêté sur les émeutes qui ont eu lieu à Toronto lors de la tenue du G20 en juin 2010», a-t-il affirmé.

«Ces événements ont duré trois jours. L'enquête a duré 21 mois», a illustré M. Ménard.

Le juge John Morden aurait d'ailleurs «spontanément» fait remarquer aux commissaires qu'il

leur serait «absolument impossible» d'y parvenir dans le délai qui leur a été imparti.

«D'autres anciens présidents de commission que nous avons consultés ont confirmé cette opinion», a dit M. Ménard.

La CSEEP a été créée par décret du gouvernement. Elle devra formuler des recommandations au ministre de la Sécurité publique au plus tard le 20 décembre prochain.

Du côté du ministère de la Sécurité publique, on dit avoir bon espoir que l'échéancier sera respecté puisque le mandat de la commission consiste essentiellement à brosse «le portrait global des événements», contrairement à une commission d'enquête publique comme la Commission Charbonneau.

«Il reste quand même deux mois. Ce n'est pas la première fois que M. Ménard aborde la question du délai serré. Toutefois, on réitère qu'on a pleinement confiance en lui et en son équipe», s'est contentée d'affirmer Audrey Gagnon, l'attachée de presse du ministre Stéphane Bergeron.

Mme Gagnon n'a pas voulu révéler si Serge Ménard avait déposé une demande de prolongation formelle auprès du gouvernement, ni se prononcer sur les revendications formulées un peu plus tôt par la représentante d'Amnistie internationale au Canada francophone.

D'entrée de jeu, lundi, la directrice générale de la section d'Amnistie internationale au Canada francophone, Béatrice Vaugrante, a déclaré que son organisation aurait souhaité la mise sur pied d'une véritable commission d'enquête indépendante publique, avec un pouvoir de contrainte des témoins.

«Quel que soit le travail tout à fait louable, respectable et important que fait cette commission-là, une véritable commission d'examen, quand elle émet des recommandations, a quand même un poids beaucoup plus important que celle que

l'on a devant nous», a fait valoir Mme Vaugrante à l'issue de son témoignage.

Elle a profité de son passage devant les commissaires pour dénoncer quelques-unes des tactiques employées par les policiers lors des manifestations, dont les arrestations de masse «arbitraires» - celles-ci mettent en péril, selon elle, «le droit de manifester» en raison de leur effet dissuasif.

Car fondamentalement, dans un État de droit, les policiers ont le devoir de protéger le droit de manifester pacifiquement, a plaidé Mme Vaugrante.

Et le Canada, à titre de société démocratique, a le devoir de montrer l'exemple, croit-elle.

«Quand le Canada, lors du G8 et du G20, ou le Québec, lors des manifestations étudiantes, restreint la liberté de manifester ou ne réagit pas quand la police abuse de la force, non seulement c'est dommageable pour nos citoyens, mais ça a un impact à l'extérieur», a-t-elle dit.

«Quand on s'en va dans les couloirs de l'ONU ou au Sommet de la Francophonie, ne soyons pas étonnés qu'au détour d'une table ou dans une conversation, on parle des manifestations», a souligné Mme Vaugrante.

Témoignage d'un restaurateur

Les commissaires Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Charbonneau ont également entendu lundi après-midi le témoignage de Dominique Dion, propriétaire d'un restaurant situé non loin de la Place Émilie-Gamelin, épice centre des manifestations étudiantes.

Ce dernier dit avoir été arrêté de façon musclée dans son propre établissement, dans la nuit du 19 au 20 mai, alors qu'un gigantesque feu avait été allumé à l'intersection des rues Ontario et Saint-Denis.

Il a finalement été relâché sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui, mais il a conser-



vé un goût amer de ces semaines de tension sociale.

«J'ai reçu, dans les semaines qui (ont suivi l'arrestation), une lettre d'excuses du Service de

police de la ville de Montréal, ce qui a été fort apprécié», a-t-il témoigné.

«Mais je suis convaincu que des centaines de citoyens arrêtés sans motifs mériteraient eux aussi des excuses.»

THE GAZETTE: More witnesses coming forward, the head of the Maple Spring probe says – Monday, October 21, 2013



Photograph by: Allen McInnis, Montreal Gazette
It may be impossible to produce recommendations to Public Security Minister Stéphane Bergeron in December, as he is mandated to do, Serge

Ménard says of the Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.
By Karen Seidman

GAZETTE universities reporter

MONTREAL — Serge Ménard kicked off Week Two of public hearings for his special commission into the events surrounding last year's student uprising by saying the commission's colossal task keeps growing as more witnesses come forward — and that it may be challenging to fulfill its mandate.

Saying he has already heard from 103 different witnesses to last year's Printemps Érablé, Ménard said it may be impossible to produce re-

commendations to Public Security Minister Stéphane Bergeron in December, as he is mandated to do.

He said the Morden Commission in Toronto, to look into protests during the G20 protests in June 2010, took 21 months to look into events that took place over just three days.

In contrast, Ménard's commission to investigate the tuition hike protests of the winter and spring of 2012 was appointed by the Parti Québécois government last May and has a mandate to analyze the circumstances of the demonstrations and acts of civil disobedience they sparked, as well as to study police techniques, methods used by agitators during demonstrations and repercussions of the events. The commission launched three weeks of public hearings last month.

Detractors, however — including the police union — have objected to the majority of the commission's hearings being held behind closed doors, and its inability to subpoena people to testify.

Ménard, a former Parti Québécois public security minister, seemed to try to discount the police union's refusal to co-operate and testify, and criticisms that his commission was both powerless and a sham, by saying the commission has amassed "abundant written documentation" about police tactics and testimony from police superiors about the violent clash between police and protesters in Victoriaville in May 2012.

Seven security cameras were placed around the hotel and access to that film "has allowed us to see the evolution of the protest," Ménard said in his opening remarks on Monday.

He said the commission also has access to police logs of its operations surrounding those events, which details the measures taken.

"It is clear we need time to critically examine all the material," Ménard said.

Executive director Béatrice Vaugrante, of Amnesty International's French Canada section, testified on Monday that police, using tactics like mass arrests during protests, threatened the students' democratic right to protest.

Governments and the police should ensure the right to protest, she said, even if it disturbs the lives of others or is inconvenient.

And restaurateur Dominique Dion, who owns a business on St. Denis St. where there were "reprehensible acts of vandalism" during the protests, described some questionable police tactics that he witnessed, such as protesters being dispersed toward a fire that had been set at the intersection of Ontario and St-Denis Sts. on May 19, 2012.

"They were pushing them to where there was a fire," said Dion, who explained protesters then had no choice but to seek refuge on balconies and in stairwells of local businesses. He also described the "humiliation" of being arrested in front of his neighbours and customers during a police operation one night, only to be released in the morning with no charges.

"I don't understand the aggression," he said.

The public hearings continue this week.

LE SOLEIL: Printemps érable: un manifestant de Québec veut dénoncer «la répression»- Publié le jeudi 10 octobre 2013 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 10 octobre 2013 à 09h48



Photothèque Le Soleil, Steve Deschênes
Manifestation étudiante au parc de la Francophonie, à Québec, le 4 avril 2012

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Les membres de la Commission d'examen des événements du printemps 2012 seront à Québec aujourd'hui pour récolter des témoignages. Un des citoyens qui a participé aux manifestations étudiantes, Charles Fleury, compte non seulement dénoncer le travail des policiers mais aussi la répression dont il se dit victime depuis ces événements.

Il a rendez-vous vendredi après-midi avec les trois commissaires, Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Carboneau. Ceux-ci ne seront à Québec qu'une journée pour réaliser des entrevues «privées et confiden-

tielles» avec des témoins qui pourraient ensuite se présenter aux audiences publiques de la Commission, explique son attaché de presse, Jean Pollini. Celui-ci n'était toujours pas en mesure d'indiquer hier si des journées d'audiences publiques sont prévues dans la capitale.

Contrairement à nombre d'intervenants qui jugent que la commission mise sur pied par le gouvernement Marois n'a pas de légitimité, Charles Fleury croit au contraire qu'il s'agit d'une tribune privilégiée. Au moment des manifestations étudiantes, l'homme âgé de 37 ans suivait quelques cours à distance à la TELUQ. Il dit n'avoir jamais été interpellé par les forces de l'ordre auparavant, une situation qui a changé après quelques voyages au poste de police en compagnie d'autres manifestants pris en souricière lors des soirées mouvementées du printemps 2012.

M. Fleury veut raconter aux commissaires comment les policiers se sont comportés à l'époque, notamment en procédant à des arrestations de masse. Mais il souhaite surtout les informer que depuis, selon lui, les agents se croient tout permis. «Depuis le printemps érable, la police pense qu'elle peut faire n'importe quoi. Ils embarquent du monde et se mettent à quatre, cinq dessus», dénonce celui qui affirme également que les raisons invoquées pour ces arrestations changent au gré des humeurs des policiers.

«Je suis harcelé, intimidé, ciblé et je fais l'objet de profilage», énumère Charles Fleury, qui croit que la Ville de Québec a donné la consigne aux policiers de chasser du centre-ville, et surtout du Vieux-Québec, tous ceux qui, comme lui, ont une apparence «non conventionnelle».

Il assure par ailleurs ne rien avoir à se reprocher. «La seule chose que je fais, c'est que je ne me gêne pas pour les défier», admet M. Fleury, qui raconte, découragé, avoir récemment reçu une contravention après avoir dit à un policier qu'il avait maigri.

«Je pense qu'il faut que la population soit au courant de ce qui se passe à la Ville de Québec», conclut celui qui espère avoir une oreille attentive de la part des commissaires.

LE QUOTIDIEN : Éditorial : Le printemps continué!, par Myriam Ségal - Publié le mardi 01 octobre 2013 à 10h29

Drôle de commission que ce dévouement instauré par le gouvernement péquiste: la Commission Ménard. L'ancien député bloquiste, Serge Ménard, flanqué de l'ex-présidente de la CSN, et d'un juge silencieux qui leur sert de caution morale, veulent savoir ce qui a cloché lors du printemps 2012, mais seulement chez les policiers. On finance, pour un demi-million de dollars, un singulier manque de curiosité.

Bof! On a tellement d'argent, on peut bien en donner aux copains!

Par exemple, le porte-parole des directeurs de cégeps vient leur dire que les institutions ne pouvaient pas assurer une rentrée scolaire sécuritaire; les commissaires auraient dû demander pourquoi les directions ont attendu si longtemps avant de faire une tentative, pourquoi ils ont donné peu ou pas de consignes à leurs profs, pourquoi ils ne se sont pas eux-mêmes adressés aux tribunaux pour clarifier leurs obligations. Ils ont plutôt laissé le job ingrat à certains de leurs clients, devenus vite des têtes de Turc.

Démocratie?

Martine Desjardins, ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), raconte qu'elle a menacé de dénoncer publiquement le recteur de l'Université du Québec à Rimouski s'il ne cédait pas à la "grève" étudiante «démocratiquement votée». Pourquoi les commissaires ne lui ont-ils pas alors reproché cette forme de chantage: mettre le feu aux poudres par une déclaration incendiaire? Pourquoi les commissaires n'ont-ils pas questionné la valeur de ces scrutins, souvent tenus et contrôlés par une poignée de contestataires, demander quelles règles minimales il faudrait implanter pour que ces votes soient respectables?

Une conseillère syndicale de la CSN est venue se lamenter de blessures subies lors de la manifestation du Palais des congrès de Montréal. Elle admet que sa présence sur place n'était pas requise par son employeur, mais comme la CSN avait mis des autobus à la disposition des manifestants, elle a choisi de s'y rendre, et de rester dans cette manif vite devenue illégale.

Elle a fait une chute dans le brouhaha...et a été indemnisée pendant quatre mois par la CSST! Les commissaires n'ont pas réagi. Ils auraient pu s'étonner que la CSST dédommage si facilement un employé qui se trouve dans une manifestation qualifiée d'illégal sans ordre de son patron. La CSST entraîne dans des sages juridiques interminables tellement d'authentiques accidentés, en tatillonnant sur les diagnostics et les circonstances!

Syndicats

Non seulement les commissaires n'ont-ils pas bronché devant cette anomalie, mais ils n'ont même pas questionné le rôle de boufeufeu des syndicats. Ces derniers ont-ils gonflé la crise étudiante pour assouvir leur haine du gouvernement Charest, au détriment de leurs membres pris dans le trafic? Avec quel mandat? Ont-ils contribué aux débordements, provoquant leur répression par la police?

Comme présidente de la CSN jusqu'en mai 2011, la commissaire Carbonneau est trop près de son perron... preuve qu'elle n'aurait pas dû accepter cette nomination!

Deux juristes éminents, les commissaires Ménard et Grenier, ne sourcilent pas quand un professeur, au nom d'un syndicat, dénonce devant eux le recours aux tribunaux. Ils ne lui demandent pas quelle alternative il préconise, ni s'il enseigne aux jeunes que les tribunaux et la loi ne sont qu'embaras.

Les commissaires laissent donc parler sans rien relever, sauf quand la police témoigne. Là, les chefs doivent détailler méthodes, techniques et formation.

Cela m'inquiète: la crise du printemps 2012 a contribué à liquéfier toute notion d'autorité. On aurait congédié Jean Charest quand même. Il suffisait d'attendre les élections imminentes. Les syndicats et l'opposition ont délibérément envenimé le conflit, et consacré l'impatience au détriment de la démocratie.

En ne tirant que sur la police, le gouvernement, via la Commission Ménard, amplifie ce mépris de l'autorité, cette dérision de la justice et des lois, et cette approbation de l'impatience.

LE DEVOIR : Chronique : Restons polis, par Jean-François Nadeau - Lundi 30 septembre 2013

Chauffeur occasionnel de Pierre Bourgault au KIN, devenu brillant avocat puis ministre, Serge Ménard a lancé, la semaine dernière, les audiences de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. À titre de président, il a commencé par présenter ses commissaires, Claudette Charbonneau et Bernard Grenier, tout en soulignant qu'il espérait que la caméra des travaux pourrait croquer au passage Me Alexandra Marcil, la secrétaire de ladite Commission, qui est, disait-il, « plus que montrable ».

Avec un commentaire de ce genre, me suis-je dit, M. Ménard débute en accusant son âge. Mais qu'est-ce qu'il accusera d'autre ?

La commission a notamment accueilli Marie Gagnon, directrice générale de l'École nationale de police. Précisant d'abord qu'il aimait beaucoup cette institution, Serge Ménard s'est vite enquis auprès d'elle du langage des futurs policiers, en particulier de celui qui relèverait de l'ordre des préjugés.

Réponse de Mme la directrice : « Il y a toujours le souci d'accompagner l'individu à se connaître davantage, de reconnaître ce qu'il peut avoir comme préjugé ou non, de reconnaître comment il peut intervenir en tenant compte de ce qu'il est. » Vous suivez ?

Ménard avait-il en tête les « osties de gratteux de guitare » et les « platoniciens du nowhere » du matricule 728 ou bien toutes les autres déclinaisons du genre qui anticipaient déjà, au printemps 2012, ce petit bijou d'intervention policière ?

Prosaïque, Serge Ménard se demande plutôt si le fait de « parler de "fifi" ou de "sale nègre" » est admissible au cœur de notre Police Academy. Nouvelle réponse bien tranchée de Mme Gagnon : elle explique que l'École apprend aux futurs constables à « mobiliser l'ensemble de leurs compétences, de leurs connaissances, dans une intervention plus exigeante, plus complexe ». On ne peut plus clair.

Mais le langage haineux tenu à l'égard des manifestants était-il convenable, poursuit Serge Ménard ?

Difficile à dire, du moins à entendre Mme la Directrice : « Notre rôle est de prendre un certain recul, d'avoir une vision globale de la situation, des interventions, du contexte, de le comprendre à son essence même et d'en faire des bilans et de le faire avec nos partenaires et de regarder ce que l'on peut améliorer. » Et Serge Ménard de conclure dignement cette demi-journée d'audiences par l'heureuse conclusion qui s'imposait devant toute l'éloquence probante offerte par le témoignage de cette digne école : « On voit que la police, maintenant, c'est une profession. »

Un autre jour, Marc Parent, directeur du Service de police de la Ville de Montréal, est lui aussi fort aimablement accueilli. En bon procureur, Serge Ménard le traque un peu. À propos de quoi ? Essentiellement des abus de langage, des insultes. Oui, bon, admet Marc Parent, il peut y en avoir eu. Les abus de droit et les abus physiques sont autrement plus graves et sérieux que des abus de langage. Mais on n'en parle tout de même pas trop avec ce représentant policier. Qu'importe d'ailleurs puisque Marc Parent « ne peut pas cacher sa fierté » devant ses troupes.

Puis, il y a eu aussi Martine Desjardins, figure de proue des étudiants, qui avoue, dépitée, s'être fait crier de vilains noms par la police.

Au bout du compte, Serge Ménard a donc bien appris qu'il y avait eu des insultes de lancées ce printemps. Et il en a semblé satisfait.

Mais si l'on s'intéresse tant au poids des mots, pourquoi ne pas demander à Mario Laprise, le directeur général de la Sûreté du Québec (SQ), sur quelle base exacte il distingue constamment, au cours de son témoignage, les bons manifestants d'une part et ceux qu'il estime mauvais, d'autre part, à savoir les « militants », les « criminels » et les « anarchistes » ?

De qui ou quoi parle sa police lorsqu'elle utilise ces catégories floues ?

Personne à la Commission ne semble avoir voulu savoir ce que le directeur de la SQ plaçait dans ce fourre-tout langagier bien commode pour soutenir les actions de sa police. Si bien qu'on pouvait presque croire qu'à la Commission ce type de profilage politique avoué est accepté de facto comme un principe d'action respectable. Suis-je le seul à penser que c'est grossier ?

Mais restons polis.

La « politesse » constitue un fonds de commerce exploité par des moralistes à la petite semaine. Vous connaissez leur refrain : « la politesse se perd, on ne l'enseigne plus, misère, malheur. » Le discours sur la politesse constitue souvent un rappel à la norme et aux déférences obligées de la part de ceux qui en bénéficient le plus.

Et si les représentants armés de l'autorité ne respectent même plus la politesse avant de frapper, de gazer et d'arrêter en masse, comment justifier que ce monde qu'ils représentent puisse être encore tenu pour respectable ?

Ce professeur de 74 ans entendu à la Commission parce qu'il a été frappé sans raison par la police, devrait-il exiger qu'on lui dise : « Je vous prie de bien vouloir subir ce matraquage » ?

« Ce n'est pas le rince-doigts qui fait les mains propres », disait Léo Ferré. Et ce n'est pas un rince-bouche administré par une commission au langage des policiers qui nous donnera la justice.

Vos réactions - 12 commentaires

Guy Lafond - Inscrit, 30 septembre 2013 05 h 26

Police et politesse
La police obéit poliment aux ordres et n'accepte aucune enveloppe brune.

Les manifestants expriment un ras-le-bol.
Les politiciens prennent note.
Et la Terre continue de tourner.



<p>Guy Vanier – Inscrit, 30 septembre 2013 06 h 39 Une perte de temps et d'argent! De la boucane pour le bon peuple! La police est la pour contrôler les gens qui dérangent le système en place! C'est quand même mieux que l'armée canadienne de harper.</p>	<p>scène où de jeunes policiers en moto, au garde à vous, commencent leur journée en se faisant copieusement et longuement insulter par leur superviseur, dans le but évident de leur imprimer que leur clientèle n'utilisait pas toujours la langue de Shakespeare pour s'adresser à eux.</p>	<p>D'ailleurs, en tant qu'entrepreneur, je ne tolère aucune impolitesse. Aucune discussion n'est possible sans cela. André Martin – Inscrit, 30 septembre 2013 11 h 40</p>
<p>Marc G. Tremblay – Abonné, 30 septembre 2013 07 h 37</p>	<p>Sans doute la meilleure chose qui pouvait arriver à cette "profession" est la poursuite intentée par ce groupe de citoyens de style "hostis d'artisses de m..." à l'endroit du matricule 728 (ou numéro approchant), pour leur rappeler qu'ils sont un service public, payés et entraînés à gérer des dérapages, des comportements hors-la-loi (insulter un citoyen, même coupable, est un comportement hors-la-loi), pas d'en rajouter.</p>	<p>... Mais, pour faire bonne mesure, j'ai eu affaire à des policiers à l'occasion pour de problèmes de voisinage, vol, ou de points d'information sur le code civil; la plupart du temps, ces policiers et policières se sont adressés à moi avec respect et courtoisie, dans l'intention évidente de m'aider à trouver une solution. Je pourrais, sans réserve aucune, les qualifier de professionnels — ce qui est loin d'être le cas pour certains Dirty Harry et autres numéros locaux disjonctés.</p>
<p>Enquête équitable ? Jeu de mains, jeu de vilains. C'est drôle le nombre de cas "d'innocents" qui se sont retrouvés, au mauvais endroit, au mauvais moment... Rappelons-nous simplement : Qu'une seule main n'est jamais en mesure d'applaudir.</p>	<p>Pour finir, une anecdote: il y a quelques années j'ai eu à me rendre au tribunal pour témoigner. Dans la salle d'attente, il s'y trouvait un policier en civil (peut-être en simple uniforme dans l'exercice de ses fonctions), qui laissait voir ostensiblement son arme de service sous son aisselle droite. Ce type-là, à l'évidence, se prenait pour Dirty Harry en personne. Avec un jugement pareil, je ne suis pas certain que j'aurais été satisfait de son travail si nos destins s'étaient croisés pour une autre raison.</p>	<p>Masson Raymond – Inscrit, 1 octobre 2013 09 h 34</p>
<p>Patrick Desrosiers – Abonné, 30 septembre 2013 08 h 01 Je suis déçu Je m'attendais à un texte sur Christine St-Pierre !</p>	<p>Vendredi dernier, j'ai rendu visite à mon dentiste qui partage un air de stationnement avec un poste de police de l'est de Montréal. Un policier au volant de sa minivan était en conversation avec un confrère accoté contre sa portière, plutôt relaxes, et bloquait l'accès aux deux places de stationnement clairement réservées pour la clientèle de la clinique dentaire. De toute évidence, je les dérangeais et ils me l'ont bien fait sentir: pour l'attitude professionnelle professionnelle, on repassera...</p>	<p>Des manifestant(e)s masqué(e)s Au Téléjournal, on a pu voir qu'il y avait un manifestant masqué à moins qu'il ne se soit agi d'une manifestante. Qui sait ? Il (ou elle) portait un morceau de tissu masquant tout le visage à l'exception des yeux. Les policiers du SPVM se sont abstenus d'interpeller le (ou la) contrevenant(e) en vertu du règlement P-6 ou de la loi fédérale interdisant la dissimulation du visage lors d'une manifestation. Deux poids, deux mesures ?</p>
<p>Paul Marcoux – Abonné, 30 septembre 2013 08 h 03 Les études, ben oui, mais la charte, oh que non...</p>	<p>Mais, pour faire Jacques Gagnon – Abonné, 30 septembre 2013 11 h 22</p>	<p>R.M. Masson Raymond – Inscrit, 1 octobre 2013 09 h 48</p>
<p>On a manifesté à Montréal hier. Toutes religions et toutes ethnies confondues... Et pourtant... il ne semble pas y avoir eu présence ostentatoire de la police, abus de langage, provocation outrancière, violence gratuite... Réflexion : pourquoi les étudiants ont-ils été diabolisés mais pas les manifestants d'hier? Peur de quoi? Peur de qui?</p>	<p>Si vous voulez arriver à obtenir justice, il faut que le respect y soit, et le respect passe par un minimum de civilité et de politesse. C'est un principe ardemment défendu par notre Pierre Lavoie national d'ailleurs.</p>	<p>Des manifestant(e)s masqué(e)s Au Téléjournal, on a pu voir qu'il y avait un manifestant masqué. À moins qu'il ne se soit agi d'une manifestante. Qui sait ? Il (ou elle) portait un morceau de tissu masquant tout le visage à l'exception des yeux. Les policiers du SPVM se sont abstenus d'interpeller le (ou la) contrevenant(e) en vertu du règlement P-6 ou de la loi fédérale interdisant la dissimulation du visage lors d'une manifestation. Deux poids, deux mesures ?</p>
<p>La preuve que quand on on ne veut absolument pas de trouble, on peut vraiment ne pas en avoir!</p>	<p>Le manque de politesse cache la grossièreté, les analyses sommaires, les jugements sans nuance. En fait la politesse n'a rien d'un vernis, c'est pénétrant la politesse, ça traite en profondeur. Une autre vertu (ça aussi c'est vieillot) essentielle que l'on range parmi les affectations langagières. Non, la politesse c'est essentiel.</p>	<p>2e essai (modifié). R.M. Mathieu Bouchard – Abonné, 1 octobre 2013 15 h 01</p>
<p>Jean-Sébastien Rozzi – Inscrit, 30 septembre 2013 08 h 16 Langue de bois</p>	<p>Le syndrome DIRTY HARRY.</p>	<p>platoniciens Non, Mme 728 n'a pas fait référence à un courant philosophique antique, elle a inventé un gentilé pour le Plateau Mont-Royal : elle a dit Plateaunien. On n'a qu'à aller consulter l'enregistrement audio.</p>
<p>Mais quel langue de bois, quel charabia insignifiant que les propos tenus par cette Marie Gagnon.</p>	<p>Le syndrome DIRTY HARRY.</p>	<p>platoniciens Non, Mme 728 n'a pas fait référence à un courant philosophique antique, elle a inventé un gentilé pour le Plateau Mont-Royal : elle a dit Plateaunien. On n'a qu'à aller consulter l'enregistrement audio.</p>
<p>Tout à fait d'accord avec votre conclusion M. Nadeau. Cette commission ne nous donnera pas la justice. Surtout qu'elle est présidée par un ancien ministre de la sécurité publique qui ne s'est pas trop préoccupé de la répression à Québec en 2001.</p>	<p>Le syndrome DIRTY HARRY.</p>	<p>platoniciens Non, Mme 728 n'a pas fait référence à un courant philosophique antique, elle a inventé un gentilé pour le Plateau Mont-Royal : elle a dit Plateaunien. On n'a qu'à aller consulter l'enregistrement audio.</p>
<p>André Martin – Inscrit, 30 septembre 2013 09 h 40</p>	<p>Le syndrome DIRTY HARRY.</p>	<p>platoniciens Non, Mme 728 n'a pas fait référence à un courant philosophique antique, elle a inventé un gentilé pour le Plateau Mont-Royal : elle a dit Plateaunien. On n'a qu'à aller consulter l'enregistrement audio.</p>
<p>Le syndrome DIRTY HARRY. Marie Gagnon, directrice générale de l'École nationale de police sait joliment faire ronfler les mots pour ne pas dire grand chose au final. Je me souviendrai longtemps d'un film américain des années '70, ELECTRA GLIDE IN BLUE, et une</p>	<p>Le syndrome DIRTY HARRY. Marie Gagnon, directrice générale de l'École nationale de police sait joliment faire ronfler les mots pour ne pas dire grand chose au final. Je me souviendrai longtemps d'un film américain des années '70, ELECTRA GLIDE IN BLUE, et une</p>	<p>platoniciens Non, Mme 728 n'a pas fait référence à un courant philosophique antique, elle a inventé un gentilé pour le Plateau Mont-Royal : elle a dit Plateaunien. On n'a qu'à aller consulter l'enregistrement audio.</p>

LE NOUVELLISTE : Trente-trois balles de plastique ont été tirées à Victoriaville - Publié le vendredi 27 septembre 2013 à 09h30

<p>La Presse Canadienne Il est difficile de déterminer si des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ont tiré des balles de plastique alors qu'un épais nuage de gaz flottait sur Victoriaville le 4 mai 2012, a affirmé jeudi Mario Laprise, directeur général de la police provinciale. Pendant la plus explosive des manifestations du conflit étudiant, les agents de la SQ ont largué 252 bombes lacrymogènes et tiré 33 balles en plastique, a-t-on signalé à la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 (CSEEP). Mario Laprise a peu abordé la question de l'utilisation des balles de plastique dans l'allocation qu'il a lue devant les commissaires Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Carbonneau. Cette dernière a cependant cuisiné le chef de police à la fin de son témoignage, l'interrogeant sur le contexte dans lequel auraient été tirés certains de ces projectiles. Elle a révélé à M. Laprise que des ambulanciers ont affirmé devant la CSEEP que des coups</p>	<p>avaient été tirés alors que l'opacité du nuage de gaz les empêchait de repérer leur véhicule, dont les gyrophares étaient pourtant allumés. «S'il y a un cocktail dangereux dans la vie, là, c'est précisément de ne rien voir et d'avoir à utiliser ce type de dispositif que sont les balles de plastique, qui demandent beaucoup de précision», a-t-elle fait valoir. Mario Laprise a assuré que des «directives très strictes» encadreraient le recours à ce type d'armes, mais n'a pu se prononcer sur la validité du témoignage évoqué par l'ancienne leader syndicale. «Quand vous me dites que des balles ont été lancées pendant qu'il y avait une fumée très, très épaisse, je pense que la prudence m'amènerait à m'en assurer avec mes experts. Il y a quand même des moments où les experts peuvent utiliser ces armes-là et d'autres pas», a-t-il rétorqué. Les affrontements entre les protestataires et les forces de l'ordre ont fait une dizaine de blessés au total dans les deux camps lors de la manifes-</p>	<p>tation de Victoriaville, l'une des 473 où la SQ a été appelée à intervenir pendant le conflit étudiant. La police provinciale avait déterminé au préalable que le niveau de danger associé à l'événement était «élevé». Elle était après tout chargée de l'encadrement du conseil général du Parti libéral du Québec, lequel se déroulait quelques jours après la manifestation chaotique contre le Salon Plan Nord, à Montréal. Mais en arrivant sur les lieux, les agents ont été sidérés de constater le niveau d'«animosité», de «fureur» et de «brutalité» qui régnait, a affirmé M. Laprise, qui n'était pas aux commandes de la SQ à cette époque. «La manifestation du 4 mai est considérée par la Sûreté du Québec comme l'une des plus violentes depuis la tenue du Sommet des Amériques en 2001» à Québec, a-t-il illustré. Au commissaire Ménard, qui a souligné à de nombreuses reprises que des participants pacifiques avaient été incommodés par les gaz lacrymogènes et possiblement arrêtés sans motifs</p>
---	---	--

valables, le témoin a fait valoir que la SQ ne cherchait aucunement à brimer le droit de manifester.

«La police est bel et bien une police de paix. Et pour maintenir ou établir cette paix, l'approche d'intervention préconisée en est une de gradation des actions en fonction de celles prises par les manifestants», a assuré Mario Laprise.

En fait, pour le corps policier, il n'y a «aucun doute» à l'effet que l'infiltration par des groupuscules anticapitalistes et anarchistes est la cause principale de l'éclatement de violences lors de manifestations.

C'est précisément sur ces fauteurs de troubles que la SQ a l'intention de concentrer ses actions dans le futur, a martelé le directeur général.

L'un des défis qui attend la police provinciale pour les prochaines années sera ainsi de renforcer son approche «afin de contrer les criminels anarchistes et activistes qui profitent (des manifestations) pour commettre des délits en vue de déstabiliser l'ordre établi ou tout simplement pour mal faire».

La CSEEP, une «mauvaise blague»

Quelque temps avant le témoignage de Mario Laprise, un groupe social proposait la mise sur pied d'une Commission populaire sur la répression politique (CPRP), sous prétexte que la CSEEP est «une mauvaise blague».

Selon l'Association pour la liberté d'expression (ALE), la Commission Ménard est incapable «de faire

la lumière sur le phénomène de la répression politique».

Le gouvernement de Pauline Marois a annoncé la création de la commission en mai dernier. Son mandat est d'analyser le travail des forces de l'ordre pendant la crise étudiante.

Plusieurs acteurs de premier plan du printemps étudiant, dont l'Association pour une solidarité syndicale étudiante et la Fraternité des policiers de Montréal, ont refusé de prendre part à l'exercice.

Les audiences de la CSEEP doivent reprendre le 21 octobre à Montréal.

LA PRESSE : Émeute de Victoriaville: le travail policier sous la loupe - Mis à jour le vendredi 27 septembre 2013 à 09h11



Archives La Presse

L'émeute a eu lieu à Victoriaville le 4 mai 2012.

Louise Leduc, La Presse

L'émeute du 4 mai 2012 à Victoriaville aurait-elle pu être évitée? C'est la principale question qui s'est posée hier à la Commission chargée de faire la lumière sur les dérapages survenus pendant la crise étudiante de 2012. Avant l'émeute du 4 mai, il y avait eu cette autre manifestation très violente au Palais des congrès, le 21 avril, à Montréal. La Sûreté du Québec jugeait que le Conseil général du Parti libéral du Québec à Victoriaville posait «un risque élevé». Et le lendemain, le 5 mai, tout s'est plutôt bien passé. Pourquoi la police n'a-t-elle rien vu venir, le 4 mai?, a demandé en substance la commissaire Claudette Carbonneau.

En réponse à cette question, Mario Laprise, le directeur de la Sûreté du Québec, a souligné que le premier jour, il y avait plus de 2000 manifestants et le lendemain, à peine 500 personnes. Au surplus, le 5 mai, «on a rapidement intercepté les gens problématiques», à savoir les casseurs.

Mais surtout, la Sûreté du Québec tablait sur le fait qu'«un caucus libéral s'était tenu au même endroit du 8 au 10 février et s'était bien passé».

Simon Harvey, qui était vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, a donné, lui, une autre explication. Le 4 mai, a-t-il dit, la Sûreté du Québec semblait extrêmement mal préparée. Il était très facile de voir des gens se changer pour enfiler vêtements noirs et cagoules, des personnes que les agents de la Sûreté du Québec «auraient facilement pu identifier comme des casseurs» s'ils s'étaient donné la peine de les suivre. D'ailleurs, quand la manifestation s'est mise en branle, «il n'y avait pas de cortège policier qui nous suivait», a dit M. Harvey, qui n'a pas caché être toujours très ébranlé par cette presque «guerre civile» qu'il a vécue ce jour-là.

Mario Laprise a rappelé, lui, que l'émeute de Victoriaville «a été l'un des seuls événements où une manifestation a tourné à l'émeute» pendant la crise étudiante et que cette manifestation «a été la plus violente depuis le Sommet des Amériques en 2001».

Oui, la Sûreté du Québec entend apporter des ajustements, comme elle dit l'avoir d'ailleurs fait du 4 au 5 mai. Les haut-parleurs traditionnels des policiers qui n'arrivent plus à couvrir le bruit de manifestations seront sûrement remplacés par des outils technologiques plus puissants. On cherchera aussi assurément à identifier les casseurs plus rapidement dans le futur.

En ce qui concerne la technique de l'encercllement utilisée au Service de police de la Ville de Montréal - qui consiste à prendre les manifestants en sourcière et entraîne des arrestations de masse -, la SQ ne l'utilise pas, a précisé M. Laprise.

Elle privilégie plutôt la mise en place d'un périmètre dont on ne peut sortir tant que les arrestations de personnes très ciblées ne sont pas terminées. Depuis le début de la semaine, cette technique d'encercllement ou de sourcière semble faire sourciller tout particulièrement Serge Ménard, président de la Commission.

Ceci dit, M. Laprise a admis avoir intercepté et retenu des autobus entiers d'étudiants. Une fois relâchés, les étudiants à bord ont-ils été obligés de rentrer illico à Montréal, alors qu'ils auraient dû à ce moment-là avoir recouvré leur totale liberté? À cette question, M. Laprise a dit ne pas être en mesure de répondre.

LE DEVOIR : Commission sur le printemps érable - La SQ ne remet pas en question ses interventions - Vendredi 27 septembre 2013



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

Le directeur de la SQ Mario Laprise témoignait jeudi.

Un groupe crée sa propre commission

La commission Ménard a été créée pour «faire taire les demandes d'enquête indépendante sur le travail policier», estime l'Association pour la liberté d'expression (ALE). Celle-ci a donc décidé de mettre sur pied la Commission populaire sur la répression politique (CPRP), qui tiendra des audiences publiques au printemps 2014. Les porte-parole de l'ALE soutiennent que la commission Ménard manque de transparence et que son mandat est trop restreint. La CPRP ira donc «au-delà de la répression survenue lors du printemps érable» en abordant la question du profilage politique. Francis Dupuis-Déri, un professeur de science politique à l'UQAM qui a milité lors du conflit étudiant, agira à titre de commissaire.

Karl Rettino-Parazelli

À la manière du chef de police de la Ville de Montréal la veille, le directeur de la Sûreté du Québec, Mario Laprise, a défendu jeudi devant la commission Ménard le travail des agents lors des manifestations du printemps dernier. La SQ a tiré des leçons de l'émeute qui a éclaté à Victoriaville le 4 mai 2012 et souhaite améliorer ses pratiques, assure-t-il.

M. Laprise, qui est entré en fonction en octobre 2013, a souligné la «pression énorme» subie par les policiers de la SQ lors de leurs 473 interventions dans le conflit étudiant, étalées sur sept mois. «Seuls des événements totalement imprévisibles ont causé des dérapages», a-t-il avan-

cé. Lors de la manifestation de Victoriaville, les forces de l'ordre ont, selon lui, été surprises par le degré de « violence » et de « brutalité ».

Agir en amont

C'est l'infiltration d'« anarchistes » au sein du groupe de manifestants pacifiques qui explique à son avis le résultat de la manifestation de Victoriaville : un violent affrontement entre policiers et manifestants, trois étudiants blessés gravement et 106 arrestations. Alors, pourquoi ne pas avoir procédé à des interventions préventives ? a demandé la commissaire Claudette Carboneau. « C'est notre défi, a rétorqué M. Laprise. C'est à dire : trouver comment déceler les groupes [anarchistes] et comment intervenir avant qu'eux n'interviennent. »

L'actuel directeur de la SQ n'a toutefois pas été en mesure d'évaluer s'il était justifié de tirer des projectiles de plastique contre les manifestants

Vos réactions - 11 commentaires

Jean-Guy Mailhot - Inscrit, 27 septembre 2013 00 h 56

AGENTS PROVOCATEURS.

Qui ne se souvient pas à Montebello de ces trois policiers déguisés en provocateurs, et démasqués dans ce célèbre vidéo, lien ci-dessous :

<http://www.youtube.com/watch?v=m-P7OEMOpEA>

C'est une tactique connue, la provocation policière. Lors de la crise d'octobre 1970, la plupart des tracs (communiqués) venaient des policiers.

(L'émission de 13 faux communiqués du FLQ en 1971, rédigés pour la plupart par l'informatrice Carole Devault, dans le cadre de la mise sur pied d'une fausse cellule du FLQ, la cellule André Ouimet. La fausse cellule revendiquera un attentat à la bombe incendiaire à la compagnie « Brink's » de Montréal en janvier de la même année.)

Il y a même un policier (l'agent Samson) dont la bombe qu'il allait poser lui a éclaté au visage.

(À Montréal en 1974, Robert Samson, un agent de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est arrêté après avoir été hospitalisé. La bombe qu'il posait lui ayant explosé dans les mains. Très vite, il semble que Samson soit corrompu et poseur de bombe occasionnel pour des membres du monde interlope. Interrogé en audience préliminaire en vue de son procès, il s'exclame : « J'ai fait bien pire pour la GRC ! »)

Lors des manifestations du G 20 à Toronto en 2010, plusieurs grands provocateurs ont été identifiés par leurs bottes et leurs walkie-talkies de police à la ceinture, caché sous le t-shirt.

Ce ne sont pas les anarchistes (probablement plusieurs policiers provocateurs et déguisés dans ce groupe) qui ont été visés par les balles de caoutchouc, mais des étudiants.

La police avait même placé une "palette" de briques près de l'hôtel où se réunissaient le P.L.Q. pour inviter les manifestants à faire déraiper la manifestation.

alors qu'un épais nuage de fumée limitait la visibilité des policiers. Des spécialistes de la SQ pourront offrir des explications, s'est-il contenté de répondre.

Première semaine

En fin de journée, l'ancien vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Simon Harvey, a comparé le climat régnant à Victoriaville le jour de l'émeute à celui d'une « guerre civile ». Il croit que les policiers auraient pu cibler les casseurs s'ils avaient suivi le cortège de manifestants dès le début de la marche vers le Palais des congrès.

La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2013 a conclu jeudi sa première semaine d'audiences publiques. Celles-ci reprendront le lundi 21 octobre prochain à compter de 10 h.

La majorité du temps, la police fait du bon travail, mais quand elle utilise des tactiques illégales pour provoquer une émeute, c'est criminel.

Hélène Paulette - Inscrite, 27 septembre 2013 10 h 47

des victimes attribuées au FLQ ont été causées par de fausses cellules de la GRC, dont celles de la Place de la Bourse....

Mathieu Bouchard - Abonné, 27 septembre 2013 14 h 02

À Victoriaville, ce n'était pas des balles de caoutchouc, c'était du plastique très dur, et c'était assez rapide pour arracher une dentition ou causer une hémorragie interne majeure, comme ils en ont fait la démonstration sur le terrain. Le soir et le lendemain, les témoignages qui circulaient sur le web étaient absolument terrifiants (en particulier ceux des ambulanciers).

Jean-Guy Mailhot - Inscrit, 28 septembre 2013 00 h 08

C'est vrai que c'était des projectiles de plastique dur. Et ces engins très très dangereux peuvent être manipulés par des hystériques comme l'agent 728 (Stéphanie Trudeau).

Alors le droit de manifester existe, oui, mais avec les provocateurs policiers infiltrés (et reconnus par leurs pairs) et les policiers hystériques en armure et armés, c'est dangereux même pour une personne manifestant pacifiquement.

La décision de te tirer dessus par balles de caoutchouc, grenades assourdissantes, matraques, poivre de cayenne etc etc, est laissée au bon désir des policiers. Et certains se plaisent dans ce jeu.

Dommage, très dommage, car les grecs nous ont légué l'Agora, l'espace public pour s'exprimer, mais les policiers ne sont pas portés sur la philo.

Jacques Boulanger - Inscrit, 27 septembre 2013 06 h 19

C'est écrit dans le ciel !

Demander à un chef de police de témoigner sur le travail des membres de son corps policier, c'est comme demander à «Mom» Boucher de témoigner sur le travail des «pushers de rue». Ça va nous apprendre ben des choses.

Hélène Paulette - Inscrite, 27 septembre 2013 09 h 51

Victoriaville, 4 mai 2012

Ont été vus, lors du rassemblement de la manif face au Walmart, une demi-douzaines de personnes cagoulées à la caisse du Maxi au grand étonnement de la caissière et à la barbe des agents de sécurité et d'un détachement de la SQ...

Mathieu Bouchard - Abonné, 27 septembre 2013 14 h 03

Et ensuite, qu'est-ce qui est arrivé ?

Hélène Paulette - Inscrite, 27 septembre 2013 22 h 24

Il est arrivé que, plus tard à la manifestation, des casseurs se sont mis en première ligne et ont lancé des pièces pyrotechniques sur les policiers malgré les protestations des manifestants et s'en sont même pris à des caméramans.

Mais le but de ma démonstration est qu'ils auraient pu facilement être interpellés par les policiers avant la manif...

Essayez d'entrer dans un commerce cagoulé pour voir...

Jean-Luc St-Pierre - Inscrit, 27 septembre 2013 12 h 43

"Lors de la manifestation de Victoriaville, les forces de l'ordre ont, selon lui, été surprises par le degré de « violence » et de « brutalité »." Hahahahahahahahahahaha ! Quel sans-gêne, quand même...

Ce qui est fascinant, c'est qu'on accorde encore de la crédibilité à ces gens-là.

Bernard Pottier - Inscrit, 27 septembre 2013 13 h 27

...

Ouf, démoniser les anarchistes, c'est tellement nouveau, tellement original. Du même souffle, vite, confirmons que le profilage politique n'existe pas!

Jean-Sébastien Rozzi - Inscrit, 27 septembre 2013 21 h 00

Malheureusement, le ridicule ne tue pas.

TVANOUVELLES : Émeutes de Victoriaville : La SQ surprise par la violence - Première publication 26 septembre 2013 à 19h23 | Mise à jour : 26 septembre 2013 à 20h56

Par Camille Laurin-Desjardins | Agence QMI

Les policiers de la Sûreté du Québec ont été surpris par le niveau de violence utilisé par les manifestants lors de l'émeute de Victoriaville, au printemps 2012.

Alors qu'il témoignait jeudi devant la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, le directeur général de la SQ, Mario Laprise, a parlé d'une «journée historique sous le signe de la violence», le 4 mai 2012, lors du congrès du Parti libéral du Québec. «Cela a dépassé ce que nous avions appréhendé», a-t-il admis.

Même s'il juge que le nombre de policiers était suffisant dans les circonstances, il a précisé que le lendemain, davantage d'agents étaient sur les lieux et ont pu agir avant que les choses ne dégénèrent.

M. Laprise évalue qu'un tiers des quelque 2000 manifestants était hostile et équipé pour faire du grabuge. Des manifestants avaient en effet lancé des briques, provenant d'un chantier de construction à proximité, ainsi que des projectiles pyrotechniques vers les policiers et l'hôtel où se déroulait le congrès.

Réplique «impressionnante»

Un total de 252 bombes lacrymogènes et 33 balles de plastique avaient été utilisées pour disperser les manifestants, une quantité jugée «impressionnante» par Claudette Carboneau, qui assiste Me Serge Ménard dans les travaux de la commission.

«Des ambulanciers nous ont rapporté qu'il y avait un tel nuage de gaz sur les lieux qu'ils n'arrivaient pas à retrouver leur véhicule pourtant muni d'un gyrophare, a-t-elle affirmé. Alors

dans un tel contexte, je me demande si l'utilisation des balles de plastique est balisée.»

M. Laprise a répondu qu'il n'était pas la bonne personne pour préciser ces «détails pointus», et qu'il faudrait plutôt le demander aux experts techniques.

«Il y a des moments où nos experts peuvent utiliser ces projectiles, et d'autres non. Il y a des directives très strictes», s'est-il contenté de répondre.

Apprentissage

Mario Laprise, qui n'était pas en poste au moment des événements du printemps 2012, affirme toutefois que la SQ a certainement appris de l'ensemble des manifestations qui ont animé le Québec durant la crise étudiante. Il soutient qu'il respecte le droit de manifester, mais que le rôle des policiers est de s'assurer que cela se déroule dans la paix.



«Nous voulons adapter nos méthodes de gestion de crise. Des améliorations techniques de renseignement permettraient de prévenir des actes criminels», a déclaré M. Laprise.
Une des stratégies consisterait à cibler davantage les groupes susceptibles de recourir à la violence, pour les en empêcher avant la manifes-

tation. «Le grand défi est d'intervenir avant que ces gens n'agissent», a-t-il dit.
Cela éviterait que des citoyens de tous âges, incluant des enfants, se retrouvent coincés entre des extrémistes et des gaz lacrymogènes, a laissé entendre le président de la commission et ancien ministre péquiste, Serge Ménard.

«Beaucoup de gens se sont plaints qu'ils n'avaient entendu aucun avertissement de se disperser, avant de recevoir des bombes lacrymogènes. Ils voulaient bien reculer, mais il y avait une foule derrière eux.»

TVANOUVELLES : Manifestations à Victoriaville en 2012 : Le directeur général de la SQ salue le travail des policiers - Première publication jeudi 26 septembre 2013 à 17h21



Crédit photo : Photo Sûreté du Québec
Mario Laprise

Par Camille Laurin-Desjardins | Agence QMI
Le **directeur général de la SQ** a tenu à saluer le travail de ses policiers pendant les manifestations de Victoriaville en mai 2012.
Alors qu'il témoignait devant la **Commission sociale d'examen des événements du printemps 2012**, **Mario Laprise** a toutefois assuré que des changements dans la gestion de foule seront appliqués à la SQ.
Une meilleure **anticipation des menaces ainsi que des stratégies de renseignement optimisées** pour mieux repérer les agitateurs et les

radicaux qui pourraient troubler la paix, sont notamment envisagées.
Par ailleurs, M. Laprise n'a pas été en mesure de justifier **l'utilisation impressionnante de balles de plastique et de gaz lacrymogènes lors de la manifestation du 4 mai**. Questionné par Claudette Carboneau sur les circonstances de l'utilisation accrue de ces projectiles, le DG a maintenu qu'il n'était pas la bonne personne pour répondre à ces formalités.

LA TRIBUNE : Commission Ménard: retour sur l'émeute de Victoriaville - Mis à jour le jeudi 26 septembre 2013 à 16h26



Archives La Presse

Mélanie Marquis, La Presse Canadienne
Montréal

L'émeute de Victoriaville a été au coeur du témoignage du directeur général de la Sûreté du Québec (SQ), qui a fait jeudi le post-mortem de l'implication de ses troupes dans la plus explosive des 473 manifestations où la SQ a été appelée à intervenir.



Archives La Presse

Serge Ménard

Mario Laprise a passé le plus clair de son temps à revenir sur l'émeute qui a éclaté le 4 mai 2012, affirmant devant la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 (CSEEP) que les policiers de la SQ avaient été sidérés de constater le niveau de violence, de «fureur» et de «brutalité» en arrivant sur les lieux.

Pendant la violente manifestation, qui a fait plusieurs blessés dans le camp des protestataires, la police provinciale a largué 252 bombes lacrymogènes et tiré 33 balles en plastique.

Vers la fin du témoignage, qui aura duré environ une heure, la commissaire Claudette Carboneau a cuisiné Mario Laprise, l'interrogeant sur le contexte dans lequel auraient été tirés certains de ces projectiles.

Elle a révélé au chef de police que des ambulanciers avaient témoigné, devant la CSEEP, que des coups avaient été tirés alors que l'opacité du nuage de gaz qui flottait les empêchait de repérer leur véhicule - dont les gyrophares étaient pourtant allumés.

Mario Laprise a assuré que des «directives très strictes» encadrent le recours à ce type d'armes, mais n'a pu valider le témoignage évoqué par Mme Carboneau.

La CSEEP une «mauvaise blague»

Quelque temps avant le témoignage de Mario Laprise, un groupe social proposait la mise sur pied d'une Commission populaire sur la répression politique (CPRP), sous prétexte que la CSEEP est «une mauvaise blague». Selon l'Association pour la Liberté d'Expression (ALE), la Commission Ménard est incapable «de faire la lumière sur le phénomène de la répression politique».

Les audiences de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 (CSEEP) se déroulent présentement à Montréal.

Mercredi, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Marc Parent, a affirmé devant les commissaires Serge Ménard, Claudette Carboneau et Bernard Grenier que ses policiers avaient accompli un «travail remarquable» pendant la crise étudiante du printemps 2012.

Plusieurs acteurs de premier plan du printemps étudiant, dont l'Association pour une solidarité syndicale étudiante et la Fraternité des policiers de Montréal, ont refusé de prendre part à l'exercice.

Le gouvernement de Pauline Marois a annoncé la création de la commission en mai dernier. Son mandat est d'analyser le travail des forces de l'ordre pendant la crise étudiante.

L'écrivain et professeur de science politique Francis Dupuis-Déri doit agir à titre de commissaire de la CPRP.

LE DEVOIR / LE NOUVELLISTE / CYBERPRESSE : Commission Ménard: le patron de la SQ revient sur l'émeute de Victoriaville - La commission est une «mauvaise blague», clame un groupe de pression / Commission Ménard: retour sur l'émeute de Victoriaville - Jeudi 26 septembre 2013 19h13 / Mis à jour le vendredi 27 septembre 2013 à 09h30 / Publié le jeudi 26 septembre 2013 à 16h07 | Mis à jour le jeudi 26 septembre 2013 à 18h56

La Presse Canadienne, Mélanie Marquis

Il est difficile de déterminer si des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ont tiré des balles de plastique alors qu'un épais nuage de gaz flottait sur Victoriaville le 4 mai 2012, a affirmé jeudi Mario Laprise, directeur général de la police provinciale.

Pendant la plus explosive des manifestations du conflit étudiant, les agents de la SQ ont largué 252 bombes lacrymogènes et tiré 33 balles en plastique, a-t-on signalé à la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 (CSEEP).



Mario Laprise a peu abordé la question de l'utilisation des balles de plastique dans l'allocation qu'il a lue devant les commissaires Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Carboneau.

Cette dernière a cependant cuisiné le chef de police à la fin de son témoignage, l'interrogeant sur le contexte dans lequel auraient été tirés certains de ces projectiles.

Elle a révélé à M. Laprise que des ambulanciers ont affirmé devant la CSEEP que des coups avaient été tirés alors que l'opacité du nuage de gaz les empêchait de repérer leur véhicule, dont les gyrophares étaient pourtant allumés.

«S'il y a un cocktail dangereux dans la vie, là, c'est précisément de ne rien voir et d'avoir à utiliser ce type de dispositif que sont les balles de plastique, qui demandent beaucoup de précision», a-t-elle fait valoir.

Mario Laprise a assuré que des «directives très strictes» encadraient le recours à ce type d'armes, mais n'a pu se prononcer sur la validité du témoignage évoqué par l'ancienne leader syndicale.

«Quand vous me dites que des balles ont été lancées pendant qu'il y avait une fumée très, très épaisse, je pense que la prudence m'amènerait à m'en assurer avec mes experts. Il y a quand même des moments où les experts peuvent utiliser ces armes-là et d'autres pas», a-t-il rétorqué.

Les affrontements entre les protestataires et les forces de l'ordre ont fait une dizaine de blessés au total dans les deux camps lors de la manifestation de Victoriaville, l'une des 473 où la SQ a été appelée à intervenir pendant le conflit étudiant.



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE
Mario Laprise

La police provinciale avait déterminé au préalable que le niveau de danger associé à l'événement était «élevé». Elle était après tout chargée de l'encadrement du conseil général du Parti libéral du Québec, lequel se déroulait quelques jours après la manifestation chaotique contre le Salon Plan Nord, à Montréal.

Mais en arrivant sur les lieux, les agents ont été sidérés de constater le niveau d'«animosité», de «fureur» et de «brutalité» qui régnait, a affirmé M. Laprise, qui n'était pas aux commandes de la SQ à cette époque.

«La manifestation du 4 mai est considérée par la Sûreté du Québec comme l'une des plus violentes depuis la tenue du Sommet des Amériques en 2001» à Québec, a-t-il illustré.

Au commissaire Ménard, qui a souligné à de nombreuses reprises que des participants pacifiques avaient été incommodés par les gaz lacrymogènes et possiblement arrêtés sans motifs valables, le témoin a fait valoir que la SQ ne cherchait aucunement à brimer le droit de manifester.

«La police est bel et bien une police de paix. Et pour maintenir ou établir cette paix, l'approche d'intervention préconisée en est une de gradation des actions en fonction de celles prises par les manifestants», a assuré Mario Laprise.

En fait, pour le corps policier, il n'y a «aucun doute» à l'effet que l'infiltration par des groupuscules anticapitalistes et anarchistes est la cause principale de l'éclatement de violences lors de manifestations.

C'est précisément sur ces fauteurs de troubles que la SQ a l'intention de concentrer ses actions dans le futur, a martelé le directeur général.

L'un des défis qui attend la police provinciale pour les prochaines années sera ainsi de renforcer son approche «afin de contrer les criminels anarchistes et activistes qui profitent (des manifestations) pour commettre des délits en vue de déstabiliser l'ordre établi ou tout simplement pour mal faire».



PHOTO ÉDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE
Pendant la violente manifestation, qui a fait plusieurs blessés dans le camp des protestataires, la police provinciale a largué 252 bombes lacrymogènes et tiré 33 balles en plastique.

La CSEEP, une «mauvaise blague»

Quelque temps avant le témoignage de Mario Laprise, un groupe social proposait la mise sur pied d'une Commission populaire sur la répression politique (CPRP), sous prétexte que la CSEEP est «une mauvaise blague». Selon l'Association pour la liberté d'expression (ALE), la Commission Ménard est incapable «de faire la lumière sur le phénomène de la répression politique».

Le gouvernement de Pauline Marois a annoncé la création de la commission en mai dernier. Son mandat est d'analyser le travail des forces de l'ordre pendant la crise étudiante.

Plusieurs acteurs de premier plan du printemps étudiant, dont l'Association pour une solidarité syndicale étudiante et la Fraternité des policiers de Montréal, ont refusé de prendre part à l'exercice.

Les audiences de la CSEEP doivent reprendre le 21 octobre à Montréal.

CYBERPRESSE : Les policiers sont humains, dit Marc Parent - Publié le jeudi 26 septembre 2013 à 09h46



Photo: André Pichette, La Presse
Le chef de police de la Ville de Montréal, Marc Parent.

Louise Leduc, La Presse

En 2012, les policiers ont certes commis de rares «gestes interpellants», mais il faut se rappeler que les policiers sont des êtres humains qui ont été appelés à gérer une crise exceptionnelle, a fait valoir hier Marc Parent, directeur général du Service de police de la Ville de Montréal, devant la commission sur la crise étudiante.

Commençant par un long discours de plus de 30 minutes, Marc Parent a rappelé hier à quel point ses policiers avaient été sollicités pendant cette

période. Pendant 200 jours, les policiers ont eu à gérer en moyenne 3 manifestations par jour et il est même arrivé, un certain jour d'avril, qu'il y ait jusqu'à 12 manifestations.

«Le respect des droits fondamentaux est une priorité quotidienne» et cela a été une préoccupation de tous les instants lors de la crise étudiante de 2012, a insisté M. Parent.

Seulement, «quand, jour après jour, un policier se fait pousser, insulter, pousser, cracher dessus, envoyer des objets sur lui», ou alors «quand il voit un collègue se faire blesser», il arrive qu'il perde son calme, a expliqué M. Parent.

Pour la sécurité des citoyens, et des manifestants

«On a fait notre travail et on a assuré la sécurité des citoyens et des manifestants», de poursuivre M. Parent. «Les policiers se demandent pourquoi on leur reproche d'avoir fait leur travail du mieux qu'ils le pouvaient.»

Le président de la commission, Serge Ménard, a posé plusieurs questions à M. Parent sur la technique dite d'encercllement d'une foule, qui peut, selon M. Ménard, entraîner l'arrestation de gens sans aucune intention criminelle.

«Il peut arriver que dans une situation X une personne puisse ne pas avoir vu la parade passer», a dit M. Parent, mais avec un peu de jugement, cela peut être évité, croit-il.

Avant d'avoir recours à l'encercllement d'une foule, les policiers multipliaient les avertissements et prévenaient qu'une manifestation était sur le point d'être déclarée illégale, a déclaré M. Parent.

Et que dire des conditions de détention? Pourquoi empêcher pendant des heures des manifestants arrêtés d'aller aux toilettes?

«Nous n'avons pas la prétention d'avoir été parfaits», a répondu M. Parent, mais au fil des événements, «on a amélioré l'ensemble des conditions de détention».

Entre autres choses, à partir d'un certain moment, «les toilettes chimiques nous suivaient dans nos déplacements».

Et pourquoi avoir menotté dans le dos les manifestants arrêtés? Pourquoi pas mains devant? «Pour des raisons de sécurité», a répondu M. Parent.

De peur que les manifestants ne s'agressent entre eux? a demandé Serge Ménard. Cela s'est déjà vu chez des prisonniers, a relevé M. Parent.

La question des armes utilisées a été rapidement abordée, d'autant que, comme l'a précisé Marc Parent, il était limité dans ses commentaires par le fait que divers recours judiciaires (dont un recours collectif) ont été intentés en plus de plaintes en déontologie.

La démocratie étudiante

En avant-midi, Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, a

plaidé pour qu'une loi vienne encadrer les assemblées étudiantes.

Y a-t-il réellement un quorum? Le vote de grève a-t-il été secret? Y a-t-il eu intimidation? M. Beauchesne a souligné que rien ne le garantit à l'heure actuelle.

Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignants de cégep, a lui aussi revendiqué une démocratie qui s'exerce dans les règles de

l'art, mais avant toutes choses, «il faudrait reconnaître juridiquement toute la légitimité du droit de grève des étudiants».

Au surplus, M. Beauchemin estime qu'une loi devrait «prévoir des voies de communication entre le gouvernement et les représentants étudiants».

THE GAZETTE : SQ caught off-guard at Victoriaville riot: director general Mario Laprise – Thursday, September 26, 2013



Photograph by: Pierre Obendrauf, The Gazette
Mario Laprise, director general of the SQ, sits down prior to his testimony at the Ménard Commission on Thursday September 26, 2013.

By Christopher Curtis, THE GAZETTE

MONTREAL — Could the Sûreté du Québec have prevented the Victoriaville riot in May 2012?

SQ director general Mario Laprise couldn't answer that question Thursday while testifying before the Ménard Commission into the Quebec student crisis of 2012. Laprise said the police force was caught off-guard by how quickly violence erupted during the protest outside the Liberal party's May 4 caucus meeting in rural Quebec.

But the police chief also said the SQ had collected enough intelligence to suggest there was a high probability the demonstration would get ugly. And yet, despite that information as well as the presence of hundreds of armoured police in Victoriaville, the protest devolved into some of the worst rioting the province has seen in over a decade.

"Even if there's a high threat level, the threat level only gives you an indication as to how things will go," Laprise said. "One of elements to look at that will be useful moving forward is to make targeted arrests of people who are known to be violent. ... That day, we were more concerned about the whole crowd rather than individuals."

Laprise blamed the riot on a minority of "bandits" who infiltrated an otherwise peaceful protest in order to start trouble. He characterized the

infiltrators as anarchists who wore masks and carried an array of improvised weapons they pelted at police — including billiard balls, incendiary devices and bits of asphalt.

The violence began shortly after protesters breached the steel fences outside the Victorin Hotel, where Premier Jean Charest met with his Liberal caucus. After one of the hotel's windows shattered, police unleashed a barrage of tear gas into the crowd during a conflict that lasted nearly two hours.

In all, police fired 230 cans of CS gas and 33 plastic-coated bullets into the crowd. During the fighting, one officer was badly beaten by protesters, and a 20-year-old student lost his eye. Activists continue to claim the student was struck and blinded by a plastic bullet.

"The gas that was launched into the crowd, did it only affect the people who were committing crimes?" commissioner Serge Ménard rhetorically asked Laprise. "Or did it possibly harm people who were just caught in the crowd, protesting peacefully?"

The commission also questioned the prudence of officers firing plastic bullets on a day where visibility was badly strained by the thick plumes of tear gas that lingered outside the streets of Victoriaville.

"We had paramedics tell us they couldn't find their way back to their ambulance in the tear gas fog," said commissioner Claudette Carbonneau. "So isn't it rather dangerous to be shooting those plastic bullets in such conditions?"

Laprise answered that he wasn't an expert on plastic-coated bullets but that he knew police used their weapons within the rules of engagement outlined by the department's code of ethics.

Just as he had during Montreal police chief Marc Parent's testimony, Ménard focused much of his questioning on the mass arrest tactics used throughout the student crisis. After the Victoriaville riot, the SQ pulled over three school buses full of protesters and detained 102 people.

"How did you know that everyone in those buses had committed a crime? It seems like you're taking it for granted that everyone on those buses had committed an illegal act," Ménard said.

"They participated in a riot, they were part of an illegal assembly," Laprise replied.

"So you arrested only violent people in Victoriaville?" Ménard said. "Those buses contained only violent people?"

The police chief said he had the authority from the crown prosecutor to detain almost every person on those buses and that most were released early the following morning. The police, he said, are learning from what they experienced in Victoriaville and have tried to modify their strategies to make targeted arrests so that protests may continue uninterrupted.

"I know protests have often advanced social causes for the common good," Laprise said. "And our goal is to protect individual rights and the common good."

Former student leader Simon Harvey also testified before the commission Thursday, calling Victoriaville a "kind of civil war."

"In the weeks following Victoriaville, I woke up with nightmares about what happened that day," said Harvey, former vice-president of the Fédération étudiante collégiale du Québec. "I don't want to overstate it or to use the term post-traumatic stress, but it was bad. ... I remember seeing a 2-year-old crying because he was caught in a cloud of tear gas. It was something I'll never forget."

Harvey said in the hours leading up to the riot, the SQ had a visible presence throughout Victoriaville. He claims they questioned him and other students in the parking lot of a restaurant that morning — contributing to an atmosphere of tension between cops and protesters.

But Harvey also spoke of people who showed up to the protest with the explicit goal of starting a fight.

"I remember seeing these people dressed like civilians and then all of a sudden they put masks on and black clothing," he told the commission. "It was clear there was going to be trouble. ... The police may have been able to see that had they been on the ground before the protest got to the hotel."

The Ménard Commission's first week of hearings wrapped up on Thursday. The commission will resume for one more week in October.

LE DEVOIR : Chronique : Commission Ménard - En écoutant bien..., par Josée Boileau – Jeudi 26 septembre 2013

On a vite dit que la commission Ménard ne servirait pas à grand-chose. Encore fallait-il la voir travailler. Depuis l'ouverture, lundi, de ses audiences publiques, il est clair que ce retour dans le calme sur les événements du printemps érable a son utilité. Même sans les pouvoirs et le formalisme d'une commission d'enquête, la commission dite « spéciale d'examen des événements du printemps 2012 » a le mérite de faire en un seul lieu, à la face de tous, un travail de déblayage qui touche bien des facettes de ce qui a eu cours.

La réaction gouvernementale, la démocratie étudiante, la violence policière ont jusqu'ici été traitées en silos, dans les médias ou dans des

colloques. La commission permet de sortir des milieux spécialisés pour offrir en direct à tout le Québec les réponses d'acteurs bien différents de ce printemps survolté. Ils se succèdent au micro sans ordre préétabli, selon leur volonté et leur disponibilité. Mais ce « désordre » n'est pas sans intérêt tant il est le reflet de cette chose protéiforme que fut le printemps étudiant.

On en a eu une démonstration mercredi, alors que la commission a entendu Jean Beauchesne, p.-d.g. de la Fédération des cégeps, Mario Beauchemin, historien et président de la Fédération des enseignants de cégeps, et le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Marc Parent. À travers eux, c'est notre difficulté à faire

maintenant face aux mouvements collectifs qui ressortait, une vraie lecture d'époque...

Contester la légitimité des votes pris en assemblée générale était une première dans l'histoire des grèves étudiantes, a ainsi démontré M. Beauchemin, spécialiste de cette question. On tranche comment, quand on est directeur de cégep, entre les votes étudiants qui reconduisent les grèves et les injonctions qui les interdisent ? a de son côté souligné M. Beauchesne. Sur le terrain, c'était ingérable. Que cela plaise ou non, il faudra maintenant éclaircir le flou autour du droit de grève étudiant.

Les policiers, eux, n'avaient pas vu de manifestations aussi tendues depuis 20-25 ans, a dit M.



Parent. Ce sont de fait des décennies bien calmes sur le front social qui avaient succédé aux turbulentes années 60 et 70. De quoi expliquer que les policiers aient autant confondu manifestants et criminels ? Pourquoi avoir privé les gens arrêtés de toilettes, d'eau ? a ainsi demandé Serge Ménard. Pourquoi les avoir menottés mains dans le dos, sort normalement réservé aux individus dangereux mais qui fut le lot d'autobus complets remplis de manifestants ?

Il y a décidément bien des questions à répondre au-delà du jeu politique que fit le gouvernement Charest de cette crise...

[Vos réactions - 8 commentaires](#)

LE DEVOIR : Le travail de la police a été exceptionnel, dit le chef du SPVM : Mais Marc Parent admet qu'il y a pu avoir des «erreurs humaines» dans les interventions – Jeudi 26 septembre 2013 |

Lisa-Marie Gervais
Le travail fait par la police durant les événements du printemps 2012 a été exceptionnel, a dit à la commission Ménard le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent. Du bout des lèvres, il a toutefois admis qu'il y a pu avoir quelques « rares » dérapages.
« Dans un mouvement d'une telle ampleur [...], définitivement, il peut y avoir des erreurs humaines, des manques de patience ou des interventions qu'on souhaiterait faire différemment, a-t-il reconnu. Mais de façon générale, les policiers ont été exceptionnels. Comparé aux autres grandes villes où il y a des manifestations et des mouvements sociaux, à Montréal, on peut dire qu'on a travaillé d'une façon particulièrement bonne. »
M. Parent a assuré que les événements du printemps 2012 étaient du passé et que la confiance était rétablie entre le SPVM et la population, sondage à l'appui. « Le niveau confiance des résidents envers la police se situe à 88 % », a dit M. Parent.
Lors de son interrogatoire, les commissaires ont beaucoup insisté sur la relation de la police avec les manifestants, les armes et les tactiques employées lors des arrestations de masse et les débordements de violence rapportés par des vidéos et témoins. «Pourquoi avoir menotté des manifestants dans le dos?» «Pourquoi les priver de toilettes pendant des périodes aussi longues?» «Pourquoi avoir procédé à des arresta-

tions de masse?» Serge Ménard, qui préside cette commission spéciale, a pressé de questions le chef de police.
Marc Parent a reconnu que le processus post-arrestation de masse a dû être amélioré. «Je déplore que des citoyens aient souffert de ces situations-là, [...] mais on s'est rapidement ajustés pour faire en sorte d'accélérer nos façons de faire», a-t-il indiqué. D'autres histoires plus positives, de bonne entente entre manifestants et policiers, ne sont pas entendues, a-t-il déploré.
Conditions difficiles
M. Parent a également laissé entendre que les consignes selon lesquelles une manifestation devenait illégale et il fallait évacuer étaient suffisamment claires pour qu'un manifestant évite de se faire prendre, par exemple, dans une souricière. « Ceux qui ont participé à des centaines de manifestations et clamaient avoir été injustement arrêtés... Il faut remettre ça en perspective. »
Le directeur du SPVM a insisté sur les conditions difficiles dans lesquelles ont eu à oeuvrer les policiers, particulièrement à la mi-mai, après l'adoption de la loi spéciale. Des monitorages de leur état psychologique étaient régulièrement effectués, mais le nombre de demandes de soutien serait demeuré stable avant et après les événements.
En avant-midi mercredi, des représentants des cégeps ont réclamé plus d'encadrement du droit

de grève, sans quoi le scénario du printemps 2012 pourrait se reproduire. La Fédération des cégeps souhaite que le vote de grève se tienne de façon électronique, ce que conteste le président de la Fédération des enseignants de cégep (FEC-CSQ), alléguant que l'ordinateur ne peut pas remplacer les débats en assemblée générale. Jeudi, le chef de la Sûreté du Québec, Mario Laprise, viendra témoigner à la commission. Les témoignages de policiers en position de cadre, qui ont été aux premières lignes des manifestations, sont également attendus dans les prochains jours.



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir
Marc Parent a aussi reconnu que le processus post-arrestation de masse a dû être amélioré.

[Vos réactions - 20 commentaires](#)

TVANOUVELLES : Commission Ménard : Marc Parent défend le travail des agents SPVM - Première publication mercredi 25 septembre 2013 à 19h30

Par Christine Bouthillier | Agence QMI
Si le **directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** admet que quelques policiers ont pu commettre des erreurs isolées pendant le printemps éréable, il soutient que de façon générale, **les agents ont été «exceptionnels» dans leur intervention.**
Des louanges telles qu'elles ont semblé irriter à un certain moment le président de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, devant laquelle **Marc Parent a témoigné mercredi** après-midi.
«Détenir des gens une nuit complète, les mains menottées dans le dos, à la chaleur, privés de toilettes pendant plusieurs heures [...]. Il n'y a pas moyen de penser à d'autres méthodes?» a demandé le président de la commission Serge Ménard.
Le SPVM a appris des premiers événements et a réajusté rapidement les délais de traitement des arrestations pendant les manifestations, a répondu Marc Parent, tout en admettant que cela n'excusait pas certains cas malheureux.
«On ne pourrait pas mettre des toilettes chimiques? Ça coûte moins cher que le temps

supplémentaire», a affirmé M. Ménard, mesure qui a été prise à un certain moment, selon le directeur du SPVM.
La souricière
Le président de la commission a aussi longuement interrogé M. Parent sur la **technique d'arrestation en encerclement («kettling»)**, **une technique notamment critiquée par les Nations Unies.** Revenant à la charge plusieurs fois, il a demandé au directeur de police s'il était possible qu'un individu qui n'a pas commis un crime se retrouve malgré lui dans ce cercle et soit arrêté injustement. «Il y a peut-être des cas isolés comme ça, mais dire que des gens n'ont pas vu, ni entendu [les annonces des policiers prévenants d'un encerclement imminent], c'est discutable», a affirmé Marc Parent.
Le directeur a expliqué que cette méthode n'est pas la première option choisie et est utilisée dans un contexte bien précis de foule, souvent avec un même groupe d'agitateurs présent à chaque manifestation. Quand l'encerclement est utilisé, il ne cible généralement que ce groupe, mais il peut arriver que l'ensemble des manifestants soient encerclés. Le plus grand nombre d'arres-

tations réalisées avec cette méthode en une seule fois a été d'environ 500 lors du printemps 2012, a-t-il mentionné.
Garder la confiance
Pour Marc Parent, toute la légitimité des interventions du SPVM doit reposer sur la confiance mutuelle. **«Nous avons toujours gardé en tête que ce sont nos citoyens qui manifestaient**, parfois avec de vrais agitateurs [...] Une phrase qu'on a entendue souvent est «Cette manifestation est illégale, mais sera tolérée», a plaidé celui qui soutient que le SPVM a en tout temps mis en priorité les droits fondamentaux.
Selon lui, les policiers ont fait un travail remarquable dans des conditions difficiles, avec environ trois manifestations par jour pendant 200 jours consécutifs. En avril 2012, douze manifestations sont même déjà survenues dans la même journée. «Contrairement à d'autres chefs de police, vous êtes un des seuls qui ne cherche pas à se couvrir derrière la loi et l'ordre, a toutefois mentionné Serge Ménard. Vous êtes vraiment à la poursuite de la sécurité publique.»

LA PRESSE / JOURNALMÉTRO : Crise étudiante: travail «remarquable», dit Parent - Publié le mercredi 25 septembre 2013 à 14h19 | Mis à jour le mercredi 25 septembre 2013 à 19h52 / Mise à jour: Mercredi 25 septembre 2013 | 19:03



Graham Hughes / La Presse Canadienne
Marc Parent

Par Mélanie Marquis La Presse Canadienne
MONTRÉAL – Le directeur du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) s’est porté à la défense de ses policiers, mercredi, soutenant que ces derniers ont accompli un boulot exceptionnel pendant la crise étudiante du printemps 2012.

«Je ne peux pas cacher ma fierté par rapport à mes policiers, parce qu’on parle beaucoup des choses qui n’ont pas fonctionné à notre goût ou qu’on remet en question, mais ils ont fait un travail remarquable», a affirmé Marc Parent devant la Commission spéciale d’examen des événements du printemps 2012 (CSEEP).

«Moi, je n’ai pas vu ça ailleurs dans le monde», a-t-il poursuivi, soutenant que les pratiques mises à profit par le SPVM pendant cette période mouvementée sont devenues des «références» à l’échelle planétaire.

Le chef de police a fait valoir que le contexte inédit, l’ampleur insoupçonnée et la durée imprévisible du soulèvement étudiant ont en outre forcé le SPVM à adapter ses pratiques, puisque les tactiques conventionnelles ne donnaient plus les résultats escomptés.

Le SPVM a ainsi appliqué les principes directeurs ayant pris racine au cours de la gestion du mouvement Occupons Montréal (à l’automne 2011), dont le recours à des agents médiateurs, a exposé le directeur du corps policier montréalais.

Malgré tout, les stratégies ont constamment dû être révisées, a expliqué Marc Parent aux com-

missaires Serge Ménard, Claudette Carboneau et Bernard Grenier.

«Il ne faut pas oublier que certains groupes perturbateurs ont même déployé des experts qui observaient en retrait les méthodes et les opérations policières pour développer des contre-mesures lors de perturbations», a-t-il déclaré.

Le président de la CSEEP, Serge Ménard, s’est intéressé à certaines des tactiques employées par le SPVM lors de manifestations déclarées illégales, notamment celle de la soucière («kettling»), mise à profit une douzaine de fois.

Ces 12 arrestations de masse ont mené à 2255 arrestations, selon les informations fournies lundi par la CSEEP.

Nombreuses sont les personnes appréhendées qui ont contesté les contraventions leur ayant été collées lors de ces interventions – certains soutiennent qu’ils étaient tout simplement au mauvais endroit, au mauvais moment, tandis que d’autres arguent qu’ils ignoraient que la manifestation avait été déclarée illégale.

Questionné sur ce type d’intervention, M. Parent a d’abord fourni au président des réponses plutôt évasives, faisant valoir que des recours collectifs avaient été déposés et que la justice devait suivre son cours, mais M. Ménard s’est montré insistant.

«Reconnaissez-vous, au fond, M. Parent, qu’il peut très bien y avoir des gens qui sont venus dans ces manifestations, qui s’aperçoivent que des manifestations sont illégales, mais qu’elles sont tolérées (...) et qui n’entendent pas le camion-flûte, qui peuvent se retrouver parmi les gens que vous arrêtez de façon massive?», a demandé le commissaire.

«Ça peut arriver», a rétorqué le chef de police.

«Mais lorsqu’on est dans une foule et qu’il se met à y avoir de l’agitation (...), à un moment donné, c’est clair qu’un citoyen qui a un jugement normal va être en mesure de pouvoir évaluer qu’il est en train de se passer quelque chose», a-t-il cependant tenu à préciser.

La fébrilité qui régnait dans l’air de Montréal lorsque les manifestants investissaient les rues

ne s’inscrivait d’ailleurs pas dans la tradition plutôt bon enfant de la métropole à ce chapitre, a suggéré le directeur du SPVM.

Il y a ainsi eu, selon Marc Parent, un «avant-2012» et un «après-2012». Car de façon générale, avant que n’éclate la crise étudiante, policiers et manifestants travaillaient dans un esprit de collaboration, a-t-il dit.

«Cela a changé au printemps 2012, a-t-il exposé. En effet, certains participants ont changé la donne pour causer le plus d’inconvénients possibles.»

Bien entendu, le climat de confrontation a mené à l’effritement du lien de confiance entre la population et les policiers, a reconnu Marc Parent.

Mais depuis, la situation est revenue à la normale: un sondage réalisé en mai et en juin 2013 dans six postes de quartier «semblait indiquer que la confiance des résidents envers la police se situe à 88 pour cent, soit le même niveau que 2011», a-t-il déclaré aux commissaires.

Il y a tout de même eu certains dérapages de la part des policiers, a-t-il néanmoins admis, notamment le fait que certains policiers ont pu proférer des propos orduriers lors de certaines interventions qui ont été filmées et publiées sur Internet ou avoir recours à une force excessive.

La question du profilage social a été éludée par les commissaires, au lendemain du dépôt d’une plainte de la Ligue des droits et libertés auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

À l’issue de son témoignage, lors d’une mêlée de presse, Marc Parent a assuré que cette pratique était «inadmissible dans (les) rangs du SPVM».

«Est-ce qu’il peut y en avoir eu au cours des dernières années, la réponse c’est oui, il peut y avoir eu des gestes isolés. Mais lorsqu’on en est témoins, on intervient», a-t-il toutefois ajouté.

Les audiences de la CSEEP se poursuivent jeudi. On s’attend à ce que le dirigeant de la Sûreté du Québec, Mario Laprise, se présente devant les commissaires.

LE DEVOIR : Le vote de grève devra être électronique et mieux encadré, dit la Fédération des cégeps - Mercredi 25 septembre 2013 11h49 |



Photo : Jacques Nadeau Le Devoir
La durée du «boycott» devra aussi être balisée, a dit le président-directeur général de la Fédération, Jean Beauchesne.

Lisa-Marie Gervais

Le vote de grève étudiant devra être encadré par des règles plus claires et il devra se tenir de façon électronique, a plaidé la Fédération des cégeps devant la commission Ménard sur les événements du printemps 2012. La durée du «boycott» devra aussi être balisée, a dit le président-directeur général de la Fédération, Jean Beauchesne.

«[Il faut] un vote secret par des moyens technologiques, ça ferait en sorte qu’il n’y aurait plus de recours possible aux tribunaux», a dit M. Beauchesne. «Il faut un encadrement législatif additionnel». Il a trouvé particulièrement difficile d’avoir à gérer les décisions prises par les étu-

dants qui reconduisaient la grève et celles des tribunaux (injonctions), qui venaient les contrecarrer.

Contrairement à M. Beauchesne, qui propose que les échanges et discussions se fassent via le portail omnivox, le président de la Fédération des enseignants de cégeps (FEC-CSQ) croit plutôt que le débat en assemblée générale est bien plus salubre et démocratique. «J’ai beaucoup de mal avec le vote électronique. On est seul devant son ordinateur à devoir faire un choix... Ça ne remplace pas le débat en personne et la confrontation de différents points de vue», a-t-il fait valoir aux commissaires qui l’ont interrogé. Il s’oppose également à ce que la durée de la grève soit limitée dans le temps. «Ce serait brimer le droit à la grève et aux décisions prises démocratiquement par les associations étudiantes», a-t-il ajouté.

En avant-midi mercredi, la commission Ménard entend également Yanick Gératoire, actuel attachée de presse de la Fédération étudiante universitaire et bras droit de Martine Desjardins pendant la grève de 2012. Cet après-midi, le chef du Service de police de Montréal, Marc Parent, viendra témoigner devant la commission.

Vos réactions - 7 commentaires

Robert Beauchamp - Abonné, 25 septembre 2013 14 h 23
Démocratie de la fédération?

Et vous M.Beauchesne, vos votes sont-ils secrets? Et votre capacité de lobbying auprès des ministres? Étiez-vous plus à l’aise avec le PLQ prônant la ligne dure? La menace judiciaire par exemple

Robert Beauchamp

Gilles Thériage - Inscrit, 25 septembre 2013 14 h 31

De quoi j’m mêle?

Si monsieur Beauchesne veut une transparence totale on pourrait aussi demander que le plafond voire toute la maison soit de verre. Il y a sans doute des réunions de l’administration dont on aimerait voir comment elles se déroulent, et comment certaines décisions sont prises.

Comme on le voit dans la pensée de monsieur Beauchesne, y a rien de mieux que d’infantiliser les élèves, en leur imposant les règles que l’on réserve aux mineurs.

Monsieur devrait prendre conscience que les jeunes arrivent au Cégep soit à la majorité soit à la marge de la majorité.

Si ça lui est trop difficile, il peut se réorienter...!

André Michaud - Inscrit, 25 septembre 2013 14 h 36

Rendre Démocratique enfin !

Il faut absolument faire voter le nombre d’étudiants maximum. On ne doit plus laisser à 10% des étudiants de faire la pluie et le beau temps dans les collèges, universités, et dans les rues alors que leurs appuis sont insignifiants.



À l'hôpital où ma femme travaillait, dès que les employés ont pu voter sur leurs heures de travail, la participation est enfin devenue significative, et il n'y a pas eu d'autres grèves depuis...

Quand j'étais délégué syndical (8 ans) les boss syndicaux me disaient que lorsque la participation était massive, rarement il y a eu vote de grève. Donc on espérait pas trop de participation!! Ce même syndicat avec 20% de participation et 51% de majorité pour une grève (donc 11% des membres) prétendait avoir un appui massif!!!

Il est temps de changer certaines lois pour obliger TOUT vote de grève à avoir au moins 75% de participation pour être significatif et non insignifiant. La démocratie est trop essentielle pour être laissée dans les mains de groupuscules de gauche ou de droite.

Surtout pour les services publics ou les citoyens n'ont pas d'autres alternatives, contrairement aux grèves du privé où on peut se tourner vers un compétiteur.

Jérémie Poupart Montpetit - Inscrit, 25 septembre 2013 15 h 20

Mr. Michaud, vos paroles sont censées et j'y suis sensible et d'accord dans une certaine mesure, mais leur portée est réduite par cette ombre au tableau:

Nonobstant ce mépris qui suinte de vos paroles face à ce "10% d'étudiants" (ce qui n'était pas la majorité des cas lors des votes de grève) et même en fournissant de meilleurs outils pour

voter, le problème n'est pas le vote, mais le manque flagrant de dynamisme et de participation d'une certaine frange de la population (et je le dis en général). On a beau amener la démocratie à la bouche de l'individu, si celui-ci ne fait pas l'effort pour la happer, elle s'échappera tout de même de sa portée.

Si la population est trop inintéressée ou paresseuse pour se prévaloir de son droit de vote, ce n'est pas un mode de scrutin électronique qui y changera grand chose. Pour en revenir sur le printemps étudiant, nombre de ces étudiants "brimés par la grève" n'étaient même jamais venus assister à une assemblée générale. On peut bien clâmer haut et fort à l'injustice, la triste vérité subsiste que leur propre manque d'investissement a causé cette situation.

Par contre, il est vrai que l'on pourrait imposer des quorums plus élevés aux assemblées générales de vote de grève, à la fois des institutions scolaires et des syndicats provinciaux/nationaux. Jérémie Poupart Montpetit

Martin Gauthier - Inscrit, 25 septembre 2013 15 h 47

Donc....

Tout ce bel historique sur le mouvement syndical veut dire quoi? Vous nous en fournissez un théorème qui ne se prouve pas: "Quand j'étais délégué syndical (8 ans) les boss syndicaux me disaient que lorsque la participation était massive, rarement il y a eu vote de grève". Vous fournissez déjà la conclusion de ce que vous voulez voir comme réel mais qui n'est pas.

Vous avez mélangé démocratie et démagogie. Un groupuscule qui ne pense pas comme vous c'est aussi de la démocratie, à moins qu'il ne soit exclus par défaut dans votre théorème.

Kevin Charron - Inscrit, 25 septembre 2013 19 h 47

Assemblée générale nécessaire

Je suis d'accord, mais seulement, et seulement si, il y a assemblée générale d'abord et que seulement ceux qui y ont participé puissent se prévaloir du vote.

Le principe de la démocratie directe, dont s'est fait sienne les associations étudiantes, nécessite débats et discussions. Lorsque l'on vote, c'est en tant que membre de l'association étudiante et non pas en tant que simple étudiant. Le vote électronique encourage les étudiants à ne pas s'informer et à analyser les enjeux qu'en fonction de leur propre personne. C'est dans la nature humaine. C'est d'ailleurs pour cette raison que les "carrés verts" demandaient des votes électroniques. Ils savaient pertinemment qu'en limitant les débats qu'ils étaient susceptibles d'empêcher un vote de grève.

Donc, si tu en veux pas débattre, participer à l'établissement de résolutions et entendre l'avis des autres étudiants, tu ne mérites pas le droit de vote

pierre lefebvre - Inscrit, 27 septembre 2013 07 h 31

Grève ???

Ais-je bien lu «vote de grève» ??? Ce n'est plus du boycott maintenant ???

LA PRESSE.CA : Printemps 2012: la démocratie étudiante remise en cause - Publié le mercredi 25 septembre 2013 à 11h38



Photothèque Le Soleil, Yan Doublet
Jean Beauchesne

Louise Leduc, La Presse

Va pour le droit à la grève, mais encore faudrait-il qu'une loi vienne garantir que les votes dans les assemblées étudiantes se tiennent dans les règles de l'art, a plaidé ce matin la Fédération des cégeps devant la commission sur la crise du printemps 2012.

Jean Beauchesne, président directeur général de la Fédération, a souligné que le respect des

regles democratiques pose probleme a l'heure actuelle, ne serait-ce par exemple que par manque d'espace. « Certains cégeps de Montréal comptent 8000 étudiants », a-t-il souligné, « et il manque de lieux physiques » pour tenir des assemblées représentatives.

Y a-t-il réellement un quorum? Le vote de grève a-t-il été secret? Y a-t-il eu intimidation? M. Beauchesne a souligné que rien ne le garantit à l'heure actuelle. Le vote électronique serait peut-être une solution, a-t-il ajouté.

Alors que quelque 19 cégeps étaient visés par des injonctions obtenues par des étudiants désireux de reprendre leurs cours, les directions n'avaient aucune protection légale semblable à celles dont bénéficient les entreprises en grève ou en lock-out, a aussi rappelé M. Beauchesne.

Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignants de cégep, est lui aussi d'accord pour dire que la démocratie étudiante devrait s'exercer adéquatement, en s'assurant par exemple que des listes de membres soient établies en bonne et due forme et que personne ne puisse voter deux ou trois fois.

Ceci étant dit, « il faudrait d'abord reconnaître juridiquement toute la légitimité du droit de grève des étudiants ».

Au surplus, M. Beauchemin estime qu'une loi devrait « prévoir des voies de communication entre le gouvernement et les représentants étudiants ».

Or, au printemps 2012, « comme l'a souligné Martine Desjardins (présidente de la FEUQ) devant la Commission, le gouvernement n'a pas voulu les rencontrer ».

Sans importer la lourdeur du modèle de négociation dans les secteurs public et parapublic, il faudrait obliger les parties à un dialogue, croit M. Beauchemin.

Quant à l'idée de tenir des scrutins électroniques dans les cégeps, M. Beauchemin trouve que ce n'est pas souhaitable. Avant de prendre une décision, il faut qu'il y ait débat, que l'on soit exposé à diverses opinions, chose qui n'est pas possible « quand on est seul devant son ordinateur ».

Les audiences de la Commission se poursuivent en après-midi.

THE GAZETTE : Student protests: Montreal police chief Marc Parent defends department's action - Wednesday, September 25, 2013



Photograph by: Pierre Obendrauf, The Gazette
Montreal police chief Marc Parent testified at the Ménard Commission on Wednesday, saying that,

on the whole, he was proud of the way the department handled a difficult situation.

By Christopher Curtis, THE GAZETTE
MONTREAL — At the height of Montreal's 2012 student crisis, police chief Marc Parent feared he'd wake up one day and find out someone was killed during a protest.

That's what Parent told reporters Wednesday after testifying before the Ménard Commission — a public inquiry into the social unrest that surrounded the resistance movement against university tuition increases in the spring and summer of 2012. The police chief went to great lengths to detail the shattered and often caustic relationship between riot cops and the thousands of protesters that took to Montreal's streets almost every night in the spring of 2012.

"During the student demonstrations we saw a variety of techniques used: some peaceful, some violent, some extremely violent," Parent told commissioner Serge Ménard, who was public security minister when Jacques Parizeau was premier. "There were sit-ins, smoke bombs on the métro, not to mention the blockade of the Jacques Cartier Bridge ... It was unlike anything we'd ever witnessed."

The police chief acknowledged that some of his officers crossed the line and got "heated" during some of the most intense demonstrations. But, on the whole, Parent said he was proud of the way the department handled a difficult situation. Oddly enough, Parent seemed to echo the claims of student leaders that the passage of the Liberal government's Bill 78 was a catalyst for further

violence during the resistance. The law was designed to return social order by applying severe restrictions on Quebecers' right to protest and imposing heavy fines on activist student unions.

But Parent described the days after Bill 78's passing as the most violent, most chaotic during the student uprising.

"Bill 78 widened and intensified the struggle," Parent said. "Different social groups joined the students. There were massive fires downtown, really bad rioting for days. When the fire department came to extinguish the flames, they were attacked."

After an uneventful first hour of testimony, commissioner Ménard pressed Parent on the controversial "kettling" technique used by the city's police — a tactic in which the riot squad would surround hundreds of people and arrest all of them regardless of whether or not they committed a crime. One evening in May 2012 saw about 500 rounded up and detained after a relatively calm demonstration through downtown.

Kettling, Parent said, was a last resort only used if police feared violence.

"You have to admit that in this crowd, there are going to be people who haven't done a thing wrong, there will be people arrested simply for exercising a democratic right," Ménard said. "Can you really have a crowd entirely composed of

troublemakers? It seems unlikely at best. Even if the protest was declared illegal, there's a possibility people didn't hear the order to disperse. But even if they did hear it and they were simply protesting, they weren't doing anything wrong."

At first Parent argued that any person participating in an illegal demonstration was breaking the law. But, eventually, he conceded that it was possible certain people were just caught in the wrong place at the wrong time.

"We tried to isolate the troublemakers and only arrest them," Parent said. "Sometimes they hid in the crowd and sometimes they tried to lead it ... it was hard. It is clear, however, that the troublemakers were only a minority and that most demonstrators were peaceful."

Ménard grilled the police chief about the conditions protesters were subjected to during mass arrests.

"You had people who couldn't use the bathroom for hours, people handcuffed in the back of a crowded bus in the heat, with no water to drink," Ménard said. "These are inadmissible conditions in an organized society."

The police tried and will continue trying to learn from their mistakes, according to Parent, who said that as time unfolded his officers found ways to expedite arrest and detention time. He also spoke of some cops who took it upon themselves to escort detained protesters to the washroom of a nearby restaurant or fast food chain.

Commissioner Ménard also asked Parent to detail the level of training and preparedness his officers had in crowd control. He also wanted to know what the protocol is for using chemical irritants and plastic-coated bullets as crowd control methods — both of which were used at various times in the spring of 2012.

Co-commissioner Claudette Charbonneau spoke of the images she'd seen of crowds of people being targeted by riot police as the ran away, wondering what possible threat they could have posed to police.

"Not all of our officers had much, if any experience in crowd control before 2012," Parent said. "Some had just learned the basics at (police academy), but we placed them among veterans ... As for the use of force, if police feel they're in grave danger, if they see pieces of asphalt flying at them or other serious threats, they react."

After his testimony, Parent denied claims that the mass arrests strategy were used as a deterrent against the student movement's right to protest. He also emphasized that 71 officers were injured during the student crisis, including several who were hospitalized with concussions. More than 2,000 people were arrested during the tuition protests and 382 were charged with crimes like assault, armed assault and mischief.

LE DEVOIR : Lettre - Printemps érable : les absents ont toujours tort, par Michel Gourd - L'Ascension de Patapédia, Le 24 septembre 2013 – Mercredi 25 septembre 2013

La Fraternité des policiers de Montréal a-t-elle consulté ses membres et ses avocats avant de décider qu'elle refusera de témoigner devant la commission Ménard ? En condamnant les propos de Serge Ménard lors de l'ouverture de cette commission, le président de ce syndicat, Yves Francoeur, semble se tromper de cible.

En bon syndicaliste, ce sont ses membres qu'il doit défendre. S'il ne participe pas à la commission alors que le Service de police de la Ville de Montréal le fait, ce sera la voix de ses patrons qui dictera le message sans que celle des employés puisse rétablir l'équilibre.

En affirmant en introduction que la crise étudiante a provoqué une importante crise de confiance du public à l'endroit de la police, Serge Ménard annonce qu'il pourrait y avoir certaines de ses recommandations qui toucheraient directement la manière dont les policiers font leur travail. Protéger les droits de ses syndiqués dans une telle situation ne fait-il pas partie du mandat d'Yves Francoeur ? Ces nouvelles règles de fonctionnement des corps policiers au Québec, ce seront eux qui devront les appliquer.

Les conclusions du rapport de l'ex-ministre péquiste ne sont peut-être pas déjà toutes écrites. Même si elles l'étaient, une bonne prestation de la part de la Fraternité des policiers de Montréal devant la commission pourrait créer un rapport de force qui obligerait le Service de police de la Ville de Montréal à accepter sa part de torts

plutôt que de rejeter le blâme sur « quelques policiers trop zélés qu'il faut mettre au pas ».

Dans une commission d'enquête plus qu'ailleurs, les absents ont toujours tort.

Michel Gourd - L'Ascension de Patapédia, Le 24 septembre 2013

Vos réactions - 5 commentaires

François Dugal – Abonné, 25 septembre 2013 08 h 13

Proverbe chinois
«Personne n'est au-dessus des lois, mais la police reste juste à côté.» - Lao Tseu

Jean-Sébastien Rozzi – Inscrit, 25 septembre 2013 08 h 47

Syndicaliste ?

Yves Francoeur n'est pas syndicaliste, puisque la Fraternité des policiers n'est pas un syndicat. C'est une fraternité, un regroupement de type corporatiste qui n'est pas affilié à aucune centrale syndicale. La Fraternité ne vise pas plus que les intérêts péculiers et l'impunité de ses membres sans considération pour rien d'autre. Elle ne voit pas plus loin que le bout de sa marteau. Au contraire, les syndicats sont issus du mouvement ouvrier et ils portent des revendications sociales et politiques plus larges.

Simon Chamberland – Inscrit, 25 septembre 2013 17 h 06

La fraternité est indépendante et représente ses membres. Ce sont eux qui paient les cotisations, ce sont eux qui donnent les orientations.

C'est normal qu'ils n'aient rien à tirer des grosses centrales à grosses cotisations et grand bien leur en fasse.

Les policiers réclament une véritable commission.

Pas cette niaiserie partisane. Ils voient au loin. Et ils ont vu venir la manoeuvre grossière.

Simon Chamberland – Inscrit, 25 septembre 2013 17 h 03

Aucune raison de participer

Cette pseudo-commission, sans pouvoir de contraindre, avec une commissaire à(Charbonneau) clairement identifiés à une partie (les carrés rouges) et avec des huis-clos, c'est un piège pour les policiers.

Ils n'ont aucune raison de participer à une patente à gosse mise en place pour blâmer les libéraux et les policiers. Ça donnerait du crédit à cette gugusse partisane et politiquement orientée.

Les événements du printemps 2012 sont trop graves et trop importants pour qu'on se satisfasse de farce coûteuse. Il y a eu des abus et des actes criminels d'un bord comme de l'autre.

Gilles Goulet – Abonné, 25 septembre 2013 18 h 23

Parfaitement d'accord avec vous. Le problème est aussi que cette manoeuvre électoraliste sera rentable pour les péquiste, autant que la charte de la discorde.

LE DROIT : Éditorial : Un trio disparate, par Pierre Jury - Publié le mardi 24 septembre 2013 à 05h31

La commission Ménard a commencé ses travaux, hier. Vous ne la connaissiez pas ? C'est vrai que cela peut devenir mélangeant !

Le Québec est agité de l'intérieur par trois disparates commissions qui travaillent en même temps. Il y a la commission Charbonneau, qui enquête depuis plus d'un an sur la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction. C'est la plus « vieille » des trois commissions, et la plus solide aussi. Celle qui a déjà eu la peau de deux maires des trois plus grandes villes du Québec, Gérald Tremblay à Montréal et Gilles Vaillancourt à Laval.

La commission présidée par la juge France Charbonneau s'avère sans contredit de la plus crédible aussi. Pas parce qu'elle a été créée par les libéraux... au contraire, le gouvernement de Jean Charest n'en voulait pas et a tout fait pour mettre le couvercle sur la marmite collusionnaire (un nouveau mot !) qui grugeait les budgets des villes. Elle est la plus crédible parce qu'elle a le pouvoir d'assigner à comparaître : les témoins n'ont pas le choix de venir y témoigner et pour certains, ce n'est pas une partie de plaisir. Il faut voir la vigueur avec laquelle le magnat de la construction Tony Accurso et le leader du syndi-

cat FIQ, Michel Arsenault, se démenent pour déterrer des entourloupettes juridiques pour y échapper !

Si la crédibilité des deux autres commissions est un peu mise en doute, c'est qu'au lieu d'être présidées par des juges, elles le sont par d'ex-politiciens, des personnes par définition avec des opinions politiques bien campées, ce qui ne met pas autant la table à un travail impartial.

Il y a la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, que co-président Rita Dionne-Marsolais et Gilles Duceppe. D'accord, elle est très discutée, cette réforme. Peut-être



même injuste, particulièrement pour les malheureux Canadiens qui habitent dans des régions caractérisées par des industries saisonnières. Mais le travail de cette commission paraîtra un peu biaisé parce que personne n'y est venue défendre la réforme. Des quelque 60 mémoires qui lui ont été acheminés, aucun n'est favorable aux initiatives fédérales...

Jamais deux sans trois, hier s'est amorcée à Montréal les travaux d'une troisième commission, présidée celle-là par l'ancien ministre de la Justice Serge Ménard. Neuf ans député-ministre pour le Parti québécois, et sept ans député du Bloc québécois à Ottawa.

Cette commission-là aussi souffre d'un déficit de crédibilité, ce que s'entête à ne pas reconnaître le gouvernement Marois, qui persiste à nommer

d'anciens collègues à des fonctions qui exigeraient plus de neutralité. Aux côtés de M. Ménard siège le juge à la retraite Bernard Grenier, en apparence irréprochable, et l'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau.

En ouverture, hier, M. Ménard a vanté sa vaste expérience à organiser des manifestations. Bizarre. Encore plus inquiétant est le fait que la CSN, que Mme Carbonneau a dirigée jusqu'en 2011, a financé le mouvement étudiant qui est descendu dans la rue lors de ce Printemps érable. Bref, tous sauront de quel côté elle penchera. C'est d'autant plus vrai que cette commission n'a pas le pouvoir de sub poena et que plusieurs éléments de ce triste printemps ont fait savoir qu'ils ne témoigneraient pas. Comme les policiers, qui disent en avoir assez avec les

quelque 300 plaintes à la déontologie auxquelles ils font face.

Serge Ménard a tout de même soulevé quelques éléments intéressants. Notamment, les moyens quasi-militaires utilisés par les forces policières dans le contrôle de foules. Mais de tels thèmes auraient tout aussi bien pu être étudiés par quelques sociologues. Et pour bien moins cher.

Ce qui risque de sortir, c'est davantage ce que l'ex-leader étudiante Martine Desjardins a confié à la commission, hier : que la politique de fermeture du gouvernement de Jean Charest face au mouvement étudiant a joué le rôle d'un bidon d'essence sur le feu de la colère des jeunes. Voilà qui fera plaisir aux amis de Pauline Marois, mais qui n'accréditera en rien le travail des commissions d'enquête au Québec.

LE DEVOIR : Le gouvernement et la police étaient complices, selon Desjardins – Mardi 24 septembre 2013

Carbonneau

Sur Twitter, suivez [Lisa-Marie Gervais](#), en direct de la commission.

Lisa-Marie Gervais

Les événements du printemps 2012 n'auraient pas eu lieu si Québec avait accepté de dialoguer avec les étudiants dès leur première mobilisation en 2011. Pire, le gouvernement aurait agi de connivence avec la police pour que les manifestations tournent mal et retournent la population contre les étudiants.

C'est ce que l'ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), Martine Desjardins, a laissé entendre lundi au cours de son témoignage devant la commission d'examen des événements du printemps 2012. Présidée par l'ancien ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, la commission commençait ses audiences publiques qui se poursuivront cette semaine.

Une manifestation en particulier, qui a eu lieu à Québec, a convaincu Mme Desjardins de cette hypothèse. Le rassemblement bon enfant, sans aucun grabuge — où un manifestant s'était même « déguisé en banane » —, avait été dispersé par la police selon la méthode de la souricière et plusieurs personnes avaient été arrêtées. « C'est une arrestation qui était faite ce soir-là pour miner les négociations ou encore pour montrer au public à quel point les étudiants ont été vraiment dans la violence et l'intimidation, ce qui donnait le gros bout du bâton au gouvernement sur la table des négos », a dit Martine Desjardins, qui a eu l'impression que ce n'était « pas du tout apolitique » comme arrestation.

L'ex-présidente de la FEUQ, aujourd'hui chroniqueuse à Bazzo.tv, se demande même si la sécurité entourant le congrès du Parti libéral à Victoriaville le 4 mai, où une manifestation a dégénéré en émeute, n'était pas volontairement bâclée pour qu'il y ait dérapage. « Je me questionne énormément sur la hauteur des barrières, sur le fait que la ville était barricadée au grand complet, mais c'est comme si on n'avait pas prévu qu'il y aurait une manif autour du congrès libéral. C'est à se demander si [le gouvernement] a fait [ses] devoirs », a-t-elle ajouté.

Si elle n'a pas les preuves pour confirmer ses dires, Mme Desjardins demande justement à la

commission Ménard de déterminer s'il y avait ou non un lien entre les actions policières et la stratégie gouvernementale. Elle a également rappelé que c'est le gouvernement qui refusait une médiation et que c'est lui qui a fomenté la crise. « Si le gouvernement avait accepté de nous rencontrer après la première manifestation du 10 novembre 2011, effectivement, la grève n'aurait pas eu lieu », a-t-elle soutenu.

Police et menaces

Mme Desjardins est également revenue sur les motivations étudiantes, les menaces de mort qu'elle a reçues et qui l'ont obligée à avoir des gardes du corps et sur le mauvais traitement que réservait le gouvernement aux leaders étudiants. « On était traités comme des enfants », a-t-elle indiqué.

Concernant les policiers, l'ex-présidente de la FEUQ a admis ne pas avoir été témoin de « nombreux » comportements répréhensibles de leur part, en partie parce que son poste de présidente ne lui permettait pas d'être partout. Elle a toutefois mentionné que des policiers avaient affublé de surnoms « peu élogieux » les leaders étudiants.

L'après-midi a fait place à d'autres témoignages. Sylvie Joly, qui travaille à la CSN, a expliqué comment elle et ses collègues ont été « gazés » alors qu'ils quittaient pacifiquement les lieux d'une manifestation devant le Palais des congrès de Montréal en avril 2012. Mme Joly a eu une vertèbre cassée. « Pour moi, c'était la fin de l'innocence », a dit la dame qui ne comprend pas pourquoi les policiers ont agi de la sorte. Je vais toujours avoir des séquelles. » Impliqué dans l'association étudiante à l'Université Concordia, Chad Walcott a livré un témoignage et Paul Bélanger et sa femme, Heide Marie Bollinger, ont raconté comment ils ont vécu une manifestation qui a mal tourné.

Ils ont ainsi tour à tour répondu aux questions de M. Ménard, mais également des commissaires Bernard Grenier, ancien juge, et surtout de Claudette Carbonneau, ex-leader syndicale. En plus de s'intéresser à certains détails, les commissaires ont souvent insisté pour savoir si le numéro de matricule du ou des policiers mis en cause dans l'incident avait pu être relevé... Impossible, ont répondu les témoins.

La commission, un exercice utile ?

Même si elle a des réserves sur les travaux en cours — trouvant le mandat trop large —, Martine Desjardins croit qu'il faut « saisir » la chance de « modifier certains éléments ». L'opposition à cette commission fait toujours rage. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) réclame une commission d'enquête publique et indépendante, et la Fraternité des policiers de Montréal a une fois de plus fustigé cette commission « bidon ». « En déclarant en ouverture des travaux de la commission [...] que les événements de 2012 ont amené une profonde crise de confiance du public envers la police, Serge Ménard fait la démonstration que les conclusions de son rapport sont déjà écrites », a fait savoir le président de la Fraternité, Yves Francœur.

Sans pouvoir de contrainte, la commission Ménard a permis un retour sur les événements appelés « points tournants » du printemps 2012, qui découle de la contestation de la hausse des droits de scolarité.

Rien qu'à Montréal, entre février et septembre 2012 (sept mois), il y aurait eu 532 manifestations, impliquant environ 750 000 manifestants et plus de 34 000 policiers, selon la synthèse préparatoire de la commission. Les événements du printemps 2012 ont donné lieu à 211 plaintes en déontologie contre les policiers du Service de police de la Ville de Montréal.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Le président de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, Serge Ménard, aux côtés de la commissaire Claudette Carbonneau.
Vos réactions - 58 commentaires

TVANouvelles : Commission Ménard : La Fraternité des policiers dénonce les travaux biaisés - Première publication lundi 23 septembre 2013 à 21h03



Crédit photo : archives Agence QMI

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur.
Agence QMI
Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **Yves Francoeur**, a accusé lundi le **président de la commission** qui se penche sur le **printemps érable**, d'avoir déjà écrit les conclusions de son rapport.
«En déclarant en ouverture des travaux de la commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 que les événements de 2012 ont amené une profonde crise de confiance du

public envers la police, **Serge Ménard** fait la démonstration que les **conclusions de son rapport sont déjà écrites**», a dénoncé M. Francoeur par communiqué.
La Fraternité refuse toujours de participer à la commission, qui est qualifiée de «bidon» par son président.
Toujours selon M. Francoeur, les sondages montrent que les citoyens sont au contraire majoritairement satisfaits du travail des policiers.

JOURNALMÉTRO : Commission Ménard: Desjardins témoigne - Mise à jour: Lundi 23 septembre 2013 | 20:35



Archives Métro

L'ancienne présidente de la FEUQ, Martine Desjardins

Par Julien Arsenaull La Presse Canadienne
MONTRÉAL - Le «Printemps érable» de 2012 n'aurait peut-être jamais eu lieu si le gouvernement libéral de Jean Charest avait accepté de rencontrer les associations étudiantes après leur première manifestation contre la hausse des droits de scolarité, le 10 novembre 2011.
C'est ce qu'a laissé entendre l'ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, lundi, pendant son témoignage devant la Commission spéciale d'examens des événements du printemps 2012.
«Les grèves n'auraient probablement pas eu lieu, a-t-elle laissé tomber, au terme de son témoignage. Les manifestations ne se seraient pas passées.
«En situation de crise, il n'est pas courant de voir un gouvernement se cacher.»
L'ex-présidente de la FEUQ était la première personne à être entendue par les commissaires Serge Ménard, Claudette Carbonneau et Bernard Grenier, qui se penchent sur les événements qui ont entouré la crise étudiante résultant de la volonté du gouvernement Charest de hausser les droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans.
«Il doit y avoir une façon de faire pour éviter qu'un gouvernement puisse faire la sourde oreille aussi longtemps», a affirmé Mme Desjardins, faisant référence au refus du gouvernement de l'époque de répondre aux revendications des étudiants.

Selon l'ex-présidente de la FEUQ, le point tournant du «Printemps érable» a été l'imposition de la loi 12, en mai 2012, par les libéraux de Jean Charest afin de notamment encadrer les manifestations.
«Ça a élargi la contestation, qui n'était pas seulement étudiante, mais citoyenne», a observé Mme Desjardins.
Pour l'ex-leader étudiante, la contestation, qui montrait alors certains signes d'essoufflement, a repris de plus belle par la suite.
Elle a également identifié d'autres «provocations» du gouvernement Charest, notamment lors du dépôt du budget de 2011.
Selon Mme Desjardins, un représentant du cabinet de la ministre de l'Éducation avait affirmé à certains leaders étudiants présents lors du dépôt du budget qu'ils «ne se soulèveront pas pour cela» et que la hausse des droits de scolarité n'était «pas si pire».
«Ça beaucoup servi dans la mobilisation étudiante, a dit l'ex-présidente de la FEUQ. Lorsque vous rappelez cet épisode dans une assemblée générale de quelques milliers d'étudiants, vous avez un vote positif.»
Mme Desjardins a également confié à quel point le conflit étudiant avait pris de l'ampleur avec le temps, affirmant avoir été la cible de menaces de mort.
«Je ne le savais pas jusqu'à tout dernièrement, a-t-elle dit, parce que c'était mon vice-président (à la FEUQ) qui recevait des appels des policiers lui disant de ne jamais me laisser.»
Quant aux arrestations massives réalisées par certains corps policiers, Mme Desjardins a laissé entendre qu'elles étaient survenues pour que le gouvernement puisse faire mal paraître le mouvement étudiant.
L'ex-présidente de la FEUQ a fait référence à la violente manifestation de Victoriaville, en mai 2012. «Ma seule crainte, c'était que quelqu'un meure, a-t-elle dit. Tu ne peux plus continuer à manifester quand vous avez un mort sur la conscience.»

Un lien de confiance fragile

En lever de rideau, le président de la commission, l'ex-ministre péquiste Serge Ménard, a

souligné que la crise étudiante semblait avoir provoqué une importante crise de confiance du public à l'endroit de la police.
Au cours de son allocution d'ouverture, M. Ménard a affirmé que le public semblait sceptique «face à l'efficacité du mécanisme de déontologie et de poursuites disciplinaires ou criminelles contre les policiers».
L'ex-ministre péquiste a notamment rappelé qu'uniquement à Montréal, entre février et septembre 2012, il y aurait eu 532 manifestations, impliquant quelque 750 000 manifestants, qui ont donné lieu à 2255 arrestations.
Le rapport de M. Ménard, de l'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau ainsi que du juge à la retraite Bernard Grenier doit être remis avant le 20 décembre.
Cette initiative du gouvernement Marois a été vivement critiquée, notamment par certaines associations étudiantes et la Fraternité des policiers de Montréal, qui a indiqué son refus de témoigner.
Le président du syndicat de policiers, Yves Francoeur, n'a pas tardé à condamner les propos de M. Ménard dans son allocution, affirmant que cela démontrait que les conclusions du rapport de l'ex-ministre péquiste sont déjà écrites.
«Il (M. Ménard) entérine les raisons pour lesquelles la Fraternité refuse toujours de participer à cette commission bidon», a-t-il souligné, par voie de communiqué.
De son côté, Mme Desjardins dit avoir des réserves quant au mandat de la commission, mais a justifié sa présence en affirmant qu'elle voulait profiter des «petites chances» de modifier ce qui l'a dérangé.
Paul Bélanger, un enseignant à l'Université du Québec à Montréal, de Sylvie Joly, conseillère syndicale à la CSN, ainsi que de Chad Walcott, un étudiant à l'Université Concordia, ont complété la journée de témoignages.
D'autres témoins, dont le directeur de la Sûreté du Québec, Mario Laprise, ainsi que le directeur du Service de police de la ville de Montréal, Marc Parent, doivent être entendus cette semaine.

LA TRIBUNE / LE DROIT / LE SOLEIL : Commission sur le Printemps érable: Martine Desjardins témoigne - Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 13h32 / Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 11h48 / Publié le lundi 23 septembre 2013 à 11h21



Photothèque Le Soleil, Steve Deschênes
L'ex-présidente de la FEUQ, Martine Desjardins
Julien Arsenaull, La Presse Canadienne, Montréal
L'ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Martine Desjardins, a été la première personne à être entendue, lundi, devant la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 sur la crise étudiante.
Cette dernière a amorcé son témoignage en expliquant notamment les événements qui ont mené à la mise en place d'une stratégie de la FEUQ afin de s'opposer à la hausse des droits de

scolarité décrétée par le gouvernement Charest en 2011.
Les libéraux souhaitaient que les droits de scolarité augmentent de 325 \$ par année pendant cinq ans, pour une hausse totale de 1625 \$.
Auparavant, le président de la Commission, l'ex-ministre péquiste Serge Ménard, a souligné que la crise étudiante du printemps 2012 semblait avoir provoqué une importante crise de confiance du public à l'endroit de la police.
Au cours de son allocution d'ouverture, M. Ménard a affirmé que le public semblait sceptique «face à l'efficacité du mécanisme de déontologie et



de poursuites disciplinaires ou criminelles contre les policiers».

M. Ménard a notamment rappelé qu'uniquement à Montréal, entre février et septembre 2012, il y aurait eu 532 manifestations, impliquant quelque 750 000 manifestants, qui ont donné lieu à 2255 arrestations via 12 opérations policières.

La commission a pour mandat d'analyser les circonstances entourant les manifestations et les

perturbations durant la crise étudiante, et leurs impacts sur la population. Un rapport doit être remis au ministre de la Sécurité publique avant le 20 décembre.

L'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau et le juge à la retraite Bernard Grenier agissent également à titre de commissaires.

Ce choix du gouvernement Marois a été fortement critiqué, notamment par la Fraternité des

policiers de Montréal, qui a indiqué son refus de témoigner devant la commission.

Le directeur de la Sûreté du Québec, Mario Laprise, ainsi que le directeur du Service de police de la ville de Montréal, Marc Parent, doivent notamment prononcer une allocution devant la commission au cours de la semaine.

TVANOUVELLES : Commission Ménard sur le printemps érable : Martine Desjardins avait reçu des menaces de mort - Première publication lundi 23 septembre 2013 à 11h18 | Mise à jour : lundi 23 septembre 2013 à 18h12

Par Ewan Sauves | Agence QMI

Martine Desjardins ne se promenait **jamais seule** et **manifestait toujours accompagnée** pendant le **conflit étudiant**, car celle-ci avait reçu de **nombreuses menaces de mort**.

C'est un des propos-chocs qui est ressorti du témoignage devant la **commission Ménard** de l'**ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec** (FEUQ), lundi.

Martine Desjardins a ouvert les audiences publiques de la commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, qui devra faire la lumière sur les événements du printemps érable.

«J'avais toujours des gens qui m'accompagnaient, parce qu'à un moment donné, j'avais reçu des menaces de mort, a déclaré l'ex-leader étudiante devant le président de la commission, Serge Ménard. À aucun moment je ne me promenais dans une manifestation sans accompagnement.»

«Impensable» de fournir l'itinéraire

Mme Desjardins a pris la parole vers 10h30 et a rappelé les débuts de la grève générale illimitée, notamment les premiers moyens de pression exercés par les étudiants.

Martine Desjardins est revenue sur plusieurs points chauds, comme l'inaction du gouvernement libéral de Jean Charest. Il a surtout été question de l'organisation des manifestations, comme celles qui avaient eu lieu tous les 22es jours de chaque mois.

D'emblée, l'ex-présidente du plus grand groupe étudiant au Québec a affirmé qu'une «attachée politique» du ministère de l'Éducation l'avait prévenue, peu de temps avant qu'elle ne devienne présidente de la FEUQ, que «jamais les étudiants ne se soulèveront comme en 2005».

Mme Desjardins a également expliqué que fournir l'itinéraire d'une manifestation à la police

était «impensable», surtout après l'adoption du projet de loi spéciale 78.

«C'était impensable de donner le trajet, parce que de toute façon, les gens ne l'auraient pas suivi. Ce n'était plus juste une question étudiante, c'était une question citoyenne, a-t-elle soutenu. Après la loi spéciale, les gens manifestaient pour déloger le gouvernement et il était devenu difficile pour les associations de contrôler les différentes foules.»

La FEUQ a dû utiliser plusieurs tactiques, a poursuivi l'ancienne leader. Par exemple, des flèches ont été dessinées sur les pancartes des étudiants afin de donner une certaine direction au rassemblement.

«On ne contrôlait pas le trajet, mais on s'assurait de l'ordre dans les manifestations.»

Débordements policiers

Martine Desjardins n'a pas été témoin de débordements policiers, puisqu'elle occupait le poste de porte-parole à temps plein. Toutefois, elle se souvient d'une manifestation dans les rues de Québec, où tous les protestataires ont été pris dans une souricière.

Elle est alors intervenue auprès des corps policiers pour faire un appel au calme. «Je suis entrée [dans la souricière] avec mon équipe. Quand je suis ressortie, j'ai oublié derrière moi mon vice-président, Yannick Grégoire, s'est-elle remémorée. Quand il a cherché à sortir, les policiers lui ont donné un coup dans les côtes, en lui disant de retourner voir ses petits amis et que de toutes les façons, on allait l'embarquer bientôt.»

«Il y a même des gens du comité de négociation de la CLASSE qui sont entrés [dans la souricière] et qui se sont fait arrêter ce soir-là, a ajouté du même souffle Martine Desjardins. La police a eu l'air un peu folle, si vous voulez mon avis.»

Quant aux injonctions obtenues par certains étudiants, Mme Desjardins a dit avoir toujours

favorisé le dialogue entre les administrations des établissements et les associations étudiantes. Elle a personnellement fait plusieurs appels, a-t-on appris.

«À Rimouski, l'administration refusait de reconnaître le droit de grève aux étudiants. J'ai moi-même appelé le recteur de l'Université pour lui dire qu'il devait faire respecter la grève, sinon je sortais dans les médias avec un communiqué pour dire que l'Université de Rimouski ne reconnaissait pas la grève votée de façon démocratique par les étudiants, s'est-elle défendue à l'époque. La majorité du temps, ça se réglait avec des discussions et non pas par les tribunaux.»

Crise de confiance envers les corps policiers

Avant le témoignage de Martine Desjardins, le président de la commission spéciale, Serge Ménard, a d'abord livré un discours d'ouverture dans lequel il a rappelé la mission que le gouvernement Marois lui a donnée: scruter à la loupe les manifestations étudiantes et les actions de perturbations tenues au Québec au printemps 2012.

M. Ménard, entouré des deux commissaires Claudette Carbonneau et Bernard Grenier, a indiqué que les personnes entendues jusqu'à maintenant sont «septiques» quant aux pratiques policières utilisées lors du conflit étudiant et quant à «l'efficacité du mécanisme de déontologie et de poursuites disciplinaires ou criminelles contre les policiers».

Une crise de confiance envers les corps policiers est bien présente, a-t-il confirmé. «La police correspond souvent au degré de civilisation qu'une société a atteint», a soutenu Serge Ménard.

La commission ne dispose toutefois pas d'enquêteurs et ne vise donc pas le dépôt d'accusations pénales.

LA PRESSE.CA : L'inaction de Québec a créé le chaos, selon Martine Desjardins - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 11h16 | Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 15h58



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND
ARCHIVES LA PRESSE

L'ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Martine Desjardins.
Louise Leduc, La Presse

«Si le gouvernement nous avait rencontrés en novembre ou en décembre (2011), les choses

auraient été très différentes», a déclaré lundi matin Martine Desjardins, ex-présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, au premier jour de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 sur la crise étudiante.

À plusieurs reprises, Mme Desjardins a mentionné que si les choses avaient autant dégénéré, c'était en raison du gouvernement libéral «qui ne rappelait pas», «qui ne prenait pas au sérieux les étudiants» et qui refusait toute médiation.

«Dans une situation de crise, il n'est pas courant de voir un gouvernement se cacher et ne pas répondre.»

En promulguant la loi 78 qui limitait le droit de manifester, le gouvernement a plus que jamais soufflé sur la braise «et élargi une contestation qui, à ce moment-là, n'était plus seulement étudiante».

Mme Desjardins a spécialement visé le ministère de la Sécurité publique d'alors qui a cautionné et

avalisé plusieurs agissements douteux. Des cas d'«intimidation ont été tolérés alors qu'ils n'auraient pas dû l'être», a-t-elle dénoncé.

Plus encore, Mme Desjardins a soutenu que des arrestations de masse avaient été faites dans le but précis, pour le gouvernement, de faire mal paraître le mouvement étudiant.

Encore chanceux que personne n'y ait laissé sa vie, a dit Mme Desjardins. «À la grande manifestation de Victoriaville (en mai 2012), c'était ma seule crainte. Que quelqu'un meure. Tu ne peux plus continuer de manifester quand t'as un mort sur la conscience.»

Dans son allocution d'ouverture, le président de la Commission, Serge Ménard, a rappelé qu'entre février et septembre 2012, Montréal a vécu 532 manifestations, impliquant environ 750 000 personnes et débouchant sur 2255 arrestations.

LA PRESSE : Chronique : Pauvre commission Ménard, par Yves Boisvert - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 07h59



Il y en a qui l'appellent la commission Charbonneau du pauvre...
 Pauvre commission Ménard. Ce n'est pas de sa faute. C'est un peu comme chanter en première partie d'un spectacle de U2.
 Serge Ménard, Claudette Carboneau et l'ex-juge Bernard Grenier commencent à siéger en public cette semaine pour tenter de tirer quelques enseignements de la crise étudiante du printemps 2012.
 (Je suggère qu'on abolisse l'expression «Printemps érable», mauvais jeu de mot de journalistes français qui sent un peu trop le pittoresque et qui suggère un rapprochement avec des révolutions dans des dictatures.)
 Voici donc nos trois commissaires, qui siègent dans le même édifice que la commission Charbonneau... les semaines où celle-ci fait relâche. Bel effort de visibilité, mais le problème de la commission Ménard est ailleurs.
 Cette commission est mal née. Non pas qu'elle ne puisse rien produire d'utile; simplement, les conditions de sa mise sur pied la piègent et la limitent.
 Imaginez la scène: ce printemps, Serge Ménard, après une brillante carrière d'avocat criminaliste et un passage réussi en politique comme ministre de la Justice et de la Sécurité publique, goûte enfin les douceurs de la retraite.
 Il est en croisière en Méditerranée avec sa femme... Le téléphone sonne. Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, lui demande de présider une commission d'enquête sur les débordements policiers et "citoyens" dans les manifestations du printemps 2012.
 Voilà un sujet qui tombe pile dans les cordes du juriste. Il accepte... Mais sans lire le mandat! Pendant que la croisière s'amuse, le ministre Bergeron y va d'une conférence au ton revan-

chard, où il annonce ce qu'il attend de cette «commission spéciale d'examen»:
 - analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012;
 - déterminer les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social et évaluer les impacts des événements du printemps 2012 sur la population.
 Il s'agit d'examiner: 1) les techniques des policiers; 2) les méthodes des agitateurs; 3) les impacts économiques des événements; 4) l'effet de tout ça sur le sentiment de sécurité de la population; 5) l'impact des médias sociaux; 6) et de comparer avec ce qui se fait dans d'autres pays occidentaux.
 Et le rapport doit être remis... le 20 décembre!
 Quand il revient au port, Serge Ménard réalise que le mandat est touffu. Il voit aussi que tout le monde n'est pas particulièrement enthousiaste à l'idée de replonger dans un psychodrame sociopolitique.
 Que veut-on dire exactement par «facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social»? Voyez-vous le visage de Jean Charest dessiné ici?
 Serge Ménard balaie tout ça du revers de la main: la commission se concentrera sur les techniques policières de contrôle des foules et les agissements des agitateurs. Point.
 Point? Il y a eu... 700 manifestations! Celle de Victoriaville à elle seule nécessiterait un long examen...
 Comme il s'agit d'une simple commission d'examen, elle n'a aucun pouvoir de contrainte: elle ne peut qu'inviter des témoins.
 Des témoins? Non: des... intervenants. La commission n'a pas de procureur pour les interroger.

Ceux-ci ne jouissent pas de l'immunité. Il faut s'attendre à ce qu'ils soient prudents...
 Quelque 300 policiers font déjà face à des plaintes en déontologie. Ont-ils intérêt à venir témoigner sans immunité? Les syndicats de policiers ont systématiquement refusé de participer. Tout comme les étudiants.
 Que reste-t-il? Essentiellement les responsables des corps de police, qui ont documenté leurs interventions et leurs méthodes. Et des spécialistes. On ne s'attend pas à voir défiler les membres de la Convergence des luttes anticapitalistes ni du Black Block...
 Avec seulement une version, une version et demie, comment «dégager des constats en s'appuyant sur des faits vérifiables», comme dit le mandat?
 Il y a... YouTube. Des vidéos de police...
 Avec huit semaines d'audience, la plupart à huis clos, et un délai héroïque pour rédiger, il ne faut pas s'attendre à un rapport très exhaustif nous expliquant ce qui s'est passé en détail dans les manifs qui ont mal tourné.
 On aura plus probablement droit à un survol de quelques événements ciblés; à une analyse de l'état des méthodes policières et des tactiques des agitateurs; et à une comparaison avec les meilleures pratiques dans les démocraties.
 Ça peut être utile, bien sûr, et on leur souhaite bonne chance. Mais on ne fera pas de miracle avec si peu d'outils en si peu de temps.
 Aurait-il fallu une "vraie" commission?
 Euh, non, merci pour l'offre...
 Il y aura un recours collectif, des poursuites en déontologie: on va se tâter le Printemps un bon bout de temps, n'ayez crainte.
 On n'est pas obligés non plus d'être les champions du monde de la commission d'enquête.

LE SOLEIL: Commission d'examen du printemps érable: Québec sous les projecteurs - Publié le lundi 23 septembre 2013 à 05h00 | Mis à jour le lundi 23 septembre 2013 à 10h02



Photothèque Le Soleil, Steve Deschênes
 Plusieurs jeunes étaient sortis dans les rues de Québec au printemps 2012 pour dénoncer l'augmentation des droits de scolarité.

Annie Mathieu, Le Soleil (Québec) En plus de Montréal et de Victoriaville, la Commission d'examen des événements du printemps 2012 braquera ses projecteurs sur Québec. Il n'est d'ailleurs pas exclu que des audiences se tiennent dans la capitale nationale, bien que peu de groupes impliqués soient enclins à témoigner ou même à participer aux travaux du groupe dirigé par l'ancien ministre péquiste, Serge Ménard.
 Ce dernier devrait clarifier ses intentions à ce sujet dans son allocution prévue aujourd'hui à l'occasion du début des audiences à Montréal. L'attaché de presse de la Commission, Jean Pollini, a cependant assuré que cette dernière s'intéressera à Québec, où des centaines de manifestants ont été arrêtés lors de la crise étudiante.
 Une rencontre est d'ailleurs déjà prévue avec le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), affirme son directeur des communications, François Moisan. «On offre notre pleine collaboration et on va rencontrer le

commissaire pour expliquer comment ça s'est passé à Québec et le travail qui a été fait par le Service de police dans le cadre des événements du printemps 2012», a-t-il précisé.
 Mais tout comme pour celle de Montréal, la Fraternité des policiers de la Ville de Québec n'a pas l'intention de contribuer. Son président, Bernard Lerhé, estime que le travail de ses membres est déjà suffisamment scruté. «C'est inutile, c'est de l'argent gaspillé qui aurait été mieux investi ailleurs», fait-il valoir.
Travail critiqué
 La CADEUL, qui regroupe 85 associations de premier cycle de l'Université Laval représentant 30 000 étudiants, n'a pas obtenu le nombre de votes requis pour avoir le mandat de travailler avec la Commission. Son président, Guy-Aume Descôteaux, explique que plusieurs raisons ont été évoquées pour ce refus, dont le malaise entourant sa légitimité. L'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux cycles supérieurs (ALIÉS) ne s'est quant à elle pas encore prononcée sur le sujet.
 Conformément à la nationale, la branche locale de la Ligue des droits et libertés conteste le mandat de la Commission. «Il s'est passé plein de choses à Québec», reconnaît le porte-parole Sébastien Harvey. «Mais nous, on trouve que c'est le travail des policiers qui doit être remis en cause», avance-t-il.
 Même si la Commission doit se pencher sur «les techniques utilisées par les forces policières» pour réaliser son mandat, celui-ci est d'«analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012».
 «Pour moi, cela ne répondra pas aux questions que l'on se posait», dénonce la professeure de littérature au Cégep Garneau, Hélène Nazon, qui a été très impliquée dans le collectif Profs contre la hausse dont la section de Québec a depuis été dissoute. «Est-ce que les policiers ont eu un chèque en blanc?» demande-t-elle pour illustrer son questionnement.
 Elle rappelle par ailleurs que plusieurs autres groupes communautaires de Québec ont réclamé une commission d'enquête publique sur le printemps érable. Comme
 Mme Nazon, il y a de bonnes chances que ces derniers aient été refroidis par le choix du gouvernement québécois.
 La CSN Québec-Chaudière-Appalaches fait bande à part. La présidente, Ann Gingras, explique que le dossier est piloté par le service juridique du syndicat, qui collaborera aux travaux de la Commission contestée.



>> Manifestations à Québec ayant mené à des arrestations de masse



Photothèque Le Soleil

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a été arrêté en compagnie de 63 autres manifestants le 5 juin 2012.

19 avril 2012: Cégep Limoilou

49 arrestations

L'initiative d'une professeure de philosophie du Cégep Limoilou, Valérie Cayouette-Guilloteau,

qui voulait faire réfléchir ses étudiants en commettant un «acte de désobéissance civile extrême» dans le cadre de son cours, a tourné au vinaigre. Plusieurs étudiants voulant assister au coup d'éclat de l'enseignante ont plutôt pris la rue après que la direction du cégep lui eut interdit de mener à bien ses intentions.

27 avril 2012: manifestation féministe

81 arrestations

C'est la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) qui avait organisé ce rassemblement afin de dénoncer le caractère sexiste de la hausse des droits de scolarité. Les policiers ont mis une vingtaine de minutes pour freiner les ambitions des manifestants en les encerclant sur la Grande Allée. La section de Québec de la Ligue des droits et libertés a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne.

23 mai 2012: manifestation nocturne

176 arrestations

La manifestation, qui comptait entre 300 et 400 personnes, avait été déclarée illégale dès le départ par les policiers car les marcheurs avaient

refusé de fournir leur parcours aux autorités, tel que le prévoyait la loi 78.

28 mai 2012: manifestation nocturne

84 arrestations

Cette fois, les personnes arrêtées se trouvaient devant l'immeuble où se déroulaient les négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes. L'ex-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) aujourd'hui député péquiste, Léo Bureau-Blouin, a tenté sans succès de convaincre les forces de l'ordre de ne pas procéder aux arrestations.

5 juin 2012: manifestation nocturne

64 arrestations

La soirée a attiré l'attention puisque le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a été arrêté en compagnie de 63 autres manifestants. Le lendemain, le politicien avait évoqué Martin Luther King et Mahatma Gandhi pour justifier sa participation au rassemblement et déclaré illégal le travail des policiers.

THE GAZETTE : Hearings begin into Quebec's rowdy 2012 student protests – Monday, September 23, 2013



THE CANADIAN PRESS/Graham Hughes

Protesters opposing Quebec student tuition fee hikes demonstrate in Montreal, Wednesday, August 22, 2012. The head of a Quebec government-appointed commission looking into the province's 2012 student protests, which made international news, hopes his inquiry helps make future demonstrations more peaceful

By Peter Rakobowchuk and Julien Arseneault, The Canadian Press

MONTREAL - The head of a Quebec government-appointed commission looking into the province's 2012 student protests, which made international news, hopes his inquiry helps make future demonstrations more peaceful.

Serge Menard, a former public security minister, kicked off the public hearings Monday by saying the events of the so-called "Maple Spring" had led to a crisis of confidence regarding police.

"It's a disturbing situation," he said in his opening statement.

"The commission will take a systemic look at these events of spring 2012 — not only to draw lessons from 2012, but to put everything in place so that if a similar intense debate comes along in Quebec in the future, it will unfold peacefully in a very democratic spirit."

The raucous protests were staged against tuition increases, introduced by the former Liberal government and eventually pared back when the Parti Québécois took office.

The PQ called the hearings earlier this year under pressure from the left, which accused law-enforcement of serial abuses in quelling the protests. But questions about the government's objectivity were raised immediately when, on the very day it announced the inquiry, the minister responsible blamed the Liberals for the unrest. Critics on the left were also upset with the limited scope and power of the commission.

On Monday, Menard shared statistics about those restless months.

He said there were more than 2,000 protest-related arrests, scores of ethics complaints against police for alleged abuses, injuries, property damage, cancelled classes, and millions in law-enforcement costs.

He said that, according to the information collected so far, the public appears skeptical about measures in place to take disciplinary steps against officers.

The first person to appear before the inquiry was Martine Desjardins, the former president of FEUQ, a federation representing university students.

During her testimony, she outlined the events that led to the adoption of a strategy to oppose the tuition fee hikes.

She blamed the former Liberal government for the crisis.

Menard said the most dramatic events took place on May 4 in Victoriaville, when gas, chemical agents and plastic bullets were used against protesters.

That led to 250 ethics complaints filed against police. One protester lost an eye during the violent clash, which also saw some demonstrators beat a provincial police officer with a stick.

Several hundred students had been demonstrating outside the provincial Liberal party's general council meeting, a small town about 150 kilometres northeast of Montreal. Some rushed the security barrier outside the event, which touched off an extended scuffle with police.

Overall, provincial police officers were involved in 413 demonstrations which required \$6.8 million in overtime costs.

Menard said that in Montreal, between February and September 2012, 532 demonstrations were held involving around 750,000 demonstrators and 34,260 police officers. There were 2,225 arrests by police. But there were also 211 complaints filed against police.

Montreal police operations required more than \$17 million in overtime costs for extra police services. There were also incidents in Sherbrooke, Quebec City and Gatineau.

Menard said his inquiry will focus on the number of demonstrations, their location, the arrests, and the number of injuries. It will also look at the use by police forces of "flash-bang" grenades, chemical agents like pepper spray, batons and mass arrests through the tactic of crowd kettling. Menard raised the issue of being able to identify police during a demonstration.

"It's useless to file a complaint against a police officer who is not identified," he said. "The information collected at this stage raises important questions about the obligation of police to visibly wear their number."

Menard said the commission is concerned by the lack of rules for how police officers are required to identify themselves.

The commission, which has already interviewed 61 "key actors," is supposed to submit a report to Quebec's public security minister before Dec. 20. On Monday, Desjardins said the demonstrations might not have happened if the former Liberal government had accepted to meet with student associations after their first protest against the planned tuition hikes.

"If the Charest government would have met with student leaders in November or December things would have been very different," Desjardins said. "The commission must find a way to bring both sides of a conflict to the negotiation table much quicker."

The Charest Liberals have repeatedly said that student groups brushed aside their early demands to discuss the fee hikes.

Desjardins said the turning point came in May with the government's imposition of Bill 78, a law that set limits on demonstrations.

She said the law broadened the dispute and attracted a broader cross-section of protesters.

She said the conflict worsened over time, and she received death threats. Another student leader has also spoken about receiving threats. "I didn't find out until later," Desjardins told the commission. "Because it was my vice-president who received calls from police telling him never to leave me alone."

Desjardins said she had reservations about the limited scope of the commission's mandate, but justified her presence by stating that she wanted to take advantage of any small chance to make things better.

TVANouvelles : Commission sur le printemps érable : Les audiences débutent lundi - Première publication dimanche 22 septembre 2013 à 13h14



Crédit photo : Maxime Deland, archives Agence QMI
Par Marie-Claude Simard | Agence QMI

Les audiences publiques de la **Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012** débuteront à Montréal lundi. **L'ancienne présidente de la FEUQ, Martine Desjardins**, sera la première à témoigner.

Dès 10h, **le président de la Commission, l'ancien ministre de la Sécurité publique et avocat-criminaliste Serge Ménard**, prononcera un discours d'ouverture et immédiatement après, les commissaires entendront les témoins. **Martine Desjardins** qui était à la tête du mouvement étudiant lors du «**printemps érable**» a dit à l'Agence QMI qu'elle sera la première intervenante.

Le public pourra suivre en direct le déroulement des audiences sur le site de la Commission: www.csprintemps2012.gouv.qc.ca.

Les audiences publiques se dérouleront de lundi à jeudi inclusivement. Elles se poursuivront dans la semaine du 21 octobre et, si nécessaire, dans la semaine du 18 novembre. Tous les matins, dès 8h, les témoins attendus pendant la journée seront indiqués sur le site.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

Martine Desjardins

Créée par décret du gouvernement en mai 2013, la Commission a pour mandat «d'analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012; d'identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social et évaluer les impacts des événements du printemps 2012 sur la population», peut-on notamment lire sur le site.

Les services de police - la **Sûreté du Québec** et le **Service de police de Montréal** - ont affirmé qu'ils mettraient à la disposition des commissaires leurs agents et leurs documents en lien avec les quelque 530 manifestations qui ont eu lieu au printemps 2012.

L'ancienne présidente de la CSN Claudette Carbonneau et **Me Bernard Grenier** sont les deux commissaires nommés.

La création de la commission par le gouvernement Marois s'est faite dans la controverse, soulevant la critique des partis d'opposition, des syndicats de policiers et de certaines associations étudiantes.

LA PRESSE.CA : Commission Ménard: les audiences débutent lundi - Publié le dimanche 22 septembre 2013 à 07h36

La Presse Canadienne, MONTRÉAL

C'est lundi que débuteront, à Montréal, les audiences publiques de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, appelé le «Printemps érable».

La commission a pour mandat d'analyser les circonstances entourant les manifestations et les perturbations durant la crise étudiante, et leurs impacts sur la population. Un rapport doit être

remis au ministre de la Sécurité publique avant le 20 décembre.

La commission sera présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, alors que l'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau et le juge à la retraite Bernard Grenier agiront à titre de commissaires.

Ce choix du gouvernement Marois a été fortement critiqué, notamment par la Fraternité des

policiers de Montréal, qui a indiqué son refus de témoigner devant la commission. L'une des principales coalitions étudiantes impliquées, la CLASSE, maintenant l'ASSÉ, n'entend pas non plus prendre part aux audiences.

L'ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Martine Desjardins, devrait être la première à être entendue par la commission dès lundi.

JOURNALMÉTRO : Crise étudiante: la Commission Ménard débute lundi - Mise à jour: Dimanche 22 septembre 2013 | 9:49

Par Rédaction La Presse Canadienne



Archives Métro

MONTRÉAL - C'est lundi que débuteront, à Montréal, les audiences publiques de la Commission

spéciale d'examen des événements du printemps 2012, appelé le «Printemps érable».

La commission a pour mandat d'analyser les circonstances entourant les manifestations et les perturbations durant la crise étudiante, et leurs impacts sur la population. Un rapport doit être remis au ministre de la Sécurité publique avant le 20 décembre.

La commission sera présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, alors que l'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau et le juge à la retraite Bernard Grenier agiront à titre de commissaires.

Ce choix du gouvernement Marois a été fortement critiqué, notamment par la Fraternité des policiers de Montréal, qui a indiqué son refus de témoigner devant la commission. L'une des principales coalitions étudiantes impliquées, la CLASSE, maintenant l'ASSÉ, n'entend pas non plus prendre part aux audiences.

L'ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Martine Desjardins, devrait être la première à être entendue par la commission dès lundi.

THE GAZETTE : Ménard inquiry into student protests set to open hearings - Thursday, September 19, 2013





Photograph by: Marie-France Coallier
The Gazette

Former PQ minister Serge Ménard, middle, assisted by retired Quebec Court judge Bernard Grenier left, and former union leader Claudette Carbonneau head the commission that will examine the events of last year's student protests.

By Karen Seidman, GAZETTE universities reporter

MONTREAL — After a year of social peace following the student uprising over tuition fees and the turmoil of the Printemps Érablé, Quebecers will be revisiting that turbulent time starting Monday when a special commission mandated to study those events gets underway with public hearings.

The controversial commission, headed by former Parti Québécois public security minister Serge Ménard, has been criticized and boycotted since its creation was announced last May. Its mandate is to analyze the circumstances of the demonstrations and acts of civil disobedience that arose during the student protests in the winter and spring of 2012.

It is supposed to investigate police techniques such as the use of pepper spray and rubber bullets to control crowds, and the repercussion of the events.

The commission will get off the ground with a first witness who was one of the prominent faces of the student protests last year: Martine Desjardins, former president of the Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

After criticizing the weak mandate of the commission last spring because it doesn't have the powers of a public inquiry to compel witnesses to testify, Desjardins said in an interview that she still decided to participate in something that will study what happened and will hopefully lead to "a step forward."

Overall, students have been divided about whether or not the commission has a broad enough mandate and will prove useful, while the Fraternité des policiers de la ville de Montréal has refused to co-operate with the commission, saying it lacks transparency.

Senior officers, however, will co-operate and try to shed light on events that occurred during the 532 protests that took place in Montreal between February and September 2012.

But Pierre Arcand, the Liberal higher education critic, said in an interview that it's a commission which lacks credibility and was struck for the single purpose of trying to blame the Liberals for last year's student crisis.

"They had a lot of problems finding witnesses," he said, adding that the Liberals also believe the estimated \$400,000 cost of the commission will likely mushroom to at least \$800,000, which is a more likely cost for a commission that will hold public hearings.

In August, Ménard said 36 people had been interviewed. Spokesperson Jean Polloni said details won't be revealed until Monday morning, when the first public hearings begin.

Antoine Genest-Grégoire, the current president of the FEUQ, said the student association hasn't been officially invited to participate in the commission, although some ex-leaders (like Desjardins) were asked.

"We are eager to hear what people have to say," he said in an interview. "We feel it has a purpose to show what happened during the protests. Even if it's not a perfect platform, it's a platform that's been given to us."

In case anyone has forgotten, hundreds of thousands of students wearing red squares took to the streets to protest a proposed tuition increase of \$1,625 a year for five years last year, and more than 100,000 students boycotted classes for the winter and spring semester.

When Ménard met with reporters late in August, he said the commission was making good progress despite accusations of bias and secrecy, and the refusal of some key players to participate.

But a spokesperson for the Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), the more radical student group that operated under the banner of CLASSE during the student crisis, said its 70,000 members have indicated they don't want to participate in the commission.

"We believe the mandate given is insufficient and the commission will work to prevent social movements rather than investigate the violation of rights at that time," said Benjamin Gingras. "Without the participation of the police officers who were in the field, it isn't legitimate and I can't see how it will be beneficial."

LE DEVOIR : La commission sur le printemps 2012 nie avoir des difficultés – Samedi 31 août 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Serge Ménard s'est défendu de vouloir faire le procès du gouvernement libéral.

Lisa-Marie Gervais

Les commissaires chargés d'enquêter sur les événements du printemps 2012 nient avoir du mal à recruter des témoins. Les travaux ont progressé « considérablement », a dit leur président, Serge Ménard, défendant la légitimité de la commission, lors d'une conférence de presse vendredi matin où il a fait le point.

Selon lui, peu de gens ont refusé de témoigner, et jusqu'ici, 36 entrevues de fond ont été menées et 18 seront réalisées la semaine prochaine, a-t-il assuré. « On a rencontré la majorité des organisateurs étudiants les plus importants et la majorité d'entre eux ont dit être prêts à collaborer avec nous. » Reste qu'aucun membre de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), redevenue l'ASSE, ne s'est encore prêté au jeu. L'ancien porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, qui avait rencontré les commissaires pour en connaître plus sur leur mandat, a finalement affirmé vendredi via les réseaux sociaux qu'il ne collaborerait pas avec la commission. « Pour nous, c'est le clou dans le cercueil », a indiqué une source au sein de l'ASSE, se refusant définitivement à participer.

La Fraternité des policiers, qui depuis le début refuse de rencontrer les commissaires, n'est pas

non plus revenue sur sa position, reconnaît M. Ménard. « [La fraternité] pense encore que cette enquête est là pour les accuser. Dois-je répéter que le mandat est clair ? On ne doit pas se prononcer sur la responsabilité civile ou criminelle de quiconque », a-t-il insisté.

Vacances

Pour le président de la commission, l'été n'a pas aidé parce que plusieurs témoins clés, dont des policiers, sont en vacances. Cela n'empêchera pas la commission d'avoir, à terme, un portrait clair et fidèle. « Si certains n'expriment pas le point de vue dont nous avons besoin, nous l'obtiendrons de toute façon, en allant autour d'eux », a-t-il répondu en anglais à un journaliste. Il entend aussi communiquer par écrit avec ceux qui ne souhaitent pas collaborer.

Le député libéral et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, Robert Poëti, demande au gouvernement Marois de mettre un terme définitif à cette commission et d'en reconnaître l'échec. « On arrive à la conclusion, encore aujourd'hui, que même les gens qui, on aurait pensé, auraient voulu participer, disent non. Alors quand c'est non, c'est non. Arrêtons ceci immédiatement. »

Pas de procès

M. Ménard s'est défendu de vouloir faire le procès du parti politique précédemment au pouvoir, en l'occurrence, le Parti libéral. « Nous reconnaissons qu'un gouvernement légitimement élu peut prendre des décisions qui ne sont pas populaires et estimer qu'il était dans son devoir de le faire quand même, mais c'est le droit des citoyens qui ne sont pas d'accord de manifester », a-t-il rétorqué.

Des audiences publiques, diffusées en direct sur Internet, auront lieu le 23 septembre, le 21 octobre et le 18 novembre si nécessaire. Les commissaires espèrent qu'elles auront un effet

boule de neige. « Les audiences publiques vont se déployer et il est possible qu'il y ait des groupes qui, voyant le déroulement, décident de s'inscrire, tout le monde est bienvenu, on est avide de bien comprendre », a dit l'ex-syndicaliste et commissaire, Claudette Carbonneau.

Avec Jessica Nadeau

Vos réactions - 1 commentaire

Céline A. Massicotte - Abonnée, 30 août 2013 16 h 58

Aucun de la CLASSE?

Ni de la patente qui lui a succédé? Très surprenant, vraiment, qu'ils refusent. C'est plutôt le contraire qui l'aurait été. N'est-ce pas ce groupe dont le représentant a toujours refusé condamner la violence?

La CLASSE de l'époque, qui a encore une fois changé de nom (et de dirigeants: peut-être devrait-elle changer tout court), est constitué d'une bonne partie de radicaux de la gauche, et ils ne sont pas les seuls: cela m'avait frappé à lors des occupation des Indignés, à quel point les discours de certains d'entre eux reprenaient exactement celui raçi de l'extrême gauche des années 60 et 70, à s'y méprendre. Ces mouvements existent toujours et ont peut les voir lors de certaines manifestations, entre autres celles prétendument contre la la brutalité policière qu'ils ne cessent de provoquer, se foutant royalement des vraies victimes de cette brutalité: itinérants, personnes souffrant de problème de santé mentale, immigrants, l'un n'empêchant pas l'autre ou les deux autres.

Alors y a pas de quoi se surprendre que comme les policiers ils refusent de collaborer. Qui se ressemblent s'assemblent, non?

Entre ces deux... "gang", ma confiance va à M. Ménard et à tous ceux qui participent. Pour le reste ben on verra bien.

LE **DEVOIR** : Robert Poëti demande à Marois de mettre un terme à la commission Ménard – Vendredi 30 août 2013 13h38

Jessica Nadeau
Rivière-du-Loup — Robert Poëti demande au gouvernement Marois de mettre un terme définitif à la commission Ménard sur les événements du printemps érable. Réagissant à [la nouvelle du Devoir](#), qui révélait vendredi matin que la commission battait de l'aile, ayant de la difficulté à recruter des témoins, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique a invité le ministre Stéphane Bergeron à reconnaître l'échec de cette commission.
«On arrive à la conclusion, encore aujourd'hui, que même les gens qui, on aurait pensé, auraient voulu participer, disent non. Alors quand c'est non, c'est non. Arrêtons ceci immédiatement.»
Il dénonce le fait que les commissaires soient « payés pour faire des téléphones » alors qu'ils n'arrivent toujours pas à trouver de participants. Il croit que les coûts, d'abord estimés à 500 000 \$, vont grimper jusqu'à un million.
«C'est inutile, c'est dépenser l'argent des contribuables et tout ceci devrait s'arrêter immédiate-

ment, a réitéré Robert Poëti à l'entrée du caucus de l'aile parlementaire du Parti libéral qui se termine ce vendredi à Rivière-du-Loup. Que monsieur Bergeron prenne cette décision et qu'il comprenne, qu'il le dise. Je pense qu'un politicien qui consulte, qui a une idée et qui s'aperçoit qu'elle n'est pas bonne cette idée-là, moi je pense que ce serait noble de l'arrêter immédiatement.»
Aucune modification au mandat n'est à ses yeux crédibles à cette étape-ci. «Si ça s'était fait dans les premières semaines, je l'aurais appuyé parce que j'aurais dit qu'on s'aperçoit que le mandat n'était pas clair. Monsieur Ménard, qui mène la barque, n'avait même pas lu le mandat. Soyons sérieux. Il n'avait pas lu le mandat et une fois qu'il l'a lu, il était en désaccord avec certains points du mandat qui n'ont pas été changés à ce jour. Et là, vous me dites qu'ils ont de la difficulté à trouver des gens pour y aller ? Et vous me demandez ce qu'on aurait pu faire, si on aurait dû modifier le mandat? C'est trop tard, c'est fini, c'est terminé, passons à autre chose.»

Son collègue Pierre Moreau, leader parlementaire de l'opposition officielle, y est allé de ses propres critiques, sur un ton particulièrement cinglant, envers le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron: « C'est une commission qui est commandée directement pour donner dans la politique et je dirais la petite politique, par un ministre qui devrait se faire plus présent lorsqu'il est question de sécurité publique et un peu moins lorsqu'il est question de politique parce qu'il est d'une maladresse sans nom. »
Sans vouloir nier « la qualité des gens » qui siègent sur la commission, le chef du Parti libéral, Philippe Couillard, a réitéré qu'il s'agissait, à son avis, d'un exercice biaisé. « Depuis le début, on a émis des doutes sérieux quant à la validité et l'utilité de cette commission-là dont, franchement, le but à peine déguisé me semble être une opération de vendetta politique. Je pense que ça s'est confirmé. »

[Vos réactions - 27 commentaires](#)

LA **PRESSE.CA** : Printemps 2012: Serge Ménard veut rassurer - Publié le vendredi 30 août 2013 à 13h24

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse
Les travaux de la commission chargée de faire la lumière sur la grève étudiante du printemps 2012 progressent rondement et ne rencontrent pas d'obstacles majeurs, a assuré son président, Serge Ménard.
L'ex-ministre de la Justice a voulu rassurer tous les acteurs impliqués, alors qu'il faisait le point sur les audiences publiques que la Commission tiendra sous peu.

M. Ménard a reconnu que les associations de policiers - notamment la Fraternité des policiers de Montréal - et les élus de la CLASSE n'offrent pas leur pleine collaboration aux travaux de sa Commission d'examen. Cela ne l'empêchera pas de faire son travail, a-t-il promis.
«Pour l'instant, on a rencontré la majorité des acteurs étudiants les plus importants», a indiqué Serge Ménard. Quant aux forces de l'ordre, M. Ménard semble compter sur une bonne colla-

boration des officiers - qui ne sont pas représentés par la Fraternité.
Le président de la Commission a aussi répliqué aux porte-parole libéraux, qui ont demandé ce matin de mettre immédiatement fin aux travaux du groupe. «Ils disent ça depuis le début, avant même que la Commission soit formée, a-t-il fait valoir. Le Parti libéral pense qu'il connaît la conclusion d'avance.»

TVANOUVELLES : Commission Ménard : Les libéraux exigent l'arrêt des travaux - Première publication vendredi 30 août 2013 à 10h32 | Mise à jour : vendredi 30 août 2013 à 12h29

Par Jean-Luc Lavallée | Agence QMI
Les **libéraux** ont réclamé vendredi l'arrêt «immédiat» des travaux de la **commission Ménard** sur le printemps érable qui peinerait à convaincre des témoins d'y participer. Une «dépense complètement inutile», ont-ils réaffirmé.
«C'est trop tard, c'est fini, c'est terminé. Passons à autre chose!» Le critique libéral en matière de Sécurité publique, Robert Poëti, n'a pas mâché ses mots et a interpellé directement le ministre Stéphane Bergeron, en marge du caucus de son parti à Rivière-du-Loup. Il a envoyé son message juste avant la conférence de presse des commissaires Serge Ménard, Claudette Carbonneau et Bernard Grenier, à Montréal.
«Tout ceci devrait s'arrêter immédiatement. Que M. Bergeron prenne cette décision-là. Un politi-

cienn qui a une idée, mais qui s'aperçoit qu'elle n'est pas bonne, je pense que ça serait noble de l'arrêter immédiatement», a-t-il déclaré, réagissant à un article du quotidien «Le Devoir» qui a illustré la difficulté des commissaires à recruter les protagonistes du printemps érable.
«Personne ne va être étonné. Dès le début, toutes les organisations, de la gauche, de la droite, des gens du centre ont dit que ça n'a pas de sens. C'était écrit d'avance... Le ministre de la Sécurité publique, lui, il pense encore que c'est une bonne idée et il va dépenser 500 000 \$, on est peut-être rendu à 800 000 \$ puis finalement ça va finir à un million de dollars puis là, on les paie pour faire des téléphones pour trouver des gens qui vont venir s'asseoir à cette commission bidon.»

M. Poëti a répété qu'il s'agissait d'une commission «partisane», redoutant un «règlement de comptes» du Parti québécois avec le Parti libéral pour sa gestion de la crise étudiante. Les libéraux suggèrent plutôt de travailler de façon «constructive» en créant, par exemple, une table de discussion avec les chefs de police. Les syndicats de policiers refusent également de participer à l'exercice, lui reprochant son manque de crédibilité.
«Revenons aux priorités, occupons-nous des BPC, de la sécurité publique et travaillons constructivement avec l'ensemble des organisations», a martelé M. Poëti.

LE **DEVOIR** : La commission Ménard bat de l'aile : Les protagonistes du printemps érable résistent aux appels du pied des commissaires – Vendredi 30 août 2013 |



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Le président de la commission, Serge Ménard (sur la photo), de même que Bernard Grenier et Claudette Carbonneau, feront le point vendredi matin sur leurs travaux et ils préciseront les

modalités des audiences publiques de la commission.
Brian Myles
La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 peine à trouver des témoins civils, a appris Le Devoir. Les trois commissaires, Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Carbonneau, ont passé l'été à faire des appels du pied sans grand succès. Selon nos sources, Mme Carbonneau a fait des approches auprès des syndicats, tandis que M. Ménard a contacté Alain Arseneault, l'avocat de Francis Grenier, qui a perdu un oeil lorsqu'il a été atteint par une grenade assourdissante.
M. Ménard aussi approché des intermédiaires de la Ligue des droits et libertés. L'ex-juge Grenier a écrit pour sa part au professeur en science politique de l'UQAM Francis Dupuis-Déri pour lui

demander de témoigner au sujet des Black Blocs et des « fauteurs de troubles ».
M. Dupuis-Déri était estomaqué par le « caractère péjoratif » de l'invitation à témoigner, qu'il rejette d'emblée. « Ce n'est pas neutre du tout. Il y a une prédisposition défavorable au mouvement dans le mandat de la commission, les déclarations de M. Ménard et même les invitations à témoigner », dit-il.
Selon nos sources, les commissaires n'ont pas réussi à convaincre les témoins issus du mouvement étudiant et des groupes de défense des droits de contribuer aux travaux.
« M. Ménard m'a donné l'impression d'être à court de témoins. Il est mal pris, explique l'une des personnes contactées par l'ex-ministre péquiste. C'est même pire que ça : il m'a donné l'impression d'avoir un plan et une conclusion

déjà rédigés. On va avoir un rapport qui ne sera assis sur rien, si ce n'est que sur sa propre perception », enchaîne notre source.

L'attaché de presse de la commission, Jean Polloni, réfute l'existence d'un problème de crédibilité et de légitimité. « Ce n'est pas l'analyse qu'on fait. Ce n'est pas la réalité, a-t-il dit. La commission ne bat pas de l'aile. » M. Polloni s'est montré avare de commentaires, réservant ses explications pour une conférence de presse qui aura lieu vendredi matin à Montréal.

Le président de la commission, Serge Ménard, de même que Me Grenier et Mme Carboneau, feront le point sur leurs travaux et ils préciseront les modalités des audiences publiques de la commission.

Prévues initialement en août, puis au début du mois de septembre, ces audiences ont été reportées au 10 septembre, pour une durée de huit semaines. La difficulté de recruter des témoins n'est pas étrangère à ces reports.

Exercice contesté

Pour une rare fois, le mouvement de défense des droits et les policiers sont sur la même longueur d'onde.

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ) et les Fraternités à Québec et à Montréal boudent les travaux.

Environ 300 policiers ont été cités à comparaître en déontologie pour des interventions lors du « printemps érable » de 2012. Les syndicats de policiers craignent que la commission fasse

porter à leurs membres l'odieux des perturbations sociales.

Une trentaine d'associations et syndicats, dont la Ligue des droits et libertés et l'ASSE, boycottent aussi les travaux. Leur position n'a pas changé d'un iota.

La Ligue et ses alliés exigent la tenue d'une véritable commission d'enquête, pleinement indépendante, avec le pouvoir de contraindre des témoins, et la tenue d'audiences publiques.

La commission Ménard ne dispose pas du pouvoir de contrainte. Elle pourra cependant tenir une partie de ses audiences à huis clos, et une partie en public, selon le souhait des témoins. La levée partielle du huis clos est la seule concession que M. Ménard a réussi à arracher du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

« Ce n'est pas satisfaisant. On est bien loin du compte. On est assez déçu de la réponse du gouvernement », affirme la coordonnatrice de Ligue des droits et libertés, Nicole Fillion.

La Ligue n'est pas plus à l'aise avec le mandat de la commission. « En partant, on parle de perturbations et non de manifestations. Ça donne déjà une teinte aux événements du printemps 2012 », explique-t-elle.

Le professeur Dupuis-Déri s'interroge sur la pertinence de scruter les faits et gestes des manifestants lors de cette commission. « Le mouvement de contestation fait déjà l'objet d'une enquête et il devra répondre de ses actes parce qu'il y a eu 3500 arrestations », rappelle-t-il.

Pas d'enquête élargie

M. Dupuis-Déri, la Ligue et les 30 groupes qui observent le boycottage réclament par ailleurs que l'enquête porte sur les violations systématiques des droits et libertés commises lors du conflit étudiant et sur le profilage politique.

Dans ses rencontres privées, M. Ménard a réduit leurs espoirs à néant. « Il nous a clairement dit : "Si vous voulez une nouvelle commission Carboneau, vous ne l'aurez jamais" », explique une deuxième source.

« Dans ces conditions, j'ai l'impression que bien des gens n'iront pas », ajoute cette source.

M. Ménard a laissé une mauvaise impression à ses interlocuteurs. Il leur vantait les mérites de l'intervention policière lors du Sommet des Amériques, en 2001. Or, le Comité des Nations unies contre la torture rejette la responsabilité de l'utilisation abusive des gaz lacrymogènes lors de cette réunion sur le Canada.

Une des sources contactées par M. Ménard le soupçonne d'avoir des intentions inavouées. Il déplorait sans cesse que les réformes de la Loi sur la police et de la déontologie qu'il avait instaurées lors de son passage à la Sécurité publique aient subi l'érosion.

« On dirait qu'il veut en découdre avec les libéraux, et profiter de la commission pour défendre son héritage politique, qu'il estime dilué », affirme cette source influente auprès des étudiants. Elle leur conseillera de faire l'école buissonnière.

Vos réactions - 23 commentaires

LE DEVOIR : Conflit étudiant - La commission se prolongera à des fins électoralistes, prédit la CAQ - Jeudi 1 août 2013

Conflit étudiant - Commission Ménard: les audiences sont reportées

La Presse canadienne

La Coalition avenir Québec (CAQ) n'est nullement surprise du report d'un mois des audiences de la Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012 au Québec et s'attend maintenant à ce qu'elle demande une prolongation de son mandat, ce qui servirait selon elle les intérêts politiques du Parti québécois.

« Vous allez voir qu'on va redemander une extension et ça va amener [le dépôt du rapport] quelque part au mois de mars, peut-être un mois avant les élections, a soutenu le porte-parole caquiste en matière de Justice, Jacques Duchesneau, pour qui l'échéance électorale ne fait aucun doute. C'est clair, je n'ai même pas de doute dans mon esprit. C'est bien évident qu'on va être en élection au printemps prochain. »

De la « petite politique »

M. Duchesneau se dit toujours convaincu que la Commission, présidée par l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, a été mise sur pied par le gouvernement Marois strictement à des fins électoralistes. « On va se faire du capital parce qu'il est clair que, ce que l'on vise essentiellement au niveau du Parti québécois, c'est de faire porter le blâme de tout ça au Parti libéral. C'est de la petite politique », a tranché le député de Saint-Jérôme.

La Commission a décidé de reporter ses audiences, qui devaient en principe s'amorcer ce jeudi, au début de septembre, constatant que les éventuels témoins n'étaient pas disponibles en raison de la période des vacances estivales.

M. Duchesneau se garde bien, toutefois, de montrer du doigt le président de la Commission, disant avoir le plus grand respect pour M. Ménard et pour l'ex-juge Bernard Grenier, qui est également commissaire au sein de l'organisme. « J'apprécie particulièrement M. Ménard, que j'ai côtoyé, a expliqué M. Duchesneau. Je n'ai pas de doute que M. Ménard et le juge Grenier, que j'ai aussi côtoyé dans ma carrière, ce sont deux sommités.

C'est le seul espoir que j'ai qu'il va peut-être se produire quelque chose de positif là-dedans. »

Il a davantage de réserves à l'endroit de la troisième commissaire, l'ex-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, qu'il estime partielle en raison de sa position contre la hausse des droits de scolarité durant le conflit.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) se dit prête à participer aux audiences si on le lui demande, même si elle a des réserves quant au mandat de la Commission et à son format. « Nous ne sommes pas d'accord avec la grande étendue du mandat ; entre autres, ils peuvent se pencher sur des comparaisons internationales, ça peut être très long, a fait valoir le président de la FEUQ, Antoine Genest-Grégoire. Il y a aussi le fait que ce n'est pas une commission d'enquête comme on le réclamait, mais bien une commission d'examen. »



Photo : François Pesant - Archives Le Devoir
Le printemps érable sera examiné après la fête du Travail par une commission dirigée par l'ex-ministre Serge Ménard. À lire :

Vos réactions - 12 commentaires

• Denyse Moreau - Inscrite - 31 juillet 2013 19 h 14

monsieur Duchesneau

Bonsoir le nouveau policier de la politique,

En mal de nouvelles pour la CAQ????

Dommage, vous étiez un excellent leader de la police communautaire....

Très déçu de vous.

• Benoit Toupin - Abonné - 31 juillet 2013 19 h 26

Le procès d'intention est toujours néfaste

La mise en garde de Monsieur Duchesneau n'est que procès d'intention qui, du même souffle, pourrait nous amener à lui prêter des intentions électoralistes à lui aussi. A quand la fin de cette façon de faire de la politique. Questionner, critiquer les gestes oui, mais le procès d'intention, non merci!

Pouvons nous faire confiance. Nous verrons bien, à l'usage, si des fins électoralistes ont gîdé le gouvernement. La CAQ prévoit des élections au printemps; peut-être, mais la vie continue et la durée du gouvernement de Madame Marois est de quatre ans, jusqu'à nouvel ordre. Elle doit gouverner comme si c'était le cas. Il faudrait nous expliquer pourquoi des élections devraient avoir lieu au printemps 2014. L'état de la situation n'est pas tel que



<p>des élections soient requises bientôt. Faut-il refuser d'étudier notre société parce que, peut-être nous serions en élections d'ici un an... Drôle de façon d'envisager les choses. Et si nous avions un autre gouvernement minoritaire...</p>	<p>Toute cette histoire n'est, selon moi, qu'une manoeuvre politique du PQ pour gagner des voix aux prochaines élections. Les stratèges du parti ne pensent pas pouvoir en gagner avec leurs idées, ils utilisent donc encore et toujours la vieille technique de dénigrement des autres pour aller chercher une majorité. Ils prouvent encore une fois leur manque de compréhension des attentes de la société Québécoise d'aujourd'hui.</p>	<p>Il me semble que de nommer un sympathisant Libéral, ou à tout le moins un CAQiste ou un membre issu du milieu des affaires, traditionnellement plus éloigné des positions du PQ, aurait grandement contribué à apporter une crédibilité à cette commission. Les gens de toutes les sphères de la société québécoise se seraient sentis représentés par ce comité de direction et le débat n'aurait été que plus sain et impartial, et suivi plus attentivement par tous les Québécois.</p>
<p>Le printemps 2012 a déchiré notre société et entraîné des perturbations qu'il faut comprendre et analyser pour éviter de les revivre. Chercher la voie d'une meilleure dynamique social et politique face à nos enjeux collectifs n'est pas un geste futile. Si les acteurs de cette commission n'agissent pas d'en l'intérêt général, sachez Monsieur Duchesneau que nous saurons bien nous en apercevoir...</p>	<p>Non, nous ne sommes toujours pas entrés dans l'époque ou on fait de la politique autrement...</p>	<p>Dans cette situation, si la commission finit par dire que ce sont les libéraux les responsables, ce qui risque fort d'arriver, personne ne les prendra vraiment au sérieux et ça donnera des munitions à tous ceux qui vont dire que les jeux étaient faits avant même que la partie ne commence.</p>
<p>Pour ce qui est de votre réserve à l'égard de Mme Charbonneau, qui n'a pas pris position à l'égard du conflit étudiant? Les tenants d'une position ou de l'autre peuvent tous être suspectés de biais; il faut encore une fois faire confiance et juger de la capacité d'écoute et de bon jugement de la personne choisie. Encore une fois nous sommes capables de discerner si le comportement est inapproprié. Mme Charbonneau a été une grande intervenante de notre société et une défenderesse de la solidarité sociale. Elle ne mérite pas la réserve que vous lui manifestez.</p>	<p>○ Benoit Toupin – Abonné - 1 août 2013 08 h 39</p> <p>Je suis d'accord que le printemps érable n'est pas une déchirure, mais je n'y voit pas non plus la démocratie à l'oeuvre. Nous avons vécu une polarisation extrême des positions défendues; si bien que la défense des positions étaient devenues plus importantes que l'objectif soit une éducation de qualité accessible à tous. Il y avait une multitude de façon d'atteindre cet objectif, mais notre dynamique social et collective nous a empêché de les considérer.</p>	<p>Rien pour adoucir et faciliter le débat politique Québécois...</p>
<p>○ Alexis Lupien-Meilleur – Abonné - 1 août 2013 09 h 12 (Carbonneau)</p> <p>Sinon, j'aime bien votre commentaire!</p>	<p>Il y a aussi lieu de se poser des questions sur la meilleure attitude à adopter de la part des dirigeants, des forces policières, des instances syndicales et des associations de citoyens pour mieux laisser exprimer la liberté d'opinion et susciter la créativité dans le déroulement des débats.</p>	<p>• Pierre Labelle – Inscrit - 1 août 2013 05 h 14</p>
<p>M Duchesneau est parfait Comme François Legault. Pas croyable que le monde ne les croit pas. Eux, de si valeureuses personnes.</p>	<p>Dans cette épisode de notre histoire récente, tous les intervenants étaient, au quotidien en mode réaction. Réfléchir après les événements nous permettra peut-être de trouver pour l'avenir, une façon plus organisée de débattre pour une meilleure démocratie à l'oeuvre.</p>	<p>M. Duchesneau nous fait encore une fois son petit numéro, un amateur public, mais qui se prend au sérieux. Comme à son habitude il se projette à travers d'autres, à tel point que cela frise le procès d'intention. S'il y a un parti politique au Québec qui fait ce genre de calcul électoraliste, on peut dire sans peur de se tromper que la CAQ arrive en tête de liste. Alors si j'étais à votre place (aucune chance que cela se produise) je me garderais une petite gêne</p>
<p>• Vincent Lefebvre – Inscrit - 1 août 2013 00 h 23</p>	<p>Voilà pourquoi, je pense qu'il faut donner confiance et soutien à cette commission. Il sera toujours temps de décrier si nous avons été leurrés par une patente électoraliste.</p>	<p>• Jacques Morissette – Abonné - 1 août 2013 06 h 33</p>
<p>De la politique Autrement... Le printemps érable a été un évènement majeur mais ce n'est pas une "déchirure de notre société" selon moi. C'est tout simplement une démocratie à l'oeuvre. Un gros débat d'idées, qui peut déraiper à l'occasion parce que ce sont des sujets émotifs. C'est normal. C'est même un exercice très sain à l'intérieur d'une démocratie qui se respecte et il ne devrait pas en être autrement, liberté d'expression oblige.</p>	<p>○ Vincent Lefebvre – Inscrit - 1 août 2013 23 h 36</p>	<p>Le poisson se pavane dans le bocal, en autant qu'on le nourrit.</p>
<p>Allez raconter à un Égyptien, un Syrien, un Grec ou un Malien que votre société est en train de s'entre-déchirer, et attendez leur réaction... juste pour voir...</p>	<p>Voilà pourquoi, je pense qu'il faut donner confiance et soutien à cette commission. Il sera toujours temps de décrier si nous avons été leurrés par une patente électoraliste.</p>	<p>Avec le temps, les poissons va peut-être se noyer dans le bocal. Le pouvoir change de mains, mais il reste le pouvoir quand même. Revenons au poisson dans le bocal, c'est probablement ce qu'espère les politiciens, qu'il meure de lui-même ou de vieillesse à la rigueur.</p>
<p>Je crois que Mr.Duchesneau a raison dans son commentaire. Je suis 100% d'accord qu'il faut arrêter de faire de la politique de dénigrement et de critique des autres, mais cette commission en elle-même est destinée à être une énorme critique du travail libéral.</p>	<p>○ Vincent Lefebvre – Inscrit - 1 août 2013 23 h 36</p> <p>Voilà pourquoi, je pense qu'il faut donner confiance et soutien à cette commission. Il sera toujours temps de décrier si nous avons été leurrés par une patente électoraliste.</p>	<p>• F. Georges Gilbert – Inscrit - 1 août 2013 07 h 01</p>
<p>Je me demande tout simplement ce qui peut ressortir de cette commission que nous ne sachions pas déjà.</p>	<p>Malheureusement, j'ai de sérieux doutes sur la crédibilité de cette commission en raison des gens nommés pour la présider.</p>	<p>"De la petite politique" à des fins électoralistes,chez la CAQ on connaît ça,n'est-ce pas...</p>
<p>Tout le monde sait que la gestion de la crise de la part des libéraux a été atroce, ce qui a grandement contribué à envenimer les choses. C'est pourquoi M. Charest n'est plus le premier ministre du Québec, son procès a déjà été fait, nul besoin d'une commission d'examen pour le constater à nouveau.</p>	<p>Qu'on nomme un juge va de soit, qu'on nomme un PQiste, c'est de bonne guerre. Mais pourquoi nommer un syndicaliste pour venir les appuyer?</p>	<p>• Marcel (Fafouin) Blais – Inscrit - 1 août 2013 07 h 39</p>
	<p>On se retrouve avec 1 membre impartial et deux membres qui sortent traditionnellement du même milieu politique (la proximité entre le PQ et les syndicats est impossible à nier). De plus, ces deux entités politiques étaient dans le même camp lors des événements étudiés.</p>	<p>Clairvoyance ou petite politique ? « C'est de la petite politique » (Jacques Duchesneau, CAQ)</p>

LA PRESSE.CA : Commission Ménard: un prolongement à des fins électoralistes, selon la CAQ - Publié le mercredi 31 juillet 2013 à 16h30





Photo: Alain Roberge, archives La Presse

Pierre Saint-Arnaud, La Presse Canadienne, Montréal

La Coalition avenir Québec (CAQ) n'est nullement surprise du report d'un mois des audiences de la Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012 au Québec et s'attend maintenant à ce qu'elle demande une prolongation de son mandat, ce qui servirait selon elle les intérêts politiques du Parti québécois.

«Vous allez voir qu'on va redemander une extension et ça va amener (le dépôt du rapport) quelque part au mois de mars, peut-être un mois avant les élections», a soutenu le porte-parole caquiste en matière de Justice, Jacques Duchesneau, pour qui l'échéance électorale ne fait aucun doute.

«C'est clair, je n'ai même pas de doute dans mon esprit. C'est bien évident qu'on va être en élection au printemps prochain.»

M. Duchesneau se dit toujours convaincu que la commission, présidée par l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, a été mise sur pied par le gouvernement Marois strictement à des fins électoralistes.

«On va se faire du capital parce qu'il est clair que, ce que l'on vise essentiellement au niveau du Parti québécois, c'est de faire porter le blâme de tout ça au Parti libéral. C'est de la petite politique», a tranché le député de Saint-Jérôme.

La commission a décidé de reporter ses audiences, qui devaient en principe s'amorcer ce jeudi, au début de septembre, constatant que les éventuels témoins n'étaient pas disponibles en raison de la période des vacances estivales.

M. Duchesneau se garde bien, toutefois, de pointer du doigt le président de la commission, disant avoir le plus grand respect pour M. Ménard et pour l'ex-juge Bernard Grenier, qui est également commissaire au sein de l'organisme.

«J'apprécie particulièrement M. Ménard, que j'ai côtoyé, a expliqué M. Duchesneau. Je n'ai pas de doute que M. Ménard et le juge Grenier, que j'ai aussi côtoyé dans ma carrière, ce sont deux sommités. C'est le seul espoir que j'ai qu'il va peut-être se produire quelque chose de positif là-dedans.»

Il a davantage de réserves à l'endroit de la troisième commissaire, l'ex-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qu'il estime biaisée en raison de sa position contre la hausse des droits de scolarité durant le conflit.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) se dit prête à participer aux audiences si on le lui demande, même si elle a des réserves quant au mandat de la commission et au format.

«Nous ne sommes pas d'accord avec la grande étendue du mandat; entre autres, ils peuvent se pencher sur des comparaisons internationales, ça peut être très long, a fait valoir le président de la FEUQ, Antoine Genest-Grégoire. Il y a aussi le fait que ce n'est pas une commission d'enquête comme on le réclamait, mais bien une commission d'examen.»

Cependant, il précise que la fédération se doit d'être présente.

«La FEUQ ne veut pas pratiquer la politique de la chaise vide. Même si cette tribune n'est pas parfaite, il est important pour nous de faire le post-mortem des événements de 2012. Ça a été quand même assez traumatisant. On a vu des choses assez terribles», a laissé tomber le leader étudiant.

JOURNALMÉTRO : Commission Ménard:la CAQ y voit un outil électoral - Mise à jour: Mercredi 31 juillet 2013 | 16:23

Par Pierre Saint-Arnaud La Presse Canadienne
MONTREAL - La Coalition avenir Québec (CAQ) n'est nullement surprise du report d'un mois des audiences de la Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012 au Québec et s'attend maintenant à ce qu'elle demande une prolongation de son mandat, ce qui servirait selon elle les intérêts politiques du Parti québécois.

«Vous allez voir qu'on va redemander une extension et ça va amener (le dépôt du rapport) quelque part au mois de mars, peut-être un mois avant les élections», a soutenu le porte-parole caquiste en matière de Justice, Jacques Duchesneau, pour qui l'échéance électorale ne fait aucun doute.

«C'est clair, je n'ai même pas de doute dans mon esprit. C'est bien évident qu'on va être en élection au printemps prochain.»

À ce sujet:

M. Duchesneau se dit toujours convaincu que la commission, présidée par l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, a été mise sur pied par le gouvernement Marois strictement à des fins électoralistes.

«On va se faire du capital parce qu'il est clair que, ce que l'on vise essentiellement au niveau du Parti québécois, c'est de faire porter le blâme de tout ça au Parti libéral. C'est de la petite politique», a tranché le député de Saint-Jérôme. La commission a décidé de reporter ses audiences, qui devaient en principe s'amorcer ce jeudi, au début de septembre, constatant que les éventuels témoins n'étaient pas disponibles en raison de la période des vacances estivales.

M. Duchesneau se garde bien, toutefois, de pointer du doigt le président de la commission, disant avoir le plus grand respect pour M. Ménard et pour l'ex-juge Bernard Grenier, qui est également commissaire au sein de l'organisme.

«J'apprécie particulièrement M. Ménard, que j'ai côtoyé, a expliqué M. Duchesneau. Je n'ai pas de doute que M. Ménard et le juge Grenier, que j'ai aussi côtoyé dans ma carrière, ce sont deux sommités. C'est le seul espoir que j'ai qu'il va peut-être se produire quelque chose de positif là-dedans.»

Il a davantage de réserves à l'endroit de la troisième commissaire, l'ex-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qu'il estime biaisée

en raison de sa position contre la hausse des droits de scolarité durant le conflit.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) se dit prête à participer aux audiences si on le lui demande, même si elle a des réserves quant au mandat de la commission et au format.

«Nous ne sommes pas d'accord avec la grande étendue du mandat; entre autres, ils peuvent se pencher sur des comparaisons internationales, ça peut être très long, a fait valoir le président de la FEUQ, Antoine Genest-Grégoire. Il y a aussi le fait que ce n'est pas une commission d'enquête comme on le réclamait, mais bien une commission d'examen.»

Cependant, il précise que la fédération se doit d'être présente.

«La FEUQ ne veut pas pratiquer la politique de la chaise vide. Même si cette tribune n'est pas parfaite, il est important pour nous de faire le post-mortem des événements de 2012. Ça a été quand même assez traumatisant. On a vu des choses assez terribles», a laissé tomber le leader étudiant.

LE DEVOIR : Conflit étudiant - Commission Ménard: les audiences sont reportées - Mercredi 31 juillet 2013



Photo : Pedro Ruiz - Le Devoir

Le conflit étudiant qui a agité le Québec au printemps 2012 sera examiné sous la loupe d'une commission dirigée par l'ex-ministre Serge Ménard. «Il était prévu, au départ, par le ministère, que les audiences débutent dès le premier août, mais on trouvait ça un peu surréaliste.» — Jean Polloni, porte-parole de la Commission

Jessica Nadeau

Québec — Trouvant « illusoire » de commencer les audiences en août comme il était prévu à l'horaire initial, la Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012 reporte d'un mois le début des témoignages.

« Il était prévu, au départ, par le ministère, que les audiences débutent dès le premier août, mais on trouvait ça un peu surréaliste, explique le porte-parole de la Commission, Jean Polloni en entrevue au Devoir. Nous avons eu plusieurs rencontres avec les commissaires et il a été convenu de commencer après la fête du Travail. »

Des témoins difficiles à rejoindre

Les nouvelles dates ne sont pas encore confirmées, mais déjà, Jean Polloni affirme « sous toute réserve » que la Commission devrait entendre ses tout premiers témoins autour du 10 septembre, soit une semaine après la reprise des

audiences de la commission Charbonneau. « On étirerait les audiences sur 8 semaines, entre le 10 septembre et le 1er novembre », précise-t-il. La Commission s'est vue dans l'obligation de réajuster son horaire, car il s'est avéré plus difficile que prévu de joindre les éventuels témoins, qui étaient en vacances au moment où la Commission les a contactés en juillet. Pour les autres, à qui les commissaires ont pu parler et qui ont démontré un intérêt à témoigner, ils n'étaient pas disponibles en août, profitant à leur tour de quelques semaines de répit. « Les témoins doivent être disponibles, soutient Jean Polloni. Les gens sont en vacances, ils doivent se consulter, s'organiser. On se devait donc d'attendre la fin de l'été pour commencer les auditions. » Refusant de préciser qui sera entendu par les commissaires, Jean Polloni se contente de ré-

pondre que « beaucoup de gens ont été rencontrés ». En effet, la Commission est en mode cueillette d'information depuis le mois de juin. Des rencontres préliminaires ont eu lieu avec les futurs témoins dans le but de préparer un plan de travail et un horaire préliminaire pour les auditions. Des plages sont réservées pour des audiences privées et publiques. « On a des confirmations de gens qui sont prêts à témoigner en public », ajoute-t-il sans préciser de noms. Les critiques ont été nombreuses depuis l'annonce, par le ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron en mai dernier, de cette Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012, que l'on juge partiale en raison de la présence de l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, qui agit à titre de président, et de celle de l'ancienne présidente de la

CSN, Claudette Carbonneau. L'ex-juge Bernard Grenier siège également à titre de commissaire.

Boycottage

Plusieurs acteurs clés du printemps érable ont annoncé leur intention de boycotter l'exercice, dont l'association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE). Plusieurs syndicats de policiers ont également annoncé qu'ils n'y participeraient pas.

Jointe par Le Devoir mardi, la Fraternité des policiers de Montréal a confirmé qu'elle n'avait pas changé d'avis. « Nous n'avons pas été contactés par la Commission et, d'autre part, notre position n'a pas changé : nous ne participerons pas à cette Commission », a soutenu le relationniste Martin Desrochers.

Ce texte a été modifié après publication.

[Vos réactions - 22 commentaires](#)

LA PRESSE.CA : Les juristes progressistes boycottent la commission d'examen - Publié le mercredi 05 juin 2013 à 17h25 | Mis à jour le mercredi 05 juin 2013 à 18h00

Hugo Pilon-Larose, La Presse
L'Association des juristes progressistes n'ira pas témoigner à la Commission d'examen sur les manifestations du printemps érable et écorche au passage son président, l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard.
«Au lieu de faire la lumière sur la répression policière et politique de la liberté d'expression et d'association, tel qu'il a été demandé, cette Commission semble vouloir parler de tout et de rien, sans avoir le pouvoir de contraindre quiconque à répondre à ses questions et en maintenant un huis clos partiel», écrit l'Association dans un communiqué publié cet après-midi.
Selon les juristes progressistes, le mandat qu'a donné le gouvernement Marois à la Commission, où siègeront en plus de Serge Ménard les com-

missaires Bernard Grenier et l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, est « imprécis ».
L'Association a des mots durs pour l'ancien ministre péquiste, Serge Ménard. Elle lui reproche d'avoir été ministre de la Sécurité publique lorsque s'est tenu le Sommet des Amériques à Québec, en 2001.
«Il convient de rappeler que les méthodes employées par les forces policières et la répression vécue par les manifestants lors du Sommet avaient fait l'objet d'un imposant rapport de la Ligue des droits et libertés. Or, dans une entrevue qu'il a donnée 10 ans plus tard, monsieur Ménard a déclaré sans équivoque au journal *Le Soleil*: "Nous avons été les meilleurs au monde"», écrit le groupe.

Les appels au boycott se multiplient ces jours-ci pour la Commission d'examen, dont les travaux ont commencé lundi dernier.
Le Parti libéral du Québec, tout comme la Ligue des droits et libertés, ont annoncé en début de semaine qu'ils ne participeraient pas à cette Commission, qui n'a pas le pouvoir d'obliger des partis ou des personnes témoigner.
Les syndicats de policiers et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) ont également annoncé qu'ils ne participeront pas aux travaux.
Ceux qui veulent se faire entendre les commissaires doivent déposer un mémoire, et préciser s'ils veulent être entendus en public ou en privé.

LA PRESSE.CA : Débat du jour : Printemps érable: une commission utile ? - Publié le mardi 04 juin 2013 à 16h57 | Mis à jour le mardi 18 juin 2013 à 18h49

Les syndicats de policiers, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) et la Ligue des droits et libertés vont la boycotter. Le Parti libéral juge que c'est « une perte de temps monumentale ». La commission d'enquête sur les manifestations du printemps érable a-t-elle sa raison d'être ?

DÉPENSE INDÉCENTE, par Francine Laplante, femmes d'Affaires

Selon les dernières évaluations, cette commission d'enquête coûtera au bas mot plus de 400 000 \$ aux contribuables. À mon avis, si nous prenions cette somme et si nous la jetions aux ordures, nous obtiendrions les mêmes résultats! Cet argent dépensé sans raison valable est indécemment en cette époque où nous grattons les fonds de tiroir à la recherche du moindre dollar. Aucun des trois principaux groupes impliqués ne veut y participer, alors qui y sera entendu? Les chauffeurs de taxi? Les commerçants? Les restaurateurs? Que vont-ils dire que nous ne sachions déjà? Que c'était l'enfer, qu'ils ont frôlé la faillite, que le bordel régnait dans la ville? On sait déjà tout ça! Alors, qu'allons-nous faire de leurs témoignages à part les noter dans un beau rapport qui sera présenté aux médias et remis sur une tablette? Il faut être bien naïf pour croire que des informations crédibles et utiles ressortiront de cette démarche. J'ai la mauvaise impression que cette commission ne servira qu'à augmenter les revenus annuels des trois principaux commissaires! D'ailleurs, je déplore que ces trois personnes très crédibles aient accepté ce mandat; elles auraient dû dire au gouvernement que c'est une pure perte de temps! L'instauration de cette commission découle d'un manque de juge-

ment flagrant et d'un non-respect des fonds publics.

COMPRENDRE UNE CRISE PARFAITE par Jean Baillargeon, Expert-conseil en communication stratégique et en gestion d'enjeux

Toutes les conditions étaient réunies pour favoriser le débordement des manifestations lors du printemps érable et, ne serait-ce que pour mieux les comprendre, je crois que la commission d'enquête a sa raison d'être. J'identifie cinq conditions préalables à cette crise parfaite. Tout d'abord, le manque de leadership dans la gouvernance de nos institutions, tant au niveau universitaire que gouvernemental. Malheureusement, les recteurs et le gouvernement du Québec ont compris trop tard l'ampleur du dérapage, ce qui amena indirectement l'implosion de la CREPUQ et la défaite du gouvernement aux élections. Les étudiants ne sont pas en reste: l'absence d'une tradition forte de démocratie étudiante a permis à des groupuscules extrémistes de prendre le contrôle de certains campus et surtout d'attiser le climat de violence lors des manifestations. De plus, l'absence d'encadrement de celles-ci était flagrante, ce qui a amené plusieurs leaders étudiants à déclarer qu'ils avaient perdu le contrôle lors de leur propre manifestation. Enfin, l'épuisement et la frustration du corps policier, fort compréhensible, ont provoqué également plusieurs débordements brutaux lors de l'arrestation de certains manifestants. Que faire maintenant ? Rétablir le dialogue entre tous les intervenants en leur offrant une tribune pour exprimer leurs frustrations. La Commission pourrait d'ailleurs entreprendre ses travaux en organisant un forum où des représen-

tants de tous les groupes concernés pourraient s'exprimer. Cela démontrerait un signe d'ouverture et un début de réconciliation.

APOLITIQUE ET PUBLIQUE, par Jana Havrankova

Il serait fort pertinent d'examiner les événements du printemps érable de manière aussi neutre que possible pour en tirer des leçons pour l'avenir. Pour cela, il faudrait laisser la politique de côté. Lorsque Pauline Marois déclare qu'il s'agit de « la pire crise sociale que le Québec n'a jamais connue à cause de l'entêtement du chef du gouvernement de l'époque », on comprend que la conclusion du gouvernement actuel est déjà connue. C'est la faute aux libéraux! La composition de la commission et sa tenue à huis clos posent des problèmes d'apparence de neutralité et de transparence. Maintenant, Serge Ménard, qui mérite la confiance, tente de redresser ce véhicule qui est parti en dérapant. Comme les acteurs clés du printemps 2012, les corps policiers et les associations d'étudiants en particulier, refusent de participer, la commission n'arrivera à rien et gaspillera un demi-million \$. Le gouvernement péquiste nous a habitués à des reculs. Pour une fois, un recul serait salutaire. Il permettrait d'étoffer la commission de participants non liés au PQ ou aux syndicats et rendre la commission aussi publique que possible. Cela implique que le gouvernement veuille réellement éclairer les événements du printemps 2012 et qu'il soit disposé à recevoir les conclusions non partisans.

MAUVAISE ALLOCATION DE RESSOURCES, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique



de Montréal, il s'exprime à titre personnel.

Un concept de base de la science économique et, pour tout dire, de la logique élémentaire, veut que nous vivions dans un monde de ressources limitées. Je ne fais pas référence ici au fait que les finances publiques de l'État québécois disposent d'une marge de manoeuvre extrêmement restreinte, bien que c'est par ailleurs le cas, mais simplement à une réalité physique. Le temps et les ressources, à un moment précis, sont effectivement limités, et ce même pour la personne la plus riche du monde ou pour l'État le plus prospère de la planète. Quand on choisit de faire quelque chose, cela présuppose, par définition, que l'on est en train de renoncer à faire autre chose. Une fois ceci bien assimilé, il faut alors se demander comment cette allocation de temps et d'argent se compare à toutes les autres priorités et besoins? Et non pas: est-ce que quelque chose d'intéressant ou d'instructif pourrait, peut-être, ressortir de cette commission? Une fois que l'on formule la question en ces termes, et que l'on fait cet arbitrage d'allocation de ressources, il me semble qu'il en ressort clairement qu'aller de l'avant avec cette commission constituée, en effet, une mauvaise allocation de ressources.

LA COULEUVRE, par Pierre Simard, Professeur à l'ÉNAP à Québec et fellow senior de l'Institut Fraser

Lorsqu'on veut faire avaler une couleuvre, il ne faut pas la choisir trop grosse. Voilà le principe que le gouvernement Marois devra retenir. Alors que la population a encore en mémoire un Parti québécois arborant le carré rouge et une première ministre tapant la casserole, cette commission d'enquête ne pouvait qu'être suspecte. En y nommant des commissaires partisans et en leur confiant le mandat de traiter d'une question partielle, elle n'avait plus aucune crédibilité. C'est connu, à trop vouloir piper les dés, plus personne ne veut jouer avec vous. Il fut une époque où organiser un simulacre de commission d'enquête pour flouer une population mal informée aurait pu être politiquement efficace. À l'ère de l'information instantanée, il est toutefois plus difficile de prendre les citoyens pour des ignares et de leur faire gober n'importe quoi. Encore plus si l'enjeu concerne des groupes d'intérêt bien organisés qui ont les moyens de faire dérailler le train de la propagande. Le gouvernement s'est fait prendre à son propre jeu. Il doit maintenant composer avec une commission qui, loin de relever son image, est en voie de le ridiculiser. Comment notre gouvernement va-t-il s'en sortir? À suivre...

PERTE DE TEMPS, par Stéphane Lévesque, Enseignant en français au secondaire à L'Assomption

C'est une perte de temps, d'énergie et de ressources. Les parties prenantes n'en veulent même pas, imaginez ceux qui n'ont pas pris part directement à la crise... On sait que les policiers ont été pris de court et que les agissements de certains de ceux-ci ont été douteux, mais la tension et surtout la durée de la crise expliquent (sans toutefois les justifier) certaines bavures.

On sait également que le mouvement étudiant a été infiltré par des casseurs qui n'avaient rien à voir avec la crise étudiante et ce sont ces derniers qui ont causé la plus grande partie des méfaits. Par surcroît, cette crise, qui a commencé par un mouvement étudiant, s'est graduellement transformée en crise sociale alimentée par le mouvement *Occupy Wall Street*; les manifestations étaient remplies d'individus qui manifestaient pour des causes très variées, mais qui se rejoignaient dans la rue pour exprimer un ras-le-bol populaire aussi bruyant que dérangeant. Je suis certain que des étudiants universitaires en socio, en anthropo et en politique rédigent déjà des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat pour élucider l'ensemble du phénomène, et ce, sans que ça nous coûte un rond. Dans deux ou trois ans, on pourra lire tout ça et comprendre la globalité de cet événement social d'importance. Dans 10 ou 15 ans, on pourra peut-être même estimer la portée de ce mouvement. Soyons donc patients et sauvons quelques millions...

UN CIRQUE, Adrien Pouliot, Chef du Parti conservateur du Québec et président et chef de direction de Draco Capital

Nos sociétés occidentales se fondent sur le principe que tous doivent respecter la loi et pour faire respecter la loi, l'État a recours à la force policière et aux tribunaux criminels. Un gouvernement qui veut éviter la paralysie et la descente vers le chaos social se doit d'appuyer publiquement ses forces de l'ordre et leur donner les outils, les budgets, l'autorité et la crédibilité requis pour leur permettre de faire un travail de terrain dans des conditions difficiles plutôt que de pointer du doigt en jouant aux gérants d'estraade du lundi matin, ce qui risque d'éroder publiquement leur crédibilité quand ils en ont le plus besoin. Évidemment, un tel appui ne veut pas dire donner l'absolution aux corps policiers qui abusent de la force, mais il y a déjà plusieurs instances pour examiner et, le cas échéant, sanctionner les abus, pas plus qu'il ne devrait mettre en péril la liberté d'expression. Pendant que Rome brûle, cessons donc jouer du violon et de gaspiller l'argent des contribuables avec ce cirque mis en place pour acheter l'appui des associations étudiantes et des syndicats et adressons-nous plutôt aux problèmes du vrai monde.

SE DONNER BONNE CONSCIENCE, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires

Je me demande bien à quoi servira cette commission si la Fraternelle des policiers et l'ASSÉ ne vont pas y témoigner. Ce sont pourtant des acteurs clés impliqués de près dans les manifestations du printemps érable. La formation de cette commission par le gouvernement Marois semble n'être qu'une façon facile de se débarrasser d'une patate chaude qui hante son passé. Souvenons-nous de Pauline Marois, qui était à l'époque chef de l'opposition et marchait, chaudron à la main, côte à côte avec les étudiants et leurs leaders syndicaux. Comment pourrait-elle

aujourd'hui sanctionner, s'il y a lieu, un seul manifestant? Plutôt que d'encenser ou dénoncer certains actes considérés illégaux, Mme Marois se donne bonne conscience en instaurant cette commission qui recommandera ses solutions au gouvernement. Ainsi, le parti au pouvoir ne portera pas l'odieux des décisions qu'il prendra suite aux délibérations de ce tribunal improvisé de toutes pièces. D'autant plus que les jours d'un gouvernement minoritaire sont comptés, la tenue de cette commission lui fera gagner un temps précieux. Les médias s'en donneront à cœur joie et laisseront temporairement de côté les autres préoccupations.

Commentaires (3)

rene.grenier.31, 11 juin 2013, 22h57

À mon avis, cette commission d'enquête démontre à quel point, nos politiciens sont déconnectés du simple peuple, et cela peu importe le parti politique.

(Je ne fais parti d'aucune secte politique).

Les gens voulaient une commission d'enquête sur la construction, les libéraux ne voulaient rien savoir. On nous parlait des bien faits des enquêtes policières.

Si on suit l'actualité, on voit que plusieurs enquêtes ont été étouffées.

Maintenant on nous donne une commission d'enquête que personne ne veut. On aurait pu faire cela autrement... mais bon c'est mon point de vue.

Bonne journée

Jetbleu, 10 juin 2013, 23h27

Quel commission, tout le monde on apprit que les carrés rouge on été financé par les centrales syndicales, et avec l'appui total des péquites donc madame Marois en tete avec son chaudron,,,,,,,,,,,,,et qui comme Président de cette commission me Serge Ménard, avocat,qui a lui meme avoué avoir refuse de l'argent de ex maire Vaillancourt, pour ce campagne électorale, me Ménard n,a pas dit un mot de cette tentative de corruption, alors qu'il avait tout les éléments pour porter plainte a la police et de pieger ex maire,, au contraire pas un mot,,,,,,,,,il dévoile cette affaire combien de temps apres ?????? et qui vas aller témoigner a cette commission ????????? J,AI BIEN HATE DE VOIR,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

L.Moga, 06 juin 2013, 20h17

Absolument inutile! Si nos politiciens de l'opposition et les syndicats n'avaient pas soutenu et encouragé les étudiants, les manifestations ne se seraient pas éternisées. En plus du coût astronomique que cette période a coûté aux québécois, que l'on ajoute \$500 000,00 pour nous chercher des justifications est une farce monumentale... beaucoup de québécois pourraient tirer GRATUITEMENT le même constat. Pour ce qui est du choix d'un ou des commissaires, on pourrait se demander si la motivation première ne serait pas davantage un désir de récompenser la fidélité plutôt que de faire la lumière sur cette triste épisode. Dire que pendant ce temps, des besoins sociaux essentiels sont évalués à la baisse, faute d'argent!

LE SOLEIL : Éditorial : Toujours une patente, par Brigitte Breton - Publié le mardi 04 juin 2013 à 05h00

(Québec) Serge Ménard et Claudette Carbonneau ont bien essayé lundi de corriger les maladresses du ministre Stéphane Bergeron qui les a mandatés pour mener une Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. En vain. La désagréable impression d'inutilité et de partialité de l'exercice, qui nécessitera néanmoins 400 000 \$ des contribuables québécois, demeure.

«Nous n'avons pas l'intention de porter un jugement politique, pas plus que de faire le procès des policiers ni celui des organisations étudiantes», a déclaré M. Ménard, ex-ministre péquiste, en conférence de presse avec les commissaires Carbonneau, ex-présidente de la CSN, et Bernard Grenier, juge à la retraite. Les commissaires disent vouloir tirer des leçons du printemps 2012 pour s'assurer que si un débat aussi intense se déroule à nouveau au Québec,

celui-ci se déroulera pacifiquement dans un véritable esprit démocratique.

Bel effort qui malheureusement n'efface pas les bourdes du ministre de la Sécurité publique et du gouvernement. Le jour de la création de la Commission, le ministre n'a pu s'empêcher de proposer sa propre conclusion en affirmant que «s'il n'y avait pas eu une volonté de la part du gouvernement précédent de hausser de façon



démésurée les droits de scolarité, nous n'aurions probablement pas assisté à cette crise-là». À ce commentaire déplacé s'ajoutait le choix discutable des commissaires : un ex-député péquiste et bloquiste et une ex-dirigeante syndicale dont la centrale a financé la cause étudiante. La Commission ne dispose pas non plus du pouvoir de contraindre un individu à témoigner. Bref, rien pour gagner la confiance et la participation de tous à un exercice visant à disséquer un conflit qui a perturbé le Québec pendant des mois et polarisé l'opinion publique. Pas étonnant que des associations de policiers, d'étudiants et des partis d'opposition ont annoncé qu'ils bouderont les travaux. La sortie de lundi des commissaires ne dissipe pas le doute. C'est mal parti.

M. Ménard estime que le mandat de sa commission a été mal compris. Quel est son rôle? Analy-

ser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012. Identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social et évaluer les impacts du printemps 2012 sur la population. Dégager des constats en s'appuyant sur des faits vérifiables. Formuler des recommandations au ministre de la Sécurité publique au plus tard le 20 décembre 2013.

Dans ce cadre, les techniques utilisées par les policiers et les méthodes employées par les agitateurs seront notamment scrutées. La Commission se penchera aussi sur les retombées économiques, l'effet des médias sociaux et le sentiment de confiance de la population.

En fait, comme la Commission a des pouvoirs limités et qu'elle n'interfère pas dans la centaine de causes soumises en déontologie policière, elle risque d'aboutir en décembre à «une thèse de

doctorat sur la sociologie du printemps érable», pour emprunter les termes de Françoise David, de Québec solidaire.

Évidemment, il y a des conclusions à tirer du printemps érable pour éviter la répétition de débordements. Mais fallait-il une commission d'examen pour cela? Ceux qui ont vécu la crise du printemps de près ont probablement déjà fait leur bilan et identifié les bons et les mauvais coups réalisés durant celle-ci.

Des dirigeants de collèges et d'universités ont pour leur part demandé à Québec de préciser les règles de la démocratie étudiante pour éviter d'autres chaos sur les campus et la judiciarisation des «grèves» étudiantes. Le gouvernement a mis sur pied divers comités au cours des derniers mois, mais aucun sur ce sujet. La Commission d'examen ferait oeuvre utile en lui faisant des recommandations sur ce point.

LE SOLEIL : Chronique : À go, on tape sur les flics, par Gilbert Lavoie - Publié le mardi 04 juin 2013 à 05h00

(Québec) Moi aussi, je serais furieux si j'étais policier. Le mandat donné à la commission spéciale sur le printemps érable par le gouvernement Marois ne vise plus que le travail des forces de l'ordre. C'est à peu près ça qu'on a entendu lundi dans la bouche de Serge Ménard, le président de la commission.

C'est évident que les policiers ont perdu le contrôle et sont allés un peu loin, parfois, en tentant d'éviter les débordements dans les rues de Montréal. C'est tout aussi évident qu'il est bon de revoir les techniques policières et la formation donnée aux agents en vue de tels évènements. Mais le mandat, tel qu'interprété lundi par Serge Ménard, fait abstraction des circonstances qui ont provoqué et alimenté cette crise. C'est un peu comme si le gouvernement adoptait de nouvelles restrictions aux limites de vitesse pour les camionneurs et qu'il enquêtait ensuite sur le travail des policiers, parce que l'application de la loi provoque la révolte, des blocages sur le réseau routier et des affrontements avec la police.

Pourtant, le mandat original de la commission lui demandait notamment «d'identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social». Mais Serge Ménard a écarté la politique

de son mandat, lundi matin, pour se concentrer sur le travail des policiers.

Or ce n'est pas la faute des flics si les étudiants ont débrayé le printemps dernier. C'est parce que le gouvernement Charest leur a imposé des hausses de tarifs politiquement inapplicables. Ce n'est pas la faute des flics si le conflit a perduré. C'est parce que le gouvernement a erré en prenant le pari que la grève se terminerait à Pâques, et parce que les péquistes ont encouragé la révolte en portant le carré rouge. Et c'est également parce que les grands syndicats comme la CSN, la FTQ et la CEQ ont financé la révolte des étudiants.

Les flics et les étudiants ordinaires, c'était de la chair à canon pendant la guerre politique que se sont livrée le gouvernement Charest, le Parti québécois et les syndicats, le printemps dernier.

Retour à la commission Ménard. C'est sûr que l'ancien ministre tentera de faire un travail sérieux pour voir comment on pourrait mieux réconcilier le droit de manifester avec le respect des institutions démocratiques. Mais il a été tellement échaudé par les propos partisans du ministre Stéphane Bergeron lors de l'annonce de

cette enquête, le 8 mai, qu'il s'est muselé lundi matin. Pas question de «porter un jugement politique», a-t-il dit. On le comprend, d'autant plus que s'il fallait faire le procès politique de la crise du printemps érable, il faudrait aussi se prononcer sur le port du carré rouge par les péquistes et sur la complicité des syndicats avec les leaders étudiants.

Le printemps érable a été une crise d'une ampleur inégalée au Québec. Elle a coûté une fortune, elle a fait perdre un temps précieux à des milliers d'étudiants, et elle a miné la réputation du Québec à l'étranger. Il est certain que personne ne veut revivre ça et qu'il appartient aux politiciens d'en tirer une leçon. Mais le lancement raté de la commission Ménard, le choix maladroit des commissaires, ainsi que l'ambiguïté de leur mandat en réduit la portée.

Dans un tel contexte, il est difficile de blâmer les policiers qui refusent de collaborer à l'exercice. Il faudra beaucoup de doigté à Serge Ménard, Bernard Grenier et Claudette Carboneau pour mener ce drôle de bateau à bon port, avec un rapport crédible et utile.

THE GAZETTE : Editorial: Commission on student protests is pointless – Tuesday, June 4, 2013



Photograph by: (Pierre Obendrauf / THE GAZETTE)
A protester walks past riot police at corner of St. Denis and de Maisonneuve as nightly march leaves Emilie-Gamelin park on Sunday June 10, 2012, in Montreal.

From the start, it has been difficult to see what reasonable purpose would be served by the "special commission" the Parti Québécois government named to probe last spring's student protests against increases in university tuition fees.

Now that the commissioners have spoken out publicly for the first time in an attempt to clarify their mandate, it is even harder to understand what possible use it might be.

The commission was dismissed as a sham from the outset by both sides involved in the street confrontations: the police officers assigned to curb them and the most radical of the student associations that condoned the rampant vandalism. Their common objections were that the commission's hearings were to be held behind closed doors, and that unlike the Charbonneau Commission, it would not have the power to subpoena people to testify.

It was not surprising, albeit reprehensible, that the PQ government might want to use the commission to lay the blame squarely on the Liberals for having provoked a social crisis with their tuition hikes — and prolonged it by not caving in to the students' demands, as the PQ did upon taking office after last year's election. That and to curry further favour with students and their supporters, by having the police raked over the coals.

These suspicions were raised in the moment of the announcement of the commission's formation when Public Security Minister Stéphane Bergeron seized the occasion to lambaste the Liberals for not listening attentively enough to the students and Higher Education Minister Pierre Duchesne accused the Liberals of having provoked the crisis in order to reap electoral benefits.

Heightening suspicion was the nomination of former PQ minister and Bloc Québécois MP Serge Ménard to head the commission, and that of former CSN labour federation head Claudette Carboneau, a prominent protest sympathizer, as a commissioner.

Speaking out this week, Ménard said it is not the commission's intent to put anyone on trial — not the Liberals, not the police and not the students. And he declared that if the government wanted a political hit-job done, it picked the wrong guy to do it.



Ménard deserves to be taken at his word. He came to politics with a reputation as an outstanding jurist, and has served honourably as provincial justice minister and public safety minister. However, there is reason to wonder just what Ménard and fellow commissioners Carboneau and retired Superior Court judge Bernard Grenier can accomplish within the parameters that have been set. The commission is to [examine](#) how things got out of control, and look at the techniques used by police forces and the tactics used by agitators during demonstrations. But crowd control is a highly specialized area of

police procedure, and not one in which any of the commissioners has notable expertise. As for the actions of the demonstrators, it was plainly obvious at the time what they were about. Nor can this or any other commission come up with foolproof recommendations on how a similar crisis might be avoided in future, other than to have the government cave in to demands by any group that can organize a persistent mob. Surely there must be better uses to which the \$400,000 that has been budgeted for this eminently dubious exercise can be put.

LE DEVOIR : Printemps érable - Ménard invite les policiers à venir se «vider le cœur» à huis clos - Mais seuls les dirigeants des corps policiers acceptent de collaborer aux travaux de la commission spéciale - Mardi 4 juin 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Serge Ménard et ses deux commissaires adjoints, l'ex-présidente de la CSN Claudette Carboneau et l'ancien juge Bernard Grenier

Marco Fortier

Le président de la commission d'enquête sur le printemps étudiant de 2012, Serge Ménard, a lancé lundi ses travaux en invitant les policiers à venir « se vider le cœur » en privé, loin des caméras de télévision.

M. Ménard et les deux commissaires adjoints, l'ex-présidente de la CSN Claudette Carboneau et l'ancien juge Bernard Grenier, ont défendu farouchement leur indépendance par rapport au gouvernement. Ils ont rejeté les critiques des associations de policiers, de partis de l'opposition à l'Assemblée nationale et de groupes étudiants, qui boycotteront la Commission dont ils mettent en doute l'impartialité.

Serge Ménard a invité les policiers à ignorer l'avis de leurs associations professionnelles, qui maintiennent leur recommandation de ne pas collaborer avec la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. Les policiers qui le voudront pourront venir témoigner derrière des portes closes à titre individuel, a-t-il dit.

« Nous aimerions avoir l'opinion des policiers qui étaient sur le terrain et nous voudrions probablement les entendre aussi en privé pour qu'ils se vident le cœur, qu'ils nous expliquent les difficultés qu'ils ont eues, qu'ils ne soient pas gênés, qu'ils n'aient pas peur de passer pour des plainards devant les caméras », a déclaré le président de la Commission lors d'un point de presse, lundi matin.

Les explications de Serge Ménard et de ses adjoints sont loin d'avoir rassuré les sceptiques, qui dénoncent la proximité de deux des trois commissaires avec le gouvernement Marois. Après une carrière d'avocat criminaliste, Serge Ménard a été ministre péquiste de la Sécurité publique, au tournant des années 2000, puis a siégé à Ottawa comme député du Bloc québécois, de 2004 à 2011. Quant à Claudette Carboneau, ex-présidente de la CSN, elle a déjà vivement critiqué la loi 78 qui encadrerait le droit de manifester, votée par le gouvernement Charrest en plein Printemps érable.

« Ce n'est pas parce que tu es pour un gel des droits de scolarité que tu es contre la police. Ce n'est pas parce que tu défends le droit de manifester que tu fais des appels à la violence, au contraire. Et ce n'est pas parce que tu défends le droit de manifester que tu ne reconnais pas qu'il y a un rôle légitime, utile, nécessaire de la police dans les circonstances », a fait valoir Claudette Carboneau.

Examiner les techniques

Les trois commissaires parlaient pour la première fois en public depuis leur nomination controversée par le ministre Stéphane Bergeron, le mois dernier. Ils comptent tenir leurs premières audiences - dont certaines à huis clos - autour du 1er août et doivent remettre leur rapport le 20 décembre. Le coût estimé de la Commission est d'environ un demi-million de dollars.

« Ce que le ministre nous demande, c'est essentiellement d'examiner les techniques utilisées par les forces policières et les méthodes employées par les agitateurs lors des manifestations », a expliqué Serge Ménard, lundi.

« Bien que de façon générale, les très nombreuses manifestations du printemps 2012 se soient déroulées dans l'ordre et dans la bonne humeur, sous le signe de l'humour, il y a eu chez certains manifestants et certains policiers des débordements regrettables qui ont fait l'objet d'accusations devant les tribunaux ou de plaintes devant le conseil de discipline de la police », a-t-il précisé.

Pas question de collaborer

Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, dit être resté

sur son appétit après le point de presse de Serge Ménard. Il a déploré l'utilisation des mots « débordements regrettables » par le commissaire, avant même le début des travaux de la Commission. « Ça nous laisse perplexes, et on n'a pas l'intention de collaborer », a insisté M. Francoeur. Il recommande à ses 4600 membres de ne pas aller témoigner devant la commission, même à huis clos. Selon lui, les policiers n'auront « aucune immunité » et risquent de s'incriminer en allant parler de leur travail au cours des 700 manifestations qui sont survenues durant le Printemps érable. Quelque 300 policiers sont cités devant le comité de déontologie policière dans 170 dossiers liés aux manifestations du printemps 2012, note Yves Francoeur.

« Les policiers ne sont pas la cause de cette crise-là. Pourquoi vouloir nous faire porter le chapeau ? », dit-il.

La direction des corps policiers provincial et municipal compte collaborer aux travaux de la commission, mais l'Association des policiers provinciaux du Québec boycottera elle aussi les audiences.

Le député libéral Robert Poëti, un ancien policier qui a fait carrière durant 28 ans à la Sûreté du Québec, a dit comprendre la frustration de ses anciens collègues. La Commission « est une action partisane tout à fait inutile qui va coûter un demi-million de dollars », a-t-il réagi lundi.

« Le rapport est déjà écrit d'avance, c'est un gros scoop : c'est la faute aux libéraux », a-t-il ajouté sur un ton ironique.

De son côté, Québec solidaire invite les policiers et les associations étudiantes à venir témoigner, pour que la lumière soit faite sur le travail des policiers durant la crise. Le rapport accablant de la Ligue des droits et libertés, qui soulignait le manque de cohérence dans le travail des policiers, semble fondé, selon Françoise David.

L'ASSE entend boycotter la Commission. Les deux autres associations étudiantes doivent déterminer la marche à suivre en congrès au cours des prochains jours.

Avec la collaboration de Jeanne Corriveau

[Vos réactions - 38 commentaires](#)

LA PRESSE.CA : Printemps érable: nouveaux appels au boycott de la commission d'enquête - Publié le mardi 04 juin 2013 à 00h00 | Mis à jour le mardi 04 juin 2013 à 05h12

Gabrielle Duchaine, Tommy Chouinard, La Presse
Les appels au boycottage de la commission d'enquête sur les manifestations du printemps érable se multiplient. Le député libéral Robert Poëti a profité du début des travaux, lundi, pour dénoncer le mandat des commissaires, alors que la Ligue des droits et libertés (LDL) a annoncé son intention de ne pas y participer.

«Le mandat consiste toujours à analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation, alors que nous demandions une enquête questionnant les interventions policières et politiques ainsi que les violations de droits survenues au printemps dernier», déplore Nicole Filion, coordonnatrice de la LDL.

Dans la même veine, Robert Poëti, ancien haut gradé de la Sûreté du Québec, qualifie l'exercice de «perte de temps monumentale».

Sa voix s'ajoute à celles des syndicats de policiers et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, qui avaient déjà annoncé leur intention de boycotter la commission, dont le but, selon les commissaires, est de «tirer des leçons des événements du printemps 2012 pour s'assurer que si un débat aussi intense survenait au Québec, il se déroulerait pacifiquement».

Un mandat «mal compris»

«Je crois que notre mandat a été mal compris, se défend le président, l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard. Nous n'avons pas l'inten-

tion de porter un jugement politique, pas plus que de faire le procès des policiers ni celui des organisations étudiantes. Le ministre nous a spécifiquement demandé de laisser ces travail aux instances responsables [comme les tribunaux].»

«[Serge Ménard] dit qu'on n'a pas compris le mandat? Je m'excuse, tout le monde a très bien compris ce mandat-là, répond Robert Poëti. C'est de faire le bulletin du Parti libéral, c'est une action partisane tout à fait inutile qui va coûter un demi-million de dollars. C'est avant tout de l'argent des contribuables qui s'envole, c'est une perte de temps monumentale.»

Les citoyens et organismes qui désirent témoigner dans le cadre de la commission devront



déposer un mémoire et un avis précisant s'ils désirent être entendus en public ou en privé. «Nous allons déterminer ce qui va être public en

fonction de la transparence et de ce que les gens ne connaissent pas. On ne voudrait pas que ça

serve de tribune pour de la diffamation», a dit M. Ménard.

LE DEVOIR : Printemps érable: la commission Ménard entend rester apolitique – Lundi 3 juin 2013 14h49

La Presse canadienne

Critiquée de toutes parts et boycottée par plusieurs, la commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 a amorcé ses travaux lundi avec la promesse de son président, l'ex-ministre péquiste Serge Ménard, de demeurer apolitique et de ne pas porter de jugement sur les différents acteurs du «Printemps érable». Il a insisté à maintes reprises sur le fait que la commission n'a pas le mandat de faire le procès des policiers ou des organisations étudiantes, ces questions relevant des tribunaux et comités de déontologie.

Serge Ménard a précisé que le mandat de la commission est plutôt d'examiner d'un côté les techniques utilisées par les forces policière et pourquoi celles-ci ont donné lieu à des débordements et, de l'autre, quelles ont été les méthodes employées par les casseurs et autres agitateurs qui ont miné la crédibilité de manifestations légitimes.

M. Ménard estime que les critiques à l'endroit de la commission étaient prématurées, tout comme les appels au boycottage.

«Je crois qu'en refusant [de venir], ils ont porté un jugement un peu rapide après une lecture trop rapide du décret qui nous a été donné et avant de m'avoir entendu», a-t-il déploré lors d'une conférence de presse à Montréal marquant le début des travaux.

Déjà, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) a fait part de son intention de boycotter l'événement. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) doit prendre une

décision quant à sa participation ou non lors de son congrès le week-end prochain, alors que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) en fera autant dans deux semaines.

Du côté policier, les directions des corps policiers de Montréal et de la Sûreté du Québec ont confirmé leur présence mais leurs deux syndicats, la Fraternité des policiers de Montréal et l'Association des policiers provinciaux du Québec, ont opposé un refus catégorique, ce qui n'a pas empêché Serge Ménard de les appeler à se présenter sur une base individuelle.

«Nous aimerions avoir l'opinion des policiers qui étaient sur le terrain et nous voudrions probablement les entendre aussi en privé pour qu'ils se vident le cœur, pour qu'ils nous expliquent les difficultés qu'ils ont eues, pour qu'ils n'aient pas peur de passer pour des plaignards devant les caméras», a-t-il dit.

Devant les reproches de partisanerie, l'ex-ministre de la Sécurité publique sous les gouvernements Parizeau, Landry et Bouchard a réfuté ces allégations du revers de la main, disant ne pas être sorti de sa retraite pour sombrer dans la petite partisanerie.

La commissaire Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN qui s'était prononcée contre la hausse des droits de scolarité à l'origine des manifestations, a invité les observateurs à éviter de faire «des amalgames».

«Ce n'est pas parce que tu es pour un gel des droits de scolarité que tu es contre la police, a-t-elle rappelé. Ce n'est pas parce que tu défends le droit de manifester que tu fais des appels à la

violence, au contraire. Et ce n'est pas parce que tu défends le droit de manifester que tu ne reconnais pas qu'il y a un rôle légitime, utile, nécessaire de la police dans les circonstances.»

Le troisième commissaire, l'ex-juge Bernard Grenier, n'a pas eu à défendre sa neutralité, en vertu de sa feuille de route irréprochable, ayant notamment été observateur aux mégaprocès du Centre judiciaire Gouin, conseiller spécial du ministre fédéral de la Justice en matière d'erreurs judiciaires et commissaire enquêteur pour le Directeur général des élections du Québec dans le dossier d'Option Canada.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Serge Ménard a insisté à maintes reprises sur le fait que la commission n'a pas le mandat de faire le procès des policiers ou des organisations étudiantes.

[Vos réactions - 30 commentaires](#)

TVANouvelles : Commission spéciale sur le printemps érable : «Pas de jugement», promet Serge Ménard - Première publication lundi 3 juin 2013 à 10h51 | Mise à jour : lundi 3 juin 2013 à 15h08

Par Ewan Sauves | Agence QMI

Les travaux de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 ont officiellement débuté, lundi. D'emblée, les commissaires ont prévenu qu'il n'est pas question de «faire le procès des policiers ni celui des organisations étudiantes».

«Il ne nous appartient pas de déterminer la culpabilité ou la responsabilité de quiconque», a déclaré Serge Ménard, président de la commission et ancien ministre péquiste de la Sécurité publique.

Pourtant boycottée par les syndicats de policiers et par l'Association pour une solidarité étudiante (ASSÉ), la commission a toute sa pertinence, a-t-il défendu.

«Je crois qu'en refusant, ils ont porté un jugement un peu rapide, après une lecture trop rapide du décret qui nous a été donné et avant même de m'avoir entendu», a indiqué Serge Ménard.

Pour que l'ASSÉ prenne part au processus, il faut que le gouvernement change sa formule et instaure une enquête publique indépendante sur

les interventions policières, a fait savoir **Blandine Parchemal**, porte-parole de l'association.

«Notre position ne change pas : on réclame toujours une commission sur les abus policiers avec un pouvoir de contrainte, a mentionné Blandine Parchemal. Le syndicat des policiers est prêt à boycotter aussi. Qu'est-ce qui va ressortir de cette commission si les deux principaux intéressés ne sont pas présents?»

Tirer des leçons

La commission spéciale devra tirer des leçons sur le printemps 2012 «pour s'assurer que si, à l'avenir, un débat aussi intense survient de nouveau au Québec, il se déroulerait pacifiquement dans un véritable esprit démocratique», a ajouté M. Ménard.

Accompagné de l'ex-juge **Bernard Grenier** et de l'ex-présidente de la CSN **Claudette Carbonneau**, Serge Ménard examinera les techniques utilisées par les forces policières lors des nombreuses manifestations et il scrutera également à la loupe les méthodes employées par les agitateurs.

«À l'avenir, il y en aura d'autres manifestations, a soutenu le président de la commission. Il faut que les policiers aient la méthode pour assurer que les manifestations se déroulent dans le respect des droits des autres et dans la sécurité de ceux qui décident d'exprimer leur opinion politique», a dit M. Ménard.

Les policiers invités à témoigner

La commission invite fortement les policiers qui étaient «sur le terrain» l'année dernière à collaborer et à venir témoigner. Les commissaires se rendront à l'École nationale de police, à Nicolet, afin d'amorcer les travaux.

«Nous voudrions probablement les entendre en privé pour qu'ils se vident le cœur, pour qu'ils nous expliquent les difficultés qu'ils ont eues et qu'ils n'aient pas peur de passer pour des plaignards devant des caméras», a indiqué Serge Ménard.

Les travaux de la commission se dérouleront à huit clos et un premier rapport devrait être déposé le 20 décembre.

LA PRESSE.CA : Serge Ménard se défend de faire le procès des policiers ou des étudiants - Publié le lundi 03 juin 2013 à 10h35 | Mis à jour le lundi 03 juin 2013 à 14h53

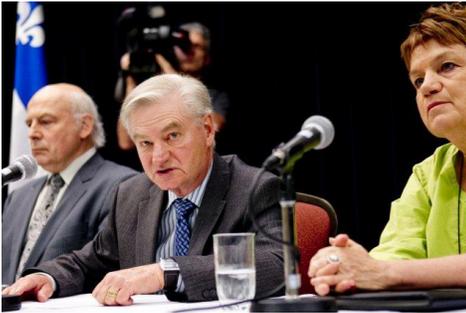


Photo : Marco Campanozzi, La Presse

«Nous n'avons pas l'intention de porter un jugement politique, pas plus que de faire le procès des policiers ni celui des organisations étudiantes», a déclaré l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, président de la commission d'enquête sur les manifestations du printemps érable.

Gabrielle Duchaine, La Presse

Le président de la commission d'enquête sur les manifestations du printemps érable espère que des policiers viendront témoigner en privé de leur expérience même si leurs syndicats ont annoncé leur intention de boycotter. «Je suis confiant que certains viendront», a déclaré l'ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard dans le cadre d'un point de presse marquant le début des travaux. «Nous aimerions avoir l'opinion de ceux qui étaient sur le terrain. Nous aimerions les entendre en privé pour qu'ils se vident le coeur sans avoir peur de passer pour des plaignants. Je veux qu'ils se sentent libres de se vider le coeur et de partager leur expérience.» Les syndicats policiers tout comme l'association pour une solidarité syndicale étudiante ne souhaitent pas participer à la commission, dont le but, selon les commissaires, est de «tirer des leçons des événements du printemps 2012 pour s'assurer que si un débat aussi intense survenait au Québec, il se déroulerait pacifiquement».

La commission n'est pas commencée que déjà, elle fait l'objet de vives critiques. Quelques minutes à peine après le point de presse de ce matin, la Ligue des droits et libertés a à son tour annoncé son intention de boycotter. «Je crois que notre mandat a été mal compris, se défend le président. Nous n'avons pas l'intention de porter un jugement politique, pas plus que de faire le procès des policiers ni celui des organisations étudiantes. Le ministre nous a spécifiquement demandé de laisser ce travail aux instances responsables (comme les tribunaux).» Les citoyens et organismes qui désirent témoigner dans le cadre de la commission devront déposer un mémoire et déposer un avis, précisant s'ils désirent être entendus en public ou en privé. « Nous allons déterminer ce qui va être public en fonction de la transparence et de ce que les gens ne connaissent pas. On ne voudrait pas que ça serve de tribune pour de la diffamation.»

LE SOLEIL : Interventions policières et déontologie: des caméras pour montrer «toute la vérité» - Publié le samedi 01 juin 2013 à 05h00



Le Soleil, Steve Deschênes
Bernard Lehre, président de la Fraternalité des policiers de Québec.

Marie-Pier Duplessis, Le Soleil (Québec) En réponse aux nombreux citoyens qui prennent plaisir à filmer et à diffuser les interventions policières musclées, la Fraternalité des policiers de Montréal propose de doter ses membres de caméras portatives qui permettraient de mieux protéger leurs actes par la saisie de leurs propres images sur le terrain. «Un bel outil», mais probablement pas possible dans l'état budgétaire actuel, croient pour leur part Pierre Veilleux et Bernard Lehre, représentants des syndiqués de la Sûreté du Québec et de la police de Québec. Dans un texte paru dans la dernière édition d'un magazine interne de la Fraternalité montréalaise, le vice-président à la prévention et aux relations avec les membres, Yves Gendron, écrit que «le temps est probablement venu de montrer publiquement ce que nos policiers côtoient quotidiennement et de rendre accessible la vérité, toute la vérité». Cette déclaration fait écho aux vidéos d'altercations policières violentes qui se multi-

plient sur les réseaux sociaux depuis les manifestations du printemps 2012. La Fraternalité reconnaît que certains événements peuvent parfois prendre des tournures qui nécessitent l'usage de la force. Par contre, elle estime que les montages qui circulent ne montrent pas toujours ce qui a précédé ces démonstrations de force. Bernard Lehre, président de la Fraternalité des policiers et policières de la Ville de Québec, considère que les caméras portatives pourraient aider à prémunir les policiers contre les «plaintes frivoles» déposées contre ses membres. Il cite en exemple les policiers de Val-Bélair, qui, avant les fusions municipales, étaient dotés de caméras dans leur voiture de patrouille. «Cela avait permis de démontrer entre autres qu'un prévenu avait monté un scénario de toutes pièces [pour incriminer les policiers], c'est-à-dire qu'il s'était cogné la tête à l'intérieur du véhicule de police pour faire croire que c'était les policiers qui l'avaient battu [...] C'est donc un avantage qui est non négligeable.» Le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Pierre Veilleux, croit aussi que les caméras pourraient engendrer un «effet dissuasif» à plusieurs égards, ce qui pourrait entraîner une baisse du nombre de plaintes déontologiques déposées contre les agents et sans doute améliorer les relations entre la police et les citoyens. **L'argent, un problème** Mais les deux porte-parole perçoivent un gros obstacle les retenant de revendiquer formellement cet outil à leurs patrons. «En bout de piste, on sait que c'est toujours une question budgétaire», signale M. Lehre. «Ce n'est pas avec des

coups de 22 millions \$ qu'on va pouvoir se doter d'un tel système», ajoute M. Veilleux. L'usage de caméras portatives a fait l'objet de projets-pilotes aux États-Unis depuis cinq ans et dans la ville de Victoria, en Colombie-Britannique, depuis 2009. Ces essais jugés concluants ont permis de réduire de 60 % le taux d'utilisation de la force dans les échanges entre policiers et citoyens, qui se sont généralement avérés plus pacifiques et moins violents verbalement. **Avec La Presse Canadienne ******* **Lehre déçu des péquistes** Si jeudi les policiers manifestaient pour dénoncer l'attitude du gouvernement Marois à leur égard, ils sont aujourd'hui encore plus déçus de ses agissements. «Je ne comprends pas pourquoi Martine Ouellet a accepté de rencontrer Bernard "Rambo" Gauthier lors de son passage sur la Côte-Nord avec Pauline Marois, alors qu'aucun ministre ou député du Parti québécois n'a daigné venir nous rencontrer devant l'Assemblée nationale pendant notre manifestation», a déploré Bernard Lehre, président de la Fraternalité des policiers de Québec. Celui-ci s'était joint avec une dizaine de ses membres aux quelque 200 policiers de la Sûreté du Québec qui ont pris la rue pour implorer le ministre de la Sécurité publique d'abolir la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012. «On a eu droit à des échanges avec des députés libéraux et caquistes comme Robert Poëti et Jacques Duchesneau, mais rien du côté des péquistes», a poursuivi M. Lehre.

LE NOUVELLISTE : Opinion : Quelle brutalité policière?, par Anne-Sylvie Duquette, Saint-Boniface - Mis à jour le vendredi 31 mai 2013 à 09h29

Le Nouvelliste À la une des médias sociaux, la brutalité policière refait surface. Il y a eu effectivement des cas de brutalité policière et le printemps érable nous a laissé un goût amer. Je ne sais pas combien de gens ont pris connaissance de cette vidéo filmée à l'insu de Gabriel Nadeau-Dubois lors d'un rassemblement étudiant. Ce dernier incitait les étudiants à la révolte afin de faire passer leur demande de gratuité scolaire. Nous avons alors été témoins de ces rassemblements avec des gens circulant masqués, révoltés, excités et déchaînés. Des milliers de gens ont

circulé dans les rues en laissant leurs frustrations et leur haine se déverser contre les autorités. Je dirais même que plusieurs personnes ont profité de l'occasion pour simplement laisser leurs frustrations se déverser comme du venin. Personnellement, je ne comprends pas les gens qui se masquent. S'ils n'ont rien à se reprocher et que leurs actions sont légitimes, alors pourquoi les masques? Quelles sont les vraies intentions derrière ces grotesques camouflages? J'entends les annonceurs à la télévision dénonçant toute la brutalité policière. Que penser de cette révolte à Victoriaville? Que dire de Pauline Marois qui a fait preuve d'une si grande intelli-

gence en se joignant aux manifestants dans la rue pour encourager les étudiants en brassant ses chaudrons? Qu'attendions-nous, nous aussi, pour aller manifester en lançant des bouteilles remplies de cennes noires, des roches, des morceaux d'asphalte, cracher aux visages des policiers, les insulter constamment, les bousculer, les provoquer et les défier? Pourquoi les policiers n'ont pas laissé ces chers petits frustrés casser les vitres des commerces, endommager des édifices, renverser des véhicules? Pourquoi obliger ces pauvres petits enfants et ces personnes frustrées à avoir du res-



pect pour nos institutions policières et l'autorité en général?
Après tout, ce ne sont pas eux qui paieront pour tous les dommages causés au printemps 2012. Oui, les policiers auraient dû laisser tous ces hurluberlus casser tout sur leur passage, détruire toutes nos fondations sociales, les laisser se rengorger parce qu'ils ont eu le culot de défier les autorités policières.

De cette façon, nos réseaux sociaux n'auraient parlé que de l'incompétence des policiers à ne pas contenir les foules, nos annonceurs à la télévision auraient aussi pu dénoncer l'inaction des policiers devant tant de brutalité et Pauline Marois aurait eu l'occasion, encore une fois, de mettre le blâme sur le gouvernement précédent. Je regarde et écoute les nouvelles et, en lisant les commentaires de la population en général sur tous les réseaux sociaux, je me demande qui

fume des bananes ici? Je profite de l'opportunité pour dire à madame Marois d'arrêter d'utiliser notre argent pour faire des publicités pour nous convaincre d'être de fiers Québécois. Nous allons devoir payer éventuellement pour tous les dégâts du printemps dernier et je ne crois pas que la population québécoise a les moyens financiers pour payer des rénovations de 750 000 \$ à Gilles Vigneault.

LE SOLEIL : Les policiers appellent au boycottage de la commission Ménard - Publié le jeudi 30 mai 2013 à 12h52 | Mis à jour le jeudi 30 mai 2013 à 17h39



Le Soleil, Steve Deschênes
Bernard Lehré, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, a également pris la parole lors de la manifestation.



Le Soleil, Steve Deschênes
Pierre Veilleux, président de l'Association des policiers et policiers provinciaux du Québec, considère que la commission Ménard revient à jeter un blâme sur le travail des policiers et fragilise ainsi le lien de confiance qui doit régner entre eux et les élus.

Marie-Pier Duplessis, Le Soleil (Québec) C'était le monde à l'envers, jeudi, alors qu'une foule de policiers s'est massée devant l'Assemblée nationale pour manifester contre la Commission spéciale d'enquête sur les événements du printemps 2012, déjà vivement contestée depuis son annonce plus tôt ce mois-ci. Plus de 200 policiers de la Sûreté du Québec venus des quatre coins de la province ont fait connaître leur mécontentement vis-à-vis l'atti-

tude du gouvernement Marois à leur égard. Pierre Veilleux, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, considère que la commission Ménard revient à jeter un blâme sur le travail des policiers et fragilise ainsi le lien de confiance qui doit régner entre eux et les élus.

Les policiers, tout de blanc vêtus et munis de sifflets, ont admis qu'il n'était pas dans leurs habitudes de sortir dans la rue pour protester, ce qui témoigne à quel point la situation est «préoccupante». Réunis un peu plus tôt en congrès à l'Hôtel Plaza, ils ont voté pour «l'abolition pure et simple» de la commission spéciale d'examen mise sur pied par le ministre de la Sécurité publique. Et, si jamais le ministre Stéphane Bergeron refuse de faire marche arrière, ils ont officiellement entériné le mot d'ordre de boycotter les travaux et de ne pas se présenter à la barre de la commission, ce qui équivaudrait à se retrouver «au banc des accusés».

«Possiblement que nos patrons vont se prêter à l'exercice, mais peut-être faudrait-il également leur passer [le] message qu'ils ne devraient pas le faire», a mentionné M. Veilleux, persuadé que tous les syndiqués respecteront le mot d'ordre. «Quand tout le monde est contre, il faudrait aussi qu'ils nous appuient.»

Bernard Lehré, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, a également pris la parole lors de la manifestation, soutenant que les membres syndiqués de son service de police exprimaient les mêmes doléances, même si seulement une dizaine d'entre eux se sont joints au rassemblement auquel ils ont été invités «sur le tard».

«On se demande à qui répond le ministre de la Sécurité publique quand il crée cette commis-

sion-la», soutient M. Lehre, avançant que selon un sondage paru dans les journaux, seulement 19 % de la population s'est dite insatisfaite du travail des policiers au cours des manifestations du printemps 2012. Selon lui, les opposants seront toujours insatisfaits, se plaignant selon le cas que les forces policières ont agi trop vite ou pas assez vite. «Qu'on arrête de faire du millage politique sur le dos de la police, c'est assez», a-t-il pesté, sous les cris et les coups de sifflet de la foule bruyante.

Au Salon bleu, le ministre Stéphane Bergeron n'a pas semblé broncher une seule minute malgré la tempête qui s'annonçait à l'extérieur. «Ce que je réalise, c'est que l'Association des policiers et policières du Québec a choisi d'adopter la politique de la chaise vide. C'est malheureux parce qu'on leur avait donné [l']opportunité de faire valoir leur point de vue quant à ce qu'ils ont vécu le printemps dernier, quant aux reproches qui leur ont été faits, à tort ou à raison, M. le président. Ils avaient l'occasion de s'exprimer», a-t-il répliqué alors que le libéral Robert Poëti l'accusait d'avoir orchestré une «commission bidon» avec «ses chums péquistes pour rédiger un rapport biaisé».

Cet exercice présidé par l'ex-ministre péquiste et ex-bâtonnier du Québec Serge Ménard devrait coûter un demi-million de dollars au Trésor public québécois. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a déjà annoncé qu'elle ne prendrait pas part à la commission. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) n'ont pas non plus confirmé leur participation.

LE SOLEIL : La crise du printemps 2012 «mérite un examen», réitère Marois - Publié le vendredi 17 mai 2013 à 05h00 | Mis à jour le vendredi 17 mai 2013 à 08h28

Jean-Marc Salvét, Le Soleil (Québec) Le gouvernement Marois ne renoncera pas à instituer sa commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. Peu importe l'adoption, par une majorité de députés de l'Assemblée nationale, d'une motion l'enjoignant à passer à autre chose.

Ni cette motion, ni les déboires et les critiques enregistrés depuis l'annonce de la création de cette commission ne feront reculer le gouvernement, a assuré la première ministre Pauline Marois, jeudi.

«Nous avons vécu, l'année dernière, la pire crise sociale que le Québec n'a jamais connue à cause de l'entêtement du chef du gouvernement de l'époque, a déclaré M^{me} Marois. On s'est entêtés contre nos jeunes, on les a attaqués, on les a frappés. On a augmenté les frais de scolarité de façon absolument inacceptable.»

Voilà pourquoi cette crise «mérite un examen». Et l'exercice prendra la forme de celui qui a été décidé, a-t-elle dit.

Elle a reproché aux libéraux, alors au pouvoir, d'avoir refusé «d'ouvrir leurs oreilles» aux doléances des étudiants grévistes.

Les syndicats policiers ont fait savoir qu'ils boycotteront les travaux de la commission. Ils la jugent biaisée, partisane. Au gouvernement, on fait valoir que les directions policières y participeront, ainsi que des étudiants.

«Commission bidon»

Le leader parlementaire du Parti libéral du Québec, Jean-Marc Fournier, avait prié la première ministre de tirer un trait sur cette «commission bidon» et d'admettre que «l'exercice est mort-né». Et - nouvel argument qu'il a pu brandir pour la toute première fois - «de respecter le choix démocratique de notre assemblée».

La motion perdue par le gouvernement a été présentée par le libéral Robert Poëti. Elle a recueilli l'appui des élus caquistes.

Elle sommait le «gouvernement péquiste de faire une utilisation responsable, vigilante et non partisane des deniers publics en renonçant à sa décision d'instituer la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012». Le gouvernement n'est pas tenu de s'y plier, selon les règles parlementaires.

La semaine dernière, le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a indiqué que la commission spéciale portera son regard sur les «techniques utilisées par les forces policières» et les «méthodes des agitateurs». Mais également sur tous les facteurs, y compris politiques, ayant contribué aux débordements et aux violences entourant la crise.

Le ministre a paru avoir les libéraux dans le viseur, ce qui a soulevé la controverse.

Audiences à huis clos

Tout comme le fait que la commission ne sera pas publique. Elle tiendra ses audiences à huis clos. Elle n'aura pas le pouvoir de contraindre qui que ce soit à venir témoigner.

Elle sera présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard. Celui-ci sera épaulé par l'ex-juge Bernard Grenier et l'ex-présidente de la CSN Claudette Carbonneau. Les noms de M. Ménard et de M^{me} Carbonneau ont ajouté à la controverse.

«Ce sont des gens d'une très grande qualité, dont le professionnalisme est reconnu partout où ils ont exercé leurs fonctions et leurs responsabilités», a défendu Pauline Marois.



LA PRESSE; Chronique : Le mépris des institutions, par Yves Boisvert - Publié le mardi 14 mai 2013 à 12h29 | Mis à jour le mardi 28 mai 2013 à 12h49

<p>Quand on a voulu examiner les excès de la police de Toronto durant le sommet du G20, on a nommé un juge à la retraite parmi les plus respectés de la province.</p> <p>Quand le gouvernement du Québec a décidé d'examiner la crise étudiante, il a nommé un ancien ministre péquiste, une ex-présidente de la CSN et un juge retraité.</p> <p>Ah, tous de bonnes gens! Serge Ménard, dont j'ai souvent vanté les mérites ici, est un juriste admirable et un des hommes les plus qualifiés pour enquêter sur la police. Mais dans cette tâche hautement explosive politiquement, comment un ancien ministre du Parti québécois, ex-collègue de Pauline Marois, peut-il présider un comité qui étudiera les agissements de ses anciens adversaires politiques? Un minimum d'apparence d'impartialité aurait été appréciée...</p> <p>Quant à Claudette Carbonneau, elle a bien mérité de la patrie. Vraiment. Mais elle s'est prononcée publiquement sur le sujet, pour critiquer le gouvernement Charest. Et on veut que les ministres de ce cabinet s'en aillent témoigner devant elle?</p> <p>En février 2012, Claudette Carbonneau écrit au courrier des lecteurs de La Presse pour dénoncer le cynisme du gouvernement Charest.</p> <p>En 2010, en effet, le gouvernement libéral avait convoqué un peu tout le monde pour réfléchir, supposément, sur le financement des universités. Quelques mois plus tard, il décrétait les hausses de droits de scolarité que l'on sait.</p> <p>L'ancienne présidente de la CSN était outrée et l'a dit clairement, avant même que le «printemps» étudiant ne fleurisse.</p>	<p>Le mois suivant, toujours au sujet du conflit étudiant, Mme Carbonneau a écrit dans La Presse qu'il «faut être aveugle pour ne pas voir l'impasse et le gâchis qui pointent à l'horizon».</p> <p>Il n'y a rien d'inconvenant dans cette prise de position, largement répandue même auprès de ceux qui étaient en faveur de la hausse des droits. Là n'est pas la question. Simplement, un décideur doit être impartial.</p> <p>Or voilà qu'un an plus tard, le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, la nomme au sein de ce comité spécial de trois personnes chargé d'examiner les dérapages de ce printemps.</p> <p>Spécial, en effet!</p> <p>Ce comité n'étudiera pas vraiment le travail de la police, au fait. Il devra «analyser les circonstances» entourant les manifestations. Il devra aussi «déterminer les facteurs qui ont contribué à la détérioration du climat social».</p> <p>Je ne sais pas pourquoi, mais y a quelque chose qui me dit qu'un des «facteurs» sera l'attitude du gouvernement libéral...</p> <p>Le ministre, le jour de l'annonce de la formation de son comité d'examen, ne s'est pas privé pour dénoncer le refus de négocier du gouvernement libéral.</p> <p>Opinion politique fort légitime. Mais il ne s'agit pas ici d'un débat à l'Assemblée nationale. Il s'agit de l'annonce d'un comité d'examen censé être indépendant.</p> <p>Raté, raté, raté.</p> <p>J'avoue être fort étonné, dans ce contexte, de voir l'ancien juge de la Cour du Québec Bernard Grenier prêter le prestige de sa fonction et sa réputation à un tel exercice.</p>	<p>On a dénoncé le fait que cet examen ne sera pas public. Ce n'est pas absolument nécessaire. On n'est pas obligé de transformer le Québec en festival des commissions d'enquête. Dès qu'une commission siège en public, il faut protéger quiconque peut y être nommé.</p> <p>La procédure devient lourde, les coûts énormes, puisqu'il faut souvent payer les honoraires des avocats des employés de l'État. Il faut réserver cette machinerie aux cas les plus urgents - Charbonneau, disons!</p> <p>Le juge John Morden, qui a enquêté sur la surveillance des agissements de la police de Toronto autour du G20, a siégé essentiellement en privé, sans pouvoir de contrainte. Ses conclusions, sur plus de 400 pages très critiques, n'en étaient pas moins crédibles. Pourquoi? Parce que c'était lui!</p> <p>On a vu d'autres modèles. La commission sur l'industrie de la construction, dans les années 70, était présidée par un juge (Robert Cliche), un représentant des patrons (Brian Mulroney) et un représentant des syndicats (Guy Chevrette). Ainsi une forme d'équilibre, typique du droit du travail, régnait.</p> <p>À quoi servira un rapport qui est mis en doute avant la première journée de travail du comité? Même politiquement, c'est nul.</p> <p>Que dirait-on d'un comité fédéral sur le pétrole des sables bitumineux auquel siègeraient un ancien ministre conservateur et un ancien président de l'association pétrolière?</p> <p>On dirait la même chose: ce gouvernement ne respecte ni l'intelligence des citoyens ni les institutions.</p> <p>Commentaires (27)</p>
--	--	---

LA PRESSE.CA : Printemps étudiant: les commissaires sont silencieux - Publié le mardi 14 mai 2013 à 07h09

<p>Paul Journet, La Presse</p> <p>(QUÉBEC) Alors que la commission d'examen sur le printemps érable est critiquée autant par les policiers que par les associations étudiantes et l'opposition, ses commissaires se réuniront bientôt pour la première fois.</p> <p>Ses trois commissaires, Claudette Carbonneau, Bernard Grenier et Serge Ménard, disent ne pas vouloir donner d'interview avant cette rencontre.</p>	<p>Questionnés par <i>La Presse</i>, ils n'ont pas voulu défendre le mandat controversé qu'on leur a confié, qui ne comprend pas de pouvoir de contrainte des témoins et qui se déroule à huis clos.</p> <p>Mme Carbonneau et Me Grenier ne veulent pas dire s'ils sont à l'aise avec le mandat. «Il faut d'abord que nous discussions ensemble. Laissez-nous le temps! On ne fera aucune déclaration</p>	<p>avant. Après, on va dire ce qu'on a à dire», ajoute Mme Carbonneau.</p> <p>Ils ne veulent pas non plus confirmer qu'ils connaissaient précisément le mandat de la commission d'examen lorsqu'ils l'ont accepté. Comme la Fraternité des policiers et policières de Montréal, le Parti libéral du Québec a indiqué qu'il boycotterait l'exercice.</p>
--	---	---

LE DEVOIR : Le PLQ va boycotter la commission Ménard – Mardi 14 mai 2013

<p>La Presse canadienne</p> <p>À l'instar des syndicats représentant les policiers, le Parti libéral du Québec (PLQ) boycottera la Commission spéciale d'examen sur les manifestations du printemps 2012. Au pouvoir au moment de la crise, le PLQ ne se compromettra pas devant cette « mascarade de haut calibre » dont la finalité est de « manger du libéral », a indiqué lundi le porte-parole de l'aile parlementaire libérale, Charles Robert. La Commission « rencontrera les intervenants qu'elle estime nécessaire [de rencontrer] » afin, notamment, « d'identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social » avant la crise.</p>	<p>Vos réactions - 3 commentaires</p> <p>Carroll Roy – Inscrit, 14 mai 2013 21 h 56</p> <p>La fuite... est une solution plus facile que de faire partie de la solution. En se retirant, le PLQ nous montre qu'il ne veut pas se responsabiliser.</p> <p>Maurice Gauvreau – Inscrit, 14 mai 2013 22 h 23</p> <p>absence de crédibilité</p> <p>À mes yeux, cette autre commissin n'a aucune crédibilité et je suis fort aise que les policiers et le PLQ refusent de se prêter à une telle mascarade. Et, encore une fois, quel gaspillage pour donner du travail à des amis pendant quelques mois.</p>	<p>Marie-France Legault – Inscrit, 16 mai 2013 09 h 32</p> <p>Une mascarade...</p> <p>Nous savons tous que les conclusions sont déjà trouvées...</p> <p>C'est le PLQ responsable de tous les débordements des manifestations des étudiants, c'est la Loi 78 antidémocratique, ce sont les policiers, ces barbares, ces incompetents...</p> <p>Nous ne sommes pas des valises... seuls les péquistes adhèrent à cette Commission, ils sont toujours convaincus de la pureté totale de leur parti.</p>
---	--	--

LE DEVOIR : Une «mascarade de haut calibre»: le PLQ va aussi boudier la commission Ménard – Lundi 13 mai 2013 17h45





Photo : Jacques Nadeau - Archives Le Devoir

Conformément à son mandat, la Commission analysera en outre «les techniques utilisées par les forces policières» pendant les manifestations, de même que «les méthodes employées» par «des agitateurs».

La Presse canadienne

Québec — À l'instar des syndicats représentant les policiers, le Parti libéral du Québec (PLQ) va boycotter la Commission spéciale d'examen sur les manifestations du printemps 2012.

Au pouvoir au moment de la crise, le PLQ ne va pas aller se compromettre devant cette «mascarade de haut calibre» dont la finalité est de «manger du libéral», a indiqué lundi le porte-parole de l'aile parlementaire libérale, Charles Robert.

En vertu du mandat conféré par le gouvernement péquiste, la Commission «rencontrera les intervenants qu'elle estime nécessaires» afin, notamment, «d'identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social» avant la crise.

La Commission n'a pas le pouvoir de contraindre quiconque à se présenter devant elle, mais les organisations et les individus qui souhaitent soumettre des faits seront invités à le faire préalablement par écrit. Un site Internet consacré à la Commission sera rendu disponible le 1er juin pour expliquer la marche à suivre.

L'opposition libérale s'est braquée contre la Commission présidée par le criminaliste et ancien ministre péquiste Serge Ménard dès que sa création

Vos réactions - 9 commentaires

Alexis Lamy-Théberge - Inscrit, 13 mai 2013 18 h 11

Normal

La cause première des événements du printemps dernier est une stratégie néfaste d'un Premier Ministre au bout du rouleau cherchant à polariser les électeurs autour d'un enjeu unique, qu'il croit suffisant pour éclipser 10 ans de clientélisme.

C'était sa dernière carte, et pour une fois on peut se féliciter de ce que l'indifférence des électeurs et le sensationnalisme n'aient pas permis de faire triompher cette stratégie de peur.

Pascal Normandin - Inscrit, 13 mai 2013 21 h 48

Ce n'est pas parce qu'une commission est présidée par un ami du parti (Serge Ménard) assisté de l'ancienne présidente de la CSN - la centrale syndicale qui a financé les activités de La Classe - qu'on peut prétendre que les recommandations qu'elle fera ne seront pas intéressantes. Ce serait comme insinuer que Pierre Karl Péladeau n'aurait pas les compétences pour présider Hydro-Québec, la plus importante société d'État du Québec, sous prétexte qu'il est à la tête du plus grand empire médiatique de la province, voire du Canada.

La souveraineté dans la gestion des affaires de l'État est au moins aussi importante au Québec que dans une république comme l'Italie. À ma connaissance, Berlusconi (pour prendre cet exemple) ne possédait aucun brevet ni droit d'auteur sur le concept d'une gouvernance basée sur l'imbrication du politique et du juridique, et l'utilisation des médias qu'il possède pour mousser une idéologie. Le gouvernement est tout à fait légitimé de s'en inspirer.

Louka Paradis - Inscrit, 13 mai 2013 22 h 02
La vraie mascarade

La vraie mascarade, c'est celle que nous offrent le PLQ et la Fraternité des policiers. De vrais bouffons ! Mais pourquoi donc ont-ils peur de cette Commission ? Y aurait-il des membres qui ont peur d'être appelés à témoigner sous serment ? Auraient-ils des choses à cacher ? Ce sont des questions légitimes qu'on peut se poser devant leur «boycottage», chose qu'ils étaient les premiers à dénoncer l'an dernier chez les étudiants : c'est leur devoir de contribuer à faire la lumière sur les événements du printemps érable, en tant qu'élus ou en tant que responsables de la sécurité des citoyens. Vraiment désolant ! Pour en savoir plus sur cette Commission, voici une excellente entrevue du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron :

<http://tvanouvelles.ca/video/2366595326001//>
Louka Paradis, Gatineau

Franklin Bernard - Inscrit, 13 mai 2013 22 h 10

Qui refuse de se présenter ? Les libéraux de John James et la police. Logique. PLQ, police, même combat: casser la gueule à la jeunesse pacifique opposée au régime.

Sur ce plan-là, la commission n'aura pas beaucoup de travail à faire pour tirer des conclusions. Elles sont toutes tirées.

Pour ce qui est du travail des policiers, et de leurs excès de brutalités, là, il va falloir y aller à fond, et n'épargner personne. Espérons que la commission sera à la hauteur.

Gilles Théberge - Inscrit, 13 mai 2013 22 h 45

Ça prend du culot
Ils ont créé le bordel de toutes pièces, et maintenant ils ne veulent pas assumer et jouent le coup des vierges offensées.

Ils ont du culot et un front de beau !
Donald Bordeleau - Inscrit, 13 mai 2013 22 h 53

Lea absents auront tort.

a été annoncée la semaine dernière par le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron. En ce sens, la décision du PLQ de ne pas demander à témoigner était prévisible.

Selon le député libéral Robert Poëti, la seule présence de l'ancienne présidente de la CSN Claudette Carbonneau parmi les commissaires — aux côtés de M. Ménard et de l'ex-juge Bernard Grenier — suffit à discréditer complètement l'exercice.

«Elle est membre du Conseil de la souveraineté depuis 2012, elle s'est exprimée largement durant les manifestations et d'une façon très négative face aux policiers, elle s'est exprimée contre le travail policier», a fait valoir M. Poëti.

Compte tenu du rôle que la CSN et les autres centrales syndicales ont joué en faveur des manifestants pendant le printemps érable, l'ancienne présidente de la centrale ne peut pas siéger en toute sérénité au sein de cette commission, croit le député.

Huis clos

Le déroulement à huis clos des travaux de la Commission est tout aussi inacceptable aux yeux du député de Marguerite-Bourgeoy et ancien policier. L'exercice, à son avis, se résumera à une longue litanie de plaintes contre la police derrière des portes closes, au mépris de la démocratie.

«J'aimerais que les citoyens du Québec entendent et voient les gens qui viennent se plaindre. Mon impression, c'est qu'il va y avoir beaucoup plus de gens qui vont venir se plaindre que de gens qui vont dire qu'ils sont contents. Quand ce gouvernement promet qu'il sera transparent, voici un bel exemple du contraire. La démocratie, pour moi, ça se fait en public», a-t-il dit.

La Commission spéciale d'examen n'a pas encore entamé ses travaux, mais déjà, les grands syndicats de policiers ont fait savoir qu'ils bouderont la tribune.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont dressé ces derniers jours une longue liste de griefs contre cette commission: la présence de Mme Carbonneau parmi les commissaires, ses travaux à huis clos et son parti pris allégué contre la police.

Conformément à son mandat, la Commission analysera en outre «les techniques utilisées par les forces policières» pendant les manifestations, de même que «les méthodes employées» par «des agitateurs».

Elle devra rendre son rapport au plus tard le 20 décembre 2013.

Par Martin Ouellet

Le jugement du Juge Denis Jacques laisse sonneur sur le processus et l'indépendance de la cour supérieure du Québec contre un des leaders étudiants. Sur Facebook,, sur Twitter et sur les blogs des centaines de personnes ont aussi demandé aux étudiants de ne pas respecter les injonctions, car les étudiants avaient des votes de grèves acquis de façon légitimes.

Mais une sentence suspendue sera rendu de toute façon, car notre justice à manquer d'indépendance face au pouvoir politique.

Comme les manipulations de la nomination des juges démontrées à la Commission Bastarache , le financement illégal des partis comme le PLQ, des villes de Montréal et Laval ; le cercle de la corruption étatique rend difficile d'y voir clair selon les révélations de la Commission Carbonneau.

Bravo pour nos trois leaders étudiants qui ont su faire sortir les Québécois de leur torpeur.

Se sont trois jeunes qui seront nos leaders de demain

Pascal Normandin - Inscrit, 14 mai 2013 09 h 56

Bonjour monsieur Bordeleau

Vous avez raison, le PQ a toute la légitimité pour mettre sur pied cette commission présidée par le péquiste et bloquiste Serge Ménard, assisté de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qui avait très justement insité ses membres à mettre fin au règne des Libéraux.

Ensemble, ils pourront faire la lumière sur ce triste épisode où la justice a manqué d'indépendance face au pouvoir politique.

Jean-Marie Francoeur - Inscrit, 13 mai 2013 23 h 48

What's new ?

Les libéraux font tout pour se disculper.

Carroll Roy - Inscrit, 15 mai 2013 18 h 33

LA PRESSE.CA : Débat : Votre opinion : Un mandat trop timide, par Guillaume Faucher, étudiant à la maîtrise en science politique à l'UQAM - Publié le lundi 13 mai 2013 à 16h25 | Mis à jour le mardi 14 mai 2013 à 06h00

L'annonce de la création d'une commission spéciale d'examen sur les événements du printemps étudiant faite par le gouvernement Marois n'est pas, en soi, une mauvaise idée. En fait, elle est incomplète.

Il faut reconnaître que le gouvernement n'a pas fermé les yeux et a agi en réponse aux demandes incessantes d'une partie de la population, aussi mince soit-elle, pour une enquête sur les agissements policiers lors des événements entourant la grève étudiante. En démocratie, quand une minorité se sent lésée, particulièrement quand il est question d'insécurité, il est du devoir des gouvernants de tenter de les rassurer. Malheureusement, la réponse du gouvernement est trop timide et tout porte à croire que cette commission spéciale n'aura pas les effets escomptés, car elle ne répond pas aux besoins exprimés par la population.

Lorsqu'il est question de sécurité publique et de justice, les citoyens s'attendent à ce que le processus d'enquête soit transparent et public. Contrairement à une commission d'enquête publique, la commission spéciale d'examen se fera à huis clos et les citoyens devront faire preuve d'une confiance aveugle envers les commissaires.

Déjà sur les réseaux sociaux, certains commentaires concernant le travail des policiers pendant le sommet des Amériques à Québec émis par Serge Ménard alors qu'il était ministre de la Sécurité publique circulent. D'autres internautes remettent en question la sélection de Claudette Carbonneau qui serait trop près des manifestants. Malheureusement, il n'y aura jamais d'unanimité sur un sujet qui attise autant la colère des gens si le processus n'est pas complètement transparent.

Il faut un vrai débat d'idées public qui permette au citoyen de sentir qu'il fait partie de cette démarche de réconciliation. Car, oui, il s'agit bien d'une commission de réconciliation comme nous en avons vu dans bien des pays après des conflits sociaux. Combien de fois ai-je entendu l'argument qui rejette les doléances des citoyens s'étant sentis lésés sous prétexte que tout aurait été bien pire dans une dictature? Combien de fois ai-je entendu des manifestants verser dans l'excès en tentant de faire passer Jean Charest pour Pinochet? Il est temps d'en finir avec les exagérations grotesques et cette rhétorique de bas étage qui règne au Québec depuis un an.

Finalement, il faut s'intéresser aux pratiques policières lors de mouvements sociaux de masse

indépendamment de la position que nous avions dans le débat sur les droits de scolarité. Malheureusement, le mandat de la commission est si large qu'on risque de revivre un affrontement émotif entre carrés rouges et verts qui ne fera pas progresser le débat. Il faut oublier cette question qui nous a divisés, laisser de côté nos idées préconçues et traiter cette histoire comme un problème de sécurité publique. Une commission d'enquête publique ou une commission parlementaire aurait permis ce dialogue. À quoi sert-il de réfléchir collectivement si nous ne pouvons pas y assister?

Le gouvernement Marois tente de calmer les esprits en repoussant le débat jusqu'à la parution du rapport. Malheureusement, ce dont aurait besoin le Québec, c'est d'une commission avec un mandat fort qui permette de blanchir les acteurs qui n'ont rien à se reprocher dans les événements du printemps dernier et de blâmer ceux qui ont mal agi.

Si le sentiment d'insécurité et de méfiance qui règne entre policiers et citoyens à Montréal se dissipe, alors le ministre aura atteint son objectif, mais permettez-moi d'en douter.

LE SOLEIL : Printemps érablé: la commission fait sourciller les policiers - Publié le samedi 11 mai 2013 à 05h00



Photothèque Le Soleil, Erick Labbé
Bernard Lerhe, président de la Fraternité des policiers de Québec, estime que le ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron risque de placer les policiers «sur les freins» d'une façon qui pourrait bénéficier aux criminels.

Simon Boivin, Le Soleil

(Québec) Le ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron risque de placer les policiers «sur les freins» d'une façon qui pourrait bénéficier aux criminels, estime le président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, Bernard Lerhe.

Après la création du Bureau des enquêtes indépendantes sur les policiers, la mise sur pied

d'une commission spéciale d'examen du «printemps érablé» fait sourciller les policiers de Québec.

«C'est sûr que ça fait un deuxième élément qui s'ajoute au dossier de M. Bergeron, constate M. Lerhe. On se pose des questions si on se préoccupe vraiment de la sécurité publique.»

Comme des confrères d'autres fraternités, il s'interroge sur le mandat et la composition de la commission spéciale. Entre autres, la présence de Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN, alors que la centrale a soutenu financièrement certaines manifestations, le laisse songeur.

Avant de parler de boycottage, le président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec doit réunir son exécutif, la semaine prochaine. Toutefois, les gestes du ministre placent les policiers dans une situation difficile, croit-il.

«Je ne pense pas que c'est en faisant en sorte que les policiers soient sur les freins en ne sachant jamais ce qui va arriver, je ne pense pas que ça aide aux policiers à opérer, affirme M. Lerhe. Souvent, quand les policiers sont sur les freins, ce sont les criminels, les pédophiles...»

La Ligue des droits et libertés s'est beaucoup préoccupée des manifestants arrêtés, mais pas des citoyens qui étaient empêchés de circuler et d'aller travailler, ajoute-t-il.

Après la Fraternité des policiers de Montréal, la Fédération des policiers municipaux du Québec a aussi appelé ses membres à ne pas participer aux travaux de la commission spéciale. D'après son président, Denis Côté, les organisations policières et le commissaire en déontologie se sont saisis des plaintes et ils font leur travail.

«Il y a déjà des forums appropriés qui se penchent sur les interventions policières, dit M. Côté. On n'a pas à créer une commission qui est un prétexte pour des groupes de pression à venir scruter le travail des policiers. Nous, on s'objecte.»

Au bureau du ministre Bergeron, on souhaite que l'absence des «syndicats» soit compensée par une participation des organisations policières.

Au Service de police de la Ville de Montréal, qui a effectué 711 interventions pendant le printemps érablé, le commandant Vincent Richer confirme la «collaboration transparente» de la partie patronale à la commission spéciale. «C'est important pour nous de pouvoir expliquer la réalité policière et la responsabilité du service de police dans la gestion des mouvements sociaux, indique le commandant Richer. Ça va nous permettre de clarifier notre philosophie d'intervention [...] et la complexité du travail policier.»

LE DEVOIR : Éditorial : Printemps étudiant - Mandat à éclaircir, par Josée Boileau - Samedi 11 mai 2013

Elle est bien bancale, cette « Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 » annoncée cette semaine par le gouvernement Marois. D'un côté, une main tendue aux étudiants et aux autres manifestants qui ont vécu des abus policiers évidents ; de l'autre, un compromis favorable aux services de police : on va vous entendre, mais en catimini, histoire de ne pas vous embêter. Une véritable aubaine ! C'est à se demander pourquoi les syndicats policiers boycottent l'exercice !

Ce n'est pas la composition de la commission qui pose problème : Serge Ménard, ex-ministre, est associé aux milieux policiers, mais Claudette

Carbonneau, ex-présidente de la CSN, est son pendant du côté des manifestants. Chacun des deux camps diabolise tellement l'autre que de les voir représentés par des gens capables de travailler ensemble, c'est un atout dans le contexte. L'ex-juge Bernard Grenier, dont la probité n'est pas mise en cause, fera l'équilibre.

Mais de quoi sera-t-il question ? Pas des plaintes, quelque 200, déjà déposées devant le commissaire à la déontologie policière, a précisé le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron. En même temps, la commission spéciale devra avoir une approche assez spécifique puisqu'il lui est demandé de « dégager des cons-

tats s'appuyant sur des faits vérifiables ». Mais comment vérifier sans pouvoir de contrainte à témoigner ?

Et pourquoi des travaux à huis clos ? Le ministre Bergeron dit qu'il faut permettre aux témoins de « s'exprimer en toute liberté et sans crainte de représailles ». Au nombre de témoignages anonymes publiés depuis un an, on peut pourtant imaginer que des gens sont maintenant prêts à s'exprimer publiquement. Quant aux autres, leurs propos ont déjà été recensés par des regroupements comme l'Association des juristes progressistes et la Ligue des droits et libertés : ils viendront expliquer leurs constats.

Par ailleurs, le travail policier fait si rarement l'objet d'un examen public qu'il serait bon que tous entendent leur point de vue. Il n'y avait pas que des manifestants pacifiques le printemps dernier, et il faut aussi l'exposer. Un retour sur le printemps érable est essentiel, ne serait-ce qu'en raison du nombre d'arrestations sans précédent au Québec qui en a

découlé, comme si le banditisme ou la petite terreur s'était répandu dans les rues. La surveillance policière était certes nécessaire, mais il y a eu un point où tout a basculé. Pourquoi, comment, il faut s'en parler. Mais ouvertement. Si l'on se fie aux premières réactions entendues, le travail des membres de la commission semble déjà entravé. Mais ce sont des gens intelligents,

aguerris au débat. C'est là-dessus, davantage que sur le mandat qui leur a été confié, qu'il faut compter pour que cette commission trouve son véritable sens.

[Vos réactions - 11 commentaires](#)

LE DEVOIR : Chronique : Les patentes, par Michel David – Samedi 11 mai 2013

Il ne manque pas de témoignages sur les incidents de violence policière survenus durant la crise étudiante du printemps 2012. Dans un rapport daté du mois dernier, la Ligue des droits et libertés en a analysé près de 400 dont les extraits ne laissent guère de doute sur les abus qui ont été commis. La commission spéciale d'examen dont le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a annoncé la création mercredi n'aura que l'embarras du choix. La difficulté sera évidemment d'obtenir la version des policiers. Il a fallu moins de 24 heures à la Fraternité des policiers pour décréter le boycott de la commission, qui n'aura même pas la possibilité de tenter de lui forcer la main. Si on se fie à ce qui s'est passé dans le cas de l'enquête sur la mort de Freddy Villanueva, il ne faudra pas davantage compter sur la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal. Le mois dernier, la Cour supérieure a rendu un jugement très sévère aussi bien à l'endroit de la Ville qu'à celui de la Fraternité, auxquelles elle a reproché de faire obstruction à l'enquête du coroner en cours depuis mai... 2009. Bien entendu, M. Bergeron savait très bien à quoi s'en tenir. Si le coroner, qui a le pouvoir de contraindre les témoins, n'arrive pas à obtenir la collaboration de la police, il est clair que la commission d'examen n'en tirera rien non plus. On l'enverra plutôt paître avec la « sérénité » évoquée par le ministre. Alors, à quoi rime cet exercice ? Quand le gouvernement Charest avait tenté de limiter les pouvoirs de la commission Charbonneau, à la grande indignation du PQ, c'est la juge Charbonneau elle-même qui avait réclamé tous les attributs d'une commission d'enquête en

bonne et due forme, y compris le pouvoir de contrainte. Serge Ménard et ses deux collègues en exigeront-ils autant ?

La façon dont M. Bergeron a mis les commissaires sur la piste du gouvernement Charest en conférence de presse était si peu subtile qu'elle en devient presque risible. « Le gouvernement libéral s'est montré extrêmement réticent à négocier avec les organisations étudiantes [...] s'en est ensuivi un dialogue de sourds qui n'a fait qu'accroître la tension. »
Tout cela sans doute est vrai, mais s'il s'agit d'identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social », il sera difficile de passer sous silence l'attitude pour le moins équivoque du PQ, qui n'a rien fait pour calmer le jeu tout au long de la crise. Des deux côtés, on a semblé se préoccuper davantage des dividendes politiques qu'on pouvait tirer de la crise que de la façon d'y mettre fin.
Plusieurs au PQ estiment que son association aux « carrés rouges » l'a privé d'une majorité parlementaire le 4 septembre dernier. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a répété ad nauseam que le Sommet sur l'éducation était l'occasion de tourner la page sur le printemps érable. Quel est donc l'intérêt d'y revenir ?
Si le gouvernement espérait se faire pardonner l'indexation des droits de scolarité, c'est raté. Les associations étudiantes, qui réclamaient une enquête publique en bonne et due forme sur les agissements de la police, ne pouvaient pas se contenter d'une « patente à gosses » qui ressemble dangereusement à une tentative de noyer le poisson. M. Bergeron a voulu voir dans

le feu croisé des critiques la preuve de l'équilibre de la commission, mais cela peut tout aussi bien traduire l'ineptie de sa conception.

Contrairement à celle qui a été créée pour faire échec à la réforme de l'assurance-emploi, la commission qui se penchera sur la crise étudiante pouvait difficilement s'inscrire dans la « gouvernance souverainiste », mais la formule semble bien avoir la faveur du gouvernement Marois.
Une nouvelle pétition lancée par le Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ) et présentée par le député de Laval-des-Rapides, Léo Bureau-Blouin, est apparue en milieu de semaine sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Elle réclame la création d'une « commission nationale d'examen de la Constitution » pour faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré le rapatriement de la Constitution en 1982, à la suite des révélations de l'historien Frédéric Bastien sur le rôle obscur qu'y aurait joué la Cour suprême. En date de vendredi en fin de journée, elle avait été signée par 966 personnes. Serait-ce la prochaine « patente » ?
Si on peut faire enquête sur les agissements de la police sans sa collaboration, il devrait y avoir moyen d'enquêter sur le rapatriement même si Ottawa refuse l'accès à ses documents. Et puisque l'Assemblée nationale a adopté une motion unanime pour réclamer l'accès aux archives fédérales, pourquoi ne pas inviter un libéral et un caquiste à siéger à la commission ? Cela réglerait au moins la question de la partisanerie.
[Vos réactions - 18 commentaires](#)

LE DEVOIR : Libre opinion : Bonne fête des Mères, Madame Marois! - Loin de nous satisfaire, la création d'une commission d'examen a largement attisé notre colère. Le libellé du mandat démontre votre volonté de « noyer le poisson », par Laurence Lagouarde - Pour Mères en colère et solidaires, un groupe affirmatif actif qui a vu le jour lors du printemps érable et qui réunit 1564 mères de partout au Québec – Samedi 11 mai 2013



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

Est-ce que cette commission viendra remettre en question les arrestations de masse, les armes utilisées, les blessures ?
Chère Madame Marois. aujourd'hui, c'est une journée bien spéciale pour toutes les mères. Une journée où l'on fêtera leur présence, leur importance, leur contribution au sein des familles du Québec et d'ailleurs. Pour le groupe Mères en colère et solidaires, cette journée sera encore plus

spéciale, car nous soulignerons le premier anniversaire de notre première action en appui à nos enfants et à la lutte étudiante.
En effet, un an après le printemps érable, nous nous souvenons. Nous nous souvenons d'avoir vu des jeunes et des moins jeunes mobilisés contre la marchandisation de l'éducation, et des policiers les insulter, les matraquer, les gazer. Nous le savons parce que nous y étions, dans la rue, et vous aussi, madame ! Les policiers entraient dans les cégeps et les universités, intimidaient les enseignants et molestaient les étudiants, nos enfants. Vous aviez alors décrié ce fait en chambre, tout en arborant un carré rouge !
Comment ne pas réagir quand, le matin, on souhaite une bonne journée à son enfant et que le soir, on apprend qu'il s'est fait matraquer, arrêter, ou pire encore, qu'il est à l'hôpital. Nous, les Mères en colère et solidaires, comme plusieurs autres membres de la société civile, nous ne pouvions rester là sans rien faire, sans rien dire. Nous étions là au collège Lionel-Groulx pour faire bouclier et protéger nos enfants contre une armée de policiers équipée pour la guerre. Cela n'a pas empêché l'antiémeute de foncer dans les manifestants, les étudiants, mais cela a permis une solidarité intergénérationnelle qui, jusqu'à aujourd'hui, ne se dément pas. Vous aviez alors une fois de plus dénoncé le travail des forces de l'ordre et toujours avec votre carré rouge !
De notre côté, nous avons pris la rue pour crier notre colère. Depuis ce jour, nous demandons et redemandons (comme plus de 65 organisations) que toute la lumière soit faite sur cette dérive policière et politique et qu'une enquête publique et indépendante soit tenue dans les plus brefs délais.
Le 8 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, annonçait la mise sur pied d'une commission spéciale d'examen sur les



événements du printemps 2012. Loin de nous satisfaire, cette annonce a largement attisé notre colère. Le libellé du mandat à lui seul démontre votre volonté de « noyer le poisson » dans un vaste ensemble d'objectifs, et ce, dans un échéancier de seulement huit mois ! Est-ce que cette commission viendra remettre en question les arrestations de masse, les armes utilisées, les blessures et le manque d'aide de la part des policiers aux personnes blessées ? Est-ce qu'elle se penchera sur les interventions politiques et publiques du gouvernement (déclarations dans les médias, directives et communications entre des ministres et la police) ? Qu'en sera-t-il des abus de droit : profilage politique (« carrés rouges »), fouilles abusives, utilisation arbitraire de différents types de contraventions, adoption en urgence de nouveaux règlements municipaux limitant le droit de manifester, recours à la loi antiterroriste ? Est-ce que les responsables des abus auront à répondre de leurs actes devant la société et la loi ? Et est-ce que les victimes, nos enfants, obtiendront réparation ?

Nous ne le croyons pas, Madame Marois ! Ni dans le choix de cette commission ni dans celui des personnes nommées pour y siéger. Pouvons-nous parler d'indépendance lorsque le président choisi n'est nul autre que Serge Ménard, ex-ministre de la Sécurité publique qui a louangé le travail des policiers au Sommet des Amériques à Québec ? Et comment parler de transparence quand le tout se déroulera à huit clos ? Nous, c'est haut et fort que nous voulons nous exprimer sur la répression policière vécue et c'est haut et fort que nous souhaitons que nos enfants puissent aussi le faire. C'est en plein jour que nous souhaitons entendre les policiers s'expliquer sur leur comportement indigne. Sinon, comment parler de réparation ! Comment réinstaurer un semblant de confiance en nos institutions ? C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'enquête publique et indépendante sur les agissements policiers durant le printemps érable, tout comme vous l'aviez vous-même demandé et toujours en portant votre carré rouge !

Répression renforcée

Depuis la fin du Sommet sur l'éducation, où vous nous annonciez que « le psychodrame était derrière nous », la répression policière et judiciaire n'a

pas cessé ; au contraire, elle s'est renforcée. En plus du matraquage et du gazage, nous avons droit maintenant aux arrestations de masse et aux contraventions abusives dans le but de faire taire toute forme de contestation politique. Le simple fait de se trouver sur place fait de nous des coupables.

Pour nous, le psychodrame est bien loin d'être terminé. Les blessures physiques et psychologiques restent profondes et demeureront permanentes pour certains. Des centaines d'étudiants et de citoyens font face à la justice et commencent à subir leur procès. Les conséquences de tout ce dérapage seront grandes sur leur avenir, sur leur engagement social et professionnel. La perte de confiance totale aura de nombreuses répercussions et à très long terme. Alors à quand le procès de ce système répressif qui légitime les abus de la police, de la justice ?

En 2012, le groupe des Mères en colère et solidaires est né dans l'urgence d'agir. Un an plus tard, notre raison d'être est sans doute devenue plus rationnelle, plus documentée, mais elle n'est pas moins pertinente. Nous avons pris une place dans cette crise sociale, et ce n'est certainement pas maintenant que nous allons nous taire. Alors aujourd'hui, c'est à votre cœur de mère auquel nous faisons appel. Que feriez-vous si on insultait, si on frappait à coup de matraque, traînait à terre et terrifiait l'un de vos enfants ou petits-enfants juste parce qu'il défend ses idées pacifiquement ? Ne souhaiteriez-vous pas dénoncer ces abus ? Connaître et punir les responsables ? Vous savez pertinemment qu'aucune mère ne laisserait brutaliser son enfant sans réagir avec toute la force de son être et sans demander des comptes.

C'est pourquoi il est temps que vos gestes en tant que mère et première ministre du Québec soient en accord avec vos paroles et que vous instauriez une véritable enquête publique et indépendante sur la brutalité policière. C'est notre demande, c'est notre souhait le plus cher en cette journée de fête des Mères.

Bonne fête des Mères, Madame Marois, ainsi qu'à toutes les mères en colère du Québec !

Vos réactions - 52 commentaires

LE DEVOIR : Printemps 2012 - Les policiers refusent l'enquête de Québec - Samedi 11 mai 2013



Photo : Jacques Nadeau - Archives Le Devoir

Les rassemblements du printemps érable de 2012 ont donné lieu à de nombreux affrontements et incidents impliquant des policiers et des manifestants.

Éliane Brisebois

Le boycottage de la commission spéciale d'examen des événements du printemps érable par les policiers s'organise. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) a annoncé vendredi qu'elle

boycottera la commission et qu'elle encourage ses associations membres à faire de même.

La commission, présentée mercredi dernier par le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, devra faire enquête sur les dérives et débordements des interventions policières lors des manifestations pendant la crise étudiante de 2012. Elle aura lieu à huis clos dans le but de sauvegarder, selon le ministre, « l'intégrité du processus de déontologie existant ». La FPMQ, qui regroupe des associations de services de police municipaux de partout au Québec, croit que la mise sur pied de cette commission n'est pas légitime. « Nous ne comprenons pas la décision du gouvernement de créer une commission avec un mandat mal défini qui touchera inévitablement le travail policier, alors qu'il existe des processus tels que la déontologie policière et la discipline », a affirmé le président de la fédération, Denis Côté.

À Montréal aussi

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui est associée de la FPMQ, invite elle aussi au boycottage de l'enquête gouvernementale. Qualifiant la commission d'« exercice inutile », Martin Desrochers, directeur des communications de la Fraternité, a réitéré au Devoir que son organisation n'a pas l'intention d'y participer à moins que ce ne soit fait de façon publique. « Nous demandons que ce soit mené de manière transparente », a-t-il répété.

En plus de dénoncer le manque de transparence de l'exercice, la FPMQ remet en question la nomination de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, au comité d'examen des événements. La centrale syndicale a en effet critiqué le travail des policiers et a donné son appui aux étudiants lors du printemps érable, a rappelé Denis Côté.

Vos réactions - 20 commentaires

LE DEVOIR : Crise étudiante - L'opposition se moque de la commission d'examen - Vendredi 10 mai 2013



Photo : La Presse canadienne
Jacques Boissinot

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron

La Presse canadienne

Les principaux partis d'opposition ont tourné en dérision, jeudi, la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, annoncée la veille par le gouvernement péquiste. Ne manque que l'ex-leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois pour siéger à la commission, a ironisé le député libéral Robert Poëti, au cours d'une période de questions houleuse qui a porté presque exclusivement sur le sujet.

« Serge Ménard, ancien ministre péquiste et ex-député du Bloc, présidera la commission. Ce n'est pas un ami, ça ? Ce n'est pas partisan ?

Avez-vous pensé, monsieur le ministre, à demander à Gabriel Nadeau-Dubois d'agir comme secrétaire de la commission ? », a-t-il lancé à l'intention du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

Huis clos dénoncé

Libéraux et caquistes jugent que cette commission, dépourvue du pouvoir de contrainte à témoigner et tenue à huis clos, est teintée de partisanerie politique. Selon eux, l'exercice est également partial contre la police, comme en fait foi son mandat d'examiner les techniques utilisées par les forces policières lors des manifestations. « Vous pensez que les policiers ne font pas un bon travail au Québec ? En demandant aux

gens "Venez vous plaindre", c'est un désaveu. Vous avez perdu la confiance de vos policiers », a argué le député de Marguerite-Bourgeoys, Robert Poëti.

La nomination par décret de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carboneau, au poste de commissaire illustre aussi le préjugé de la commission en faveur des manifestants, a soutenu le député Gérard Deltell de la Coalition avenir Québec (CAQ). À l'appui de ses dires, il a

cité un texte signé par Mme Carboneau le 10 août dernier dans lequel elle vante la « maturité » du mouvement étudiant et dénonce « l'approche méprisante et matamore à l'égard de la jeunesse ». « [La CSN] a financé au moins pour 35 000 \$ les carrés rouges, elle a publié six communiqués qui attaquaient les policiers et elle a engagé Gabriel Nadeau-Dubois », a souligné le député de Chauveau.

Le ministre Stéphane Bergeron s'est évertué à défendre l'indépendance de la commission dirigée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, aux côtés de Mme Carboneau et de l'ex-juge Bernard Grenier. Que ce soit à propos du travail des policiers ou des gestes commis par les « agitateurs », la commission entendra « tous les Québécois et toutes les Québécoises » qui veulent donner leur point de vue, a-t-il insisté.

[Vos réactions - 30 commentaires](#)

LA PRESSE.CA : Crise étudiante: l'opposition se moque de la commission d'examen du PQ - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 16h38

Martin Ouellet, La Presse Canadienne, Québec

Les principaux partis de l'opposition ont tourné en dérision, jeudi, la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, dont le gouvernement péquiste avait annoncé la création la veille.

Il ne manque que l'ex-leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois pour siéger à la Commission, a ironisé le député libéral Robert Poëti, au cours d'une période de questions houleuse qui a porté presque exclusivement sur le sujet.

«Serge Ménard, ancien ministre péquiste et ex-député du Bloc, présidera la Commission. Ce n'est pas un ami, ça? Ce n'est pas partisan? Avez-vous pensé, monsieur le ministre, à demander à Gabriel Nadeau-Dubois d'agir comme secrétaire de la Commission?», a-t-il lancé à l'intention du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

Libéraux et caquistes jugent que cette commission, dépourvue du pouvoir de contraindre les témoins à comparaître et dont les audiences auront lieu à huis clos, est teintée de partisanerie politique.

Selon eux, la Commission a également un parti pris contre la police, comme en fait foi son mandat d'examiner les techniques utilisées par les forces policières lors des manifestations.

En invitant la population à venir dénoncer le travail des policiers, le gouvernement rompt son lien de confiance avec les agents de la paix, a affirmé M. Poëti.

«Vous pensez que les policiers ne font pas un bon travail, au Québec? En demandant aux gens "Venez vous plaindre", c'est un désaveu. Vous avez perdu la confiance de vos policiers», a argué le député de Marguerite-Bourgeoys.

«J'aimerais savoir de la part du ministre s'il va préparer une commission équivalente pour enquêter sur l'implication des groupuscules, des anarchistes, des syndicats étudiants et des centrales syndicales dans les épisodes répétés de désobéissance civile», a-t-il ajouté.

La nomination par décret de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carboneau, au poste de commissaire illustre aussi le préjugé de la commission en faveur des manifestants, a soutenu le député Gérard Deltell, de la Coalition avenir Québec (CAQ).

À l'appui de ses propos, il a cité un texte signé par Mme Carboneau le 10 août dernier dans lequel elle vante la «maturité» du mouvement étudiant et dénonce «l'approche méprisante et matamore à l'égard de la jeunesse».



Photo: Olivier Pontbriand, La Presse

Libéraux et caquistes jugent que la commission, dépourvue du pouvoir de contrainte et dont les audiences auront lieu à huis clos, est teintée de partisanerie politique.

«Mme Carboneau est l'ex-présidente de la CSN, et qu'est-ce qu'a fait la CSN, au printemps dernier? Elle a financé au moins 35 000 \$ les carrés rouges, elle a émis six communiqués qui attaquaient les policiers et elle a engagé Gabriel Nadeau-Dubois», a souligné le député de Chauveau.

Après avoir «tout cédé aux militants étudiants», le gouvernement Marois s'est trouvé une alliée pour blâmer la police, a poursuivi le député.

«C'est une vraie tour de Pise que vous avez créée», a-t-il dit, pointant un doigt accusateur.

Le ministre Bergeron s'est évertué à défendre l'indépendance de la Commission qui dirigera l'ancien ministre péquiste Serge Ménard aux côtés de Mme Carboneau et de l'ex-juge Bernard Grenier.

Que ce soit à propos du travail des policiers ou des gestes commis par les «agitateurs», la Commission entendra «tous les Québécois et toutes les Québécoises» qui veulent donner leur point de vue, a-t-il insisté.

Contrairement aux deux autres partis de l'opposition, Québec solidaire considère pour sa part que la police est largement responsable des dérapages du printemps érable. «Il y a eu des débordements, oui, mais ça a été souvent à cause d'interventions policières malheureusement inappropriées, a dit Françoise David. Nous voulons que toute la lumière soit faite sur ces interventions.»

La députée de Gouin ne partage pas l'analyse des libéraux et des caquistes mais n'est pas pour autant satisfaite de la commission mise sur pied par le gouvernement péquiste.

«La commission annoncée hier ne répond pas aux demandes de nombreux groupes. Pourquoi le ministre ne met-il pas en place une véritable enquête publique avec des pouvoirs contraignants pour entendre des témoins?», a demandé Mme David.

À son avis, Québec devrait s'inspirer de l'Ontario, où une enquête publique indépendante a démontré «la répression policière» observée pendant le Sommet du G20 à Toronto, en 2010.

Le ministre Bergeron trouve dans ces critiques un certain réconfort. Les voix qui s'élèvent tant à gauche qu'à droite prouvent, à ses yeux, que la Commission ne penche ni d'un bord ni de l'autre: «D'un côté, il y a l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition, qui nous accuse de trop mettre l'emphase sur les opérations policières; d'un autre côté, il y a Québec solidaire, qui nous accuse de ne pas mettre suffisamment d'emphase sur les opérations policières. (...) C'est donc une commission équilibrée», a-t-il conclu.

TVANouvelles : Manifestations étudiantes : Bergeron défend sa commission spéciale - Première publication jeudi 9 mai 2013 à 11h43 | Mise à jour : jeudi 9 mai 2013 à 19h07



Crédit photo : Agence QMI

Le ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron

Par Jean-Luc Lavallée | Agence QMI

Critiqué de toutes parts depuis qu'il a annoncé une «commission spéciale d'examen» sur les manifestations étudiantes au lieu d'une enquête publique, le ministre Stéphane Bergeron a défendu, jeudi, sa formule «équilibrée».

Le ministre de la Sécurité publique garde le cap. Pas question d'accorder aux commissaires le pouvoir de contrainte. La «vivacité des réactions» lui a démontré à quel point le sujet demeure «sensible» et le «conforte» dans son choix, a-t-il déclaré en marge du caucus péquiste en matinée.

À son avis, les commissaires Serge Ménard, Claudette Carbonneau et Bernard Grenier doivent avoir les coudées franches afin de tra-

vailler «en toute sérénité pour pouvoir aller au fond des choses».

«Puisqu'on veut s'assurer que les gens puissent venir s'exprimer sans crainte de pression ou de représailles éventuelles, il est important qu'ils puissent le faire en privé», a-t-il argué.

Commission «à huis clos» ?

Privé ne signifie pas «à huis clos», a-t-il insisté, contestant «l'interprétation» des partis d'opposition. «Un huis clos implique qu'il n'y aura aucune information qui transpirera de ce qui se sera passé.

Or, ce ne sera pas le cas, la commission fera état des personnes, des groupes qu'elle aura rencontrés, fera état de ce dont il a été question et rien n'empêche quelque témoin que ce soit de convoquer la presse pour révéler ce dont il aura été question».

Échanges musclés au Salon bleu

Le sujet a pratiquement monopolisé la période de questions à l'Assemblée nationale. Libéraux, caquistes et solidaires, qui avaient déchiré leur chemise la veille, sont revenus à la charge.

Accusant M. Bergeron d'avoir nommé un ex-syndicaliste, Claudette Carbonneau, et un ex-ministre péquiste, Serge Ménard, à la barre de cette commission, le député libéral Robert Poëti a ironisé en lui demandant s'il avait songé à Gabriel Nadeau-Dubois pour le poste de secrétaire.

«Les Québécois ont confiance en la commission Charbonneau, mais n'auront pas confiance à la commission Carbonneau ! Pourquoi une telle approche partisane ?» a ensuite martelé le député caquiste Gérard Deltell.

«Ce que je constate, c'est que rien de ce que le gouvernement aurait pu faire pour faire la lumière sur les événements du printemps dernier n'aurait trouvé grâce aux yeux de l'opposition», a rétorqué le ministre qui a passé la matinée à répéter ses arguments de la veille.

Quant aux agitateurs lors des manifestations étudiantes, qui n'ont évidemment pas intérêt à venir témoigner devant les commissaires, le ministre répond que, «de toute façon, on ne réussirait probablement pas à les faire témoigner même s'il y avait un pouvoir de contrainte (puisque) les individus sont difficiles à identifier».

M. Bergeron a dit trouver «fascinant» le large spectre des critiques adressées à son endroit.

«Certains nous reprochent la nomination de M. Ménard qu'on estime dans certains milieux être trop proche des policiers; on nous reproche d'un autre côté la nomination de Mme Carbonneau que d'aucuns estiment dans d'autres milieux être trop proche des manifestants», a-t-il soulevé, ajoutant qu'on lui reproche aussi de mettre «trop» ou «pas suffisamment» d'emphase sur les opérations policières.

LE SOLEIL / LA VOIX DE L'EST / LE DROIT : Chronique : Le font-ils exprès?, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 09 mai 2013 à 09h01 / Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 / Publié le jeudi 09 mai 2013 à 10h45

(Québec) Quelle maladresse! Le ministre Stéphane Bergeron de la Sécurité publique annonce une commission spéciale d'examen de la crise sociale du printemps érable, il précise son mandat, il garantit l'indépendance de ses membres et de leurs constats, mais il utilise son annonce pour blâmer le gouvernement précédent.

On pourrait comprendre s'il s'agissait d'un lapsus ou d'une réponse trop spontanée à une question, mais il s'agissait d'un discours lu, donc longuement réfléchi.

L'attitude du «gouvernement du parti libéral», a dit le ministre, a mené à «un dialogue de sourds qui n'a fait qu'accroître la tension, y compris entre les étudiants, ce qui a entraîné une judiciarisation du conflit». Et plus encore: «Désireux de mâter le mouvement de grève, le gouvernement est allé jusqu'à faire adopter sous bâillon le projet de loi 78. Toutes ces actions n'ont donné aucun des résultats escomptés. Au contraire, les manifestations se sont amplifiées...»

Comment le ministre peut-il prétendre, après de telles affirmations, qu'il appartiendra à la commission seule de déterminer s'il y a des causes

politiques à ce conflit? Tout au long de la conférence de presse, M. Bergeron a refusé d'admettre qu'il avait dirigé les commissaires, par ses propos, à se pencher sur le comportement des libéraux pendant ce conflit. Pressé de questions, il a fini par admettre qu'il appartiendra à la commission «d'analyser les positions des uns et des autres».

- «Est-ce que le PQ a jeté de l'huile sur le feu en portant les carrés rouges?» a demandé un journaliste. Pas de réponse...

Avec une telle entrée en matière, on comprend que les libéraux et les caquistes aient accusé le ministre d'avoir écrit à l'avance les conclusions du rapport qu'il attend de sa commission. «Ce n'est pas le ministre de la Sécurité publique qu'on a entendu aujourd'hui, a commencé le libéral Robert Poëti, c'est le député péquiste de Verchères.»

La composition elle-même de la commission laisse à désirer. Que vient faire l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, dans ce groupe? Cette centrale syndicale, avec la CSQ et la FTQ, a été partie prenante au conflit étudiant,

elle a financé les associations étudiantes, elle a même contribué au transport des manifestants au congrès libéral de Victoriaville, un événement qui a tourné à l'émeute. Mme Carbonneau a peut-être beaucoup d'expérience dans les manifestations, mais elle a passé toute sa vie dans le syndicalisme et elle a présidé aux destinées de la CSN jusqu'en 2011. Elle y a encore beaucoup d'amis et de connaissances. Le caquiste Jacques Duchesneau a déclaré, avec raison, qu'elle n'avait pas sa place dans ce groupe, ne serait-ce qu'en matière d'apparences.

Bref, si le gouvernement pensait satisfaire tout le monde avec cette annonce, il a misérablement échoué. Personne ne doute de la compétence et de l'indépendance des deux autres commissaires, l'ancien juge Bernard Grenier et l'ex-ministre Serge Ménard. On peut même se hasarder à prédire qu'ils sauront nous surprendre. Mais les attaques inutiles à l'endroit du gouvernement précédent et la nomination de Mme Carbonneau ont gâché la journée.

Le gouvernement aurait voulu se tirer dans le pied qu'il n'aurait pas agi autrement.

LE SOLEIL : Volée de bois vert pour la commission sur le printemps érable - Publié le jeudi 09 mai 2013 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 09 mai 2013 à 08h43



Photothèque Le Soleil

Les techniques policières et les méthodes utilisées par les agitateurs lors des différentes manifestations étudiantes de l'an dernier seront scrutées en commission spéciale qui sera tenue loin du public, à huis clos.

Jean-Marc Salvét, Le Soleil

(Québec) La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 portera son regard sur les «techniques utilisées par les forces policières» et les «méthodes des agitateurs». Mais également sur tous les facteurs, y compris politiques, ayant contribué aux débordements et aux violences entourant la crise.

La commission présentée mercredi par le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, n'a rien à voir avec l'enquête réclamée depuis plus de six mois par plusieurs groupes sociaux.

Elle ne sera pas publique. Elle tiendra ses audiences à huis clos. Elle n'aura pas le pouvoir de contraindre qui que ce soit à venir témoigner.

Elle ne vise pas à «trouver des coupables», mais «à éclairer le gouvernement sur les manières de détecter les signes avant-coureurs d'éventuels troubles sociaux et sur les meilleures façons d'y réagir pour maintenir la paix sociale à l'avenir».

Elle sera présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard. Celui-ci sera épaulé par l'ex-juge Bernard Grenier et l'ex-présidente de la CSN Claudette Carboneau.

Dans les documents présentés mercredi, on indique que la Commission spéciale devra «analyser les circonstances des manifestations et des

actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012». Et «identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social».

Le ministre Stéphane Bergeron n'a pas hésité à partager ses idées là-dessus. Parmi ces facteurs, il y a la hausse importante des droits de scolarité et ses suites.

«Désireux de mater le mouvement de grève, le gouvernement [libéral] est allé jusqu'à faire adopter sous bâillon le projet de loi 78» encadrant le droit de manifester, a-t-il dit.

M. Bergeron n'a pas parlé du fait que les élus du Parti québécois ont arboré le carré rouge des opposants à la hausse des droits de scolarité, ce qui, selon certains, a jeté de l'huile sur le feu.

Pressé de questions par les journalistes, il a assuré que la Commission sera libre de se pencher sur tous les facteurs qu'elle estime liés «à la détérioration du climat social».

«Patentes à gosses»

Le gouvernement faisait face à des demandes contradictoires: d'un côté, les fédérations étudiantes réclamaient une commission d'enquête publique en bonne et due forme; de l'autre, les policiers disaient que le Commissaire à la déontologie suffisait à la tâche.

L'annonce du ministre a été accueillie par une volée de bois vert.

«On demandait une enquête publique sur les agissements de la police», a déclaré la solidaire Françoise David pour qui le Québec n'a pas vécu une crise lors de ce «printemps érable», mais un «renouveau social».

Son collègue Amir Khadir a qualifié de «patente à gosses» la Commission créée par le ministre Bergeron.

Le caquiste Jacques Duchesneau a défendu le travail des policiers. «Est-ce que c'est la faute des policiers s'il y a des gens qui ont lancé des engins fumigènes sur les voies ferrées du métro? Est-ce leur faute si on a lancé des sacs de briques pour le faire dérailler?»

«Pensez-vous, a-t-il ajouté, que les gens du Black Block vont venir volontairement à la Commission pour se faire entendre?»

Le libéral Robert Poëti n'a pas du tout apprécié que le ministre Bergeron mette en exergue la responsabilité du gouvernement Charest. Il a dénoncé une «récupération politique injustifiable».

Des doutes

Mercredi, certains ont mis en doute la partialité de Serge Ménard; d'autres, celle de Claudette Carboneau. Les syndicats ont supporté les associations étudiantes en lutte contre la hausse des droits de scolarité.

La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 devra remettre son rapport d'ici le 20 décembre. Elle sera dotée d'un budget de 400 000 \$.

Elle se penchera aussi sur les répercussions économiques de la crise, sur son effet sur le «sentiment de sécurité» de la population, ainsi que sur «l'utilisation des médias sociaux».

LE DEVOIR : Printemps érable - Enquête à huis clos sur les débordements policiers – Jeudi 9 mai 2013

À Consulter

Consultez à nouveau le projet [«Ce qu'il reste du printemps étudiant»](#), réalisé en collaboration avec l'ONF

[Le 8 mai 2012, Anarchopanda prenait part à sa première manifestation étudiante. Relire son premier entretien avec Le Devoir.](#)

Jessica Nadeau , Gaétan Pouliot

Québec — Une commission spéciale d'examen se penchera sur les dérives et débordements lors des interventions policières du printemps érable. Mais contrairement à ce qui était réclamé par plusieurs, elle se tiendra à huis clos, ce qui a suscité de vives réactions, tant à Québec que chez les anciens leaders étudiants.

« Je demeure persuadé que la très grande majorité des policiers du Québec ont agi avec tout le professionnalisme requis dans les circonstances », a soutenu le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, en point de presse mercredi après-midi. « Cependant, des situations particulières ont été évoquées. »

À ce jour, quelque 200 plaintes ont été formulées au commissaire à la déontologie, estime le ministre qui dit avoir été « interpellé à maintes reprises » à cet effet depuis sa nomination.

Enquête il y aura, mais elle ne sera pas publique, car le ministre estime qu'il a « le devoir de préserver l'intégrité du processus déontologique existant ». Les auditions se feront à huis clos, ce qui permettra aux citoyens de témoigner « librement, sans que la moindre pression soit exercée et sans crainte de représailles ».

Le PQ pointe le PLQ

La commission n'aura pas de pouvoir de contrainte et devra notamment « identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social ». Dans son discours de présentation, le ministre Bergeron a clairement indiqué sa position. « Au cours de cette crise, le gouvernement du Parti libéral, alors au pouvoir, s'est montré extrêmement réticent à négocier avec les organisations étudiantes. [...] S'en est ensuivi un dialogue de sourds qui n'a fait qu'accroître la tension. »

Questionné de toutes parts sur cette affirmation, le ministre s'est défendu de vouloir teinter les conclusions de la commission, affirmant que les

facteurs de la crise étaient « multiples » et qu'il serait « hasardeux » de tenter d'en venir à des conclusions à cette étape-ci.

Le comité sera composé de trois membres qui ont été sélectionnés « pour leur expertise, leur vaste expérience, leur crédibilité et leur objectivité ». Il s'agit de l'ancien ministre péquiste de la Sécurité publique, Serge Ménard, de l'ex-juge Bernard Grenier et de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carboneau.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Arrestation musclée d'un manifestant en juin dernier à Montréal. À ce jour, quelque 200 plaintes ont été formulées au commissaire à la déontologie à la suite des événements du printemps érable

«Patente à gosse»

La nouvelle a soulevé l'ire des partis d'oppositions à Québec. Robert Poëti, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique, parle de « récupération politique » et ridiculise le fait que des citoyens

témoignent à huis clos « parce que la pression policière serait trop forte » alors qu'à la commission Charbonneau, « on vient asséoir des gens qui viennent témoigner de choses graves, criminelles, à la télévision ».

Du côté de la CAQ, l'ancien policier Jacques Duchesneau a parlé d'une commission « biaisée », s'inquiétant notamment de la présence de Claudette Charbonneau, « une ex-présidente d'une organisation syndicale qui a organisé et financé des manifestations ».

Même le député de Québec solidaire, Amir Khadir, qui a réclamé à plusieurs reprises une commission d'enquête publique, s'est dit « extrêmement déçu » par cette « patente à gosse pour noyer le poisson ».

Ex-leaders étudiants déçus

Du côté des anciens leaders étudiants, on juge le mandat trop large et bien loin de l'enquête publique indépendante réclamée. « Je doute fort que des corps policiers viennent volontairement confesser leurs erreurs ou

leurs dérapages », estime Gabriel Nadeau-Dubois, ex-porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE). « On a l'impression que le Parti québécois ne veut pas faire la lumière sur les abus policiers qui ont eu lieu, mais plutôt empêcher à l'avenir qu'il y ait d'autres mobilisations citoyennes », a-t-il affirmé au Devoir.

Martine Desjardins, qui était présidente de la FEUQ lors du conflit étudiant, reconnaît pour sa part qu'il s'agit d'une petite avancée, mais se demande néanmoins si le comité d'examen n'est pas qu'un « outil politique » pour accuser le Parti libéral.

« C'est un spectacle, déplore de son côté Maxence L. Valade, qui a perdu un œil lors des émeutes de Victoriaville. On va analyser ce qui s'est passé sans rien changer. »

Vos réactions - 35 commentaires

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Les manifestations du printemps érable scrutées à la loupe – Mise à jour le mercredi 8 mai 2013 à 21 h 09 HAE

Le reportage de Martine Biron et l'analyse de Sébastien Bovet

La décision du gouvernement de Pauline Marois de mettre sur pied un comité sur les manifestations étudiantes du printemps 2012 ne satisfait ni les ex-leaders étudiants qui étaient à la tête du mouvement ni les partis d'opposition.

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a annoncé mercredi la création d'un comité d'examen afin de faire la lumière sur les manifestations, de comprendre ce qui a provoqué les débordements et d'identifier des agitateurs. Il analysera également l'impact économique des perturbations et leur effet sur le sentiment de sécurité de la population.

Les [manifestations entourant la grève étudiante du printemps 2012](#) ont donné lieu à de nombreux affrontements entre policiers et manifestants, ainsi qu'à des centaines d'arrestations.

Le comité abordera le rôle des policiers, mais le gouvernement ne souhaite pas qu'il s'ingère dans le travail du [comité de déontologie policière](#), qui enquête déjà sur plusieurs plaintes concernant les événements de ce qui a été appelé le « printemps érable ».

Stéphane Bergeron précise que l'objectif est de « tirer les leçons de ces événements » afin de « prévenir une telle crise sociale à l'avenir ». Il a également soutenu qu'il ne s'agissait pas de trouver des coupables.

Le comité sera présidé par Serge Ménard, ancien ministre de la Sécurité publique, épaulé par Claudette Charbonneau, ancienne présidente de la CSN, et par le juge à la retraite Bernard Grenier. La Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 travaillera à huis clos. Elle pourra rencontrer toutes les personnes qu'elle jugera nécessaires, sans toutefois avoir de pouvoir de contrainte. Le dépôt du rapport est prévu pour le 20 décembre 2013.

Les réactions des étudiants



Martine Desjardins, ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, et Gabriel Nadeau-Dubois, ancien porte-parole de la CLASSE

Les anciens responsables de deux associations étudiantes fortement impliquées dans la grève du printemps dernier ne sont pas impressionnés par l'annonce du ministre Bergeron.

Martine Desjardins, ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), et Gabriel Nadeau-Dubois, ancien porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), estiment que le mandat du comité est beaucoup trop large et qu'il ne répond pas à leurs demandes. La FEUQ et la CLASSE réclamaient la [tenue d'une enquête publique sur le comportement des policiers](#).

« On essaie d'évaluer le printemps 2012; on est loin de regarder à la loupe ce qui s'est passé au niveau des agissements policiers. »

Martine Desjardins
ancienne présidente de la FEUQ

Les deux anciens leaders étudiants reconnaissent qu'il a pu y avoir « une radicalisation » du côté des étudiants, qui s'explique par la durée du conflit et l'attitude du gouvernement libéral. Mais ils récusent l'idée qu'ils aient été infiltrés par des agitateurs.

« Pendant qu'on parle de ça, on fait diversion du problème principal. Parce que les manifestants ne sont pas payés par les taxes et les impôts, alors que les policiers le sont. »

Gabriel Nadeau-Dubois
ancien porte-parole de la CLASSE

Gabriel Nadeau-Dubois soutient qu'il ne faut pas retenir seulement le côté négatif du printemps 2012. Selon lui, il s'agit d'un moment de « grande mobilisation citoyenne » qui a eu un « effet positif sur le Québec ».

« Quand j'entends le ministre Bergeron dire : [...] On va faire une enquête pour s'assurer que ça ne se reproduise pas, je trouve ça assez inquiétant », dit M. Nadeau-Dubois. « Ce que le gouvernement du Parti québécois appelle une crise sociale, ce n'est pas un phénomène météo, c'est un phénomène politique qui s'explique donc par des causes politiques », ajoute l'ancien porte-parole de la CLASSE.

Réactions politiques

Tant le Parti libéral que la Coalition avenir Québec sont déçus de l'annonce du gouvernement. L'opposition juge que l'exercice souffre d'un sérieux manque de crédibilité et que son mandat fait craindre un procès intenté aux policiers.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, le libéral Robert Poëti, estime que le comité n'est qu'une « opération de récupération politique injustifiable » et une « perte d'argent ». Il met en doute la neutralité

de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Charbonneau, qui siègera au comité, sachant que la CSN a offert une aide logistique au mouvement étudiant au printemps 2012.

À la Coalition avenir Québec, le porte-parole en matière de sécurité publique, Jacques Duchesneau, estime qu'une enquête publique qui permettrait à toutes les parties de se faire entendre serait plus appropriée qu'un comité spécial sans pouvoir de contrainte.

« Pensez-vous que les gens du Black Bloc vont venir volontairement se faire entendre? » a demandé le député de Saint-Jérôme en point de presse.

M. Duchesneau a aussi critiqué le plan de communication du gouvernement, soulignant que les anciens leaders étudiants Gabriel Nadeau-Dubois et Martine Desjardins étaient en ondes au moment de l'annonce du ministre, alors que l'opposition en a été informée à la dernière minute. « Ça me laisse un goût amer », a laissé tomber le député de la CAQ.

« Outrée »

Dans un communiqué publié mercredi, la Ligue des droits et libertés dit être « outrée de la réponse à la demande d'enquête qu'elle adresse depuis plusieurs mois au gouvernement Marois ».

Selon la Ligue, le ministre de la Sécurité publique a « carrément détourné l'objet de la demande d'enquête qui devrait porter sur les abus policiers commis lors du printemps étudiant ».

Pour la Ligue, le ministre « semble oublier qu'il y a eu plus de 3500 personnes arrêtées, que plusieurs personnes ont été blessées dont certaines gravement, qu'elles ont été intimidées par les policiers, brutalisées, détenues illégalement, sans compter qu'un grand nombre de personnes ont été privées de leur droit de manifester lors d'arrestations préventives totalement illégales ». Dominique Peschard, le président de la Ligue, estime que « des audiences entièrement publiques sont requises pour lever la perception d'impunité policière au sein de la population ».

En complément



enseignement supérieur au Québec : un débat de société

video - [L'entrevue avec le ministre Stéphane Bergeron](#)

[Les commentaires \(468\)](#)

LE DEVOIR : Printemps étudiant: une commission se penchera sur le travail des policiers – Mercredi 8 mai 2013 20h26



Photo : Jacques Nadeau - Archives Le Devoir

Les rassemblements du printemps érable de 2012 ont donné lieu à de nombreux affrontements et incidents impliquant des policiers et des manifestants.

À Consulter

Consultez à nouveau le projet [«Ce qu'il reste du printemps étudiant»](#), réalisé en collaboration avec l'ONF
[Le 8 mai 2012, Anarchopanda prenait part à sa première manifestation étudiante. Relire son premier entretien avec Le Devoir.](#)

Jessica Nadeau

Québec — Le gouvernement Marois a lancé mercredi une commission spéciale d'examen pour analyser les événements du printemps érable.

«Je demeure persuadé que la très grande majorité des policiers et des policiers du Québec ont agi avec tout le professionnalisme requis dans les circonstances», a soutenu le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, en point de presse mercredi après-midi.

Il dit répondre aux «nombreuses demandes» que son ministère a reçues depuis l'élection du Parti québécois en septembre dernier. Quelque 200 plaintes ont été formulées au commissaire à la déontologie.

La commission spéciale ne sera pas publique et n'aura pas de pouvoir de contrainte. Un rapport devra être remis au ministre «au plus tard le 20 décembre 2013». Ce dernier le rendra public 45 jours plus tard.

Les commissaires auront notamment le mandat d'analyser les circonstances des manifestations et d'«identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social».

Le ministre Bergeron se défend de vouloir «identifier des coupables» ou d'influencer la commission pour l'inciter à pointer du côté des politiques libérales, mais y va lui-même de sa propre analyse dans sa présentation.

«Au cours de cette crise, le gouvernement du Parti libéral, alors au pouvoir, s'est montré extrêmement réticent à négocier avec les organisations étudiantes, ne reconnaissant ni la légalité, ni la légitimité du mouvement de grève. S'en est ensuivi un dialogue de sourds qui n'a fait qu'accroître la tension, y compris entre les étudiants, ce qui a entraîné une judiciarisation du conflit.»

Trois personnes siègeront sur le comité. L'ancien ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, agira à titre de président. Siègeront à ses côtés, l'ex-juge Bernard Grenier et l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carboneau.

Déjà un coupable?

Si le but de la commission n'est pas de désigner un coupable, le ministre Bergeron semble avoir déjà tiré des conclusions.

«S'il n'y avait pas eu une volonté de la part du gouvernement précédent de hausser de façon démesurée les frais de scolarité, nous n'aurions probablement pas assisté à cette crise-là», a-t-il dit.

Dans une déclaration lue devant la presse, M. Bergeron n'a pas soufflé mot sur le rôle joué par l'opposition péquiste durant les événements de 2012 — le port du carré rouge par les députés, par exemple — se limitant à critiquer le «gouvernement du Parti libéral».

Néanmoins, la commission n'a pas été mise en place «pour faire porter quelque blâme que ce soit au précédent gouvernement», a par la suite expliqué le ministre. «Ce sera aux membres de la commission d'en arriver éventuellement à une telle conclusion», a-t-il dit.

Commissionnaires désignés

Le ministre de la Sécurité publique a aussi dû défendre le choix des commissaires désignés, plus précisément ceux de M. Ménard, ancien membre du gouvernement péquiste, et de Mme Carboneau, présidente de la CSN

jusqu'en 2011. Le mouvement syndical a joué un rôle actif durant la crise, fournissant dans certains cas le transport aux manifestants.

«Ces personnes ont été sélectionnées pour leur expertise, leur vaste expérience, leur crédibilité et leur objectivité», a justifié M. Bergeron. «Ces personnes sont indépendantes et n'ont pas de lien direct avec le ministère de la Sécurité publique ou quelque service de police», a-t-il ajouté.

Pour les principaux partis d'opposition, cette commission d'examen accuse un sérieux déficit de crédibilité. Le mandat donné aux commissaires laisse croire qu'il s'agira d'un procès intenté aux policiers, selon libéraux et caquistes.

Le ministre Bergeron «a perdu la confiance des 15 000 policiers du Québec, des commerçants et des citoyens qui ont été pris dans le métro de Montréal», a déclaré le porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, Robert Poëti.

«C'est dépenser inutilement l'argent des contribuables, c'est une récupération politique insoutenable», a-t-il argué.

La Coalition avenir Québec (CAQ) estime quant à elle que l'exercice est non seulement biaisé, mais inutile dans la mesure où les témoins ne pourront être contraints à se présenter à la barre.

«On veut savoir ce qui s'est passé, parfait, mais pas de façon biaisée comme ce qui nous a été présenté aujourd'hui. Les engins fumigènes, les bouteilles d'urine lancées à la police, est-ce qu'il y a quelqu'un qui va venir se vanter de ça s'il vient témoigner volontairement?» a soulevé le député Jacques Duchesneau.

Avec Martin Ouellet et Patrice Bergeron, *La Presse canadienne*

D'autres détails suivront dans notre édition de jeudi.



[Vos réactions - 34 commentaires](#)

LA PRESSE.CA : Une commission spéciale sur les manifs du printemps érable - Publié le mercredi 08 mai 2013 à 19h45 | Mis à jour le mercredi 08 mai 2013 à 20h56



Photo Alain Roberge, archives La Presse

La commission devra remettre son rapport avant le 21 décembre 2013. Le processus coûtera environ 400 000\$.

Paul Journet, La Presse

(Québec) Au lieu d'une enquête publique indépendante, le gouvernement péquiste a décidé de mettre en place une «commission spéciale d'examen», à huis clos et sans pouvoir de contrainte, pour faire la lumière sur les «événements du printemps érable».

Des audiences publiques auraient «nuit à la preuve» utilisée dans des procédures disciplinaires, déontologiques et criminelles contre les policiers, a justifié le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

«C'est le même argument qu'utilisaient les libéraux pour refuser de déclencher une commission d'enquête», a dénoncé le caquiste Jacques Duchesneau. Amir Khadir de Québec solidaire a rappelé que M. Bergeron avait qualifié à l'époque la première mouture de la commission Charbonneau, qui ne détenait pas de pouvoir de contrainte, de «patente à gosse». «Si Stéphane était encore dans l'opposition, il répéterait la même chose aujourd'hui», a-t-il lancé. Le libéral Robert Poeti croit qu'il aurait été préférable de s'en remettre seulement aux comités de discipline ou de déontologie.

La commission sera pilotée par l'ex-ministre péquiste et bâtonnier du Québec Serge Ménard, l'ex-dirigeante de la CSN Claudette Charbonneau et Bernard Grenier, ex-juge de la Cour du Québec et ex-président de la Société de criminologie. Elle devra remettre son rapport avant le 21 décembre 2013. Le processus coûtera environ 400 000 \$.

La commission n'enquêtera pas sur des actions particulières des policiers ou des manifestants. Cela relève du comité de déontologie policière, a expliqué le ministre. Il rappelle que quelque 200 plaintes ont déjà été portées. «Je demeure persuadé que la majorité des policiers et policières ont bien agi», a-t-il tenu à dire.

Le mandat de la commission comporte quatre volets: «Analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation». «Déterminer les facteurs qui ont contribué à la détérioration du climat social et évaluer les impacts». «Dégager des constats». Et ensuite formuler des recommandations.

Un site internet sera créé, et les gens qui désirent témoigner seront invités à le faire par écrit. Ils pourront transmettre des documents audio ou vidéo. La commission pourra aussi prendre l'initiative de rencontrer des gens, mais elle n'aura pas de pouvoir de contrainte.

La commission s'intéressera par exemple aux «impacts économiques» des manifestations et à l'utilisation des médias sociaux dans l'organisation des manifestations. «On n'a pas besoin d'une thèse de doctorat sur la sociologie du printemps érable», ironise Françoise David. Québec solidaire craint qu'aucun policier ne vienne témoigner. «On a utilisé massivement des balles de plastique et des gaz irritants, il y a eu des yeux crevés et une mâchoire fracassée», lance M. Khadir. La Coalition avenir Québec craint le contraire. «Pensez-vous que les gens du Black Bloc vont accepter de venir parler? Et les gens qui ont infiltré le mouvement étudiant?», a lancé Jacques Duchesneau.

Dans son allocution, M. Bergeron a dénoncé le «dialogue de sourds» qu'a provoqué le gouvernement Charest, qui «n'a fait qu'accroître la tension». Mais il assure qu'il ne veut pas orienter les conclusions de la commission.

Le ministre a défendu le choix des trois commissaires. Mme Charbonneau a dirigé une centrale syndicale qui a appuyé la grève étudiante et sera donc «sensible au point de vue des militants et militantes», a-t-il soutenu. MM. Poeti et Duchesneau rappellent quant à eux que la CSN a soutenu les associations étudiantes. La CAQ félicite toutefois M. Bergeron pour les nominations «inattaquables» de MM. Ménard et Grenier.

LA TRIBUNE : Une commission sur la crise étudiante du printemps 2012 - Publié le mercredi 08 mai 2013 à 18h02



Archives La Presse

Patrice Bergeron, La Tribune

(Québec) Une commission spéciale d'examen se penchera sur le travail des forces de l'ordre pendant la crise étudiante de l'an dernier.

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, en a fait l'annonce mercredi à la sortie de la séance du conseil des ministres.

Elle sera présidée par l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, qui sera épaulé par l'ancien juge Bernard Grenier et l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Charbonneau.

Cette commission n'aura pas le pouvoir de contraindre à témoigner. Elle se penchera sur les «facteurs» qui ont pu contribuer à la dégradation du climat social.

En conférence de presse, le ministre n'a pu s'empêcher d'ailleurs d'évoquer le rôle du gouvernement libéral précédent dans la crise. Il récusé l'accusation d'en faire une commission partisane ou de vouloir influencer le travail des commissaires.

M. Bergeron a assuré qu'il ne s'agissait pas de trouver des coupables. Selon lui, le gouvernement doit tirer des leçons de cette crise sociale pour éviter qu'une telle crise ne se reproduise.

Il a dû défendre aussi le choix des commissaires désignés, plus précisément ceux de M. Ménard, ancien membre du gouvernement péquiste, et de Mme Charbonneau, présidente de la CSN jusqu'en 2011. Le mouvement syndical a en effet joué un rôle actif durant la crise.

Le ministre a indiqué qu'il souhaitait une commission «équilibrée», mais a voulu se faire rassurant sur l'indépendance d'esprit des commissaires.

Un rapport contenant des recommandations devra être remis au plus tard le 20 décembre 2013.

Les rassemblements du «Printemps érable» de 2012 avaient donné lieu à de nombreux affrontements et incidents impliquant ceux de policiers et des manifestants.

TVANOUVELLES : Manifestations étudiantes : Il y aura une commission spéciale - Première publication mercredi 8 mai 2013 à 15h17 | Mise à jour : mercredi 8 mai 2013 à 17h16

Par Jean-Luc Lavallée | Agence QMI

Le gouvernement Marois accède, en partie, à la demande de nombreux groupes de pression en mandant une «commission spéciale d'examen» qui se penchera sur les manifestations du printemps érable.

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, en a fait l'annonce mercredi après-midi à l'issue de la réunion du Conseil des ministres. De nombreux organismes et syndicats

réclamaient plutôt une enquête publique indépendante portant sur les interventions policières. Or, la commission n'aura aucun pouvoir de contrainte et les travaux se feront en vase clos. Qui plus est, elle n'interviendra pas dans les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une plainte en déontologie policière, a précisé M. Bergeron.

Ménard et Charbonneau

C'est l'ex-ministre péquiste Serge Ménard, ancien titulaire de la Sécurité publique, qui agira à

titre de président. L'ex-juge Bernard Grenier et l'ex-présidente de la CSN Claudette Charbonneau complètent le trio.

Les commissaires, qui devront remettre leur rapport d'enquête le 20 décembre 2013, ont été sélectionnés «pour leur expertise, leur vaste expérience, leur crédibilité et leur objectivité», a fait valoir le ministre.

«Nous avons voulu une commission qui soit équilibrée et dont on ne pourrait pas dire qu'elle

est uniquement sensible aux arguments des forces policières ou uniquement aux forces des militants et militantes qui se sont exprimés lors des manifestations», a déclaré M. Bergeron. Les personnes, associations, entreprises et municipalités intéressées à participer aux travaux de la commission pourront «soumettre des faits par écrit à compter du 1er juin» sur un site web qui sera créé à cette fin.

Large mandat

Le mandat de la commission ratisse large. Au-delà de l'analyse des circonstances des manifestations et des techniques utilisées par les forces policières, la commission devra «identifier les facteurs ayant contribué à la détérioration du climat social et évaluer les impacts des événements du printemps 2012 sur la population», «dégager des constats s'appuyant sur des faits vérifiables» et «formuler des recommandations au ministre».

Elle pourra notamment examiner les «méthodes employées par les agitateurs lors des manifestations», les impacts, notamment «économiques des événements», leur «effet sur le sentiment de sécurité de la population», l'«impact de l'utilisation des médias sociaux sur les activités de contestation» ainsi que les «façons de faire et les constats d'autres pays occidentaux ayant été aux prises avec des troubles».

Les partis d'opposition fulminent

Les partis d'opposition ont vivement réagi à l'annonce de la formule retenue par le gouvernement péquiste. Libéraux et caquistes avaient essentiellement les mêmes arguments. Le dépu-

té libéral Robert Poëti a parlé d'une «espèce de commission secrète», doutant du sérieux des travaux qui se dérouleront à huis clos.

Évoquant une «récupération politique injustifiable», M. Poëti suggère même au gouvernement de ne pas dépenser inutilement l'argent des contribuables. M. Bergeron avait précisé, plus tôt, qu'il en coûterait 400 000\$ pour mener à terme l'opération.

Déçu à son tour que le PQ n'annonce pas une véritable enquête «publique», le député caquiste Jacques Duchesneau, ex-chef de police de Montréal, estime que le mandat de la commission est «biaisé d'avance» puisqu'elle ne pourra contrairement les acteurs du printemps érable à témoigner.

«Croyez-vous vraiment que les individus qui ont lancé des bombes fumigènes dans le métro ou les groupes anarchistes qui ont tenté de faire dérailler le Grand Prix vont aller témoigner de leur propre gré? Pourquoi ne pas mettre un président de syndicat aussi policier pour pouvoir entendre les deux côtés de la médaille», a demandé M. Duchesneau.

Libéraux et caquistes ont également torpillé la nomination de Mme Carbonneau. «Là, on vient de manquer notre coup avec une ancienne présidente de centrale syndicale d'autant plus que c'est un secret de polichinelle que les centrales syndicales ont aidé à soulever une partie de la population», a lancé M. Duchesneau, en point de presse.

«C'est une grande dame du syndicat, mais en quoi elle est capable de comprendre le travail opérationnel des policiers?» a renchéri M. Poëti.

Françoise David et Amir Khadir, tous deux députés de Québec solidaire, auraient souhaité une commission d'enquête publique avec des pouvoirs contraignants.

Quant aux ex-présidents des associations étudiantes, ils déplorent que le comité n'aborde pas la déontologie policière. Martine Desjardins, ex-présidente de la FEUQ estime toutefois que l'occasion est belle pour les policiers de venir expliquer en détail leurs agissements. Du même souffle, elle déplore que la déontologie policière ne fasse pas partie de l'étude.

Plus de 3000 arrestations?

Récemment, la Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) ont [dévoilé un rapport faisant état d'abus policiers lors des manifestations](#) qui ont eu lieu entre le 16 février et le 3 septembre 2012.

Selon le même rapport, plus de 3500 personnes auraient été arrêtées, au Québec, lors des multiples manifestations visant à dénoncer la hausse des droits de scolarité du gouvernement Charest. Un chiffre toutefois contesté par Québec qui a recensé 2729 arrestations et interpellations en lien avec le conflit étudiant.

De nombreux organismes et syndicats avaient réclamé à cor et à cri une enquête publique et indépendante sur les agissements policiers pendant le «printemps érable». Des pétitions ont notamment circulé et une vigile avait été organisée le 19 mars dernier, devant les bureaux de la première ministre Marois à Montréal.

TVANOUVELLES : «Printemps érable» et police : Plusieurs associations veulent une enquête - Première publication 29 avril 2013 à 13h25 | Mise à jour : 29 avril 2013 à 14h35



Crédit photo : TVA Nouvelles

Au premier plan, la présidente de la Ligue des droits et libertés, Lucie Lemonde

TVA Nouvelles et Agence QMI

La **Ligue des droits et libertés**, l'**Association des juristes progressistes** et l'**Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)** demandent une **enquête** suite à la **répression policière** lors du «Printemps érable» de 2012.

Les trois associations ont déposé un rapport d'une cinquantaine de pages intitulé [Répression, discrimination et grève étudiante : analyse et témoignages](#).

Basé sur les témoignages de 384 victimes des événements, le rapport dénonce entre autres la brutalité policière, l'intimidation ou le mépris des droits fondamentaux.

La présidente de la Ligue des droits et libertés, **Lucie Lemonde**, a dénoncé une «véritable machine à répression» durant cette période.

«Diverses armes, des gaz, des balles de plastique, des grenades assourdissantes, des chevaux, des chiens, des hélicoptères. Les autorités ont porté atteinte non seulement à la liberté d'expression, au droit de réunion pacifique, mais aussi au droit à l'intégrité et à la sécurité de la personne», a-t-elle dit.

Selon Émilie Breton-Côté, du comité légal de l'ASSÉ, le rapport présente des cas réels d'intimidation, de mépris, de brutalité policière et de profilage politique.

«On est plusieurs à avoir ressenti de l'humiliation, à avoir subi des blessures physiques et des traumatismes psychologiques. Tout ça laisse des séquelles, a-t-elle déploré. Notre devoir de mémoire, ce n'est pas pour l'État, pas pour les partis politiques qui vont s'excuser des violations en blâmant le parti qui était au pouvoir avant», a-t-elle expliqué.

Pour Marie-Claude Saint-Amant, porte-parole de l'Association des juristes progressistes, ce qui a brimé la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique des Québécois, c'est la judiciarisation du conflit.

«On a vu la Cour supérieure se mêler au politique, en accordant des injonctions à des étudiants dissidents et en donnant préférence aux

droits individuels sur des décisions qui avaient été prises démocratiquement par des associations étudiantes», a-t-elle souligné.

Enquête publique réclamée

À la suite de ce rapport, les organisations exigent la tenue d'une enquête publique et indépendante sur les interventions policières. La Ligue des droits et libertés demande également l'interdiction de l'usage de balles de plastique et de grenades assourdissantes lors de rassemblements populaires.

Surtout, elle revendique la mise en place d'un «mécanisme totalement indépendant des corps policiers», qui serait chargé d'enquêter sur les comportements et les stratégies des policiers.

«De façon systématique, on a traité les gens comme des criminels. On les a insultés, brutalisés, détenus, menottés, fouillés, fichés, etc., a fustigé Lucie Lemonde, porte-parole de la Ligue des droits et libertés. Habituellement, quand on a une contravention par un règlement municipal, on reçoit un contrat d'infraction, on n'est pas menotté pendant des heures dans un autobus et traité comme un criminel.»

Les associations réclament aussi l'abandon des diverses accusations contre les manifestants.

Il faut rappeler qu'il y a eu 3509 arrestations entre le 16 février et le 3 septembre, période étudiée par le rapport.

- Avec la collaboration de Ewan Sauves

TVANOUVELLES : Interventions policières lors de la crise étudiante : Vigile devant les bureaux de Pauline Marois - Première publication mardi 19 mars 2013 à 17h25



Crédit photo : Agence QMI

Par Ewan Sauves | Agence QMI

Des représentants d'une **soixantaine d'organisations** comptaient observer une **vigile de 12 heures**, mardi, devant les **bureaux montréalais** de la **première ministre Pauline Marois**, afin de réclamer une **commission d'enquête publique et indépendante** sur les **interventions policières** du printemps dernier.

La tempête de neige n'a pas refroidi l'ardeur d'une dizaine de personnes, qui se sont rassemblées dès 9h au coin des rues Sherbrooke et McGill College.

Munis de pancartes et de porte-voix, ces indignés avaient l'intention de garder pignon sur rue jusqu'à 21h, mardi soir. Des lampions devaient alors être allumés à la mémoire des 3418 manifestants arrêtés en 2012.

«Notre demande est claire: nous souhaitons une commission d'enquête impartiale et indépendante, qui s'interrogera sur les opérations policières et les interventions politiques du gouvernement», a déclaré Lysiane Roch,

porte-parole de la Ligue des droits et libertés. Les manifestants ont également exigé du Parti québécois la création d'une instance civile, qui aurait pour mission de surveiller toute future opération policière.

Mme Roch a rappelé les propos de l'ex-ministre de la Culture, Christine St-Pierre, qui avait semé la controverse à plusieurs reprises en associant le carré rouge à un symbole d'intimidation et de violence.

«Quelle incidence ces déclarations publiques ont-elles eue sur les interventions des policiers? Quelles directives et communications internes les forces policières ont-elles reçues?» a lancé Lysiane Roch, devant les bureaux de Mme Marois.

Profilage politique, arrestations de masse, règlements municipaux limitant le droit de manifester : seule une commission d'enquête permettra aux «victimes de violation de droits» d'obtenir réparation, selon Claude Perron du groupe Tête blanche carré rouge.

«Les policiers ont procédé à pas loin de 4000 arrestations en un peu plus d'un an, un nombre record dans l'histoire du Québec, a-t-il expliqué. Il ne semble pas être question pour les directions des corps policiers de faire amende honorable et de reconnaître qu'il y a de nombreux et graves problèmes qui doivent être étudiés et auxquels on doit apporter des correctifs.»

Carol Gélinas, du collectif Mères en colère et solidaires, a quant à elle dénoncé le manque d'ouverture du Parti québécois.

La première ministre Pauline Marois n'aurait pas répondu aux nombreuses lettres des organisations présentes à la vigile.

«Vous [Pauline Marois] pouvez choisir de nier ce qui s'est passé, a souligné Carol Gélinas. Vous pouvez choisir de mettre le couvercle sur les casseroles, mais vous ne pourrez pas empêcher le sentiment d'injustice de grandir.»

L'attachée de presse de la première ministre, Marie Barrette, a indiqué au journal 24h qu'aucune annonce n'était prévue mardi et que Mme Marois n'avait pas de commentaires à faire sur le sujet.